

## *Les Cahiers de la CRIEC*

# 35

### **MIGRATION, INSERTION, CITOYENNETÉ : CONVERGENCE DES QUESTIONS ET DIVERSITÉ DES RÉPONSES**

Actes du colloque interdisciplinaire et international  
d'étudiants et de nouveaux chercheurs

**Sous la direction de Zouhir Bahammou**

**Révision éditoriale de Jean Lafontant**

Mars 2011

Sous la direction de Zouhir Bahammou (2011)

**Migration, insertion, citoyenneté : convergence des questions et diversité des réponses.**

Actes du colloque interdisciplinaire et international d'étudiants et de nouveaux chercheurs

Dépôt à la Bibliothèque nationale du Québec  
ISBN 978-2-921600-35-4

Ce document est disponible à la :

**Chaire de recherche en immigration, ethnicité et citoyenneté (CRIEC)**

Département de sociologie, UQAM  
C.P. 8888, Succursale Centre-ville  
Montréal (Québec) H3C 3P8

Téléphone : (514) 987-3000 poste 3318

Télécopieur : (514) 987-4638

Courriel : [criec@uqam.ca](mailto:criec@uqam.ca)

Page web : [www.criec.uqam.ca](http://www.criec.uqam.ca)

**Féminin - masculin**

Tous les termes qui renvoient à des personnes sont pris au sens générique; ils ont à la fois la valeur d'un masculin et d'un féminin

# **MIGRATION, INSERTION, CITOYENNETÉ : CONVERGENCE DES QUESTIONS ET DIVERSITÉ DES RÉPONSES**

Actes du colloque interdisciplinaire et international  
d'étudiants et de nouveaux chercheurs

Sous la direction de

**Zouhir Bahammou**

Sociologue et post-doctorant, Chaire de recherche en immigration, ethnicité et  
citoyenneté  
UQAM

Révision éditoriale de

**Jean Lafontant**

Professeur associé, Département de sociologie, Université du Québec à Montréal  
Chercheur, Chaire de recherche en immigration, ethnicité et citoyenneté  
UQAM



## TABLE DES MATIÈRES

### REMERCIEMENTS

PRÉSENTATION.....1

L'INFLUENCE DE LA TRAJECTOIRE MIGRATOIRE DE FEMMES RÉFUGIÉES AU QUÉBEC  
SUR LEUR EXPÉRIENCE DE LA CITOYENNETÉ.....6

*Louise Paquet*

TRAJECTOIRES MIGRATOIRES MAROC-QUÉBEC. ENTRE IMAGINAIRES SOCIAUX ET  
DYNAMIQUES IDENTITAIRES .....35

*Marie-France René*

LA PROBLÉMATIQUE DE LA RÉINSERTION DES MIGRANTS MALIENS DE RETOUR DE  
LA FRANCE : LOGIQUES D'ACTEURS ET DISPOSITIFS D'APPUI À LA RÉINSERTION.....56

*Bréma Ely Dicko*

IMMIGRATION ET INTÉGRATION PAR LES DROITS SOCIAUX DANS L'UNION  
EUROPÉENNE .....76

*Ana Beduschi-Ortiz*

LES ASSOCIATIONS DES MIGRANTS EN FRANCE : UN VECTEUR D'INSERTION.....94

*Zouhir Bahammou*

IMMIGRATION BOLIVIENNE À SÃO PAULO, INDUSTRIE DU VÊTEMENT ET  
LÉGISLATION .....120

*Sophie Le Blanc*

LATINO-AMÉRICAINES À BRASILIA : L'ESPACE PSYCHOPHYSIQUE ET L'ISOLEMENT  
DES IMMIGRANTES DANS LA VILLE.....130

*Delia Dutra da Silveira*

LA PERSÉVÉRANCE AUX ÉTUDES DE FEMMES IMMIGRÉES DANS DES COURS DE  
FRANCISATION DANS LE CADRE D'ATELIERS D'ÉCRITURE.....136

*Michela Claudie Ralalatiiana*

POUR SORTIR DE LA FAUSSE ALTERNATIVE ENTRE UNIVERSALISME ET  
« IDENTITARISME » : ANALYSE CRITIQUE DE QUELQUES PARADOXES DE  
L'IMAGINAIRE DE LA GLOBALISATION.....163

*Tesnim Khriji*

DOMESTIC WORK: A CASE STUDY OF FOREIGN WOMEN WORKING IN ITALIAN  
HOUSEHOLDS .....185

*Laura Stefanelli*

NOTES BIOGRAPHIQUES .....199



## Remerciements

Ce Cahier de recherche présente les actes du premier colloque interdisciplinaire et international d'étudiants et de nouveaux chercheurs organisé par la Chaire de recherche en immigration, ethnicité et citoyenneté (CRIEC) le 17 mars 2010 sur le thème suivant : *Migration, insertion, citoyenneté : convergence des questions et diversité des réponses*. L'appel de communication a été entendu, puisque ont participé à ce colloque des étudiants et des chercheurs provenant de l'UQAM, de l'Université de Montréal, de l'Université de Sherbrooke, de l'Université d'Ottawa, de l'Université de Brasilia, et de plusieurs universités de France. Les textes retenus ont été soumis pour évaluation par le comité scientifique.

Nous remercions vivement les membres du comité organisateur: la professeure Lilyane Rachedi, de l'École de travail social de l'UQAM, Zouhir Bahammou, post-doctorant à la Chaire de recherche en immigration, ethnicité et citoyenneté (CRIEC) de l'UQAM, Melita Golea-Man et Marie-France René, doctorantes au Département de sociologie de l'UQAM, Carole Gesseney, assistante de recherche à la CRIEC et Ann-Marie Field, coordonnatrice de la CRIEC.

Nous remercions également les présidents et présidentes de session qui sont des chercheurs de la CRIEC à l'UQAM: Sid Ahmed Soussi, professeur au Département de sociologie, Jocelyne Couture, professeure au Département de philosophie, Lilyane Rachedi, professeure à l'École de travail social, Pierre Toussaint, professeur au Département d'éducation et pédagogie et, finalement, Dorval Brunelle, directeur de l'Institut d'études internationales de Montréal (IEIM) à l'UQAM.

La tenue de ce colloque n'aurait pas été possible sans la contribution financière des partenaires suivants: la Faculté des sciences humaines, l'École de travail social, le Département de sociologie, les Études avancées du Département de sociologie, l'Association étudiante des études avancées en sociologie, l'Association des étudiants de

sociologie de premier cycle, à l'UQAM et l'Institut d'études internationales de Montréal (IEIM) à l'UQAM.

Zouhir Bahammou, sociologue et stagiaire postdoctoral, Chaire de recherche en immigration, ethnicité et citoyenneté, UQAM

Micheline Labelle, professeure titulaire, Département de sociologie, UQAM et titulaire de la Chaire de recherche en immigration, ethnicité et citoyenneté, UQAM

## PRÉSENTATION

Dans un contexte de crise financière et d'après 11 septembre 2001, les questions de «l'intégration» des immigrants, de l'insertion professionnelle des personnes d'origine étrangère et de l'égalité des droits et des chances suscitent une multitude d'interrogations sur la capacité de notre société à «vivre ensemble». L'un des défis consiste en la promotion d'une philosophie politique et sociologique de la reconnaissance de l'altérité au sein d'une communauté politique.

Par le présent travail nous espérons restituer et repenser les concepts prévalant dans ce champ d'études afin d'aller au-delà du traitement des phénomènes migratoires par les médias et les politiques institutionnelles en matière d'insertion, d'exclusion et de citoyenneté. À travers les actes de ce colloque nous avons tenté de:

- Comparer les différentes politiques d'immigration d'«*ici*» et d'«*ailleurs*» en mettant l'accent sur ce que les acteurs politiques et sociaux considèrent être les «*bonnes pratiques*» ;
- Interpeller et sensibiliser les chercheurs et les décideurs politiques quant à la nécessité de considérer des voies nouvelles pour mieux faire jouer les synergies ;
- Contribuer par le débat à la construction d'une société politique à laquelle les groupes issus de l'immigration participent pleinement, et à la lutte contre toute forme de discrimination.

Du transnationalisme, des trajectoires migratoires à la (ré)insertion dans tous ses états et de l'immigration, de l'identité et des enjeux institutionnels à l'éducation et à la persévérance chez les immigrants, plusieurs thèmes sont traités dans ce Cahier avec une approche pluridisciplinaire.

À travers des recherches empiriques auprès des femmes immigrantes au Québec, on explore l'interaction entre leur trajectoire migratoire et leur expérience de la citoyenneté et on s'interroge sur la concentration ethnique ou multiethnique comme stratégie d'insertion dans la société d'accueil (Louise Paquet). L'étude de cas de

l'immigration transnationale des aidantes familiales en Italie et de leurs conditions de vie se base sur une approche féministe et sur les théories de l'intersectionnalité pour souligner les inégalités multiples et le traitement différencié selon le genre entre les ressortissantes italiennes et les migrantes au sein du foyer domestique. Elle montre que les migrantes peuvent être perçues comme des «agentes du bien-être transnational» dans les pays d'accueil et d'origine (Laura Stefanelli). L'incidence de ces agentes est double : les familles d'accueil sont contraintes de chercher des solutions alternatives au manque de services publics d'aide aux aînés et emploient la main d'œuvre étrangère, mais en même temps, le départ de ces femmes a un impact sur leurs familles, créant une «chaîne de soins aux personnes» pour s'occuper des proches à charge restées dans le pays d'origine.

L'observation des comportements et des attitudes sociales des immigrants est également évoquée dans le cas des immigrants marocains au Québec (Marie-France René). Cherchant à saisir leur imaginaire pré-migratoire dans le contexte marocain et à prêter une attention particulière aux variations dans les attentes et les aspirations des acteurs au cours de leur trajectoire, les préoccupations générales de départ concernent les caractères subjectifs (individuels) intervenant dans les trajectoires migratoires à travers les imaginaires (mythes, projets, besoins concrets) et les appartenances identitaires avec la portée de la recomposition des identités à l'intérieur d'un processus de mobilité spatiotemporelle, sociale et culturelle.

En faisant le parallèle avec ce qui se fait ailleurs, on constate qu'en Europe la dynamique migratoire est génératrice d'une nouvelle conception : «le co-développement» qui est placé aujourd'hui au cœur des débats académiques et politiques. Il s'agit, en effet, du rapport à la fois contradictoire et dialectique entre migration et développement. Le cas des migrants maliens en France et leur rôle au développement de leur pays d'origine illustre bien cette nouvelle tendance (Bréma Ely Dicko). Parallèlement, la réalisation d'un espace de liberté, de sécurité et de justice suppose la garantie de la libre circulation et la protection des droits fondamentaux de la personne. Les politiques sécuritaires d'immigration et d'asile des pays de l'Union Européenne ont démontré la volonté de

promouvoir l'intégration des ressortissants de pays tiers en séjour régulier et inversement, la détermination à lutter contre l'immigration clandestine. La reconnaissance directe ou indirecte de ces droits aux ressortissants d'États tiers, conjuguée à une extension possible de la notion de citoyenneté, favoriserait-elle leur intégration en Europe, au point de contribuer à l'édification d'un véritable statut social à leur égard (Ana Beduschi-Ortiz)? En France, la loi du 9 octobre 1981 ouvrant aux étrangers le droit de constituer des associations par simple déclaration, dans les mêmes conditions que les nationaux, a certes créé un nouveau cadre favorable à la socialisation des immigrants. Ces derniers vont donc mettre en place des associations qui vont avoir pour tâche de les constituer en acteurs de leur relation avec la société française, et non en simples sujets d'une histoire qui les dépasse. Ces associations les aident à sortir de leur isolement, à tenter le dialogue avec la société d'accueil et progressivement elles vont servir de lieu de transition privilégié vers la participation politique (Zouhir Bahammou).

En Amérique latine d'autres enjeux régissent l'im(é)migration dans la région. On étudie l'immigration des Boliviens au Brésil en exposant le contexte institutionnel réglementaire du Brésil face aux immigrants (Sophie Le Blanc). La loi qui est en vigueur date de 1980, c'est-à-dire d'une époque où le pays était encore sous une dictature militaire. Mettant de l'avant la sécurité intérieure, la loi laisse peu de place à l'immigration. Seuls les travailleurs qualifiés sont susceptibles d'obtenir des visas de travail. Mais malgré ces restrictions légales, les Boliviens continuent de traverser la frontière au point d'avoir formé une communauté estimée à 150 000 dans la mégapole de São Paulo. En regardant de plus près les particularités de leur insertion dans l'économie, on peut constater une très grande concentration dans le secteur informel de l'industrie du textile. Il est alors possible de prendre conscience que d'autres lois entrent en jeu. Parmi celles-ci, l'interdiction de la tertiarisation a permis de consolider des rapports essentiellement informels entre ceux qui conçoivent et vendent les vêtements et ceux qui les fabriquent (les Boliviens). Des changements dans la loi d'immigration doivent s'accompagner d'une révision de certaines pratiques dans les secteurs économiques les plus occupés par les immigrants.

Ensuite, on tente de comprendre comment les femmes migrantes à Brasilia vivent l'expérience de s'établir dans un nouvel espace, et comment elles s'en approprient (Delia Dutra da Silveira). Fondée en 1960, Brasilia a toujours reçu des flux de migrants internes et, moins significativement, des flux de migrants internationaux. Aujourd'hui, cette ville accueille des femmes seules ou/et mariées, provenant de pays de l'Amérique latine hispanophone qui viennent pour travailler comme femmes de ménage chez les riches brésiliens ou les diplomates étrangers. La théorie de l'assimilation segmentée aide à comprendre que les spécificités des modes d'incorporation de ces femmes à la société de Brasilia induisent différentes formes d'appartenance. Les concepts d'espace psychophysique et d'isolement permettent de comprendre la production de l'espace des migrantes comme un processus dynamique entre les conditions objectives (la ville, l'accès à l'emploi, les politiques de migrations) et les conditions subjectives (l'état d'esprit, leurs habitudes, leurs convictions).

En somme, l'insertion sociale d'un immigrant est un long processus d'adaptation à la fois culturel et identitaire dont l'enjeu linguistique est primordial (Michela Claudie Ralalatiána). Au Québec, l'apprentissage du français fait partie de ce processus d'intégration pour les immigrants qui n'ont pas le français comme langue maternelle. Même si les services offerts par le ministère de l'Immigration et des Communautés culturelles (MICC) se sont beaucoup améliorés, il s'avère que des difficultés liées à la persévérance dans les cours de francisation persistent. À la recherche de moyens pour soutenir la persévérance aux études des femmes immigrantes, on vise à évaluer les effets de la participation à des ateliers d'écriture et de lecture, dispositif qui favorise la construction de l'identité et contribue à l'alphabétisme.

Un dernier texte tente de contribuer aux débats sur les questions relatives à la migration, l'insertion et la citoyenneté en s'inspirant des apports de la philosophie politique sur la question du politique et des rapports entre identité et altérité (Tesnim Khriji). Il adopte un point de vue normatif sur le politique qui affirme la nécessité de dépasser la fausse alternative entre universalisme et identitarisme dans laquelle nous enferme l'imaginaire contemporain (néolibéral). Cette fausse alternative oppose la grande

communauté (nation, humanité) aux petites et nous empêche d'affronter la question du multiple. Elle sape la base politique des conflits dans la société contemporaine et empêche la reconnaissance politique de l'Autre. Or, cette reconnaissance et ce traitement politique du conflit sont au fondement de la démocratie et de l'exercice de la citoyenneté. L'enfermement des débats sur les questions relatives à la migration et à la citoyenneté dans l'alternative entre universalisme et identitarisme nous impose, ainsi, des configurations de l'espace politique qui relèvent d'un imaginaire de forclusion du politique comme lieu de manifestation du sujet politique, d'expression du « dissensus » et de « formation d'un être de la société qui n'est pas un soi, mais relation d'un soi à un autre » (Rancière, 2004, p. 187, dans Khriji).

Zouhir Bahammou, sociologue et stagiaire postdoctoral, Chaire de recherche en immigration, ethnicité et citoyenneté, UQAM

# L'INFLUENCE DE LA TRAJECTOIRE MIGRATOIRE DE FEMMES RÉFUGIÉES AU QUÉBEC SUR LEUR EXPÉRIENCE DE LA CITOYENNETÉ<sup>1</sup>

*Louise Paquet*

## INTRODUCTION

Le phénomène des réfugiés est en augmentation continue sur la planète. Selon le Haut-commissariat des Nations Unies pour les réfugiés (UNHCR), à la fin de 2008, il y avait quelque 15,2 millions de réfugiés dans le monde (selon la définition de la Convention de Genève), 822 000 demandeurs d'asile (cas en suspens) et 26 millions de personnes déplacées dans leur propre pays (dont bon nombre vivaient dans des camps de réfugiés) pour un total de 42 millions de personnes déplacées de force<sup>2</sup>. Il s'agissait d'individus craignant, avec raison, d'être persécutés ou torturés s'ils retournaient dans leur pays d'origine ou dans leur pays de résidence. Ils étaient donc contraints « de quitter leur pays à cause d'importantes violations à leurs droits » (CCR, 2008, p. 2).

L'accueil des nouveaux arrivants questionne l'attitude de la société d'accueil envers les personnes immigrantes ainsi que les politiques publiques qui y sont liées. Évidemment, l'accueil des personnes réfugiées sous-tend une problématique spécifique, tant par les politiques gouvernementales qui le régissent, que par les caractéristiques particulières de ces populations. L'obtention de la citoyenneté est un événement très important pour les personnes réfugiées puisqu'elle représente une sécurité « permanente » et qu'elle survient après un long cheminement et, dans certains cas, après une longue lutte pour la reconnaissance. Mais, au-delà du statut formel, on peut s'interroger sur la façon dont ces personnes ressentent et vivent cette citoyenneté et sur l'impact de leur vécu migratoire à cet égard.

L'originalité de cette recherche était de croiser le concept de citoyenneté et ses différentes composantes avec la trajectoire de femmes réfugiées. En effet, si plusieurs

---

<sup>1</sup> Recherche réalisée dans le cadre de la maîtrise en travail social sous la direction de Lilyane Rachédi (UQAM) et la codirection de Michèle Vatz Laaroussi (Université de Sherbrooke).

<sup>2</sup> Cela inclut les 4,7 millions de réfugiés Palestiniens qui dépendent de l'UNRWA, *l'Office de secours et de travaux des Nations Unies pour les réfugiés de Palestine*. Voir le site de l'UNHCR: <http://www.unhcr.fr/pages/4aae621d2f7.html>

études ont été réalisées sur la citoyenneté des femmes en général, très peu l'ont été sur celle des femmes immigrantes et, encore moins, sur les femmes réfugiées. Pourtant, on peut poser comme hypothèse que le fait d'être en situation de perte de droits civils, de dangers de toutes sortes (menaces, persécutions, etc.), au point de devoir quitter leur pays pour chercher refuge à l'étranger, a une influence sur leur définition de la citoyenneté, sur leur sentiment de citoyenneté et sur les stratégies qu'elles utilisent dans l'exercice de leur citoyenneté. Nous voulions donc « défricher » le terrain en contribuant à un avancement des connaissances sur l'expérience de la citoyenneté des femmes réfugiées.

Par ailleurs, le choix d'étudier de près la réalité des femmes réfugiées était aussi une façon de mettre en évidence leur situation, de les rendre visibles et de « contribuer à les faire exister socialement et politiquement dans les représentations communes de la société québécoise » (Pierre, 2005, p. 78).

L'objet de cette recherche était donc de saisir l'articulation entre les trajectoires migratoires de femmes réfugiées au Québec et leur expérience de la citoyenneté. Plus précisément, notre question de recherche était : Comment la trajectoire migratoire de femmes réfugiées au Québec interagit-elle avec leur expérience de la citoyenneté?

À partir du regard d'un certain nombre de femmes réfugiées ayant obtenu la citoyenneté canadienne, nous voulions vérifier quel sens la citoyenneté avait pour elles et comment celle-ci se concrétisait dans leur vie. Pour ce faire, il était nécessaire d'explorer un univers de questions et de sens autour de leur trajectoire migratoire et de leur expérience de la citoyenneté et ce, depuis leur exil jusqu'à la société d'accueil, en passant par l'obtention de la citoyenneté formelle au Canada.

Notre objet de recherche ayant été peu étudié, il apparaissait pertinent de l'investiguer de manière large. Notre unique hypothèse de recherche était l'existence d'un lien entre la trajectoire migratoire des femmes réfugiées et leur expérience de la citoyenneté. Plus précisément, elle se formulait comme suit : Le vécu des femmes réfugiées aux différentes étapes de leur trajectoire migratoire influence leur expérience de la citoyenneté.

Nos principaux objectifs de recherche étaient:

- Comprendre le sens qu'elles donnent à la citoyenneté et vérifier si elles ont le sentiment d'être « citoyennes »;

- Connaître les obstacles rencontrés tout au long de leur parcours migratoire au regard de leurs droits, de leur identité et de leur participation civique et, en contrepartie, les avancées obtenues au regard de ces mêmes dimensions;
- Savoir les stratégies qu'elles ont utilisées;
- Vérifier si l'obtention du statut de « citoyenne » a transformé leur réalité<sup>3</sup>.

Dans cet article, nous allons d'abord présenter un état de la question sur la citoyenneté en nous appuyant sur la recension des écrits effectuée à propos des concepts clés sous-tendant notre recherche. Par la suite, nous expliquerons notre cadre théorique ainsi que la méthodologie utilisée pour, finalement, présenter deux études de cas qui permettront de vérifier comment l'expérience de la citoyenneté des femmes réfugiées est influencée par leur vécu lors de leur trajectoire migratoire. En conclusion, nous terminerons en formulant une réponse à notre question de recherche.

## L'ÉTAT DE LA QUESTION

Pour la personne réfugiée, la concrétisation du projet de devenir une citoyenne ou un citoyen en bonne et due forme (la naturalisation) est tributaire de l'obtention de la résidence permanente; le temps d'attente pour obtenir celle-ci peut varier de manière considérable selon que la personne est reconnue comme réfugiée au sens de la Convention de Genève ou qu'elle est une demandeuse d'asile<sup>4</sup>. Après trois ans de résidence permanente au Canada, elle peut demander la citoyenneté canadienne.

Au sens strict du terme (citoyenneté formelle), l'accès à la citoyenneté repose donc sur la reconnaissance du statut de « national » et celui-ci accorde à la personne la possession de l'ensemble des droits et des devoirs qui y sont rattachés. Mais, comme nous le verrons, en plus des droits et des devoirs, la notion plus « complexe » de

---

<sup>3</sup> Nous ne présentons ici qu'une partie des résultats de la recherche, soit la réponse à la question principale, en nous appuyant uniquement sur deux études de cas. Pour prendre connaissance des résultats complets, il faut consulter le mémoire de maîtrise en travail social intitulé « Trajectoires singulières et citoyenneté plurielle de femmes réfugiées au Québec », Louise Paquet, UQAM, 2010.

<sup>4</sup> La personne réfugiée selon la Convention est sélectionnée alors qu'elle est encore à l'extérieur du Canada. À son arrivée, elle devient résidente permanente. La personne revendicatrice du statut de réfugié demande à être reconnue comme réfugiée alors qu'elle est déjà sur le sol canadien ou à ses frontières. Dans ce cas, c'est la *Commission de l'immigration et du statut de réfugié au Canada* (CISR) qui aura à décider de l'acceptation ou non de la demande (Canada. (2008). Rapport annuel).

citoyenneté se construit à travers un processus mettant en jeu le développement du sentiment identitaire et d'appartenance et l'exercice d'activités de participation civique.

Mais prenons d'abord le temps de clarifier les principaux concepts sous-tendant notre recherche, soit la citoyenneté et la trajectoire migratoire des personnes réfugiées, en nous appuyant sur la pensée d'intellectuels et d'auteurs de plusieurs champs disciplinaires.

### **La citoyenneté et ses composantes**

T.H.Marshall (1949) constitue une référence incontournable quand on parle de la citoyenneté. Rappelons qu'il l'a définie d'abord comme un statut (celui de *citoyen*), les personnes ayant ce statut étant égales au regard des droits et des devoirs. Selon lui, la citoyenneté comprend les droits civils, politiques, sociaux ainsi que les institutions à travers lesquelles ces droits s'exercent. Il soutient que ces droits ont évolué au plan historique selon le continuum suivant: les droits civils au 18<sup>e</sup> siècle, les droits politiques au 19<sup>e</sup> siècle et les droits sociaux au 20<sup>e</sup> siècle. Il prétend aussi que ces droits sont cumulatifs (Turner, 1997, p. 11).

En s'inspirant de nombreux auteurs, Brian Turner (1997, p. 12-16) formule plusieurs critiques à l'égard de cette théorie :

- Il nie la logique de l'évolution et du cumul des droits car elle ne se vérifie pas dans toutes les sociétés;
- Il défend la reconnaissance de droits culturels, déplorant que Marshall considère les sociétés modernes comme homogènes, en ne prenant pas en compte la diversité ethnique, religieuse, culturelle qu'on y trouve et axant uniquement son analyse sur les différences de classes;
- Il fait état des nombreuses critiques féministes à l'effet que Marshall reproduit le contrat social sexué entre les hommes et les femmes, les premiers ayant accès à la sphère publique, les secondes étant limitées à la sphère privée;
- Finalement, il conclut que le modèle de Marshall ne prend pas en compte la variété des types de citoyenneté que l'on trouve dans les divers pays ainsi que le caractère actif (participation) et non seulement passif (droits) de la citoyenneté.

C'est en fonction de ces critiques que la définition de la citoyenneté s'est élargie de manière à ajouter les droits culturels aux droits civils, politiques et sociaux et afin de prendre en compte les composantes identitaire et de participation civique.

### ***La citoyenneté par l'accès aux droits***

Nous allons tenter ici de catégoriser les divers types de droits afin de mieux les comprendre<sup>5</sup> mais il faut savoir que certains droits peuvent alterner d'une catégorie à l'autre car celles-ci ne peuvent être parfaitement étanches<sup>6</sup>. De plus, ces droits varient selon les pays.

Les droits civils sont souvent appelés droits-liberté parce qu'ils garantissent les libertés fondamentales des individus: le droit à la vie et à la sécurité; la liberté de la personne, soit la liberté d'opinion, d'expression, d'association ou de religion; le droit à la justice, l'égalité devant la loi, le droit de propriété, etc. On les qualifie aussi de droits négatifs car ils servent à protéger les citoyennes et les citoyens.

Les droits politiques sont identifiés aussi à des droits-liberté en plus de correspondre à des devoirs : droit de vote et d'éligibilité, droit de participer à la vie politique et d'être informé.

Les droits sociaux (incluant les droits économiques) sont souvent appelés les droits-créance ou droits positifs parce qu'ils impliquent l'intervention de l'État en faveur des citoyennes et des citoyens : le droit au travail, à l'éducation, à la protection sociale qui peut s'exercer sous différentes formes telles que les allocations familiales, l'assurance-maladie, les allocations de chômage, l'aide sociale, le salaire minimum, les fonds de retraite, etc.

Dans nos sociétés, les droits sociaux font référence à un partage ou à une socialisation des risques contrairement aux droits civils et politiques.

Les droits culturels sont certainement les droits qui font le plus l'objet de débats présentement. Les tenants d'une conception pluraliste de la citoyenneté (Turner, Kymlicka, Taylor) défendent l'importance de reconnaître la diversité présente dans nos sociétés et d'accorder des droits aux individus membres des minorités, voire des statuts

---

<sup>5</sup> La référence de base, ici, est Martiniello (2000) mais les idées s'inspirent de plusieurs autres auteurs.

<sup>6</sup> Exemple : le droit à la syndicalisation peut être vu à la fois comme la liberté d'association et comme lié à un droit économique.

spéciaux à des groupes minoritaires déterminés. Cela peut aussi se manifester par des mesures d'action positive particulières pour égaliser les chances (exemple : les quotas), par des pratiques d'accommodements raisonnables dans l'espace public, etc.

Ainsi, Taylor (1994) défend une politique de la reconnaissance culturelle s'inscrivant dans la même logique que la reconnaissance des droits sociaux qui prend en compte les diverses appartenances de classes. En accordant des droits aux minorités culturelles, on se rapprocherait donc davantage de l'idéal civique et l'on favoriserait une plus grande inclusion à la citoyenneté, dans la continuité de ce qui a été fait pour d'autres catégories de personnes auparavant<sup>7</sup>.

Mais il est certain que la citoyenneté culturelle crée des tensions avec les autres types de citoyenneté car les droits civils, politiques et sociaux appellent une vision de la société « homogénéisante » alors que la citoyenneté culturelle fait appel à la reconnaissance de l'Autre avec ses différences (Thériault, 2000). C'est d'ailleurs ce qui alimente les objections des tenants de la conception universaliste (Schnapper, 2004; Le Pors, 1997) qui réagissent fortement à cette approche qualifiée de communautariste en raison du danger de fragmentation sociale.

### ***La citoyenneté comme pôle identitaire***

En complément à l'approche des droits, la sociologie et l'anthropologie « insistent sur la nécessité de concevoir la citoyenneté comme une relation entre les hommes, un mode d'appartenance à une communauté et l'affirmation d'une identité » (Gaille, 1998, p. 12).

En règle générale, la base identitaire de la citoyenneté est liée à un territoire (cité, nation) et il existe une forte croyance en la concordance entre un État et une nation, donc à une sorte d'homogénéité culturelle (Martiniello, 2000). Dans la réalité c'est loin d'être toujours le cas. En effet, Touraine (1994) affirme que la conscience d'appartenance nationale est fortement liée à l'esprit démocratique, mais il existe toujours d'autres appartenances et, parfois, celles-ci peuvent être prédominantes : territoriales, ethniques,

---

<sup>7</sup> Exemples : l'accès des ouvriers aux droits politiques au 19<sup>e</sup> siècle et le développement des droits sociaux au 20<sup>e</sup> siècle pour égaliser les chances entre les classes sociales.

religieuses, linguistiques, de classes, etc. Ces appartenances sont liées à des identités de plus en plus multiples qui ne sont pas figées chez l'individu.

Dans le même esprit, Helly, Lavallée et Mc Andrew (2000) considèrent que le concept d'identité se définit simultanément par l'identité nationale ou collective d'une communauté politique et par les identités particulières des individus qui la composent. L'identité nationale « résulte d'un sentiment de continuité historique, de croyances, de traits culturels et de coutumes (fondation, liens avec un territoire, grandes victoires ou défaites, traditions, langues, pratiques et comportements publics). Des principes et des institutions politiques y sont aussi associés » (Houle, 2001, p. 104). Héritée du passé, l'identité collective nationale évolue à travers les différentes générations (transformations des valeurs, coutumes et institutions) ainsi que sous l'influence des nouveaux arrivants.

Nous pourrions dire que l'appartenance à l'identité nationale est en « tension » avec les appartenances particulières vécues par les individus : d'une part, il y a l'appartenance à la société et l'adhésion à certains de ses « marqueurs identitaires » tels que la langue, la culture civique commune (principes démocratiques, chartes), le patrimoine, etc.; et, d'autre part, il existe une diversité d'attachements individuels (sociaux, culturels, religieux, linguistiques, etc.). Cette « tension » est particulièrement significative pour les personnes immigrées car elles sont appelées à se construire une « nouvelle identité qui n'est ni perte des origines, ni refus des appropriations nouvelles [...] » (Lahlou, 2002, cité par Vatz Laaroussi, 2003, p. 155). En ce sens, on peut parler d'une forme de *métissage* entre la culture de la société d'accueil et l'identité particulière de chaque personne. Le terme métissage:

autorise donc le changement et la transformation culturelle, mais par le bas, c'est-à-dire par des processus d'ordre individuel, même si ces derniers se répètent assez pour donner l'impression d'un processus de groupe [...] le métissage serait autrement dit facteur de subjectivation en ce qu'il confère au sujet la faculté de se construire et de se traduire en actes (Wieviorka, 2005, p.75 cité par Rachédi, 2008, p. 94).

Il faut donc reconnaître la « fluidité politique et situationnelle des identités » qui va bien au-delà de l'État-nation. Plusieurs auteurs ont d'ailleurs parlé de bricolage identitaire pour mettre en évidence cette variété : l'identité immigrée et/ou nationale d'origine (mexicaine, marocaine), l'identité à trait d'union (italo-québécoise), l'identité

citoyenne (canadienne ou québécoise), l'identité « racisée » (Black, Latino) ou même « une identité fabriquée de toutes pièces par l'État comme « les minorités visibles » (Labelle, Field et Icart, 2007, p. 18).

***La citoyenneté en tant que participation civique (politique et civile)***

Plusieurs auteurs (Touraine, Picard et Weinstock) considèrent la participation civique comme une dimension essentielle à la citoyenneté. En ce sens, Picard considère que « le cœur de la citoyenneté, dans une démocratie moderne, réside dans la participation, directe ou indirecte, mais cosouveraine, à la constitution et à la régulation de la Cité » (Picard, 2000, p. 52). Elle consiste dans le pouvoir de participer à l'élaboration de ses règles fondamentales, de contribuer à l'organisation de la société par ses impôts ou par l'exercice de fonctions diverses (politiques, juridiques, administratives), d'élire ses dirigeantes et dirigeants et d'obtenir une reddition de comptes de leur part.

Pour Weinstock (2000), il y a une gradation dans l'engagement : à la base, il y a simplement la détention du statut; ensuite, l'accomplissement de ses devoirs de façon minimale (comme voter) et, finalement, une participation au-delà de ce que prévoit la loi. Cette participation civique « engagée » se manifeste au plan de la participation politique par le militantisme dans un parti, la participation à des manifestations, l'exercice du droit de pétition, la recherche d'une information critique, le fait de présenter sa candidature à une fonction électorale, etc.

Toutefois, cette participation est aussi civile dans le sens qu'elle est une construction des mécanismes du vivre-ensemble et des liens sociaux qui unissent les citoyennes et les citoyens. Elle les amène à « se solidariser avec d'autres dans un agir public » (Young, 2000, citée par Lamoureux, 2004, p. 36). Elle se manifeste donc à travers des engagements diversifiés dans des groupes associatifs multiples : mouvements sociaux, environnementaux, féministes, culturels, de quartiers, etc. La citoyenneté n'est donc pas que passive, c'est-à-dire développée d'en haut par l'État qui accorde des droits aux citoyens; elle est aussi active, donc, développée d'en bas par l'engagement des citoyennes et des citoyens « en tant qu'acteurs sociaux et politiques qui utilisent les droits

acquis parfois pour en revendiquer d'autres et ainsi améliorer la qualité de la citoyenneté » (Martiniello, 2000, p. 15).

### ***La citoyenneté en tant qu'appartenance à une communauté politique***

Le point de référence de la citoyenneté est l'État-nation car « c'est le niveau le plus pertinent d'articulation de l'universel et du particulier » (Le Pors, 1997, p. 120) mais la citoyenneté contemporaine se situe maintenant « à plusieurs niveaux ». Pour Derek Heater (1990), il existe « une superposition de citoyenneté » ou une citoyenneté multiple et cumulée. En effet, il y a toujours bien sûr la citoyenneté dite nationale (citoyenneté formelle) qui est liée à la détention (ou à l'obtention) de la nationalité d'un État (ex : canadienne). Celle-ci coïncide souvent avec l'appartenance culturelle à une nation, mais pas toujours, comme c'est le cas du Québec, de l'Écosse ou de la Catalogne qui se définissent comme des nations sans être des États souverains. Ainsi, à l'instar du Royaume-Uni, de l'Espagne et de bien d'autres pays, le Canada est un État multinational puisqu'il y a « coexistence au sein d'un même État, de communautés historiques différentes, disposant de cultures propres, réunies par conquête ou par consentement plus ou moins volontaire » (Dieckhoff, 2000, p. 182).

Il y a aussi la citoyenneté infranationale qui, comme son nom l'indique, se situe à l'intérieur de l'État-nation (ex : ontarienne, californienne). La citoyenneté se vit aussi au plan local, municipal ou régional (ex : sherbrookoise, bordelaise). À l'autre pôle, on peut retrouver une citoyenneté supranationale. C'est le cas pour tous les résidents des pays membres de l'Union européenne qui détiennent une citoyenneté leur donnant le droit de vote lors des élections locales (là où ils résident et nonobstant leur nationalité) ainsi qu'aux élections européennes. Cette citoyenneté leur donne aussi accès à certaines protections sociales.

Ces citoyennetés multiples impliquent des ensembles divers de devoirs, de droits et de loyautés et il arrive que les politiques ou principes valorisés par ces divers niveaux puissent être en opposition les uns avec les autres, créant une certaine concurrence entre eux (Le Pors, 1997).

Plusieurs auteurs abordent la question d'une citoyenneté mondiale ou transnationale. Kymlicka (2004) en présente plusieurs manifestations dont le maintien des

liens des migrants avec la mère-patrie, voire l'adoption de la double nationalité, la présence de réseaux militants d'ONG transnationales, le renforcement du droit international et la mise en place d'instances de contrôle (ex : Tribunal pénal international, Organisation mondiale du commerce, etc.).

En ce qui concerne les personnes immigrées, les relations transnationales sont particulièrement importantes puisque la plupart d'entre elles maintiennent des liens avec leur pays d'origine (ou de transit). Il peut s'agir de liens juridiques (double nationalité), mais aussi de liens sociaux (famille, amis), économiques (envoi d'argent aux proches laissés derrière) et bien sûr de liens culturels (Barber, 2003).

Comme nous venons de le voir, la citoyenneté se définit non seulement par les différents types de droits mais aussi par les notions d'identité, d'appartenance à une communauté politique et de participation civique. Regardons maintenant comment se définit notre deuxième concept clé : la trajectoire migratoire des personnes réfugiées.

### **La trajectoire migratoire des personnes réfugiées**

Selon Vatz Laaroussi et Rachédi (2003), il existe différents types de conflit pouvant provoquer la migration forcée de populations à la recherche d'un pays plus sécuritaire :

- les conflits bipolaires internes (conflits ethniques ou religieux) tels qu'en Yougoslavie ou au Rwanda;
- les violences instituées dans la durée où l'on retrouve la confusion, le chaos, comme en Algérie et en Colombie;
- les conflits internationaux comme en Afghanistan et en Irak.

Saillant (2007) divise la trajectoire migratoire des personnes réfugiées en trois étapes : l'exil, l'accueil et l'installation. Sachant que notre objet de recherche est la citoyenneté, il est pertinent d'ajouter une quatrième étape à cette trajectoire afin de voir l'évolution des femmes réfugiées sur une plus longue période, soit après l'obtention de la citoyenneté formelle (le statut). Comme nous pouvons le voir, chaque étape de la migration apporte son lot d'expériences particulières et de défis.

L'exil : On fait référence ici à la période de migration comme telle où la personne peut avoir circulé dans un ou plusieurs pays de transit, mais aussi à tout ce qui l'a précédé dans le pays d'origine (insécurité, violence). Cela inclut, évidemment, les événements ayant provoqué le départ mais aussi le projet d'avenir qui animait la migrante dans son désir d'un « ailleurs meilleur ». La motivation de partir peut même être une question de survie pour elle-même ou pour ses enfants (Vatz Laaroussi, 2003). Elle se retrouve souvent sans maîtrise de sa situation, en attente d'une terre d'asile.

L'accueil : C'est le moment de l'arrivée au Québec et ce qui s'ensuit dans les premières semaines : les premières impressions, les nouveaux repères à se définir, les besoins de base à combler, l'incompréhension des codes culturels (Legault et Fronteau, 2008) et l'environnement climatique, etc.

L'installation : Valtonen est d'avis que la période d'installation « se rapporte aux activités et processus de se fixer après l'arrivée dans le pays d'installation » (2004, p. 70). Pendant cette période, la personne doit faire des efforts importants pour s'insérer dans la société d'accueil. Elle cherche à « faire sa place » par l'apprentissage de la langue commune, la recherche d'un emploi, la création d'un réseau social, etc.

La citoyenneté (comme statut juridique) : À cette étape, la femme réfugiée est devenue officiellement une citoyenne canadienne. Elle détient maintenant tous les droits qui y sont liés et est assujettie aux mêmes devoirs que la citoyenne de naissance. Elle possède un passeport canadien ce qui lui facilite les voyages internationaux. Sous l'influence de la culture de la société d'accueil, son identité commence à se transformer (métissage) et elle développe un sentiment d'appartenance à la société d'accueil. Pour plusieurs, c'est aussi le début des activités de participation civique.

Maintenant que nous avons situé les concepts de citoyenneté et de trajectoire migratoire, nous allons présenter l'interrelation entre ces éléments à l'intérieur de notre cadre théorique.

## **LE CADRE THÉORIQUE**

Notre modèle théorique s'articule autour d'une grille d'analyse tridimensionnelle. Ses trois dimensions sont la citoyenneté, l'espace et le temps.

## La citoyenneté

Inspirée par le sociologue Bryan Turner (1997), nous avons défini la citoyenneté par 1) les droits civils, politiques, sociaux (incluant les droits économiques) et culturels détenus par les citoyennes et les citoyens d'une communauté politique, 2) par le sentiment identitaire et d'appartenance qu'ils-elles entretiennent à l'égard de cette communauté, sentiment qui est en tension avec leur appartenance originelle, et 3) par la participation civique à la dynamique de cette société, qu'elle soit à caractère politique ou civil. Le contenu de ces diverses composantes est illustré dans le tableau 1.

**Tableau 1**  
**Les composantes de la citoyenneté**

Composantes	Contenus	Description
Droits	Droits civils	Liberté de la personne (liberté d'opinion, d'expression, d'association ou de religion); droit à la sécurité, à la justice, égalité devant la loi, droit de propriété, etc.
	Droits politiques	Droit de vote et d'éligibilité, droit de participer à la vie politique et d'être informé.
	Droits sociaux (économiques)	Droit au travail, à l'éducation, à la protection sociale sous toutes ses formes, etc.
	Droits culturels	Droits aux individus membres de minorités, statuts spéciaux à des groupes minoritaires déterminés, mesures particulières (ex : quotas), pratiques d'accommodement raisonnables dans l'espace public, etc.

Pôle identitaire	Appartenance	Métissage entre 1) la culture de la société d'accueil (culture publique commune <sup>8</sup> , langue, patrimoine, histoire, etc.) et 2) les attaches particulières (ethniques, religieuses, linguistiques, etc.) et sentiment d'appartenance.
Participation civique	Participation politique Participation civile	Devoirs et responsabilités, compétences civiques. Participation politique et civile.

### L'espace

Ici, notre inspiration nous vient du politologue Derek Heater (1990) qui établit la «superposition de citoyenneté» en fonction d'espaces géographiques eux-mêmes superposés. Nous avons cependant légèrement adapté son modèle pour tenir compte de la place du Québec comme nation à l'intérieur de l'État fédéral qu'est le Canada. Nous avons donc retenu les niveaux suivants : local, municipal, régional, national (Québec), fédéral (Canada), supranational et transnational<sup>9</sup>. Notons que le niveau « transnational » peut refléter la place du pays d'origine ou même du pays de transit pour les femmes réfugiées.

### Le temps

Le temps s'articule à travers la trajectoire migratoire et celle-ci est jalonnée de lieux, d'expériences et de sentiments divers. « La trajectoire migratoire, parce qu'elle intègre des dimensions spatiotemporelles, culturelles et structurelles, permet de se placer dans le mouvement même de l'expérience d'immigration avec sa dynamique complexe » (Rachédi, 2008, p. 96). Le récit de cette trajectoire est à la fois objectif et subjectif et « les différences entre les deux sont entretenues par l'idée qu'il y a reconstruction du réel par rapport au vécu [...] » (Rachédi, 2008, p. 97).

---

<sup>8</sup> La culture publique commune pourrait comprendre les valeurs liées aux droits et libertés qui sont partagées par les citoyennes et citoyens (ex : l'égalité, la laïcité), les lois et principes d'organisation de la société (ex : la démocratie), les institutions politiques, etc. Ces aspects sont en constante transformation sous l'influence du débat public. (Voir Houle (2001) pour une analyse plus poussée de ce concept).

<sup>9</sup> Ces niveaux de citoyenneté pourraient être partiellement différents dans un autre État.



<b>Largeur : Composantes de la citoyenneté</b>	<b>Profondeur : Trajectoire migratoire (étapes)</b>	<b>Hauteur : Niveaux de citoyenneté</b>
<u>Droits</u> Droits civils Droits politiques Droits sociaux (incluant les droits économiques) Droits culturels  <u>Pôle identitaire</u> Identité (appartenance)  <u>Participation civique</u> Participation politique Participation civile	1. Exil 2. Accueil 3. Installation 4. Citoyenneté (statut)	A - Local B - Municipal C - Régional D - National (Québec) E - Fédéral (Canada) F - Supranational G - Transnational

Adaptation d'une grille de Derek Heater (1990, p. 319)

## LA MÉTHODOLOGIE

### La stratégie de recherche et la population à l'étude

La recherche réalisée est qualitative c'est-à-dire qu'elle a « pour objet l'examen des significations et la recherche de sens » (Fortin, Côté et Fillion, 2006, p. 29) permettant de rendre compte de l'expérience des personnes visées. Il s'agit « de rechercher les significations, de comprendre des processus, dans des situations uniques et/ou fortement contextualisées » (Giordano, 2003, p. 16).

Cette recherche est exploratoire puisqu'il n'y a que très peu d'études qui mettent en interrelation le concept de citoyenneté et la réalité des femmes réfugiées. Par ailleurs, « l'approche exploratoire privilégie la description, [...] mène à insister sur la diversité des manières d'être et d'agir et aboutit souvent à la construction de typologies [...] » (Groulx, 1998, p. 34). Dès le départ, nous souhaitons être en mesure d'élaborer une typologie.

La recherche adopte selon une approche phénoménologique. Elle « explore le sens manifeste des discours, elle privilégie le vécu, la perception des acteurs et leur expérience. [...] Les sujets témoignent d'une expérience singulière, unique, particulière qu'il est nécessaire de connaître pour comprendre le sens de l'action » (Groulx, 1998,

p.35). Et c'est là notre objectif : saisir le sens de l'expérience de la citoyenneté vécue par ces femmes réfugiées en lien avec leur trajectoire migratoire.

La population à l'étude est celle de femmes réfugiées au Québec dont les profils sont diversifiés et possédant la citoyenneté canadienne depuis plus de trois ans. Dès le départ, nous avons décidé que notre échantillon comprendrait huit femmes réfugiées d'origines différentes. Les principaux critères de sélection visent à obtenir la diversité la plus grande possible à plusieurs égards.

### ***La diversité des origines des femmes réfugiées***

L'échantillon comprend donc huit femmes de pays différents (répartis sur quatre continents) et ayant vécu des types de conflits différents :

- conflits bipolaires internes à caractère ethnique ou religieux (Rwanda, ex-Yougoslavie);
- Violences instituées : Algérie et République démocratique du Congo;
- conflits internationaux : Vietnam, Palestine<sup>11</sup>;
- conflits essentiellement de caractère politique interne: Roumanie, Chili<sup>12</sup>.

### ***La diversité des trajectoires migratoires :***

- cinq femmes avaient fui vers un autre pays alors que deux avaient vécu dans un camp de réfugiés et une avait pris la fuite dans son propre pays;
- cinq femmes avaient été reconnues comme réfugiées selon la Convention de Genève (et parrainées par le gouvernement) et trois avaient revendiqué le statut de réfugié une fois arrivées ici;
- quatre étaient arrivées en région et quatre à Montréal (une ayant quitté sa région d'accueil peu après son arrivée pour venir à Montréal).

---

<sup>11</sup> Notre choix, qui est discutable, est de placer la Palestine à l'intérieur de la catégorie des conflits internationaux puisque c'est une décision de la communauté internationale, au sortir de la 2<sup>e</sup> guerre mondiale, qui a autorisé la création de l'État d'Israël sur les terres palestiniennes.

<sup>12</sup> Les trois premières catégories ont été identifiées par Vatz Laaroussi et Rachédi (2003). Nous avons ajouté la 4<sup>e</sup> catégorie à cette typologie car elle nous semblait incomplète. En effet, les conflits dans ces deux pays ne s'expliquent pas par des tensions ethniques ou religieuses.

### ***La diversité des profils personnels des femmes***

L'échantillon présente une grande variété quant à l'âge des femmes au moment de l'entrevue, leur âge à leur arrivée au Québec, la décennie de leur arrivée et le nombre d'années depuis l'obtention de la citoyenneté canadienne<sup>13</sup>.

Afin de recruter ces femmes, nous avons essayé de mettre à contribution certains organismes intervenant auprès des femmes et des personnes immigrantes. Trois des participantes sont recrutées de cette façon. Compte tenu du succès relatif de cette première stratégie, nous avons alors mis en action nos différents réseaux relationnels afin de trouver les cinq autres femmes.

### **La méthode et les instruments de collecte de données**

La méthode de collecte de l'information que nous avons utilisée s'inspire des récits de vie. Selon Bertaux (1997), cette méthode est efficace car elle suscite l'élaboration de trajectoires de vie qui permettent de « saisir par quels mécanismes et processus des sujets en sont venus à se retrouver dans une situation donnée, et comment ils s'efforcent de gérer cette situation » (p. 15). En effet, des personnes placées au même endroit, dans une même situation, développent des points de vue et des comportements différents, en raison justement de leur trajectoire particulière. De plus, le récit est « le regard d'un présent sur un passé » qui produit du sens (Pineault et Le Grand, 1993, p. 107). Il contribue à la reconstruction identitaire de la personne (Vatz Laaroussi et Rachédi, 2003).

Nous avons donc procédé à la tenue d'entrevues semi-structurées (à questions ouvertes) avec chacune des huit femmes. Celles-ci se sont déroulées entre juin et septembre 2009 et leur durée varie entre deux heures et demie et trois heures. Certaines ont eu lieu directement au domicile des réfugiées; les autres, dans un organisme communautaire ou à l'UQAM. Ces entrevues permettent d'obtenir des informations personnelles sur l'expérience de chaque participante, plus précisément sur leur vécu (pays d'origine, pays de transit et société d'accueil) et sur leur expérience de la citoyenneté.

---

<sup>13</sup> Nous avons aussi comme critères, qu'après leur arrivée ici, elles aient passé la plus grande partie de leur vie au Québec et qu'elles aient une connaissance fonctionnelle du français.

En complément à ces entrevues, nous avons effectué, par le biais des journaux et de l'Internet, une recherche concernant les événements ayant perturbé la vie de ces femmes dans leur pays d'origine. L'objectif de cette démarche étant de comprendre ces événements sur le plan historique et de placer les différents récits dans leur contexte sociopolitique.

### **Les méthodes d'analyse des données**

Dans un premier temps, nous avons rédigé huit études de cas et avons dégagé les trajectoires spécifiques à chaque femme réfugiée (trajectoires migratoire, personnelle et de citoyenneté). Dans un second temps, nous avons procédé à une analyse thématique et transversale du matériel recueilli afin de faire ressortir les possibilités d'association entre les thèmes, les convergences et les divergences entre les différents récits et les liens avec notre cadre théorique et notre questionnement de recherche.

Finalement, l'interprétation des résultats nous amène à construire une typologie, c'est-à-dire une interprétation de la réalité, en portant notre attention sur les types de rapport à la citoyenneté vécus par les femmes de notre échantillon (Schnapper, 1999). Nous identifions ainsi cinq types qui correspondent à autant de façons de vivre la citoyenneté chez les femmes réfugiées : la citoyenneté critique et engagée (« la militante »), la citoyenneté par l'obtention du statut et les droits afférents (« la minimaliste »), la citoyenneté par l'appartenance à des réseaux sociaux (« la sociable »), la citoyenneté par l'affirmation et le maintien de sa différence (« la différente »), la citoyenneté utilitaire et le refus de l'insertion (« l'éternelle migrante »).

### **Les limites de la recherche**

Cette recherche comporte certaines limites. D'abord, le mode de recrutement des participantes qui s'appuie en majeure partie sur nos réseaux relationnels, ce qui peut biaiser l'échantillon<sup>14</sup>. Par ailleurs, avec un aussi petit échantillon, il s'avère que nous n'atteignons pas le critère de la *saturation des données*, c'est-à-dire le moment où « la poursuite de la collecte des données n'apprend plus rien au chercheur, n'apporte plus aucune idée nouvelle comparativement à celles qui ont déjà été trouvées, ne fournit pas

---

<sup>14</sup> Les femmes rencontrées étaient très scolarisées et, pour plusieurs, très impliquées dans leur communauté.

une meilleure compréhension du phénomène étudié » (Mucchielli, 1996, cité par Ouellet et St-Jacques, 2000, p. 87). Des entrevues supplémentaires eussent certainement pu enrichir notre analyse ainsi que la typologie élaborée. Finalement, cette recherche met en présence une chercheuse d'origine québécoise et des femmes réfugiées d'origine étrangère ce qui peut influencer les propos formulés.

## **L'EXAMEN DE DEUX ÉTUDES DE CAS**

C'est à travers deux études de cas que nous vérifions l'influence des événements vécus lors de la trajectoire migratoire des femmes réfugiées sur leur expérience de la citoyenneté. Nous mettrons en évidence les liens avec les composantes de la citoyenneté (droits, participation civique, identité-appartenance). Pour effectuer cet exercice, nous choisissons les cas de deux femmes arabes, Hiyam, une Palestinienne et Nadia, une Algérienne<sup>15</sup>.

Ces deux femmes ont plusieurs points en commun :

- toutes les deux étaient jeunes lors de leur arrivée au Québec;
- elles provenaient de pays arabes;
- elles parlaient déjà le français à leur arrivée;
- leurs parents étaient des militants politiques;
- elles ont vécu dans un quartier multiethnique à leur arrivée;
- elles ont donné ici naissance à un enfant.

Toutefois, les différences entre elles sont très importantes, tant dans leur rapport à la société québécoise et à leur pays d'origine, qu'au plan des stratégies d'insertion-citoyenneté utilisées et du type de citoyenneté exercée. C'est ce que nous verrons à travers les études de cas.

### **L'étude de cas de Hiyam de la Palestine**

Hiyam est arrivée au Québec, en 1986, à l'âge de 12 ans, avec ses parents qui étaient des réfugiés palestiniens reconnus au sens de la Convention de Genève. Jetons un

---

<sup>15</sup> Les noms ont été changés afin de protéger la confidentialité.

coup d'œil aux traits saillants de son histoire mis en relation avec son expérience de la citoyenneté.

**Tableau 2.1**  
**Traits saillants de la trajectoire migratoire de Hiyam**  
**en lien avec son expérience de la citoyenneté**

<b>Trajectoire migratoire</b>	<b>Expérience de la citoyenneté</b>
<i>Histoire collective (Palestine)</i>	
Les grands-parents sont chassés de Palestine en 1948 avec toute leur famille (« la Nakba») <sup>16</sup>	
Le père est réfugié au Liban et elle devient réfugiée de « père en fille »	Refus de ce qui s'est passé et de ce qui se passe encore en Palestine. Fidélité à la mémoire de ses aïeux
Retour impossible	Renoncement impossible
<i>Histoire familiale (au Liban)</i>	
Il n'y a pas de sécurité (guerre civile) La famille est toujours prête à partir, à prendre fuite. Elle vit avec ses valises	Encore maintenant, la famille parle continuellement du retour là-bas et vit « comme des temporaires »
Le père ne veut pas venir ici. La mère force le départ pour des raisons de sécurité (la famille est ciblée)	Elle ne voulait pas venir ici. Dès son arrivée, elle pense à repartir. « Je voulais juste retourner » « On n'est pas là pour s'installer; on est là pour voir » (après 26 ans passés ici)
Importance de la famille élargie installée au Moyen-Orient. « C'est la seule chose de stable »	Importance de la famille. Décisions de clan. Relations presque quotidiennes avec la famille restée là-bas. Voyages réguliers au Moyen-Orient
Retour impossible	Renoncement impossible
<i>Droits</i>	
Elle n'a pas accès à la citoyenneté, ni en Palestine, ni au Liban (même si sa mère est Libanaise) Elle est privée de certains droits au Liban	Importance accordée au statut (sa seule citoyenneté est canadienne)

<sup>16</sup> « La catastrophe ». C'est ainsi que les Palestiniens appellent cet événement.

Les laissez-passer sont un problème pour circuler au Liban	Satisfaction d'avoir des « papiers » officiels
	Son sentiment de citoyenneté est lié au droit de vote et au fait de voyager librement
<i>Participation civique</i>	
Ses parents sont militants politiques au Liban Enfant, « je portais le fardeau de toute l'histoire de la Palestine »	Depuis sa jeunesse, elle est très impliquée dans des associations de défense de la Palestine Elle accorde beaucoup d'importance à la participation civique et s'implique activement
<i>Identité-appartenance</i>	
Depuis son arrivée au Québec, la famille vit dans un quartier à forte concentration multiethnique où l'on trouve beaucoup d'arabes	Ses relations sont presque exclusivement avec des Palestiniens et immigrants du Moyen-Orient Elle est entrée dans une maison québécoise pour la 1 <sup>ère</sup> fois il y a un an Ses parents ne connaissent aucun Québécois et elle n'a aucun ami québécois
Au Liban, les Palestiniens étaient perçus comme des « intrus » Elle n'a « jamais appartenu nulle part »	Elle veut assumer son identité palestinienne à 100%. « C'est beaucoup de souffrances » Elle possède plusieurs chez-soi : Palestine= terre d'appartenance; Liban= famille et souvenirs; Ici = confort et sécurité Elle ressent une dualité d'appartenance Canada-Québec Elle n'a pas le désir de rester mais la décision sera familiale Elle désire que son fils « appartienne » d'abord au Québec, ensuite à la Palestine

Commentaire :

Hiyam reconnaît que la question de la Palestine a absorbé toute sa vie et celle de sa famille. « Tout ce que tu faisais avait lien à cette identité palestinienne ». Elle vit une citoyenneté partagée dans le sens qu'elle est dans l'impossibilité de retourner là d'où elle vient, même si elle y rêve, tout en étant dans l'impossibilité de décider de s'installer ici.

«Parce que si, moi, je prends cette décision, ça veut dire que je prends une décision claire et que je suis consciente de couper les liens avec la famille restée

là-bas, si je décide de m'installer ici, parce qu'y a toujours cet espoir qu'on va retourner. Chaque fois qu'on parle au téléphone, on parle de cet espoir. Chaque fois qu'on va là-bas, on parle de cet espoir. On regarde des appartements pour voir si c'est possible de retourner [...] On n'a pas les outils de couper ce lien et de dire : ça y est, on s'installe ici. (Longue hésitation) On peut pas le faire. C'est trop! On peut pas le faire.»

Elle vit une citoyenneté utilitaire ici en raison de la sécurité liée au statut, du droit de vote et du passeport canadien, mais elle ressent une appartenance très forte à la Palestine et au Liban auxquels elle ne peut renoncer. Elle dit se sentir « entre deux mondes ».

À la fin de l'entrevue elle exprime clairement qu'elle veut que son fils ne vive pas la même situation qu'elle (donc, qu'il ait une appartenance au Québec), et elle donne les conseils suivants à des nouvelles arrivantes pour bien vivre ici : prendre la décision de s'installer dès le départ, placer ses besoins avant « la cause », ne pas aller vivre dans des quartiers d'immigrants (si possible, aller vivre en région) pour entrer en contact avec des Québécois, accepter de changer, etc. « Parce que, si on fait comme nous on a fait, on a toujours un pied ici, un pied là et tu n'appartiens pas vraiment ici et tu n'appartiens plus là-bas non plus ».

Ses propos démontrent qu'elle a fait le point sur son expérience migratoire et qu'elle en a tiré certaines leçons.

Comme stratégie d'insertion-citoyenneté, Hiyam utilise une stratégie collectiviste que l'on peut définir ainsi (Vatz Laaroussi, 2001) : perception de la famille comme un collectif et disparition de l'individu à l'intérieur; utilisation du collectif à des fins de changement, d'adaptation, d'insertion et de participation; importance de la famille et de la communauté d'origine comme référents identitaires et comme bases des processus et tactiques de relations avec l'extérieur et d'insertion fonctionnelle; proximité symbolique avec le pays d'origine; rapports de complémentarité ou d'extériorité avec la société d'accueil.

Au regard de la typologie de la citoyenneté que nous élaborons dans le cadre de cette recherche, le récit de Hiyam nous inspire le type de « l'éternelle migrante ».

### ***Citoyenneté utilitaire et refus de l'insertion (« l'éternelle migrante »)***

Pour « l'éternelle migrante », l'obtention du statut est importante car cela permet d'avoir les « papiers » officiels qui apportent de nombreux avantages. Le maintien et l'affirmation de sa singularité sont importants et l'objectif poursuivi n'est pas de s'insérer à la société d'accueil. La personne demeure « de passage » au plan physique ou symbolique, ou les deux à la fois. Ses attaches pour le pays « perdu » peuvent demeurer très fortes; pour elle, le retour peut constituer un rêve même s'il est souvent impossible à réaliser. Et si ce n'est pas le retour dans le pays d'attache qui est visé, le désir de partir vivre ailleurs est tout de même présent. Les liens avec les membres de la société d'accueil apparaissent donc comme secondaires et la citoyenneté peut être vécue de manière purement utilitaire.

### **L'étude de cas de Nadia d'Algérie**

Nadia est arrivée au Québec en 1994, à l'âge de 16 ans, avec sa mère et son jeune frère. Dès son arrivée à la frontière canado-américaine, la famille a demandé l'asile. Voyons maintenant les traits saillants de l'histoire de Nadia mis en relation avec son expérience de la citoyenneté.

**Tableau 2.2**

#### **Traits saillants de la trajectoire migratoire de Nadia en lien avec son expérience de la citoyenneté**

<b>Trajectoire migratoire</b>	<b>Expérience de la citoyenneté</b>
<i>Histoire collective</i>	
	Arabisation de l'Algérie dans les années 1980
	Montée de l'islamisme radical (1990)
	Prise de pouvoir par l'armée et début de la guerre civile (1992)
<i>Histoire familiale</i>	
	Départ avec la mère pour la France en 1990. Impossibilité d'obtenir le statut de réfugié. Retour en Algérie au moment du début de la guerre civile
	Famille menacée et ciblée (gestes d'intimidation à son endroit)
	Utilisation d'un visa de touriste pour aller aux États-Unis ce qui permet de demander l'asile à la frontière canadienne

<i>Droits</i>	
Nulle part, elle a senti qu'elle était respectée dans la totalité de ses droits	Son sentiment de citoyenneté ne s'est pas construit là-dessus mais plutôt sur sa « volonté d'aller les défendre » Critiquer est une façon de manifester son appartenance, de se « définir en tant que citoyenne »
<i>Participation civique</i>	
Sa mère était militante politique en Algérie	Elle accorde beaucoup d'importance à la participation civique et s'implique activement Le fait de travailler dans le milieu associatif lui permet de manifester sa citoyenneté
<i>Identité-appartenance</i>	
À son arrivée au Québec, la famille vit dans un quartier à forte concentration multiethnique où l'on trouve beaucoup d'Arabes Elle n'a connu des Québécois qu'au CEGEP	Elle possède des réseaux diversifiés mais n'entretient plus de liens avec des Algériens : « les premiers amis algériens vivaient en groupes fermés et reproduisaient les mêmes schémas qu'au pays »
	Elle a donné naissance à un enfant ici : « c'est mon lien avec le Québec qui est définitivement soudé»
Elle considère avoir reçu une éducation ouverte et moderne dans sa famille	Elle n'a pas vécu de choc de valeurs ou de culture en arrivant ici
Elle possède toujours la citoyenneté algérienne mais elle considère que c'est symbolique	Elle se définit comme Québécoise et Montréalaise (son chez-soi est ici) Elle a le sentiment d'avoir sa place ici Elle a le désir de demeurer au Québec

**Commentaire :**

Nadia affirme avoir trouvé sa place au Québec. Pour elle, la citoyenneté repose sur la compréhension de la société dans laquelle elle évolue et sur l'implication active. Critiquer est aussi une forme d'implication. À cet égard, elle constate que certains Québécois ont de la difficulté avec la critique : « C'est toujours le fameux, toi, t'es immigrante. Si ça te plaît pas ici... ». Si elle critique, c'est en tant que Québécoise qu'elle

le fait. « Pour moi, être bien chez soi, c'est comme pouvoir déplacer des meubles. Si je dis qu'il y a quelque chose à améliorer, c'est bien parce que je me sens chez moi ».

Nadia met en œuvre une stratégie d'insertion-citoyenneté de type participation civique. Elle s'adonne à des activités civiles et politiques afin de s'insérer dans la société québécoise et exercer une citoyenneté active. Pour elle, cette implication a un caractère essentiel car elle lui permet d'avoir « une emprise quelque part » et de contribuer à changer des situations. Le fait de travailler dans le milieu associatif est un avantage car cela l'amène à rester vigilante face aux droits et aux acquis sociaux.

Par rapport à la typologie de la citoyenneté élaborée au cours de notre recherche, Nadia s'inscrit dans le type de « la militante ».

### ***Citoyenneté critique et engagée (« la militante »)***

Pour « la militante », l'exercice de la citoyenneté consiste à revendiquer des droits ou à défendre le respect de ceux qui sont déjà acquis, ou encore à œuvrer en faveur de changements sociaux ou politiques dans le pays d'accueil, mais possiblement aussi dans son pays d'origine, si elle y est restée fidèle. L'exercice de la citoyenneté se fait par le biais de la participation civique, incluant souvent les deux dimensions, politique et civile.

« La militante » peut être une personne très scolarisée mais, chose certaine, elle est toujours très politisée, cet intérêt pouvant venir de son mode de vie dans son pays d'origine et/ou de l'influence des membres de sa famille proche. Il peut arriver que cet engagement s'exprime aussi à travers son travail ce qui renforce encore davantage sa conscience des problèmes sociaux et l'impact de son action.

## **CONCLUSION**

Comme nous le voyons à travers ces études de cas, les réalités de Hiyam et de Nadia sont fort différentes. Confrontées au défi de l'insertion dans la société québécoise, chacune réagit à sa manière et utilise les stratégies qui lui paraissent les mieux adaptées à sa situation et à sa personnalité. Ainsi, chacune développe son propre rapport à la citoyenneté : conscience plus ou moins grande d'avoir des droits allié au désir et à la capacité de les exercer, définition identitaire et sentiment d'appartenance très différents, engagement civique à teneur variable, satisfaction d'avoir le statut de citoyenne, réseaux

de relations plus ou moins diversifiés, désir et sentiment d'insertion à la société d'accueil opposés, attachement plus ou moins fort au pays d'origine, acceptation ou non du deuil lié à l'exil, etc.

À ce moment-ci, il est approprié de rappeler notre question de recherche : « Comment la trajectoire migratoire de femmes réfugiées au Québec interagit-elle avec leur expérience de la citoyenneté? » et notre hypothèse à l'effet que le vécu des femmes réfugiées, aux différentes étapes de leur trajectoire migratoire, influence leur expérience de la citoyenneté.

Notre hypothèse de recherche est vérifiée car, à partir de ces deux études de cas, nous pouvons voir qu'il existe un rapport entre la trajectoire migratoire de la femme réfugiée et son expérience de la citoyenneté<sup>17</sup>. Ce rapport est unique puisqu'il est tributaire, non seulement des faits vécus, mais aussi de la résonance interne de ces événements ainsi que des mécanismes de défense et des stratégies développés par la personne.

Ce rapport est influencé par divers facteurs tels que :

- l'âge de la réfugiée à son arrivée;
- l'histoire familiale et le mode de vie antérieur dans le pays d'origine;
- le maintien de l'adhésion à des valeurs et à la culture d'origine et l'ouverture aux valeurs et à la culture de la société d'accueil;
- les traits de caractère de la personne (sensibilité, adaptation, insécurité, etc.);
- le contexte de la migration et son impact sur la personne;
- l'expérience de la citoyenneté vécue dans le pays d'origine et/ou de transit.

Ainsi, chaque histoire est singulière et l'histoire de ces femmes montre diverses façons de penser, de ressentir et d'exercer leur citoyenneté. En ce sens, on peut donc parler de « citoyenneté plurielle ».

## RÉFÉRENCES

Barber, G.P. (2003). «Une citoyenneté et des attaches au-delà des frontières? Un programme de recherche transnational et anthropologique», *Diversité urbaine*, vol. 1, no 3, printemps, p. 98-102.

---

<sup>17</sup> Il en est de même pour les autres femmes participant à la recherche.

- Bertaux, D. (1997). *Les récits de vie. Perspective ethnosociologique*, Paris, Nathan.
- Canada. Citoyenneté et Immigration Canada (CIC) (2008). *Rapport annuel au Parlement sur l'immigration*, Gouvernement du Canada, Ottawa.
- Conseil Canadien pour les réfugiés (CCR) (2008). *La situation des réfugiés : Présentation des enjeux relatifs à l'immigration et aux réfugiés du Canada*, <<http://www.ccrweb.ca/documents/situationFR.pdf>>, consulté le 8 avril 2009.
- Dieckhoff, A. (2000). *La nation dans tous ses états : les identités nationales en mouvement*, Paris, Flammarion.
- Fortin, M. F., Côté, J. et Fillion, F. (2006). *Fondements et étapes du processus de recherche*, Montréal, Chenelière Éducation.
- Gaille, M. (1998). *Le citoyen*, Paris, Flammarion.
- Giordano, Y. (2003). «Les spécificités des recherches qualitatives», dans Y. Giordano (dir.), *Conduire un projet de recherche: une perspective qualitative*, Colombelles, Éditions EMS, Management et société, p. 11-39.
- Groulx, L-H. (1998). «Sens et usage de la recherche qualitative en travail social», dans J. Poupart et al. (dir.), *La recherche qualitative: diversité des champs et des pratiques au Québec*, Montréal, Gaëtan Morin éditeur, p. 1-50.
- Heater, D. (1990). *Citizenship. The civic ideal in world history, politics and education*, London et New York, Longman.
- Helly, D., Lavallée, M. et Mc Andrew, M. (2000). «Citoyenneté et redéfinition des politiques publiques de gestion de la diversité: la position des organismes non gouvernementaux québécois», *Recherches sociographiques*, vol. 41, no 2, p. 271-298.
- Houle, F. (2001). «La communauté partagée. Patriotisme et sociétés pluralistes», *Politique et Sociétés*, vol. 20, no 1, p. 97-122.
- Kymlicka, W. (2001). *La citoyenneté multiculturelle: une théorie libérale du droit des minorités*, Montréal, Les Éditions du Boréal.
- Kymlicka, W. (2004). «Le mythe de la citoyenneté transnationale», *Critique internationale*, no 23, avril, p. 97-111.
- Labelle, M., Field, A-M. et Icart, J-C. (2007). *Les dimensions d'intégration des immigrants, des minorités ethnoculturelles et des groupes racisés au Québec*, Montréal, Commission de consultation sur les pratiques d'accommodement reliées aux différences culturelles, août.

Lamoureux, J. (2004). «On est des entêté(e)s. Pensez pas nous épuiser», *Lien social et Politiques*, no 51, p. 29-38.

Legault, G. et Fronteau, J. (2008). «Les mécanismes d'inclusion des immigrants et des réfugiés», dans G. Legault et L. Rachédi (dir.), *L'intervention interculturelle*, 2<sup>e</sup> édition, Montréal, Gaëtan Morin éditeur, p. 44- 66.

Le Pors, A. (1997). *Le nouvel âge de la citoyenneté*, Paris, Les Éditions de l'atelier.

Marshall, T. H. (1949). *Citizenship and social class*, Cambridge, Cambridge University Press.

Martiniello, M. (2000). *La citoyenneté à l'aube du 21<sup>e</sup> siècle: questions et enjeux majeurs*, Liège, Les éditions de l'Université de Liège.

Ouellet, F. et St-Jacques, M-C. (2000). «Les techniques d'échantillonnage», dans R. Mayer *et al*, (dir.), *Méthodes de recherche en intervention sociale*, Boucherville, Gaëtan Morin, p. 71- 90.

Picard, E. (2002). «La notion de citoyenneté», dans Y. Michaud (dir.), *Le pouvoir, l'État, la politique*, Paris, Odile Jacob, Université de tous les savoirs, p. 39-66.

Pierre, M. (2005). «Les facteurs d'exclusion faisant obstacle à l'intégration socioéconomique de certains groupes de femmes immigrées au Québec: Un état des lieux», *Nouvelles pratiques sociales*, vol. 17, no 2, p. 75-94.

Pineault, G. et Le Grand, J.-L. (1993). «Les histoires de vie», *Que sais-je?*, Presses universitaires de France.

Rachédi, L. (2008). *Trajectoires migratoires et stratégies identitaires d'écrivains maghrébins immigrants au Québec: l'écriture comme espace d'insertion et de citoyenneté pour les immigrants*, Thèse de doctorat, Montréal, Université de Montréal.

Saillant, F. (2007). «Vous êtes ici dans une mini-ONU: Les réfugiés publics au Québec. De l'humanitaire au communautaire», *Anthropologie et Sociétés*, vol. 31, no 2, p. 65-90.

Schnapper, D. (1999). *La compréhension sociologique. Démarche de l'analyse typologique*, Paris, Presses universitaires de France.

Schnapper, D. (2004). «La République face aux communautarismes», *Études*, Tome 400, p. 177-188.

Taylor, C. (1994). «La politique de reconnaissance», *Multiculturalisme: différence et démocratie*, Paris, Aubier.

Thériault, J.-Y. (1997). «Les deux écoles de la démocratie», dans M. Milot et F. Ouellet (dir.), *Religion, éducation et démocratie*, Montréal, L'Harmattan, p. 19-33.

Touraine, A. (1994). *Qu'est-ce que la démocratie?*, Paris, Fayard.

Turner, B. S. (1997). «Citizenship Studies: a General Theory», *Citizenship studies*, vol. 1, no 1, p. 5-18.

Valtonen, K. (2004). «From the margins to the mainstream: conceptualizing refugee resettlement», *Journal of Refugee Studies*, vol. 17, no 1, p. 70-96.

Vatz Laaroussi, M. (2001). *Le familial au cœur de l'immigration: les stratégies de citoyenneté des familles immigrantes au Québec et en France*, L'Harmattan.

Vatz Laaroussi, M. (2003). «Des familles citoyennes? Le cas des familles immigrantes au Québec», *Nouvelles pratiques sociales*, vol. 16, no 1, p. 148-164.

Vatz Laaroussi, M. et Rachédi, L. (2003). *Familles réfugiées des guerres en Estrie*, Rapport de recherche.

Weinstock, D. (2000). «La citoyenneté en mutation», dans Y. Boisvert, J. Hamel et M. Molgat (dir.), *Vivre la citoyenneté*, Montréal, Liber, p. 15-26.

# TRAJECTOIRES MIGRATOIRES MAROC-QUÉBEC. ENTRE IMAGINAIRES SOCIAUX ET DYNAMIQUES IDENTITAIRES

*Marie-France René*

## INTRODUCTION

### Présentation de l'objet de recherche

Le phénomène migratoire a acquis une grande importance aujourd'hui à l'échelle mondiale. Importance tant en nombre, puisque les déplacements des populations sont de plus en plus nombreux, qu'en conséquences politiques, économiques, sociales et culturelles pour les individus. Ces migrations soulèvent de nombreuses questions, une des plus importantes étant la problématique de leur intégration dans les pays d'accueil. Au Québec, les débats actuels portant sur les accommodements raisonnables reflètent bien les préoccupations nationales entourant l'intégration des immigrants et surtout celle des arabes et des musulmans, qui depuis le 11 septembre 2001, sont victimes de discriminations accrues. Cette nouvelle problématique et les orientations que prennent les débats à ce sujet au Québec ne sont pas sans danger. Il importe donc de leur donner une nouvelle dimension et de documenter davantage cette nouvelle immigration.

De ce fait, présenter ce projet exploratoire et analytique des trajectoires et des conditions migratoires marocaines au Québec, depuis l'élaboration du projet jusqu'à sa réalisation, comme thèse de doctorat en sociologie, s'inscrit dans une ambition et une volonté de documenter et d'analyser différemment ce phénomène contemporain. Nous cherchons à saisir leur imaginaire pré-migratoire dans leur contexte d'origine (socio-historique, collectif, individuel et familial) ainsi qu'à prêter toute l'attention nécessaire aux variations dans les attentes et les aspirations des acteurs au cours de leur trajectoire.

Nos préoccupations générales de départ concernent donc les deux points suivants : les caractères subjectifs (individuels) et si possible structurels (récurrents) intervenant dans les trajectoires migratoires à travers les imaginaires, les mythes, les projets, les envies, les besoins concrets et le quotidien; ainsi que les appartenances identitaires et la portée de la recomposition des identités à l'intérieur d'un processus de mobilité spatio-temporelle, sociale et culturelle. Ces deux préoccupations, nous l'espérons, pourront alors

nous permettre d'approfondir la compréhension du phénomène migratoire en soulignant l'importance de l'imaginaire et des conditions prémigratoires dans une trajectoire. Notons enfin que cette communication présente une étude qui est actuellement en cours. La première phase de recherche au Maroc est actuellement terminée. Il ne reste plus qu'à mener une enquête au Québec pour pouvoir achever l'analyse et la rédaction des résultats obtenus.

Vu le nombre restreint d'études ayant permis à ces migrants et Québécois d'origine marocaine de devenir les acteurs de leur propre trajectoire, l'un de nos desseins dans le cadre de ce travail est de leur donner une voix pour se raconter et relater leur histoire. Afin de couvrir l'ensemble de la trajectoire migratoire, nous désirons saisir, à partir de l'élaboration du projet, toutes les étapes qui suivront, c'est-à-dire la concrétisation administrative du départ, l'arrivée au pays d'accueil (adaptation) et l'insertion qui s'en suivra. Dans un premier temps, notre enquête exploratoire des imaginaires et des conditions prémigratoires a pris la forme d'une collecte de données qualitatives auprès d'individus rencontrés au Maroc qui se trouvaient dans l'une des deux premières phases, c'est-à-dire celles de l'élaboration du projet et de sa concrétisation (vingt-huit entretiens semi-directifs recueillis). Dans un deuxième temps, nous mènerons ce même type d'enquête depuis Montréal auprès d'individus nouvellement arrivés et auprès de ceux qui sont installés depuis déjà quelques années, deux moments correspondant aux phases suivantes d'une trajectoire migratoire. Évidemment, dans la mesure du possible, nous chercherons à suivre les mêmes individus au cours des différentes phases migratoires. Couvrant ainsi l'ensemble du parcours d'un échantillon<sup>1</sup> d'acteurs présentant des caractéristiques prédéfinies à travers les différents moments de la trajectoire, nous serons à même d'apporter des éléments de réponse à nos questions de recherche.

Après une mise en contexte, le texte qui suit aborde la problématique et nos questions de recherche, suivies d'une brève revue de la littérature, des théories et des concepts sur lesquels s'appuie notre étude. Nous terminerons enfin par une discussion de

---

<sup>1</sup>Notre échantillon correspondra aux caractéristiques de la majorité des Marocains récemment installés au Québec, c'est-à-dire âgés entre 25 et 44 ans, de confession musulmane, instruits et parlant le français (MICC, 2005).

la méthodologie d'enquête et d'analyse adoptées dans le cadre de ce projet, dans le but d'en démontrer le bien-fondé.

### **Mise en contexte et problématique**

Plusieurs problèmes se posent lorsque l'on tente d'analyser les migrations. En effet, ces processus, qui peuvent être reproductibles et réversibles, sont pensés la plupart du temps en termes d'espace de référence, attribuable le plus souvent au lieu de résidence. Ce lieu de référence, défini par la souveraineté des États, permet de différencier les migrations internationales du tourisme ou encore des migrations internes. Toutefois, l'analyse du phénomène migratoire selon cette modalité s'avère le plus souvent infructueuse ou du moins incomplète, puisqu'elle ne tient pas compte des dynamiques à l'œuvre tout au long des processus de mobilité.

Afin de saisir les migrations dans toute leur complexité, l'étude des trajectoires migratoires (approche diachronique) ouvre alors des perspectives intéressantes. Comme Abdelmalek Sayad (1999) l'a souligné, on ne peut prétendre comprendre les phénomènes migratoires uniquement à travers un regard ethnocentriste, puisqu'il s'agit d'un fait sociétal global. En effet, la plupart des études, qu'elles soient rétrospectives ou prospectives, conduisent normalement à l'analyse des contingences du présent en terme d'émergence de problématiques dans les sociétés d'origine ou d'accueil. Elles ne permettent pas de comprendre les liens entre les dynamiques des milieux d'établissement et des milieux d'origine. En ce faisant, on ignore tout l'aspect dynamique spatio-temporel, social, culturel et identitaire au cœur même du processus migratoire. Or, tenter de cerner les imaginaires, les motivations ainsi que les significations au centre du processus migratoire, sans négliger de pénétrer la complexité socioculturelle et identitaire qu'ils génèrent dans les différentes phases de la trajectoire dans les pays d'origine et d'accueil, mène à un changement d'approche quant à l'étude du phénomène migratoire. Il est à noter toutefois que ce type d'approche engendre nécessairement une certaine complexité théorique et méthodologique, ainsi qu'une très lourde charge de travail de recherche. C'est d'ailleurs ce qui explique en grande partie la faible popularité de celle-ci

chez les chercheurs, et cela, malgré la démonstration bien établie de sa pertinence par des auteurs tels que Sayad.<sup>2</sup>

### ***Émigration marocaine***

Au Maroc, l'émigration est un phénomène très ancien. Au XIX<sup>e</sup> siècle, elle prenait la forme d'une émigration des commerçants qui se rendaient en Afrique de l'Ouest, puis en Algérie. Comme l'explique Charef (2005, p. 69-70), suite aux bouleversements structurels de la société et de l'économie depuis le XIX<sup>e</sup> siècle et les politiques d'immigration des pays d'accueil, la migration internationale marocaine s'est ensuite transformée pour devenir essentiellement une migration temporaire militaire ou de travail vers l'Europe et spécialement en France. Après l'indépendance du Maroc, on dénote une augmentation d'émigrés et une diversification des pays de destination. Or, depuis la crise économique des années 1970 et la fermeture croissante des frontières européennes, on assiste malgré tout à un accroissement de l'émigration marocaine dans plusieurs pays, dont le Canada.

Le nombre de Marocains à l'étranger avoisine les trois millions, soit 10% de la population marocaine. Les transferts monétaires représentent la première source de revenu du pays, loin devant le tourisme et les phosphates. La migration est ainsi un phénomène amplement répandu au Maroc, et tout type de localité participe à ce processus, indépendamment de sa situation géographique, de sa taille et de ses ressources économiques (Charef, 2005, p. 70).

Pourtant, malgré l'importance du phénomène au Maroc, il y a très peu d'études au sujet des émigrés et de l'émigration. Comme le note Charef, «jusqu'à la fin des années 80, il n'y a eu ni politique d'émigration, ni production scientifique majeure, à croire qu'il y a eu une volonté de négation d'un phénomène» (2005, p. 70). Les connaissances à propos de la migration internationale marocaine du côté du pays d'émigration étant encore fragmentaires, alors qu'elle constitue un moteur économique national (transferts de fonds et rôle modérateur sur le marché de l'emploi) et exerce une fonction de maintien de la paix sociale nécessaire face à la pauvreté croissante (Charef, 2005, p. 70), il devient

---

<sup>2</sup> La notion d'émigré-immigré est employée par Abdelmalek Sayad (1999) afin d'insister sur l'existence d'une identité associée à une histoire individuelle et collective propre à l'immigrant avant son arrivée au pays d'accueil. Il souligne ainsi l'importance de prendre en considération la trajectoire migratoire depuis le pays d'origine dans l'étude des migrations, plutôt que d'adopter une vision ethnocentriste en étudiant que les impacts de l'immigration sur la société d'accueil.

urgent d'entreprendre des recherches sur le sujet. Nous croyons donc que notre projet d'étude des imaginaires dans une trajectoire migratoire depuis le Maroc aura le mérite d'apporter des connaissances supplémentaires au sujet des dynamiques spatio-temporelles, sociales, culturelles et identitaires des émigrés marocains pour le pays.

### ***Immigration marocaine au Québec***

Par ailleurs, soulignons que la complexité des parcours migratoires marocains est aussi à ce jour relativement peu documentée au Québec, alors que le nombre d'arrivants du Maroc à Montréal occupe le premier rang selon le rapport publié par Immigration et communautés culturelles Québec de 2007 (MICC, 2007, p. 2). De ce fait, mis à part la communauté de juifs Sépharades marocains installée au Québec depuis la fin des années 1950, cette nouvelle vague migratoire reste encore méconnue dans son ensemble.

Selon les statistiques disponibles pour le Québec (MICC, 2005), les membres de cette communauté sont majoritairement de la première génération, donc nés à l'étranger (plus de deux personnes sur trois en incluant les résidents non permanents), et de religion musulmane (63,8%). Cette communauté est plus jeune que l'ensemble de la population du Québec et 40,2% d'entre eux sont âgés entre 25 et 44 ans. Plus de la moitié de ses membres sont légalement mariés (52,5 %) et près du tiers d'entre eux détiennent un diplôme universitaire. Pour la grande majorité, ils connaissent le français (95,6%) et 55,1% d'entre eux maîtrisent aussi l'anglais. Au niveau professionnel, « elles affichent un taux d'activité similaire à celui de l'ensemble de la population québécoise, mais elles présentent un taux d'emploi plus faible (50,9% contre 58,9%) et un taux de chômage plus élevé (20,2% contre 8,2%) » (MICC, 2005, p. 7). À la lumière de ces données, on constate que la communauté d'origine marocaine au Québec répond aux principaux critères de la grille de sélection élaborée par le gouvernement du Québec : Ils sont majoritairement instruits, font partie de la catégorie de la population active et en âge de procréer, parlent pratiquement tous le français et plus de la moitié maîtrise aussi l'anglais. Malgré tout, ils semblent éprouver des difficultés au niveau de leur insertion professionnelle. Comment cela peut-il s'expliquer ? Dans le contexte international et national actuel, n'est-il pas tentant d'attribuer cet état de fait à la montée de la discrimination à l'égard des communautés arabes et musulmanes ? Thomas Deltombe

(2005), dans un de ses récents ouvrages, analyse la construction imaginaire de l'Autre musulman à travers les médias et les images télévisées, ce qui le mène à parler en termes d'islam imaginaire et de rapports de forces.

Cela ne signifie pas que les versions de l'islam présentées à la télévision soient plus « fausses » - ou plus « vraies » - que d'autres. Mais plutôt que l'islam télévisé, fait de mots et d'images, soit moins le reflet d'un hypothétique « islam réel » que le miroir d'imaginaires qui traversent la société française. Des imaginaires qui se reproduisent et évoluent avec le temps, et qui sont le produit de rapports de forces dans lesquels nous sommes impliqués, journalistes ou téléspectateurs, musulmans ou non (Deltombe, 2005, p. 8)

Olivier Roy (2005) parle quant à lui d'essentialisation de l'islam, c'est-à-dire de cette tendance en Occident à tout expliquer par l'islam, ce qui mène à la création extérieure d'une « communauté musulmane » ou d'une « communauté imaginaire » par la négative, incluant toute personne d'origine musulmane, qu'elle soit croyante ou non, qu'elle se réclame de cette communauté ou non. Par ailleurs, une étude récente menée auprès des Québécois d'origine arabe démontre que la perception de la population à leur endroit est négative et qu'ils sont bel et bien victimes de discrimination (Oueslati, Labelle et Antonius, 2006). Le contexte international depuis le 11 septembre 2001 joue évidemment un rôle important dans l'aggravation du fossé entre l'Occident et l'Orient. L'une des conséquences de ces événements fut l'obsession croissante pour la sécurité et la référence au terrorisme comme outil politique de propagande servant à manipuler les populations occidentales. On fait état dès lors d'un durcissement des positions politiques et de l'opinion publique à l'égard de l'immigration en général, mais spécifiquement l'immigration arabe et musulmane.<sup>3</sup> Plusieurs questions se posent actuellement dans les pays occidentaux à ce propos et plusieurs des procédés démagogiques ont été utilisés dans les discours de certains politiciens et des médias.<sup>4</sup> C'est dans l'optique d'enrichir la connaissance à propos de cette immigration et de contribuer ainsi à déconstruire les stéréotypes, que nous avons décidé d'étudier les parcours migratoires de ces populations.

---

<sup>3</sup> Il est toutefois à noter que les Arabes de confession chrétienne, par une confusion entre les catégories « Arabe » et « musulman », souffrent aussi du contexte actuel. (Oueslati; Labelle; Antonius, 2006, p. 3)

<sup>4</sup> Ces thèmes ont été explorés dans le cadre de deux ateliers préparé et dirigé par Michel Lambert dans le cadre du Forum Social Québécois, édition 2007. 1) Amir Kadir, Rachida Azdouz, Mohamed Boudjenane, Fo Niemi (Vendredi 24 août 2007). *Être arabe ou musulman dans le Québec d'aujourd'hui : mythes et réalités*. Atelier animé par Rachad Antonius. 2) Yolande Geadah, Micheline Labelle, Keder Hypolite (Samedi 25 août 2007). *Plus que la tolérance : vivre ensemble au Québec*.

En résumé, l'objectif de notre thèse est donc de dégager, si faire se peut, la structuration des dynamiques sociales et identitaires à l'œuvre dans les trajectoires migratoires marocaines depuis le Maroc jusqu'à Montréal. Nous tenterons d'élucider qualitativement les logiques de trajectoires, de saisir les facteurs permettant de distinguer les cheminements objectifs et de comprendre le sens investi dans la constitution des trajectoires à travers les imaginaires (Nicole-Drancourt, 1994). Ce faisant, nous espérons découvrir l'impact du travail de l'imagination et des conditions prémigratoires sur ce processus de mobilité à travers une infiltration dans les rêves, les perceptions, la mémoire, les horizons d'attentes et les espoirs des acteurs, ainsi que dans leur quotidien et dans leurs parcours de vie.

### **Question générale et questions spécifiques de recherche**

Notre question générale de recherche se présente comme suit : Quelles sont les dynamiques sociales et identitaires à l'œuvre lors des différentes phases d'une trajectoire migratoire ?

Nos questions spécifiques de recherche : Quel est le rôle des imaginaires sur le vécu et l'identité des émigrés-immigrés lors des différentes phases des trajectoires migratoires et quels sont leurs impacts ? Quels sont les éléments subjectifs et structurels observés quant aux imaginaires et quant à leur impact sur les acteurs au cours d'une trajectoire migratoire? Quel est le rôle et quels sont les impacts des conditions prémigratoires (parcours de vie) sur le vécu et l'identité des émigrés-immigrés lors des différentes phases des trajectoires migratoires?

## **REVUE DE LITTÉRATURE ET CADRE THÉORIQUE**

### **Approche en termes de trajectoires migratoires**

Cette recherche s'inscrit principalement dans une approche subjective (individuelle) des trajectoires qui nous permet d'avoir accès à la profondeur de données désirée pour une étude de type exploratoire. En effet, cette approche diachronique nous offre la possibilité de saisir qualitativement les logiques des trajectoires migratoires et de comprendre le sens investi dans les projections et dans les reconstitutions de parcours (Nicole-Drancourt, 1994, p. 46). À ce propos, Ana Vasquez souligne ce qui suit :

Du moment où l'individu réagit avec sa mémoire personnelle et ses attentes, les mêmes contextes ne le sont plus tout à fait, chacun interprète différemment. D'un autre côté, la liberté individuelle, cependant, porte aussi le sceau de la culture, et les modalités qu'assument ces stratégies sont souvent similaires (1990, p. 170).

Puisque l'individu porte en lui le «sceau de la culture», cette approche offre alors aussi la possibilité de dégager certaines récurrences structurelles au cours des différentes trajectoires migratoires, au niveau par exemple des stratégies identitaires. D'ailleurs, on remarque que les deux perspectives, soit structurelles et subjectives (individuelles), complémentaires plutôt qu'opposées, sont la plupart du temps en tension dans les recherches portant sur les trajectoires migratoires. Désirant situer les différents parcours dans un cadre structurel plus large, nous demeurons aussi particulièrement intéressée à retracer les itinéraires biographiques afin d'explorer les imaginaires porteurs de projets (trajectoire subjective). Cagnet tente d'ailleurs de démontrer à ce propos qu'une approche transversale (entre le niveau structurel et subjectif-individuel) permet d'avoir une meilleure compréhension d'un processus qui s'inscrit dans la durée. Elle parle en terme de trajectoire qui : « [...] est fait de continuité et de rupture et s'articule en diachronie et synchronie à d'autres phénomènes» (1999, p. 169).

Ce qui est donc à retenir des études menées selon une approche en terme de trajectoire sont les éléments de temporalité, de «longitudinalité», de mouvements et de repérage de l'ensemble des situations socioéconomiques et événements successifs vécus par les individus durant une période donnée afin de saisir le sens de leur itinéraire. Étudier le phénomène migratoire dans la complexité des trajectoires de l'émigré-immigré pourra nous permettre de sortir du cadre fourni par les concepts traditionnels de migration. Nous pourrions alors tenir compte et peut-être rendre compte de l'existence des nouveaux modèles d'émigration-immigration liés aux bouleversements entraînés par le contexte mondial actuel.

### **Travail de l'imagination et imaginaires migratoires**

Plusieurs facteurs expliquent notre choix théorique d'étudier le rôle et les impacts des imaginaires au cours d'une trajectoire migratoire. Nous nous baserons sur les définitions conceptuelles de Durand (1994), quant à l'imaginaire individuel, et de

Bouchard (2003), quant à l'imaginaire collectif, qui répondent à nos besoins théoriques dans le cadre de ce projet. Selon Durand :

L'imaginaire se définit comme l'incontournable représentation, la faculté de symbolisation d'où toutes les peurs, toutes les espérances et leurs fruits culturels jaillissent continûment depuis les quelques un million et demi d'années qu'homo erectus s'est dressé sur la terre (Durand, 1994, p. 77)

Quant à Gérard Bouchard, il définit l'imaginaire collectif comme suit :  
[...] l'ensemble des représentations par lesquelles toute collectivité se donne une définition d'elle-même et des autres, au passé, au présent et au futur ou, en d'autres mots, tout ce qui compose une vision du monde, au sens le plus étendu du terme, incluant l'identité, la mémoire et l'utopie (2003, p. 12-13)

Ce faisant, l'imaginaire, revêtant la forme des représentations de soi et de l'autre, d'une mémoire, d'une vision du monde et des «horizons d'attentes» (vision projetée dans le futur répondant à nos désirs et espoirs), nous permettra, comme nous le verrons plus bas, d'appréhender «le mouvement inhérent à la construction de l'identité migrante [qui] est associé à un mode temporel, celui du "futur actualisé"» (Mata Barreiro, 2004, p. 41).

Par ailleurs, tel que le démontrent Appadurai (2005) et Lemieux (1990), l'imaginaire a un pouvoir singulier dans la vie sociale aujourd'hui et peut aisément être le carburant poussant à l'agir.

Le fantasme peut disparaître (dans la mesure où sa logique est si souvent autotélique), mais l'imagination – et notamment l'imagination collective – peut devenir le carburant qui nous pousse à agir. [...] Aujourd'hui, nous nous aidons de l'imagination pour agir, et pas seulement pour nous évader (Appadurai, 2005, p. 101).

L'imagination (l'image<sup>5</sup>) entretient ainsi un lien important avec l'action. «Elle l'encadre, lui assigne ses buts et finalités, lui impose le face-à-face de la réalité et l'organise comme une mise en scène : bref elle la définit, c'est-à-dire qu'elle lui donne un lieu, un espace-temps spécifique » (Lemieux, 1990, p. 9-11). L'imaginaire peut alors être considéré comme un facteur majeur aujourd'hui qui intervient entre autres dans la décision de migrer (ou de retourner), dans le passage à l'acte et dans notre classification et notre appréhension du monde.

---

<sup>5</sup> « Un signe ne fait signe que dans la mesure où son ordonnancement renvoie à un ordre de l'imaginaire. Une image, en corollaire, ne peut faire sens que dans la mesure où elle se constitue comme une mise en ordre d'éléments signifiants. » (Lemieux, 1990, p.10)

Ce travail de l'imagination, omniprésent en chacun de nous, devient aussi une façon non négligeable d'avoir accès au passé comme à l'avenir (les horizons d'attente).

Comme Ouellet le souligne :

L'avenir comme le passé sont incertains, tout autant que sa propre identité : Celui-là est sombre ou imprévisible, celui-ci est oublié ou recyclé, de telle sorte qu'on ne peut s'appuyer que sur le travail incessant de l'imagination et de la mémoire, où se mélangent perceptions et fictions, faits et désirs, événements et angoisses, pour comprendre ou à tout le moins faire l'expérience sensible de ce qu'est l'avenir ou le passé (2003, p. 12).

Enfin, l'imaginaire est une notion qui nous permet d'avoir accès aux sens et aux valeurs d'un acteur, ainsi qu'à ce qui est perçu comme lui étant étranger et autre (Schutz, 2003), donc aux notions d'identité et d'altérité.

Dans notre rapport à la société comme dans notre rapport au langage, on trouve alors la valeur et le sens en tant que produits d'une mise en scène, où comme au théâtre, l'espace signifiant où évoluent les acteurs (la scène), l'espace du sens et de la cohérence, se constitue de sa délimitation par rapport à l'ailleurs, l'obscur, ce qui ne saurait être montré. Dans cet ailleurs, on trouve de tout : D'autres images bien sûr, d'autres sens, d'autres organisations, d'autres appartenances, mais aussi l'indifférenciation d'un monde sans mesure : l'altérité, c'est-à-dire ce qui échappe aux codes et dont nous ne saurions contrôler la valeur. En dehors de la scène de l'image, c'est le monde de l'Autre qui agit. [...] L'imaginaire, alors, devient ce en quoi le monde se présente comme clôture, plénitude de sens, ordre au sein duquel nous sommes appelés à prendre place, c'est-à-dire à construire notre identité (Lemieux, 1990, p. 11-13).

De ce fait, nous inscrivons notre recherche sur les imaginaires dans la conception de Durand et de Bachelard quant au « symbolisme imaginaire », ainsi que de Lemieux, en ce sens qu'il est une dynamique qui peut organiser, homogénéiser les représentations, « former des images » et aussi « déformer les copies pragmatiques fournies par la perception » (Lemieux, 1990, p. 13).

En résumé, nous croyons donc qu'il est possible de retrouver dans la notion d'imaginaire un niveau structurel (imaginaire collectif), influencé par les images de la culture, mais aussi un niveau subjectif (imaginaire individuel), en ce sens que ces images de la culture peuvent être amenées à plus ou moins se transformer selon l'histoire et les expériences de chaque individu. Or, la force homogénéisante de cette dynamique évoquée ci-haut n'est selon nous pas systématique ou du moins également intériorisée, en raison des différents parcours de vie des individus et des diverses influences et contextes

sociaux, familiaux auxquels ils seront soumis durant leur vie. Cette allégation est probablement encore plus facilement vérifiable dans le contexte d'une trajectoire migratoire lors de laquelle une ou des ruptures au sein des imaginaires, des représentations du monde, de soi et de l'autre surviennent souvent (Lemieux, 1990, p. 12). Lorsqu'il y a rupture, il y a donc une réappropriation de sens, du signifiant, un processus que nous essaierons de saisir lors de notre enquête. Nous chercherons à comprendre comment réagira cette même dynamique imaginaire lors d'un déplacement à la fois spatio-temporel et socioculturel. Ayant à faire face à de nouvelles réalités perçues, comment ces bouleversements affecteront-ils l'imaginaire des acteurs et y aura-t-il des éléments récurrents entre eux quant à leurs nouvelles rappropriations de sens ? Autrement dit, l'imaginaire est-il aussi créateur ou porteur d'un sens, d'un signifiant collectif dans la communauté d'immigrés marocains à Montréal ? Étant en chacun de nous, pouvant pousser à l'agir et pouvant être un organisateur et parfois un homogénéisateur dynamique de notre appréhension du monde, de nous-mêmes et de l'autre, l'imaginaire est aussi un facteur générateur de la multiplicité des réalités et des figures migrantes, du fait de l'appropriation des images et du sens par l'individu. Nous tenterons donc de répondre à ces questions lors de notre enquête en saisissant le rôle de l'imaginaire à travers les paroles et les actions au cours des différentes phases d'une trajectoire migratoire.

### **Métissage et identité migrante : dynamique mouvante entre identité et altérité**

Parmi les études majeures effectuées au niveau des identités, on retrouve les recherches de Camilleri, Kastarsztein, Lipiansky, Malewska-Peyre, Taboana-Leonetti et Vasquez (1990) portant sur l'analyse des stratégies identitaires des immigrants. À travers ces recherches, on tente d'identifier et de comprendre les différentes stratégies adoptées par les immigrants en terre d'accueil afin d'y trouver leur place, ainsi que les liens entre ces stratégies et les divers contextes sociaux et politiques que l'on retrouve dans les pays d'accueil. Nous intéressent spécifiquement aux émigrés pensant à quitter le Maroc ou s'appropriant à le faire, et donc, essentiellement à la première génération d'immigrants au Québec, nous nous attarderons pour cette recherche à la notion d'acculturation « matérielle » de Abou, pour laquelle le « processus de réinterprétation » est dominant (1981, p. 57). Les processus d'adaptation et d'intégration, tels que défini par Abou,

correspondent respectivement à notre phase d'installation au pays d'accueil et à la suivante.

D'autres études récentes portant sur l'identité, telles que celles de Camilleri et al., Laplantine et Nouss (2001), Ouellet (2002), Schutz (2003, 1971-1987), Ricoeur (1986, 1996, 1997) et Ragi (1990), suggèrent que l'identité est une dynamique plutôt qu'une donnée (Camilleri, 1996-1997, p. 32). Lipiansky, Taboada-Leonetti et Vasquez affirment d'ailleurs que : « [...] chaque individu (et chaque groupe) peut disposer, successivement ou simultanément de plusieurs identités dont la matérialisation dépend du contexte historique, social et culturel où il se trouve » (1990, p. 18). On peut dès lors comprendre la complexité qui survient lorsque l'on tente d'appréhender la dynamique identitaire des immigrés qui « apparaît comme mouvance, dialogue, déconstruction et reconstruction, mémoire et oubli. » (Mata Barreiro, 2004, p. 40)

De ce fait, afin de comprendre le lien existant entre l'imaginaire, l'identité et l'altérité au cours d'une trajectoire migratoire, nous pensons à ce stade-ci que la notion de métissage élaborée par Laplantine et Nouss et celle d'identité migrante tel que présentée par Ouellet et Mata Barreiro, seront aptes à répondre à nos objectifs de recherche. Aborder les identités à l'aide de ces notions permet de penser autrement, une pensée en mouvement, entre la rupture et la continuité, entre l'ici et l'ailleurs, entre le soi et l'autre (Ricoeur, 1996).

## **MÉTHODOLOGIE DE RECHERCHE**

### **Démarche de terrain : la collecte des données**

#### ***Entrevues semi-directives***

La conception proprement dite de l'enquête recouvre plusieurs opérations qui s'enchaînent et, souvent, se superposent. Chacune de ces opérations entraîne évidemment des conséquences particulières. Toutefois, l'entretien, plus que le questionnaire, autorise des réajustements en cours de route (Blanchet et Gotman, 1992, p. 50).

La première étape de notre enquête a été d'identifier et d'obtenir la participation d'acteurs au Maroc se trouvant soit dans la phase d'élaboration du projet, soit dans la phase des procédures administratives migratoires. Ce terrain de recherche au Maroc, d'une durée de six mois, a été effectué en 2008. Nous y avons recueillis vingt-huit

entretiens semi-directifs auprès d'un échantillon d'individus, hommes et femmes, âgés entre 25 et 40 ans. Plus de la moitié d'entre eux venaient de recevoir leur Certificat de sélection du Québec (CSQ). La deuxième étape consiste maintenant à effectuer le même type d'enquête au Québec, plus spécifiquement à Montréal (où se trouvent la majorité des migrants marocains), afin d'identifier et d'obtenir la participation d'acteurs se trouvant dans l'une des deux dernières phases du processus migratoire, c'est-à-dire celle de l'installation et celle de l'insertion. Il s'agira ainsi de questions semi-dirigées portant sur le thème de la migration et le but visé sera de saisir leur construction imaginaire à ce propos (représentations, mémoires, désirs, espoirs, horizons d'attente, etc.), ainsi que leur itinéraire de vie (enfance, situation sociale, familiale, économique et professionnelle, éducation, quotidien, etc.) selon la phase à laquelle ils se trouvent. Cette orientation, qui consiste à saisir l'imaginaire migratoire (imaginaire en tant que projection dans l'avenir ou en tant que reconstitution du passé) pour comprendre les dynamiques sociales et identitaires au cours d'une trajectoire, implique selon nous le choix de l'entretien, mode d'expression libre et ouvert.

Les questions semi-dirigées permettront d'amener les sujets à effectuer des liens entre leurs imaginaires, leurs parcours de vie, leurs horizons d'attente, etc. Les questions sur le parcours de l'individu et son quotidien nous permettront plutôt d'approfondir et de mieux situer certaines données dans le contexte plus large de l'itinéraire de vie de chaque personne interrogée. D'ailleurs, Ana Vasquez a souligné ce qui suit à cet effet :

L'intérêt de l'étude diachronique réside dans cette possibilité de saisir l'individu dans sa trajectoire de vie. Les retours en arrière, les contradictions, les sinuosités acquièrent un sens quand on replace ces choix stratégiques dans un parcours de vie qui s'insère, évidemment, dans une période sociohistorique déterminée (1990, p. 171).

Pour ce qui est de la grille d'entretien, elle comprend l'ensemble organisé des thèmes que nous souhaitons explorer et nos stratégies d'intervention qui visent à maximiser l'information obtenue sur chaque thème. Structurés par ces axes thématiques, les premiers entretiens (exploratoires) vont se dérouler selon une logique d'interrogation qui va me permettre de formuler des hypothèses pour chacun des axes et de réajuster au besoin le guide d'entretien (toujours très flexible). Cette technique permet en principe d'obtenir à la fois un discours librement formé par l'interlocuteur et un discours

répondant aux questions de la recherche (Blanchet et Gotman, 1992, p. 63-64). Évidemment, nous nous assurons que nos procédures respectent toutes les exigences de l'éthique de la recherche.

### ***Transcription des données***

Le matériel brut enregistré va nécessiter un travail important de transcription et de remaniement. Au niveau de la méthode de transcription, nous avons utilisé la « solution moyenne », l'un des trois systèmes de réécriture d'entretien évoqué par Philippe Lejeune (1980). Cette technique consiste à supprimer les redites, certaines hésitations et tours oraux et elle implique évidemment l'usage de l'orthographe et de la ponctuation standard.

### **Méthodes d'analyse**

Nous allons procéder à une analyse qualitative de notre corpus. Cette approche nous confronte à plusieurs risques dont celui de « circularité ». Les hypothèses formulées au début peuvent donc être influencées en cours de route par ce que l'analyste comprend de la signification du message. C'est d'ailleurs l'une des raisons qui explique notre choix de ne pas formuler d'hypothèses (Bardin, pp.147-148). Parmi les types d'analyse qualitative, l'analyse de contenu (analyse catégorielle - thématique), nous est apparue comme étant la méthode convenant le mieux à notre sujet d'étude et notre corpus de données (entretiens semi-dirigés). Comme son nom l'indique, elle étudie les contenus signifiés des textes d'origine écrite ou orale. Elle compare les sens des discours pour mettre à jour les systèmes de représentations véhiculés par ces derniers (Alain Blanchet et al., 1985, pp. 237-238).

L'analyse catégorielle fonctionne par opération de découpage du texte en unités puis par la classification de ces unités en catégories selon des regroupements analogiques. Parmi les différentes possibilités de catégorisation, l'analyse thématique est la méthode d'investigation choisie pour cette étude (Bardin, 1996). Les critiques formulées à l'encontre de celles-ci s'appuient sur l'insuffisance de la définition des catégories, qui induit l'interprétation de l'analyste dès la phase du codage. Toutefois, comme le fait remarquer J. C. Gardin (1974, p. 93), on doit tenir compte du fait qu'à l'issue de l'analyse, c'est l'analyste qui communique les résultats des opérations de traduction d'un

texte, texte qui par lui-même *ne veut rien dire*. L'analyste doit alors savoir que ces opérations constituent une *manipulation* des objets du texte (Blanchet et al., 1985, p. 239-240). Le critère de catégorisation pour cette étude sera de nature sémantique (catégories thématiques). Le système de catégories ne sera pas établi à l'avance, mais sera plutôt la résultante de la classification analogique et progressive des éléments. C'est la procédure par *tas*, c'est-à-dire que le titre conceptuel de chaque catégorie n'est défini qu'en fin d'opération. L'exclusion mutuelle, l'homogénéité, la pertinence, l'objectivité, la fidélité et la productivité sont les qualités majeures caractérisant de bonnes catégories.

Une analyse comparative des arborescences thématiques obtenues des entretiens semi-dirigés sera ensuite effectuée. En effet, l'analyse qualitative (les indices retenus de manière non fréquentielle) ne rejette pas toutes les formes de quantification. On peut faire appel à des tests quantitatifs telle l'apparition d'indices similaires ou divergents pour des propos semblables (Bardin, 1991, p. 116). C'est par la comparaison obtenue entre les résultats de l'analyse thématique des entretiens, que l'on voit apparaître des récurrences de même situation, des logiques d'actions semblables, des représentations et des opinions similaires. C'est donc grâce aux récurrences (et aussi aux disparités) qu'il sera possible de repérer plus globalement des mécanismes sociaux structurels et des logiques sociales. Nous pourrons ensuite comparer les résultats obtenus par les entretiens semi-directifs lors de différentes phases migratoires, c'est-à-dire l'élaboration du projet, la phase administrative du processus migratoire, l'installation dans le pays d'accueil et l'intégration. Cette étape nous permettra de comparer les imaginaires et conditions de vie et espérons-le, à mieux comprendre les dynamiques sociales et identitaires à l'œuvre dans une trajectoire migratoire.

La dernière étape est une synthèse contextuelle. Dans un premier temps, nous analyserons l'ensemble des résultats (de l'analyse thématique et comparative) par rapport à notre revue de littérature et cadre théorique afin de souligner les similitudes et les différences entre nos résultats de recherche et ceux évoqués dans d'autres productions scientifiques. Pour terminer, nous analyserons nos résultats de recherche à la lumière du contexte sociohistorique du Maroc d'abord et du Québec ensuite.

## CONCLUSION

Évidemment, nous sommes conscients de la complexité théorique et méthodologique de cette étude (voir le diagramme en annexe reflétant un modèle théorique simplifié). Malgré tout, nous sommes convaincues que ce type de recherche est nécessaire à la connaissance scientifique du phénomène migratoire. En effet, comme nous l'avons montré au niveau de la production scientifique, des études récentes ont été menées sur le phénomène migratoire et la question de l'identité. On s'est penché entre autres choses sur les perceptions qu'ont les immigrants concernant le racisme, l'intégration sur le marché du travail, dans les institutions scolaires, etc. Toutefois, trop peu encore on tenu compte de leur conception première du projet migratoire, de leur imaginaire, que ce soit avant ou à la suite de sa réalisation effective. L'analyse des trajectoires migratoires auprès des migrants permettra donc de confronter les imaginaires aux « réalités » (vécu et quotidien des individus) rencontrées tout au long de leur parcours, et ainsi, de mieux comprendre leurs difficultés et les diverses stratégies qu'ils préconiseront pour trouver leur place dans la société. On a aussi démontré que l'imaginaire prémigratoire (futur actualisé, horizons d'attente) a un rôle primordial à jouer sur l'agir, poussant à l'acte d'émigrer. Ainsi, pour comprendre ce qui pousse au déplacement, on doit saisir les contours de l'imaginaire qui sous-tendent cette action. D'autre part, l'évolution de cet imaginaire au cours des différentes phases d'une trajectoire migratoire a selon certains chercheurs un impact majeur sur la capacité des émigrants-immigrants à surmonter les contradictions inhérentes à leur situation. À ce stade, l'imaginaire joue le jeu de la mouvance et de l'alternance du métissage, de la migrance identitaire, de l'altérité et des devenirs possibles. C'est pourquoi nous pensons que ce type d'étude apportera un nouvel éclairage sur le phénomène migratoire. Connaître la diversité (ou les récurrences) des parcours et des imaginaires (les représentations du monde, de soi et de l'autre, les désirs, les espoirs, les désillusions, etc.), permettra de mieux saisir la dynamique identitaire et sociale à l'œuvre, ce qui constitue une connaissance fondamentale dans l'élaboration des politiques et des programmes d'accueil et de soutien aux émigrés-immigrés.

## RÉFÉRENCES

Abou, S. (1990). « L'insertion des immigrés : approche conceptuelle ». dans S.-B. Ida et P.-J. Simon (dir.), *Les étrangers dans la ville*. Paris, L'Harmattan. p. 126-145.

Appadurai, A. (1996). *Modernity at Large, Cultural Dimensions of Globalization*, Minneapolis, University of Minnesota Press.

Bachelard, G. (1985). *La psychanalyse du feu*, Paris, Gallimard, coll. « Folio-Essais ».

Bardin, L. (1996). *L'analyse de contenu*, Paris, P.U.F.

Berelson, B. (1968). *Voting: A study of opinion formation in a presidential campaign*, Chicago, University of Chicago Press.

Bertaux, D. (1997). *Les récits de vie*, Paris, Nathan.

Blanchet, A. et Gotman A. (1992). *L'enquête et ses méthodes : l'entretien*. Paris, Nathan.

Blanchet, A. et al. (1985). *L'entretien dans les sciences sociales*, Paris, Bordas.

Bouchard, G. (2003). *Raison et contradiction. Le mythe au secours de la pensée*, Montréal, Éditions Nota bene.

Camilleri, C. (1997). « Les stratégies identitaires des immigrés », *Sciences Humaines*, no 15, p. 32-34.

Camilleri, C., Kastersztein, J., Lipiansky, M.-E., et al. (1990). *Stratégies identitaires*, Paris, Presses universitaires de France.

Charef, M. (2005). « Les migrations, un fait de société majeur, mais un champ de recherche encore marginal au Maroc », *International Journal on Multicultural Societies (IJMS)*, vol. 7, no 1, p. 68-81.

Cognet, M. (1999). « Trajectoire de la différence des groupes ethnicisés : Des Auvergnats aux Antillais », *Revue européenne des migrations internationales*, vol. 15, no 2, p. 167-187.

Deltombe, T. (2005). *L'Islam imaginaire. La construction médiatique de l'islamophobie en France, 1975-2005*, Paris, Éditions La Découverte.

Durand, G. (1994). *L'imaginaire, sciences et philosophie de l'image*, Paris, Hatier.

Fortin, S. (2002). « Social Ties and Settlement Process : French and North African Migrants in Montréal », *Canadian Ethnic Studies*, vol. 34, no 3, p. 76-98.

Gardin, J.-C. (1974). *Les analyses de discours*, Neuchâtel, Delachaux et Niestlé.

Laplantine, F. (1999). *Je, nous et les autres*, Paris, Le Pommier.

Laplantine, F., Nouss, A. (2001). *Métissage : de Arcimboldo à Zombi*, Paris, J.-J. Pauvert.

Lejeune, P. (1980). *Je est un autre : l'autobiographie, de la littérature aux médias*, Paris, Édition du Seuil.

Lemieux, R. (1990). « De la nécessité de l'imaginaire ». *Religiologiques*, no 1 (printemps). Montréal, Université du Québec à Montréal (UQAM).

Lipiansky, M.-E., Taboa-Leonetti, I. et Vasquez, A. (1990). « Introduction à la problématique de l'identité ». dans C. Camilleri, J. Kastersztein, M.-E. Lipiansky, *et al.* (dir.), *Stratégies identitaires*, Paris, Presses universitaires de France, p. 7-26.

Mata Barreiro, C. (2004). « Identité urbaine, identité migrante », *Recherches sociographiques*, vol.45, no 1, p. 39-58.

Ministère de l'Immigration et des Communautés culturelles (MICC). (2007). *Bulletin statistique trimestriel sur l'immigration permanente au Québec. 1<sup>er</sup> trimestre 2007*, Montréal, Direction de la recherche et de l'analyse prospective.

Ministère de l'Immigration et des Communautés culturelles (MICC). (2005). *Portrait statistique de la population d'origine ethnique marocaine recensée au Québec en 2001*, Montréal, Direction des affaires publiques et des communications.

Nicole-Drancourt, C. (1994). « Mesurer l'insertion professionnelle ». *Revue française de sociologie*, vol. 35, no 1, p. 37-68.

Nouss, A. (2002). « Deux pas de danse pour aider à penser le métissage ». dans L. Turgeon (dir.), *Regards croisés sur le métissage*, Québec, Les Presses de l'Université Laval, p. 95-111.

Ouellet, P. 2002. « Les identités migrantes. La passion de l'autre ». dans L. Turgeon (dir.), *Regards croisés sur le métissage*, Québec, Les Presses de l'Université Laval, p. 39-57.

Oueslati, B., Labelle M. et Antonius R. (2006). *Incorporation citoyenne des Québécois d'origine arabe : Conceptions, pratiques et défis*, Rapport de recherche, Université du Québec à Montréal, Cahiers du CRIEC, no 30.

Ragi, T. (1999). *Les territoires de l'identité*, Paris, L'Harmattan.

Ragi, T. (1999). « Le retour ou l'itinéraire imaginaire des migrants ». dans M.-C. Vanbremeersch (dir), *Itinéraires de l'imaginaire*, Paris, L'Harmattan, p. 179-207.

Ricoeur, P.(1997). *L'idéologie et l'utopie*, Paris, Éditions du Seuil.

Ricoeur, P. (1996). *Soi-même comme un autre*, Paris, Éditions du Seuil.

Ricoeur, P. (1986). « L'idéologie et l'utopie : deux expressions de l'imaginaire social », *Du texte à l'action*, Paris, Esprit/Seuil.

Roy, O. (2005). *La laïcité face à l'islam*. Paris, Stock.

Sayad, A. (1999). *La double absence*, Paris, Éditions du Seuil.

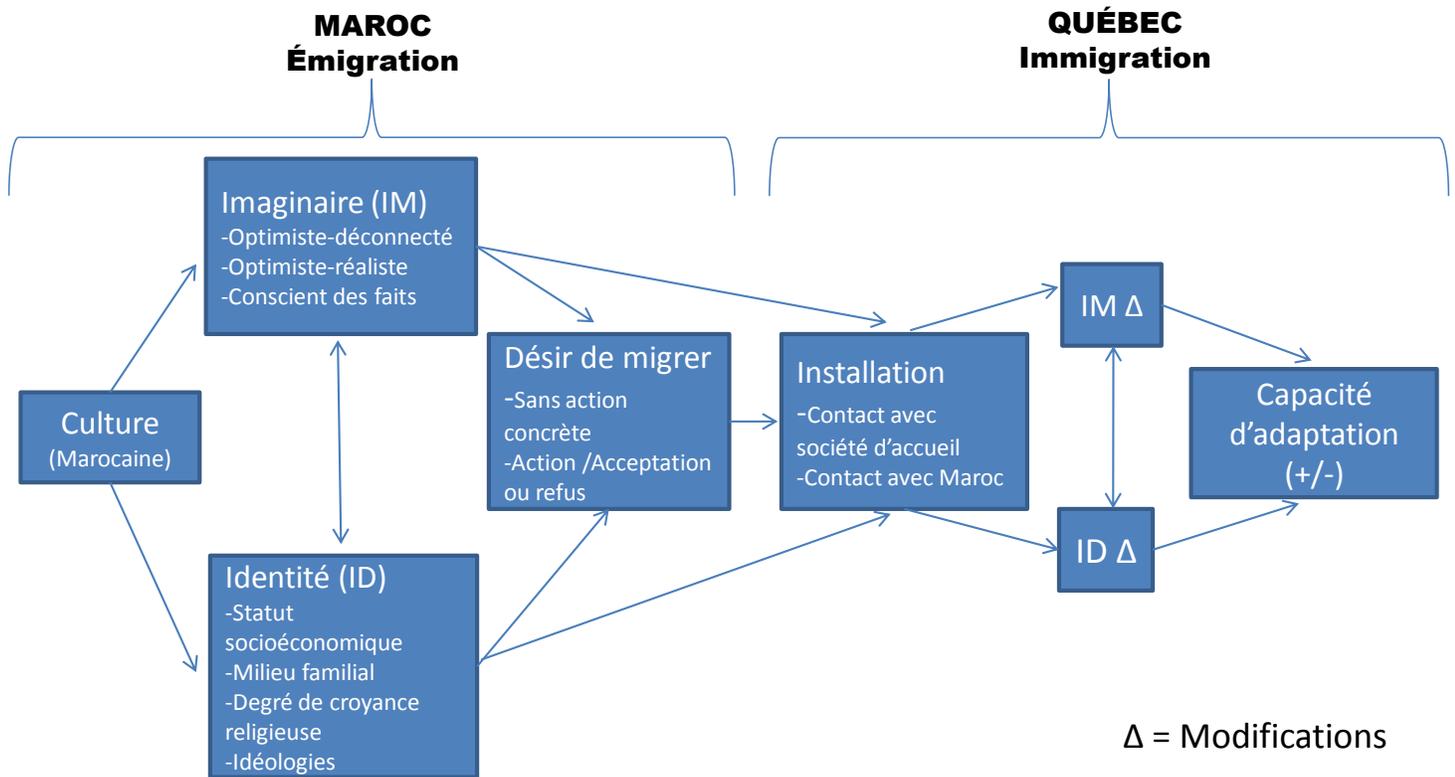
Schutz, A. (2003). *L'Étranger*, Paris, Éditions Allia.

Schutz, A. (1987). *Le chercheur et le quotidien*, Klincksieck, Librairie des Méridiens.

Unrug, M. C. (1974). *Analyse de contenu et acte de parole*, Paris, Éditions Universitaires.

Vasquez, A. (1990). « Les mécanismes des stratégies identitaires : une perspective diachronique ». dans C. Camilleri, J. Kastersztein, M.-E. Lipiansky, *et al.* (dir.), *Stratégies identitaires*, Paris, Presses universitaires de France, p. 143-171.

## ANNEXE



**MODÈLE THÉORIQUE**  
**Trajectoires migratoires Maroc-Québec.**  
**Entre imaginaires sociaux et dynamiques identitaires**

# LA PROBLÉMATIQUE DE LA RÉINSERTION DES MIGRANTS MALIENS DE RETOUR DE LA FRANCE : LOGIQUES D'ACTEURS ET DISPOSITIFS D'APPUI À LA RÉINSERTION

*Bréma Ely Dicko*

## INTRODUCTION

En France, depuis l'arrêt de l'immigration de travail en 1974, on a assisté à de nombreux retours de migrants dans leurs pays d'origine. Cette date marque en fait la fin de l'ère fordiste et le début des politiques migratoires restrictionnistes. Subitement, des séjours temporaires des migrants de la décennie soixante, on est passé à une nouvelle phase qui combine sédentarité versus mobilité, travail salarié versus entrepreneuriat individuel, regroupement familial versus licenciement/aide au retour. Ainsi un changement de profil des migrants s'est opéré avec l'arrivée de plus en plus de femmes, d'enfants, et d'étudiants. Parallèlement, un mouvement inverse s'est accru avec le retour dans les pays d'origine de beaucoup de migrants licenciés dans les usines et le BTP. Se pose alors la question de savoir comment le retour des Maliens est-il construit ou pas, réussi ou non, individuellement ou collectivement ?

Cette interrogation est centrale dans la mesure où la question du retour des migrants fait intervenir une série d'acteurs institutionnels ou sociaux dont les pratiques laissent voir un foisonnement de logiques et d'intérêts qu'il importe d'analyser. Aussi peut-on se demander quel est le lien entre les intérêts des migrants, les intérêts du Mali et ceux de la France ? Lequel de ces facteurs influence le plus la politique de réinsertion des migrants maliens ?

Ces questions sont complexes. Cet article, issu d'une enquête qualitative réalisée entre septembre-décembre 2009 au Mali auprès de 26 migrants, tentera d'y répondre. Il s'agit d'un aspect de notre thèse portant sur l'entrepreneuriat des immigrés maliens en France et au Mali. En effet, dans le cadre de notre doctorat, en plus des migrants maliens entrepreneurs installés en région parisienne, notre étude au Mali s'est intéressée aussi à ceux qui sont rentrés au pays après un séjour en France. On verra qu'il s'agit de migrants rentrés, spontanément ou non, et qui ont créé des activités commerciales à Bamako (la Capitale nationale) et à Kayes (la principale région d'origine des migrants maliens).

Dans cet esprit, l'article examinera les logiques d'acteurs institutionnels français et maliens qui lient immigration et développement; les dispositifs d'appui aux migrants de retour et les initiatives entrepreneuriales individuelles de ces derniers.

En préambule, nous présenterons tout d'abord certaines des caractéristiques essentielles de la migration malienne en France et l'émergence de la question du retour dans l'agenda des pouvoirs publics français. Ensuite, nous évoquerons la mise en œuvre de dispositifs d'appui aux migrants ainsi que les logiques d'acteurs (politique d'immigration choisie en France; transnationalisme de l'État malien) qui ont prévalu à cet effet. Enfin, les stratégies entrepreneuriales des migrants eux-mêmes et les problèmes qu'ils rencontrent seront décrits.

### **La migration malienne en France et l'émergence de la question du retour dans l'agenda des pouvoirs publics français**

La migration malienne vers la France est relativement récente car elle daterait de la fin des années cinquante et les premières années soixante<sup>1</sup>. Il convient de signaler à ce niveau, que cette migration vers l'Europe s'inscrit dans le prolongement d'une migration plus ancienne dont les racines remontent très loin selon certains chercheurs. Dans les travaux de ces derniers, il apparaît clairement que sur le territoire actuel du Mali – mais pas uniquement divers empires (Wagadu- Ghana et l'empire du Mali) et royaumes (Bambara de Ségou, Peulh du Macina, etc...) ont rayonné et ont, selon Etienne Lecomte :

[...] provoqué de grands mouvements de populations, du fait du commerce entre les villes attractives que ces grands ensembles politiques ont suscité, mais aussi du fait des guerres. Le processus colonial n'a pas bloqué ces mouvements, même si les frontières fixées par les grandes puissances européennes, lors de la conférence de Berlin de 1890, ont séparé des populations identiques dans des pays distincts, et modifié la nature des migrations [...] (2009, p. 50).

On note aussi avec Lecomte que :

Au début du XXe siècle, le pouvoir colonial français a organisé l'Afrique occidentale française (AOF) comme espace de libre circulation des biens et des personnes. Cette circulation a été renforcée après la Première Guerre mondiale, puis après l'abolition du travail forcé et de l'indigénat (1946), enfin avec les politiques de « mise en valeur » de l'AOF (2009, p. 50).

---

<sup>1</sup>Par exemple, l'ex Président du Haut Conseil des Maliens de France nous confiait récemment en mars 2010 qu'il « est arrivé en France par avion le 22 décembre 1962 [qu'il a été accueilli] dans un foyer pour travailleurs par des compatriotes qui avaient été sollicités par ses parents au Mali ».

Ainsi, dans ce cadre, le Soudan français (l'actuel Mali) a été un constant pourvoyeur de migrants à la recherche de travail, en particulier pour : le Sénégal et la Côte d'Ivoire (Cf. Isaïe Dougnon, 2007), le Ghana (voir Daouda Gary-Toukara, 2008), l'Afrique centrale et l'Europe (voir Catherine Quiminal, 1991), et ce jusqu'à la décolonisation, période où l'AOF se morcelle et se ferme.

Après l'indépendance du Mali en 1960, les accords de libre circulation des personnes furent signés entre la France et le Mali dans le but de permettre aux migrants maliens ruraux, analphabètes et célibataires de participer à l'effort de reconstruction économique et à la redynamisation des activités industrielles d'après guerre. Durant cette phase, la migration était pendulaire car ces migrants se faisaient d'ailleurs remplacer par leurs frères au bout de deux à quatre années, une pratique que Michel Peraldi (2002) a qualifié de « noria ».

La politique de « fermeture des frontières » décrétée au milieu des années soixante dix marque une rupture dans les stratégies des migrants maliens – et pas seulement eux. En effet, les conséquences sont triples. La France va remettre en cause les accords de libre circulation et imposer automatiquement un titre de séjour et de travail renouvelables périodiquement (chaque six mois) avec l'interdiction de passer plus de six mois hors du territoire français sous peine de non renouvellement du titre de séjour. A cette décision, s'ajoutent l'aide au retour volontaire, moyennant 10 000 FF, avec l'obligation de rendre sa carte de séjour et la politique du regroupement familial adoptée à partir de 1976. Il s'agissait donc pour le gouvernement de cette époque d'inciter les ouvriers licenciés à rentrer chez eux et favoriser le regroupement familial pour ceux d'entre eux remplissant les conditions de séjour et de travail en France. Ainsi, de migration de travail temporaire, la migration des Maliens se transforme en migration d'installation de longue durée.

La conséquence de cette mesure politique porte aussi sur la composition démographique de la migration malienne et son rajeunissement. En effet, sur une population de 46 000 personnes recensés en 1999, Christophe Daum (2007, p. 166) parle d'un rajeunissement avec (10 000 jeunes de moins de dix-huit ans) et de la féminisation avec (20 000 femmes) de la communauté malienne résidente en France.

À ces deux conséquences, s'ajoute une troisième et non la moindre. Dans la mesure où les conditions d'entrée, de séjour et de travail deviennent difficiles, les

migrants maliens vont repenser leur rapport au Mali. A propos, Christophe Daum souligne que :

Les immigrés vont continuer à participer aux ressources familiales par leurs envois individuels d'argent au village. Mais ils vont surtout s'y impliquer collectivement, dès le début des années quatre-vingt, en organisant de très nombreuses associations réunissant les ressortissants du village d'origine (2007, p. 166)

Ainsi, la raison d'être de ces associations va porter sur le développement des villages d'origine à travers de nombreuses réalisations sociales (écoles, dispensaires, forages, etc.).

Parallèlement, les aides au retour proposées depuis 1977 vont, selon Daum (2002, p. 41), constituer « au mieux une opportunité de financement complémentaire à l'épargne accumulée » pour ceux d'entre eux qui avaient perdu leurs emplois suite aux licenciements dans les usines automobiles et le BTP, pour créer leurs micro-entreprises au Mali.

En somme, les mesures draconiennes prises par la France au milieu des années soixante dix vont entraîner une recomposition sociale (plus de femmes, d'enfants, d'hommes instruits, etc.) et géographique (multiplications des destinations et toutes les régions du Mali seront concernées par les départs) dans la migration malienne. Cette nouvelle donne, qui a transformé le séjour temporaire en quelque chose de longue durée, a permis une logique d'organisation associative en vue d'améliorer les conditions de vie des villages d'origines.

Ces pratiques immigrées et les dispositifs d'aide au retour proposés par la France vont trouver un écho très favorable auprès des autorités étatiques du Mali, un pays confronté au même moment à une vague de sécheresse. Se met alors en œuvre un transnationalisme étatique du Mali inavoué visant à capter cette manne financière que constituent les envois des fonds des migrants et les aides au retour de la France.

Une analyse de cette situation met en exergue diverses logiques alliant à la fois, les intérêts des migrants, ceux des pouvoirs publics maliens et français. Ainsi, la gestion du retour devient une arène dans laquelle chacun tente de tirer son épingle du jeu. L'exemple malien qui est détaillé dans cet article en constitue une illustration notable.

### **La problématique de la réinsertion socioéconomique des migrants maliens de retour de la France : logiques d'acteurs et enjeux**

Si l'implication des femmes et des enfants maliens dans la vie citoyenne de leurs quartiers et/ou l'entrepreneuriat malien en région parisienne ainsi que les investissements sociaux des associations dans leurs villages sont très bien connus, force est de constater que les migrants maliens sont l'objet de fantasmes. En France, le sens commun et les médias font étalage des Maliens sans-papiers entassés dans des dortoirs nauséabonds qui seraient des lieux à éviter. Ces migrants sont stigmatisés parfois par les médias comme musulmans, polygames et pratiquant l'excision. C'est ce que Mahamet Timera (1997, p. 41-47) a qualifié à juste titre de « syndrome malien ».

Au meilleur des cas, on évoque les réalisations des associations villageoises maliennes qui ont construit tels ou tels centres de santé ou école ; réalisé tel périmètre irrigué... ; des investissements individuels et collectifs présentés par ailleurs comme « non productifs » (Cf. le Rapport du Député Xavier Déniou, (1996) qu'il faudrait canaliser et orienter vers des investissements dits « productifs » comme la création « d'entreprises ». Aussi, depuis près de deux décennies la France à travers plusieurs dispositifs a signé des partenariats avec le Mali – mais pas seulement ce pays – visant à contribuer au « développement » des zones d'où sont originaires les migrants.

Une analyse de ces dispositifs, acteurs, intervenants, bénéficiaires, ainsi que leur évolution montre bien que les « aides » proposées par la France participent d'une certaine manière à la volonté de l'État malien d'encadrer ses migrants afin d'en tirer un meilleur profit. C'est bien là un transnationalisme étatique de l'État malien dont la volonté est d'asseoir son emprise sur ses migrants. A l'inverse de cette ambition de l'État malien, l'aide au retour et celle de la réinsertion proposée par la France se présentent comme des mesures visant à l'éloignement d'une catégorie de migrants du territoire français et à leur assignation à la résidence au Mali grâce aux subventions (4000 à 7000 euros) qui leur sont accordées pour monter un « projet porteur » une fois chez eux. Quels sont ces dispositifs d'appui et les logiques des acteurs qui y sont impliqués ?

### ***Les logiques des acteurs institutionnels français et maliens : Les politiques de réinsertion de la France***

Les politiques françaises de réinsertion ont connu plusieurs évolutions, chaque nouveau dispositif essayant de tirer profit des avatars de son prédécesseur. Ces dispositifs alternent et/ou combinent des mesures coercitives visant à la reconduite à la frontière des sans-papiers ou tantôt à l'accompagnement à la réinsertion des migrants porteurs de projets individuels ou collectifs. C'est ainsi que depuis la prime au retour de 1977, divers dispositifs furent expérimentés notamment au Sénégal, en Mauritanie et le Mali.

Considérant les investissements des migrants maliens comme « non porteurs », la France confrontée aux restructurations industrielles au milieu des années soixante dix avec son corollaire de chômage, va expérimenter divers dispositifs policiers (reconduites à la frontière) et des mesures d'accompagnement à la réinsertion visant à orienter l'argent des migrants vers des secteurs dits « porteurs ». La prime au retour appelée le « million Stoléru », du nom du secrétaire d'État qui l'avait instauré en 1977, est illustratif de cette volonté de l'État français « d'inciter » les migrants à retourner dans leurs pays d'origine. Cependant, cette prime n'ayant pas atteint son objectif initial de faire partir 35 000 personnes par an outre les éventuels membres de leurs familles, elle a été suspendue par la circulaire du 25 novembre 1981.

Toutefois, la politique de retour renaît en 1983 par l'annonce en conseil des ministres de dispositifs d'aide à la réinsertion dans certains pays africains en faveur des ouvriers étrangers licenciés, suite aux reconversions industrielles. Cette relance de la politique de réinsertion sera le début d'une politique publique française liant l'immigration et le développement. Cette idéologie développementiste est depuis cette date au cœur de toutes les réunions, décisions des pouvoirs publics français en charge des questions migratoires. L'appui à la réinsertion se fait à travers les dispositifs spécifiques. Avec ces dispositifs, on note dans un rapport du Damier (mars 2006, p.10) qu'il s'agit de : « Proposer des outils de réinsertion sociale et économique au Mali pour les migrants qui s'y réinstallent, mais aussi des outils de développement durable au bénéfice des territoires d'origine des migrants ».

Une analyse de ces dispositifs donne un aperçu sur leur contenu. Parmi ces derniers, on peut citer le Programme Développement Local Migration (PDLM) et le

Programme Migration et Initiative Economique (PMIE). Ce sont deux programmes dont s'est inspiré, pour une large part, la politique du Co-développement, dernier dispositif en cours d'exécution. Dans le cadre de la mise en œuvre de ces dispositifs, divers acteurs interviennent comme l'Organisation Internationale pour les Migrations (OIM), les ONG et les collectivités françaises dans le cadre des jumelages avec les communes du Mali.

D'une manière générale, après l'échec de la prime au retour de 1977 qui n'a pas suscité un grand engouement auprès des migrants, les États africains pourvoyeurs de main-d'œuvre, en occurrence le Mali, seront associés à la mise en œuvre de ces dispositifs afin de contribuer au développement des zones d'origine de leurs migrants. Au Mali, ces dispositifs ont bien été accueillis par les autorités comme l'atteste la signature de divers accords successifs depuis 1987.

***L'État malien et la mise en œuvre des politiques de réinsertion françaises :  
transnationalisme étatique et dispositifs d'appui bilatéraux***

S'inscrivant dans un contexte de contrôle des flux migratoires, « la politique de réinsertion prônée par le gouvernement français s'est heurtée à la situation socioéconomique des pays du Sud du Sahara [dont le Mali] » nous signale Jean-Philippe Dedieu (mars 2010, p.7). En effet, le Mali, pays sahélien, a été frappé par la sécheresse entre 1972-1973. À cela s'ajoutent la faiblesse de sa croissance économique ainsi que le déficit de sa balance des paiements.

De la sorte, on admet avec Jean-Philippe Dedieu (mars 2010, p. 7) que la « [...] ratification et la mise en œuvre de ces accords [d'aide à la réinsertion] ne peuvent être [...] comprises sans mettre en regard les politiques de retour décidées par l'État français avec les politiques de développement organisées par les États d'origines ».

La situation socioéconomique du Mali, classé parmi les Pays Pauvres Très Endettés (PPTE), a poussé l'État malien à se positionner en un "courtier" vis-à-vis des Maliens de l'extérieur afin de combler le déficit de sa balance de paiements grâce aux transferts financiers réalisés par des migrants. Ces transferts ont été estimés à 330 millions d'euros en 2009 par la DGME (Délégation Générale des Maliens de l'Extérieur créée en 2000). Les différentes politiques conduites par le Mali pour encadrer

ses migrants témoignent de la volonté du Mali de lier la migration et le développement national.

Pour matérialiser cette volonté, le Mali a signé en 1987 avec la France les accords de réinsertion. Depuis cette date, la migration des Maliens est devenue une donnée officiellement incluse dans la politique de population du Mali. D'autre part, les programmes de réinsertion, développés par la France depuis 1987, sont considérés par le Mali comme une composante essentielle de l'aide au développement. D'où un transnationalisme étatique de l'État malien qui s'opère par la mise en place de nombreuses structures d'encadrement des Maliens de l'extérieur à l'instar du Haut Conseil des Maliens de l'Extérieur créé en 1991 et du Ministère des Maliens de l'extérieur instauré en 2004.

Le Haut Conseil des Maliens de l'Extérieur a eu, dès ses débuts, l'ambition d'aider les Maliens de l'extérieur, d'informer les candidats à l'émigration, de favoriser la coopération décentralisée, mais aussi d'obtenir des migrants qu'ils consacrent leurs envois de fonds à des investissements créateurs d'emploi. En plus de cette institution consultative, l'État malien a créé dès 2000 la DGME pour encadrer et gérer les Maliens de l'extérieur. Ce dispositif étatique comprend également les Missions diplomatiques et Consulaires qui relèvent du Ministère des Maliens de l'Extérieur et de l'Intégration Africaine. La DGME a comme objectif :

- La protection des Maliens établis à l'étranger et la défense de leurs intérêts;
- La définition et la mise en œuvre (rapport avec d'autres Ministères concernés) des politiques tendant à assurer la participation des Maliens de l'Extérieur aux actions de développement et à faciliter leur réinsertion socioéconomique lors de leur retour;
- La coordination des actions des Maliens de l'extérieur en faveur du développement du Mali ; et
- La mise en œuvre, en liaison avec les Ministères concernés, de la politique nationale d'intégration africaine.

Ensuite, un ministère délégué auprès des Maliens de l'extérieur sera créé en 2004 puis transformé en Ministère des Maliens de l'extérieur et de l'intégration africaine (MMEIA).

La mise en place de ces institutions en charge des Maliens de l'extérieur ainsi que la signature des partenariats avec la France et autres rencontres internationales sur le lien migration et développement auxquelles participe le Mali, posent définitivement la question de la place des migrants maliens dans le développement national. La sollicitation du migrant pour financer un projet dit « porteur » économiquement, fait de lui un acteur reconnu mais aussi un bailleur de fonds qu'il importe de manier pour qu'il oriente son épargne au-delà du social qu'il finance, comme c'est le cas au Mali. De ce fait, le migrant se trouve « obligé » de se transformer en un opérateur économique alors qu'à la base il a migré pour tout autre chose, notamment pour diversifier les ressources de sa famille.

En tout état de cause, cette réorientation du projet (projet s'il y a !) de vie du migrant n'est pas sans conséquence d'autant plus que tout migrant n'a pas nécessairement la compétence, ni l'ambition d'être entrepreneur, car c'est une chose pour laquelle il n'est pas forcément préparé ou pour laquelle il ne dispose pas toujours suffisamment d'épargne. Faire du migrant, un entrepreneur créateur d'emploi dans son pays relève de la gageure, c'est pourquoi plusieurs dispositifs cités ci-haut ont été testés en vue d'accompagner les migrants maliens revenus de la France afin qu'ils créent des micro-entreprises. Parallèlement, les dispositifs permettent aux associations de migrants en France de réaliser des actions de développement local comme l'aménagement de périmètres irrigués, des écoles, etc. Il convient à ce niveau de faire une analyse même rapide de ces dispositifs bilatéraux car ils ont bénéficié d'un écho favorable auprès des migrants maliens qui s'étaient constitués sur des bases ethniques ou villageoises en groupement (devenus associations grâce à la loi du 09 octobre 1981) pour le développement de leurs terroirs. De ce fait, les politiques de la réinsertion vont constituer une opportunité de financements de leurs projets collectifs réalisés surtout dans le cadre de leurs associations créées à partir du début des années 1980. On peut se demander comment ces dispositifs ont-ils été mis en œuvre.

Le PDLM est un programme d'aide aux immigrés mis en place en 1995-1996 et bouclé en 2000 par le Ministère de la Coopération et celui des Affaires sociales de la

France et l'OMI, avec la collaboration d'ONG comme le Groupe de Recherche et de Réalisations pour le Développement Rural (GRDR) et le Programme Solidarité Eau (pS-Eau). Le PDLM a permis, selon Olivier Kaba, (2002, p. 5), depuis sa mise en place, d'aider une centaine de personnes par an à se réinstaller. Cela concernait tous les migrants originaires du Mali, de la Mauritanie et du Sénégal.

Le PDLM associe deux volets : le développement local et la réinsertion des migrants dans leur pays d'origine. Le programme a pour principaux objectifs de :

- Participer au développement local de la région du bassin du fleuve Sénégal (au Mali, au Sénégal, en Mauritanie), grâce à la participation à l'élaboration d'une stratégie de développement locale et à la structuration d'un milieu favorable à la création d'emplois.
- Fournir une aide aux projets économiques individuels et à la réinsertion dans le pays d'origine : appui financier (plafonné à 3 660 €), financement d'études, formation, suivi technique pendant un an. L'aide dépend de la qualité du projet, elle n'est donc pas systématique. Les bénéficiaires doivent avoir séjourné au moins deux ans en France et être rentrés au pays depuis moins de 6 mois.

De l'expérience acquise lors de la mise en place du PDLM est né le Programme Migration et Initiative Économique (PMIE), destiné à appuyer les projets économiques individuels des migrants africains et à promouvoir leurs initiatives économiques en France et dans leur pays d'origine. Grâce à ce nouveau dispositif du PMIE, trois types de projets vont être accompagnés : projet de réinstallation dans le pays d'origine, d'investissement à distance ou de création d'une activité économique en France. Olivier Kaba, note que :

La moitié environ des migrants accueillie a un projet de réinstallation, 40% un projet d'investissement à distance (procédures de garantie bancaire et d'appui technique pour les migrants désirant investir dans leur pays d'origine en partenariat avec un promoteur local) et 10% un projet de création d'entreprise en France (2002, p. 5).

Par ailleurs, depuis la signature de la convention entre la France et le Mali, ce programme ainsi que le PDLM ont été repris par le programme Codéveloppement France-Mali.

La mise en œuvre de cette convention se fait à travers des programmes de co-développement et fait intervenir divers partenaires : les associations de migrants, les grandes entreprises et les PME/PMI intervenant au Mali, les administrations publiques, les collectivités territoriales impliquées dans la coopération décentralisée, les organismes de formation, les associations de solidarité internationale.

Le programme du Codéveloppement Mali a connu deux volets : 2003-2005 avec un budget de 2.6 millions d'euros et 2006-2009 avec plus de 3 millions d'euros. A partir de ce rapport, les objectifs ainsi que les missions de ce programme apparaissent clairement. Aussi, cet article les reprend de façon succincte.

L'objectif du FSP (Fonds de Solidarité Prioritaire) Codéveloppement Mali est de valoriser l'apport des migrants en favorisant leur rôle moteur dans la transformation sociale et celui de financer des projets pour le développement du Mali. Le FSP a pour première mission le co-financement de projets impliquant des associations de migrants et leurs partenaires, des créateurs d'entreprises et des jeunes issus de l'immigration. Différents opérateurs en France et au Mali accompagnent les porteurs de projets, conseillent les migrants et leurs partenaires dans le cadre du FSP ou les orientent vers d'autres dispositifs techniques et financiers. Le dispositif du FSP est principalement implanté au Mali mais comprend une composante en France. Il convient de signaler que nous reprenons ici la description du dispositif qui nous a été fourni par le Chef de la Cellule du Codéveloppement au Mali.

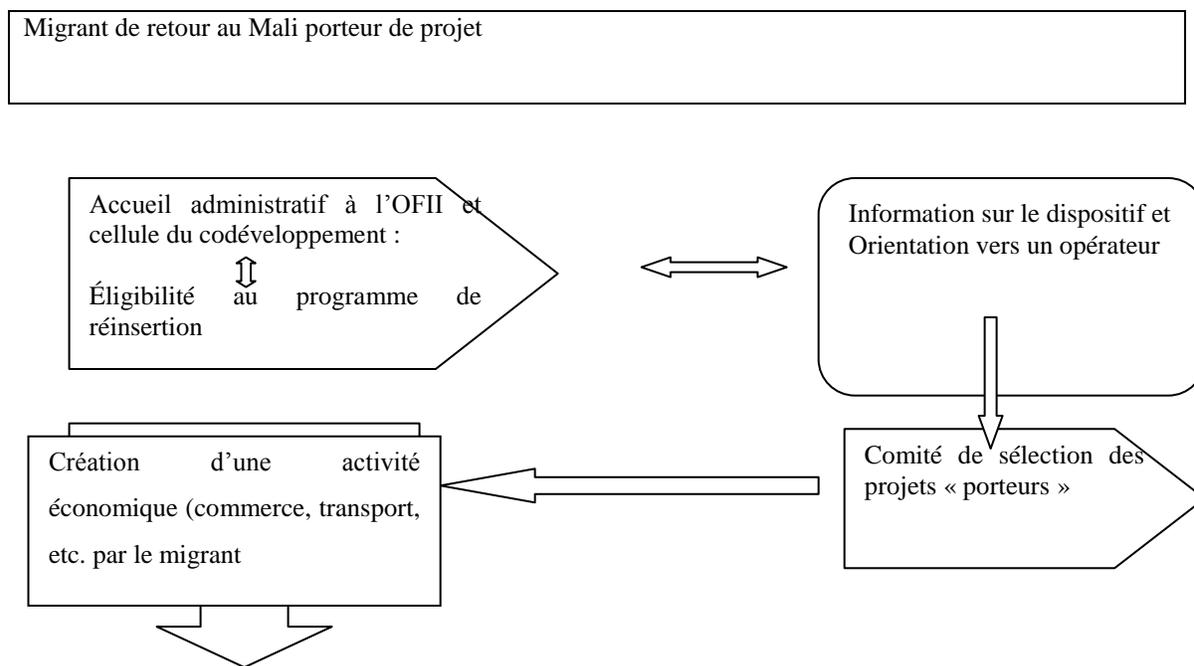
En France : Une cellule relais du co-développement, hébergée au pS-Eau, est chargée de mobiliser et de coordonner, en France, les moyens d'appui nécessaires à l'élaboration des projets portés par les migrants et les Organisations de Solidarité Internationale Issues des Migrations (OSIM), de mettre en place un dispositif de mobilisation des compétences de la communauté malienne de France et d'assurer la liaison entre le Mali et la France. Un comité de suivi en France se réunit deux fois par an. Ce comité permet un espace d'échange, en France, entre les pouvoirs publics, les collectivités locales et de manière générale, les acteurs non gouvernementaux impliqués dans des actions de codéveloppement au Mali.

Au Mali : Une cellule technique, domiciliée à Bamako, est chargée de l'animation du programme, de la réception des dossiers de projets, de la rédaction des rapports

d'activité, de la capitalisation et de l'évaluation du programme. Le pilotage opérationnel est assuré par le comité de pilotage du FSP. Ce comité de pilotage est aussi chargé de l'attribution des aides aux différents porteurs de projets.

Chaque composante est conduite de manière spécifique par un opérateur et un comité technique. L'opérateur, choisi sur appel d'offre par le comité de pilotage, est chargé de l'instruction des projets et de leur suivi. Les comités techniques sont chargés du pilotage du travail des opérateurs et donnent un avis technique sur les projets auprès du comité de pilotage. Le schéma suivant illustre les différentes étapes à suivre afin de pouvoir créer une activité économique.

*Schéma 1 : le dispositif de l'aide à la réinsertion au Mali*



En somme, cette analyse des structures créées par l'État malien et la signature des accords de réinsertion en 1987 ainsi que la mise en œuvre des différents dispositifs bilatéraux témoignent bien d'un transnationalisme des autorités maliennes. Par ailleurs, les différents dispositifs présentés ci-dessus (PDLM, Codéveloppement) attestent que le migrant malien désirant s'investir dans du « productif » est accompagné et orienté par les opérateurs locaux rémunérés à cet effet par les structures partenaires (OFII et la cellule du Codéveloppement). Donc, tout semble fait pour que le migrant de retour puisse trouver toutes les informations et les ressources suffisantes pour « démarrer » son entreprise. Au bout d'un an, il se débrouille car le suivi-conseil dont il bénéficie au début n'excède pas officiellement un an. Ceci n'est pas sans conséquence, car tous n'arrivent pas nécessairement à s'installer de manière effective à leur propre compte, eu égard à plusieurs raisons : difficultés de mobiliser sa quote-part, de trouver un local bien situé, de faire face aux charges familiales.... De plus, on ne sait pas trop ce que ces nouveaux entrepreneurs deviennent au bout de deux voire cinq années. Qu'en est-il réellement ? Ferment-ils boutiques, repartent-ils en France ou ailleurs ?

### **Les migrants de retour et la création d'activités économiques : créneaux investis, lieux d'installation, profils des migrants**

Selon les données de l'ANAEM et de la cellule du Codéveloppement, l'aide à la réinsertion socioéconomique a touché plus de 800 migrants maliens. On note dans le rapport d'Olivier Kaba que

Entre 2000 et 2001, ce sont 120 projets qui ont pu avoir un appui du PDLM dont 70 projets pour le Mali (55 à Bamako et 15 à Kayes). Ces projets furent principalement des commerces et des services en zone urbaine et des activités agricoles en zone rurale. Le programme n'a cependant pas suscité de retour massif des migrants dans leur pays d'origine (2002, p. 15).

Selon l'étude du Damier publiée en mars 2006 (p.14), « de janvier 2003 au mois de mars 2005, 74 projets innovants ont été financés par le Codéveloppement et l'ANAEM. Ils sont majoritairement présentés par des Bamakois (50%) puis par les Kayésiens (27%) ». Il apparaît dans l'étude que :

45% des migrants choisissent le secteur du commerce, jugé moins à risque et comme fonctionnant assez bien. C'est également un secteur d'activité prédominant au Mali. On retrouve ensuite les secteurs du transport (20%), de l'artisanat et des services (10% chacun) puis de l'élevage (8%), de l'agriculture (5%), de la formation (2%) et des nouvelles technologies de l'information et de la communication (2%) (2006, p. 8).

Cette prédominance du commerce est apparue aussi dans nos récentes enquêtes (septembre à décembre 2009) à Bamako et à Kayes. Parmi les 26 migrants que nous avons interrogés, 14 faisaient du commerce contre 7 dans les services, 2 dans les unités industrielles de transformations des produits locaux, et 3 dans le maraichage ou l'agriculture.

Par ailleurs, hormis une jeune femme célibataire née en France de parents maliens, les 25 autres sont des hommes, mariés dont l'âge varie entre 32 ans et 58 ans. S'agissant de leur niveau de scolarisation, 4 sont analphabètes, 4 sont alphabétisés dans des institutions franco-arabes ou à l'école coranique, 7 ont un niveau fondamental (collège), 2 ont un niveau de lycée, et les 9 autres ont un niveau bac ou bac+.

Il ressort aussi de nos enquêtes que la plupart des migrants ayant bénéficié de l'aide à la réinsertion économique sont ceux qui étaient dans des situations précaires (juridiques (sans papiers) ; sociales (chômage, logement), humanitaire (maladie)). De ce fait, parmi les enquêtés, rares sont ceux qui sont retournés au Mali avec une épargne

suffisante pour mettre en place une activité génératrice de revenus. Néanmoins, grâce à la subvention qui leur a été accordée par l'OFII et la cellule du Codéveloppement, tous ont pu mettre en place une activité génératrice de revenus notamment dans le domaine du commerce.

Les migrants qui s'en sortent le mieux sont ceux qui ont préparé leur retour. Il s'agit de personnes qui ont effectué une série d'allers-retours entre le pays d'immigration et le pays d'origine afin « d'observer le marché » comme ils le disent. Ces navettes leur ont permis dans certains cas de trouver un local, un partenaire (généralement un neveu, un frère) pour gérer l'activité avant le retour du migrant promoteur. C'est le cas de A, B, C, D, E, F, G ; H, I, J, K, D'autres, par contre, sont revenus directement au Mali après avoir suivi des formations en France dans le domaine de l'agriculture moderne. C'est le cas de L et M. Aussi, il apparaît que ceux qui ont préparé leur retour arrivent à se maintenir dans leur activité initiale parfois en la diversifiant. C'est le cas de L et M qui ont commencé par l'agriculture. En effet, ils ont pu développer l'embouche pour diversifier les sources de revenus d'autant plus que les familles se sont agrandies au fil du temps...

S'agissant des migrants qui étaient en situation précaire en France, ceux d'entre eux qui s'en sortent le mieux, sont ceux qui, en plus de l'aide à la réinsertion, bénéficient d'apports de leurs frères, cousins, neveux, oncles migrants basés en France. C'est le cas de A, de B, de C. Ce dernier s'est même associé avec un de ses amis migrant en France pour faire du transit à partir de la France.

Cette brève analyse montre les caractéristiques, les secteurs d'activités et les profils de ceux qui sont rentrés au Mali. Aussi, on peut se demander quelles sont les difficultés qu'ils rencontrent au quotidien, après le retour, ainsi que ce qu'ils pensent de l'aide qui leur a été accordée ou non, car tous les enquêtés ne sont pas bénéficiaires de l'aide à la réinsertion. Parmi eux, il y a X et Y par exemple, qui sont revenus après leurs études postuniversitaires pour gérer leur entreprise de formation et de ventes de matériels informatiques neufs.

### **Difficultés des migrants après le retour et perceptions différentielles de l'aide à la réinsertion économique**

Les difficultés rencontrées par les enquêtés sont tributaires de leurs conditions de retour, leur lieu d'installation, de leurs situations familiales, la relation expérience professionnelle et activité menée au retour, les ressources dont ils disposent et plus généralement les conditions macroéconomiques liées au marché. Pour exemple, on note une différence entre les deux migrants rentrés suite à une situation humanitaire (maladie grave). Le répondant E, quant à lui a ouvert des cabines téléphoniques publiques dans une ville qui en comptait plusieurs et dont il n'était pas lui-même ressortissant. Au bout de quelque temps, il a été contraint de fermer deux de ses cabines pour se consacrer à une seule. Il explique cette situation par le « manque de marché » dû à l'avènement de la téléphonie cellulaire et aussi par le fait qu'il n'a pas trouvé des gestionnaires sérieux. Il tente de se diversifier à achetant un vieil ordinateur pour faire des saisies et fait de la papeterie. Il admet vouloir acheter plus d'ordinateurs et une photocopieuse mais, faute d'argent et d'aide, il se dit incertain sur l'avenir de son activité. Il aurait souhaité avoir un frère en France pour l'épauler financièrement mais hélas dit-il.

Contrairement à lui, F rentré aussi au Mali, a pu développer son activité de menuiserie grâce à une formation qu'il a pu faire auprès des partenaires américains de son grand frère, ancien migrant de la France. Par la suite, comme la menuiserie n'était pas assez rentable au village, il a pu ouvrir son commerce à Kayes avec l'aide de son frère qui ne voulait pas qu'il reparte en France. Comme son neveu gère bien son commerce à Kayes, lui-même arrive à cultiver pendant l'hivernage dans son village non loin de là afin de minimiser ses charges familiales. Toutefois, comme le répondant E, il reconnaît que l'aide à la réinsertion si elle « permet de se lancer dans une activité quelconque, n'est pas suffisante ».

À ce propos, les migrants enquêtés sont globalement satisfaits du dispositif global mais tous demandent que les montants soient augmentés, car ce qui leur est accordé actuellement oscille entre 4 000 et 7 000 euros. Ils admettent que l'accompagnement au Mali est primordial sur les aspects techniques et financiers. D'ailleurs les migrants promoteurs sont globalement satisfaits du suivi-évaluation réalisé par les opérateurs techniques rémunérés par l'OFII (Office Français de l'Immigration et de l'Intégration) et

la cellule du Codéveloppement France-Mali. Pour une majorité de cas, l'accompagnement permet la concrétisation du projet.

Toutefois, certains enquêtés qui sont dans des situations très difficiles suite à l'arrêt de leur activité, ou la faiblesse de leurs revenus, soutiennent que l'aide au retour est « un bluff » ; que « ça ne sert à rien » ; « que tout ce qu'on leur dit avant le retour au Mali relève du mensonge ».

D'autres enquêtés ont bénéficié d'autres subventions des partenaires au développement comme le Comité Catholique contre la Faim et pour le Développement (CCFD), l'AFD (Agence française du Développement), le GRDR (association de solidarité internationale d'appui au développement) etc. Tous admettent le rôle important de ces partenaires sans lesquels la mise en place de leurs activités génératrices de revenus allait être difficile.

Enfin, certains enquêtés n'ont jamais sollicité de subventions, soit parce qu'ils avaient suffisamment de ressources, soit parce qu'ils n'avaient pas connaissance du dispositif, soit parce qu'ils pensent que l'aide à la réinsertion n'est pas suffisante.

Somme toute, on assiste de plus en plus à des retours de migrants maliens à Bamako et à Kayes. Il s'agit le plus souvent de migrants, vivant dans des situations précaires en France, qui retournent pour des raisons sociales (décès du chef de famille) ou qui ont suffisamment préparés leur retour pour se lancer dans une activité qu'ils connaissent et pour laquelle ils disposent d'assez d'informations et de ressources. Les précaires retournés bénéficient généralement d'aide à la réinsertion socioéconomique pour créer des activités économiques modestes dans le commerce, les services. Dans tous les cas, il apparaît que ceux qui s'en sortent le mieux sont ceux qui ont préparé leur retour et qui s'investissent dans leurs domaines de compétence. Pour nombre d'entre eux, l'appui financier ou technique des partenaires au développement leur donne la possibilité d'être promoteur d'une activité quelconque qu'ils souhaitaient réaliser ou qui leur a été conseillée par l'opérateur technique en charge des études de faisabilité des projets.

Le contexte actuel au niveau mondial qui voit la question du retour faire l'objet de multiples initiatives pour aider ces migrants de retour, pose la question de l'efficacité des dispositifs de soutien. Si les bénéficiaires eux-mêmes reconnaissent l'importance de

l'accompagnement annuel dont ils bénéficient, force est de constater qu'on ne sait pas ce que sont devenus les 800 projets de migrants financés au bout de 3, 5 ou 10 ans.

C'est pourquoi, sur financement de l'initiative conjointe PNUD-UE, le consortium GRDR-Assemblée Régionale de Kayes au Mali cherche depuis début 2010 à optimiser l'impact de la migration en région de Kayes (Mali), par un travail de capitalisation active et concertée sur 40 années de dynamiques de co-développement portées conjointement par les migrants résidant en France et les acteurs de leurs territoires d'origine en région de Kayes. L'objectif principal de ce projet est de renforcer le dialogue et les pratiques pluri-acteurs Nord-Sud sur les liens migration et développement, par la « construction d'un savoir commun, indépendant » note-t-on dans le projet.

Ce nouveau projet profite de cet effort du gouvernement malien animé par la volonté de tirer le maximum de profit de ses migrants ainsi que celui de la France, préoccupée par des logiques sécuritaires et par une politique d'immigration « choisie ». Dans les interstices du transnationalisme du Mali et de la politique française d'immigration alliant migration et développement, les migrants maliens trouvent un double intérêt. Le premier consiste à la captation des subventions accordées dans le cadre de dispositifs étatiques, afin de réaliser des activités collectives dans leurs villages ou compléter l'épargne accumulée en France pour créer son entreprise individuelle. Le second intérêt, et non le moindre, est la demande de reconnaissance de leur citoyenneté, une demande qui s'est matérialisée à plusieurs niveaux. Ces migrants bénéficient d'un poste au Conseil Économique, Social et Culturel du Mali ainsi qu'au Haut Conseil des Collectivités Territoriales. À ces postes, s'ajoutent des élections à titre de Député, Maire, Conseiller Municipal ; des nominations au poste de Ministre sans parler des forums en leurs noms, des institutions nationales qui leur sont dédiées.

Dit autrement, diverses logiques aux intérêts variés se recoupant et structurent la question du retour. Ainsi, une prise en compte des trois facteurs (intérêts des migrants, des États maliens et Français), sont obligatoires dans l'analyse de la politique de réinsertion.

## RÉFÉRENCES

Ammassari, S. (2004). « Gestion des migrations et politiques de développement : optimiser les bénéfices de la migration internationale en Afrique de l'Ouest », *Cahiers de la migrations internationales*, no 74.

Daum, C. (2007). « Migration, retour, non-retour et changement social dans le pays d'origine », dans V. Petit (dir.). *Migrations internationales de retour et pays d'origine*. Nogent-sur-Marne, CEPED, p. 157-169.

Daum, C. (2005). « Les paradoxes du regard français sur la migration malienne », dans, GEMDEV et Université du Mali, *Mali - France, regards sur une histoire partagée*, Paris, Karthala, p. 363-382.

Daum, C. (2002). « Aides au “retour volontaire” et réinsertion au Mali : un bilan critique. » dans *Hommes et migrations*, no 1239, p. 40-48.

Dedieu, J.-P. (2010). « Immigration-développement : la construction d'une politique publique », Communication, Séminaire *Sciences sociales et immigration*, Paris, ENS Jourdan.

Deniau, X. (1996). « Migrations et développement au Mali », *Journal officiel*, Rapport no 3052, 23 octobre.

Dougnon, I. (2007). *Travail de Blanc, travail de Noir : la migration des paysans dogon vers l'Office du Niger et au Ghana, 1910-1980*, Paris, Karthala.

Gary-Touunkara, D. (2008). *Migrants Soudanais / Maliens et conscience ivoirienne - Les étrangers en Côte-d'Ivoire (1903-1980)*, Paris, L'Harmattan.

Kaba, O. (2002). *Rapport de mission : Mission de préparation du FSP Codéveloppement Mali*, République du Mali, Ministère de l'Économie et des Finances, Cellule Technique du Codéveloppement.

Keita, S. (2009). « La contribution des Maliens de l'extérieur au développement de leur pays », Conférence, *Contribution of Migrants to Development: Trade, Investment and Development Linkages*, Genève, 29 juillet.

Lecomte, E. (2009). « Mali. Des processus migratoires d'abord intra-africains », la revue *Chronique internationale de l'IRES*, no 118, p.48-55.

Le Damier, M. (2006). *Étude de capitalisation sur les projets de réinsertion au Mali*, Cellule du Codéveloppement Mali

Lessault, D. et Beauchemin, C. (2009). « Ni invasion, ni exode. Regards statistiques sur les migrations d'Afrique subsaharienne », *REMI*, vol. 25, no 1, p. 163-194

Péraldi, M. (dir.) (2002). *La fin des norias? Réseaux migrants dans les économies marchandes en Méditerranée*, Paris, Éditions Maisonneuve et Larose.

Quiminal, C. (1991). *Gens d'ici, gens d'ailleurs; migrations soninké et transformations villageoises*, Paris, Christian Bourgeois.

Timera, M. (1997). « L'immigration africaine en France : regards des autres et repli sur soi », *Politique Africaine*, vol. 67, p. 41-47

## IMMIGRATION ET INTÉGRATION PAR LES DROITS SOCIAUX DANS L'UNION EUROPÉENNE

*Ana Beduschi-Ortiz*

### INTRODUCTION

La réalisation de l'espace de liberté, de sécurité et de justice suppose la garantie de la libre circulation et la protection des droits fondamentaux de la personne. Par conséquent, la politique commune d'immigration et d'asile en fait partie. Cette politique commune, dont les objectifs demeurent encore fortement liés à ceux des États membres, s'oriente vers, d'une part, la volonté de donner un traitement équitable aux ressortissants de pays tiers en séjour régulier et, d'autre part, la détermination à lutter contre l'immigration clandestine et la traite des êtres humains. Ce double objectif, consacré textuellement par l'article 79, § 1 du Traité sur le fonctionnement de l'Union européenne (TFUE), puise ses sources dans les conclusions du Conseil européen de Tampere des 15 et 16 octobre 1999, consacré à la création de l'espace de liberté, de sécurité et de justice. En effet, lors de cette réunion au Sommet, les chefs d'État et de gouvernement des États membres ont démontré être convaincus de la nécessité d'assurer un traitement équitable aux ressortissants de pays tiers en séjour régulier, moyennant « une politique plus énergique en matière d'intégration (qui) devrait avoir pour ambition de leur offrir des droits et obligations comparables à ceux des citoyens de l'Union européenne »<sup>1</sup>.

L'intégration est donc l'un des principaux objectifs autour duquel la politique d'immigration doit s'articuler. Elle doit cependant être considérée à l'aune des compétences réduites de l'Union européenne sur ce sujet. L'harmonisation est effectivement exclue du domaine de l'intégration, l'Union n'ayant qu'une compétence d'appui en la matière<sup>2</sup>. Cela implique que les États membres ont une compétence exclusive dans ce domaine, les institutions de l'Union ne pouvant adopter que des mesures visant à encourager ou à appuyer leur action, dans le but de créer des synergies et des convergences sur la question.

L'Union peut cependant adopter des mesures dans d'autres domaines de la politique d'immigration, concernant notamment les conditions d'entrée et de séjour et la définition des droits des ressortissants de pays tiers en séjour régulier. L'Union peut dès lors procéder à

---

<sup>1</sup> Paragraphe 18 des conclusions de la présidence du Conseil européen de Tampere des 15 et 16 octobre 1999.

<sup>2</sup> Article 79, § 4, TFUE.

l'harmonisation des législations nationales, dans le respect des principes de subsidiarité et de proportionnalité<sup>3</sup> (Dehousse, 2002, p.361 ; Gautron, 1998, p. 3). Plusieurs instruments ont été en effet adoptés. Nous pouvons notamment citer les directives 2003/109<sup>4</sup> relative au statut des résidents de longue durée, 2003/86<sup>5</sup> relative au regroupement familial et plus récemment la directive 2009/50<sup>6</sup> relative au statut des travailleurs hautement qualifiés.

L'Union a également des compétences en matière sociale, ses institutions sont habilitées à mettre en œuvre certains droits sociaux, à travers la politique sociale de l'Union. Mais, compte tenu de la complexité du sujet et selon l'attribution de compétences, l'Union n'est parfois pas compétente pour « légiférer ». Il n'est donc pas question d'un droit de l'Union uniforme, concernant la totalité des domaines touchant aux droits sociaux. La politique de l'emploi demeure par exemple, un domaine de compétence exclusive des États membres, l'Union n'intervenant que pour coordonner les différentes politiques nationales<sup>7</sup>. De la même façon, la coordination a été préférée à l'harmonisation en matière de sécurité sociale<sup>8</sup>. En revanche, l'harmonisation est mise en œuvre à l'égard de certains aspects du droit du travail, comme en témoigne la réglementation relative aux conditions de travail. Le principe de non-discrimination joue également un rôle déterminant dans ce domaine.

Les ressortissants de pays tiers en séjour régulier ne sont pas exclus du champ d'application de cette réglementation sociale. Au contraire, le règlement 859/2003<sup>9</sup> étend explicitement les règles de la coordination des régimes nationaux de sécurité sociale à l'ensemble de ces ressortissants. De façon indirecte, et prenant appui sur le principe de dignité de la personne humaine, les normes sociales européennes peuvent aussi s'appliquer à ces immigrants. Un socle commun de garantie sociale, applicable à l'ensemble des ressortissants de

---

3 Article 5 TUE et Protocole no 2 annexé au TUE.

4 Directive 2003/109/CE du Conseil du 25 novembre 2003 relative au statut des ressortissants de pays tiers résidents de longue durée : JOUE L 16 du 23 janvier 2004.

5 Directive 2003/86/CE du Conseil du 22 septembre 2003 relative au droit au regroupement familial : JOUE L 251 du 3 octobre 2003.

6 Directive 2009/50 du Conseil du 25 mai 2009 établissant les conditions d'entrée et de séjour des ressortissants de pays tiers aux fins d'emploi hautement qualifié : JOUE L 155 du 19 juin 2009.

7 Article 145 et 146 TFUE.

8 Règlement (CEE) n° 1408/71 du Conseil, du 14 juin 1971, relatif à l'application des régimes de sécurité sociale aux travailleurs salariés, aux travailleurs non salariés et aux membres de leur famille qui se déplacent à l'intérieur de la Communauté : JOCE L 149 du 5 juillet 1971. Règlement CE no 883/2004 du Parlement européen et du Conseil, du 29 avril 2004 portant sur la coordination des systèmes de sécurité sociale : JOUE L 166 du 30 avril 2004.

9 Règlement (CE) no 859/2003 du Conseil du 14 mai 2003, visant à étendre les dispositions du Règlement (CEE) no 1408/71 et du règlement (CEE) no 574/72 aux ressortissants de pays tiers qui ne sont pas déjà couverts par ces dispositions uniquement en raison de leur nationalité : JOUE L 124 du 20 mai 2003.

pays tiers en séjour régulier, émerge par conséquent de ces différentes normes européennes. La reconnaissance de la valeur juridique contraignante à la Charte des droits fondamentaux de l'Union européenne par le Traité de Lisbonne corrobore cette hypothèse.

A partir de ce constat, il est possible d'analyser le bien-fondé de l'hypothèse selon laquelle l'intégration de ces immigrants se ferait assez largement par le bénéfice de droits sociaux. Selon la Commission européenne, l'intégration est « un processus à double sens fondé sur des droits réciproques et des obligations correspondantes des ressortissants de pays tiers en résidence légale et de la société d'accueil, qui prévoit la pleine participation de l'immigrant »<sup>10</sup>. La participation à la vie de la société peut découler naturellement de la jouissance de droits sociaux, *via* une participation sociale, déconnectée en quelque sorte de la participation par la jouissance de droits politiques. Cette forme de participation se traduirait par le financement, le bénéfice et l'exercice de droits sociaux, sans se résumer aux seuls droits de représentation collective. La Commission européenne affirme à cet égard que « l'accès des immigrants et des réfugiés au marché de l'emploi dans l'UE constitue une composante essentielle du processus d'intégration »<sup>11</sup>.

La question ne se pose cependant pas seulement sous l'angle de l'accès au marché de l'emploi, mais du point de vue du bénéfice de conditions de travail justes et équitables et de l'accès à la protection sociale dans les mêmes conditions que les nationaux. Il est dès lors possible de déduire l'existence d'une forme d'intégration assez importante, découlant du bénéfice des droits sociaux par les ressortissants de pays tiers en séjour régulier dans l'Union européenne. Dans ce cas, la reconnaissance de ce socle commun de garantie, conjuguée à une extension éventuelle de la notion de citoyenneté, favoriserait leur intégration dans la société européenne, au point de contribuer, hypothétiquement, à l'édification d'un véritable statut social à leur égard.

Cette étude s'emploie, par conséquent, à analyser les rapports entre ces différentes normes et politiques et la possibilité d'intégration des ressortissants de pays tiers en séjour régulier dans l'UE par les droits sociaux fondamentaux. L'analyse porte dans un premier temps sur la contribution de l'émergence d'un socle commun de garantie à l'intégration des immigrants

---

10 Communication de la Commission européenne du 3 juin 2003 sur l'immigration, l'intégration et l'emploi : COM (2003)336 final.

11 Ibidem.

en séjour régulier dans l'Union européenne. Dans un deuxième temps, l'analyse est consacrée à l'hypothèse d'un renforcement de l'intégration par la reconnaissance d'un statut social à ces ressortissants.

## **UNE INTÉGRATION IDÉALEMENT FAVORISÉE PAR L'ÉMERGENCE D'UN SOCLE COMMUN DE GARANTIE SOCIALE**

L'émergence d'un socle commun de garantie sociale dans l'Union européenne peut trouver son fondement dans deux séries d'instruments, ceux, d'une part, dont le contenu est plus large, et qui forment un cadre normatif général, et ceux, d'autre part, qui se réfèrent spécifiquement aux normes sociales européennes.

### **Un socle commun de garantie fondé sur le cadre normatif général de l'UE**

Si la reconnaissance des droits fondamentaux n'a pas été une priorité au début de la construction communautaire, compte tenu de son caractère principalement économique au départ, avec le concours d'une jurisprudence volontariste de la Cour de Justice<sup>12</sup>, qui n'a pas hésité à utiliser la technique des principes généraux du droit, la protection des droits fondamentaux a pu pénétrer le domaine du droit communautaire.

Il est nécessaire d'insister sur la portée de la Charte des droits fondamentaux de l'UE, adoptée le 7 décembre 2000, à laquelle le Traité de Lisbonne, entré en vigueur le 1<sup>er</sup> décembre 2009, attribue une valeur juridique contraignante et le rang de droit primaire<sup>13</sup>. Elle devient par conséquent l'instrument de référence par excellence de la protection des droits fondamentaux dans l'Union. Elle renferme un contenu social optimal, malgré le manque de pleine justiciabilité souvent reproché aux « principes sociaux » qu'elle met en avant. Le champ d'application des droits et des principes sociaux reconnus par la Charte est assez large, concernant toute personne, sans distinction en raison de la nationalité ou de l'origine. Elle reconnaît par exemple le droit à la sécurité sociale et à l'aide sociale à « toute personne qui réside et se déplace légalement à l'intérieur de l'Union »<sup>14</sup>. Cela représente une grande avancée dans le sens d'une reconnaissance

---

12 Not. CJCE, 12 novembre 1969, Stauder, aff. 29-69, Rec. p. 419 ; CJCE, 17 décembre 1970, Internationale Handelsgesellschaft, aff. 11-70, Rec. p. 1125 ; CJCE, 14 mai 1974, Nold, aff. 4-73, Rec. p. 491 ; CJCE, 16 mai 1991, ERT, aff. C-340/89, Rec. I p. 3123.

13 Article 6, § 1, TUE.

14 Article 34 de la Charte DFUE.

globale du droit de la protection sociale dans l'Union, bénéficiant assez largement les ressortissants de pays tiers.

D'un autre côté, l'affirmation de ces droits et principes sociaux par la Charte revient à les doter d'une certaine force normative, malgré l'absence d'une pleine justiciabilité. Et partant, d'accroître petit à petit leur protection juridique. La justiciabilité des droits sociaux est intimement liée à leur nature juridique<sup>15</sup>. La justiciabilité « normative » des principes sociaux permet d'encadrer l'interprétation et le contrôle des actes des institutions de l'Union ou des États membres, sans extension des compétences communautaires. Le juge constitutionnel vérifiera ainsi que « la norme n'entre pas en conflit avec ces droits mais au contraire, qu'elle les met en œuvre » (Mathieu et Verpeaux, 2004, p. 263). Dans ce sens, ces principes serviraient alors de guide pour encadrer l'action du législateur.

Des normes extérieures à l'ordre juridique communautaire peuvent également participer, bien que de façon indirecte, à la formation de ce socle commun de garantie sociale. Ce sont les traités eux-mêmes qui prévoient la possibilité de recours à ces instruments. Il s'agit, d'une part, du recours à la Charte sociale européenne, à laquelle l'ancien article 136 CE (nouvel article 151 TFUE) fait renvoi. D'autre part, l'ancien article 6, §2 du Traité UE (nouvel article 6§ 2 TUE) fait référence à la Convention européenne des droits de l'homme.

### **Un socle commun de garantie fondé sur les normes sociales spécifiques de l'UE**

L'activité normative communautaire, fondée sur le « modèle social européen », modèle intrinsèquement lié à l'essence démocratique même des États nations européens (Brouillet, Rigaux et Vandamme, 2006, p. 1174 ; Vandamme, 2008, p. 515 ; Aubin, 2008, p. 484), s'est introduite, non sans difficulté, dans le champ de la réglementation du travail. Comme l'affirment les Professeurs Blumann et Dubouis, « les divergences entre les États membres, ainsi que la pluralité des traditions nationales et l'importance des enjeux économiques et politiques en cause expliquent la lente progression de l'Europe sociale » (Dubouis et Blumann, 2009, p. 124). Pressentie comme nécessaire pour stabiliser la concurrence dans le marché unique et pour

---

15 Les particuliers peuvent se prévaloir individuellement des droits subjectifs, demander leur garantie et le cas échéant, la réparation des dommages causés par le non-respect, devant une juridiction. Ils sont en règle générale directement applicables. En revanche, les droits ou garanties objectives n'ont pas des titulaires stricto sensu, mais seulement des débiteurs : les autorités publiques, à qui on demande de les mettre en œuvre. Cette dichotomie équivaldrait à la distinction entre les « droits- libertés » et les « droits- créances ».

encourager le mouvement des personnes à l'intérieur de la Communauté, cette réglementation, difficile à mettre en place au départ, a connu un développement exponentiel dans les années soixante-dix et quatre-vingt. Nous pouvons citer à titre d'exemple la directive 75/129, concernant le rapprochement des législations en matière de licenciements collectifs<sup>16</sup>, les directives relatives aux transferts d'entreprises ou d'établissements<sup>17</sup>. Autant de normes sociales harmonisatrices qui n'excluent pas explicitement les ressortissants de pays tiers en séjour régulier de leur champ d'application. Elles pourraient *a contrario*, les inclure parmi leurs bénéficiaires, notamment en matière de maintien et de conditions de travail, où le principe de dignité de la personne humaine trouverait à s'appliquer.

De même, concernant le principe de non-discrimination, le droit communautaire se trouvait cantonné, du fait de l'application du principe d'attribution de compétences, aux seuls domaines de l'interdiction de discriminations en raison de la nationalité<sup>18</sup> et de l'égalité de rémunération entre les sexes<sup>19</sup>. Désormais, la politique de lutte contre les discriminations dans les domaines du travail et de la protection sociale est sans doute l'une des pièces maîtresses de la construction d'une Europe sociale. L'approche globale apportée par l'article 13 CE (nouvel article 19TFUE) contribue ainsi à élargir le domaine d'application du principe, sans que des nouvelles compétences ne soient créées au profit de l'Union européenne et auparavant de la Communauté européenne, même si cet article peut être à l'origine d'une « compétence transversale » de la Communauté (Dubout, 2006, p.164). Plusieurs directives ont été adoptées sur ce sujet, les principaux textes sont la directive 2006/54<sup>20</sup> qui opère une refonte en matière d'égalité dans le domaine de l'emploi et du travail, la directive 2004/113<sup>21</sup> intervenue en matière

---

16 Directive 98/59/CE du Conseil, du 20 juillet 1998, concernant le rapprochement des législations des États membres relatives aux licenciements collectifs : JO L 225 du 12 août 1998.

17 Directive 2001/23/CE, du Conseil, du 12 mars 2001, concernant le rapprochement des législations des États membres relatives au maintien des droits des travailleurs en cas de transfert d'entreprises, d'établissements ou de partie d'entreprises ou d'établissements : JO L 82 du 22 mars 2001.

18 Ancien article 12 TCE (article 18 TFUE).

19 Ancien article 141 TCE (article 157 TFUE).

20 Directive 2006/54/CE du Parlement européen et du Conseil du 5 juillet 2006 relative à la mise en œuvre du principe de l'égalité des chances et de l'égalité de traitement entre hommes et femmes en matière d'emploi et de travail (refonte) : JOUE L 204 du 26 juillet 2006.

21 Directive 2004/113/CE du Conseil du 13 décembre 2004 mettant en œuvre le principe de l'égalité de traitement entre les femmes et les hommes dans l'accès des biens et services et la fourniture de biens et services : JOUE L 373 du 21 décembre 2004.

de services, et les deux directives de 2000<sup>22</sup>, adoptées sur la base de l'article 13, et formant, à toutes les deux, le cadre général en la matière. Ces directives n'excluent pas explicitement les ressortissants de pays tiers de leur champ d'application personnel. Au contraire, elles se destinent à des sujets indéterminés tels que « toute personne », ou encore « tout travailleur ». L'application aux ressortissants de pays tiers semble néanmoins conditionnée par la régularité du séjour.

Le même constat s'impose en matière de coordination des régimes nationaux de sécurité sociale, où la régularité du séjour est un élément essentiel. Toutefois, l'application des règles de la coordination aux ressortissants de pays tiers est, dans ce cadre précis, expressément reconnue. En effet, le règlement 859/2003<sup>23</sup> est venu étendre l'application de la coordination à l'ensemble des ressortissants de pays tiers en séjour régulier sur le territoire de l'Union. Cela peut être interprété comme un pas en avant vers l'élaboration d'un statut uniforme, applicable à toutes les catégories de ressortissants de pays tiers. L'idéal de traitement équitable de ces personnes semble être rehaussé par une égalisation par le haut. En effet, l'amorce d'uniformisation des statuts dans le cadre de la coordination des régimes de sécurité sociale se fonde sur celui des citoyens européens.

### **UNE INTÉGRATION POTENTIELLEMENT FAVORISÉE PAR LA RECONNAISSANCE D'UN STATUT SOCIAL**

La reconnaissance d'un statut social transversal, applicable à l'ensemble des ressortissants de pays tiers en séjour régulier dans l'Union européenne et fondé sur les modèles mis en avant par les directives 2003/109 et 2004/38, peut favoriser l'intégration de ces personnes dans les sociétés d'accueil. L'Union pourrait, en outre, pallier l'absence de compétence pour harmoniser les législations nationales relatives à la politique d'intégration, par, d'une part, le renforcement du socle commun de garantie sociale et, d'autre part, la reconnaissance d'un statut social déconnecté de la nationalité. Cette hypothèse reste néanmoins intimement liée à l'existence d'une pluralité statutaire qui pourrait freiner le développement de ce statut social. Elle demeure aussi largement redevable de l'apport théoriquement positif de la notion de citoyenneté sociale.

---

22 Directive 2000/43 du 29 juin 2000, sur l'égalité de traitement entre les personnes sans distinction de race ou d'origine ethnique : JOUE L 180 du 19 juillet 2000. Directive 2000/78 du 27 novembre 2000, établissant un cadre général en faveur de l'égalité de traitement en matière d'emploi et de travail : JOUE L 303 du 2 décembre 2000.

23 Règlement (CE) no 859/2003, préc.

### **Le rapport entre les variations du degré d'intégration sociale et la pluralité statutaire**

Le traité sur le fonctionnement de l'Union, à l'instar du traité CE, prévoit l'adoption de mesures visant à harmoniser les domaines de l'immigration et de la protection des droits des ressortissants de pays tiers<sup>24</sup>, dans le but de mettre en place un espace de liberté, de sécurité et de justice. L'immigration du travail rentre par conséquent dans le champ des compétences communautaires, en dépit des conséquences que cela peut impliquer en matière de politique d'emploi pour les États membres, domaine de compétences étatiques exclusives. Partant, les institutions de l'Union, et notamment la Commission européenne, témoignent d'une grande diplomatie lorsqu'elles traitent de cette matière, car les propositions les plus novatrices sont souvent mises à l'échec<sup>25</sup> (Guild, 1993, p. 40 ; Guild et Staples, 2003, p. 171 ; Guild et Niessen, 1996).

L'immigration du travail joue par conséquent un rôle capital, dans la mesure où il permet de combler les besoins de main-d'œuvre des États membres. Elle contribue à la mise en œuvre de la « Stratégie de Lisbonne », qui a pour but d'arriver à un compromis entre une économie européenne plus compétitive et le plein emploi jusqu'en 2010 (Bertoncini et Wisnia-Weill, 2007 ; Debarge, Laurent et Rabaey, 2003). Elle peut contribuer aussi à la mise en œuvre de la nouvelle stratégie UE 2020<sup>26</sup>. L'approche choisie pour traiter de ce genre d'immigration ne diffère pas de celle généralement utilisée par les institutions de l'Union, à savoir, une démarche visant à la catégorisation des ressortissants de pays tiers, selon plusieurs critères spécifiques. En l'espèce, le type d'activité professionnelle et le niveau des compétences professionnelles des ressortissants de pays tiers candidats à l'immigration permettent cette compartimentation. Ainsi, une gradation, voire même une hiérarchisation peut être observée. Nous avons d'un côté les statuts correspondant aux travailleurs hautement qualifiés<sup>27</sup> et aux chercheurs<sup>28</sup>, et d'un autre

---

24 Articles 78 et 79 TFUE (ancien article 63 TCE).

25 Par exemple la proposition de directive du 11 juillet 2001, relative aux conditions d'entrée et de séjour des ressortissants de pays tiers aux fins d'emploi salarié ou d'exercice d'une activité économique indépendante : COM (2001) 386 final.

26 V. not. la présentation de la stratégie Europe 2020 par M. José Manuel Barroso, président de la Commission européenne, au Conseil européen informel du 11 février 2010.

27 Directive 2009/50 du Conseil du 25 mai 2009 établissant les conditions d'entrée et de séjour des ressortissants de pays tiers aux fins d'emploi hautement qualifié : JOUE L 155 du 19 juin 2009.

28 Directive 2005/71/CE du Conseil du 12 octobre 2005 relative à une procédure d'admission spécifique des ressortissants de pays tiers aux fins de recherche scientifique : JOUE L 289 du 3 novembre 2005.

coté une catégorie en attente de statut, les autres travailleurs ordinaires ou « de droit commun »<sup>29</sup>. Ces derniers ne bénéficient pas actuellement d'un véritable statut en droit de l'Union européenne. En outre, des règles spécifiques s'appliquent aux travailleurs issus de pays tiers détachés dans le cadre de la libre prestation de services<sup>30</sup>.

De plus, certaines catégories de ressortissants de pays tiers bénéficient d'un traitement différencié. Tel est le cas des ressortissants dont le pays a conclu un accord d'association ou de coopération avec l'Union européenne. Des clauses concernant le droit du travail et la sécurité sociale sont normalement incluses dans la plupart de ces accords. L'application de ces dispositions peut le cas échéant, écarter les droits nationaux contraires. Cela dépend de la portée reconnue aux dispositions, qui peut varier selon l'accord en question. En effet, l'accord créant l'Espace économique européen<sup>31</sup> n'a pas la même nature, ni la même portée que, par exemple, les accords conclus entre la Communauté et certains États du Maghreb<sup>32</sup>. Dans le cadre de ce premier accord, l'assimilation entre les ressortissants de ces pays tiers et les citoyens de l'Union est totale. Dans le cadre des autres accords d'association, la situation des ressortissants est variable. L'accord CE-Turquie<sup>33</sup> prévoit par exemple la réalisation progressive des objectifs fondamentaux de l'association, dont le renforcement des relations commerciales et économiques, la mise en place d'une union douanière et la concrétisation graduelle de la libre circulation des travailleurs. Ces dispositions sont plus ambitieuses que celles traditionnellement contenues dans les accords euro-méditerranéens.

La protection offerte dans le domaine de l'asile peut également jouer un rôle important dans l'édification d'un statut social européen. L'Union européenne s'est dotée depuis les années 1990 d'une politique commune en matière d'asile. Les premiers pas en la matière ont été faits dans le domaine de la coopération en matière de justice et d'affaires intérieures. Il est par ailleurs

---

29 Proposition de directive du Conseil, présentée par la Commission le 23 octobre 2007, établissant une procédure de demande unique en vue de la délivrance d'un permis unique autorisant les ressortissants de pays tiers à résider et à travailler sur le territoire d'un État membre et établissant un socle commun de droits pour les travailleurs issus de pays tiers qui résident légalement dans un État membre : COM (2007) 638 final.

30 V. not. : CJCE, 27 mars 1990, *Rush Portuguesa Lda*, aff. C-113/89, Rec. I p. 1417; CJCE, 9 août 1994, *Vander Elst*, aff. C-43/93, Rec. I p. 3803.

31 Accord sur l'Espace économique européen : JOCE L 1 du 31 janvier 1994.

32 Par ex. : Accord euro-méditerranéen établissant une association entre les Communautés Européennes et leurs États membres, d'une part et la République Tunisienne, d'autre part : JOCE L 97, du 30 mars 1998. Accord euro-méditerranéen établissant une association entre les Communautés Européennes et leurs États membres, d'une part et le Royaume du Maroc, d'autre part : JOCE L 70, du 18 mars 2000.

33 Accord créant une association entre la Communauté économique européenne et la Turquie : JOCE no 217, du 29 décembre 1964.

nécessaire de souligner que « les conventions de Schengen et de Dublin ont été les premières manifestations concrètes de la volonté des États de ne plus traiter de cette matière chacun isolément des autres et sans réelle concertation entre eux » (Julien-Lafferrière, 2007, p. 524). Les États membres ont en effet compris à ce moment l'intérêt de traiter des questions d'immigration et d'asile de façon concertée, la Convention d'application de l'Accord de Schengen<sup>34</sup> servant par surcroît de « laboratoire » de la libre circulation des personnes en Europe. Puis, le traité d'Amsterdam a mis en place le titre IV du traité CE, « communautarisant » ainsi la matière. Autrement dit, la méthode communautaire, consistant dans la recherche du rapprochement des législations nationales par l'harmonisation, a pu s'appliquer au domaine de l'asile, malgré le fait qu'une période transitoire de cinq ans ait été prévue. Au demeurant, plusieurs instruments juridiquement contraignants ont été adoptés, tels que la directive 2004/83<sup>35</sup>, la directive 2005/85<sup>36</sup>, la directive 2003/9<sup>37</sup> et la directive 2001/55<sup>38</sup>. Bien que tributaire d'un bilan assez mitigé, la politique européenne d'asile représente un terrain qui ne cesse d'évoluer (Labayle, 2005, p. 11 ; De Bruycker, 2005, p. 45), d'où les propositions de refonte de certaines directives<sup>39</sup>. Dans ce sens, les dispositions sociales des instruments de la politique commune d'asile fondent le volet social du statut de leurs bénéficiaires. Le traité de Lisbonne renforce par ailleurs la politique d'asile qui est désormais officiellement soumise à la procédure législative ordinaire<sup>40</sup>.

De même, les membres de la famille d'un citoyen de l'Union bénéficient d'une protection quasi égalitaire vis-à-vis de ce dernier, lorsqu'il a exercé son droit à la liberté de circulation et de

---

34 Convention d'application de l'Accord de Schengen signée le 19 juin 1990.

35 Directive 2004/83 du Conseil, du 29 avril 2004, concernant les normes minimales relatives aux conditions que doivent remplir les ressortissants des pays tiers ou les apatrides pour pouvoir prétendre au statut de réfugié ou les personnes qui, pour d'autres raisons, ont besoin d'une protection internationale, et relatives au contenu de ces statuts : JOUE L 304, du 30 septembre 2004.

36 Directive 2005/85 du Conseil du 1er décembre 2005, relative à des normes minimales concernant la procédure d'octroi et de retrait du statut de réfugié dans les États membres: JOUE L 326 du 13 décembre 2005.

37 Directive 2003/9 du Conseil du 27 janvier 2003, relative à des normes minimales pour l'accueil des demandeurs d'asile dans les États membres : JOUE L 31 du 6 février 2003.

38 Directive 2001/55 du Conseil du 20 juillet 2001 relative à des normes minimales pour l'octroi d'une protection temporaire en cas d'afflux massif de personnes déplacées et à des mesures tendant à assurer un équilibre entre les efforts consentis par les États membres pour accueillir ces personnes et supporter les conséquences de cet accueil : JOUE L 212 du 7 août 2001.

39 Proposition de directive du Parlement européen et du Conseil relative à des normes minimales pour l'accueil des demandeurs d'asile dans les États membres (refonte) : COM (2008) 815 final ; Proposition de directive du Parlement européen et du Conseil relative à des normes minimales concernant la procédure d'octroi et de retrait de la protection internationale dans les États membres (refonte) : COM (2009) 554 final.

40 Article 78, § 2, TFUE.

séjour<sup>41</sup>. Toutefois, cette protection est dépendante du lien familial tissé avec le citoyen de l'Union. Il ne s'agit pas par conséquent d'une garantie autonome, mais d'une garantie dérivée de celle du citoyen, mise en place justement dans le but de favoriser sa liberté de circulation. A cet égard :

le droit social communautaire propose une vision traditionnelle de la famille centrée sur le couple, sur les enfants et, dans une moindre mesure, sur d'autres personnes composant une famille élargie. La reconnaissance progressive des couples non mariés et homosexuels témoigne d'un début d'adaptation aux évolutions constatées dans les États membres (Lhernould, 2006, p. 108).

Mais la Cour de justice élargit progressivement le champ d'application du droit de l'Union à l'égard des membres de la famille. Ainsi, dans l'arrêt *Metock*<sup>42</sup> de 2008, la Cour a abandonné sa jurisprudence *Akrich*<sup>43</sup>, en jugeant que le conjoint du citoyen européen, ressortissant d'un pays tiers, peut l'accompagner ou le rejoindre sans qu'un séjour légal préalable dans un autre État membre soit nécessaire. Puis, dans un arrêt *Zhu et Chen*<sup>44</sup>, la Cour de Justice a considérablement élargi les possibilités de regroupement par les ascendants. Il était question en l'espèce d'une ressortissante chinoise, rentrée sur le territoire irlandais afin d'accoucher de son deuxième enfant, qui a acquis la nationalité irlandaise par naissance, et partant, la citoyenneté européenne. La mère et l'enfant ont ensuite déménagé au Royaume-Uni, où la première a demandé un permis de séjour. La réglementation communautaire prévoit que les ascendants directs à charge des citoyens européens, qui ont exercé leur droit de circulation, peuvent bénéficier du regroupement familial. Or, en l'espèce, l'ascendant en question ne pouvait pas être à charge du citoyen européen puisque celui-ci n'était qu'un bébé. Au contraire, c'était le citoyen de l'Union lui-même qui était à la charge de son ascendant, ressortissant d'un pays tiers. La Cour a affirmé alors que Mme Chen ne pouvait pas se prévaloir du statut d'ascendant à charge, mais que :

le refus de permettre au parent, ressortissant d'un État membre ou d'un État tiers, qui a effectivement la garde d'un enfant auquel l'article 18 CE et la directive 90/364 reconnaissent

---

41 Directive 2004/38/CE du Parlement européen et du Conseil du 29 avril 2004 relative au droit des citoyens de l'Union et des membres de leurs familles de circuler et de séjourner librement sur le territoire des États membres : JOUE L 158 du 30 avril 2004.

42 CJCE, Gr. Ch., 25 juillet 2008, *Metock*, aff. C-127/08, Rec. I p. 6241.

43 CJCE, 23 septembre 2003, *Hacene Akrich*, aff. C-109/01, Rec. I p. 9607.

44 CJCE, 19 octobre 2004, *Zhu et Chen*, aff. C- 200/02, Rec. I p. 9925.

un droit de séjour, de séjourner avec cet enfant dans l'État membre d'accueil priverait de tout effet utile le droit de séjour de ce dernier<sup>45</sup>.

Il s'agit alors, comme l'affirme le Professeur Jean-Yves Carlier, de « *donner effet utile au droit du citoyen européen* » (Carlier, 2007, p. 40). En effet, la jouissance du droit de séjour de l'enfant en bas âge implique qu'il soit accompagné de son parent.

L'intérêt est alors de savoir dans quelle mesure la construction d'un statut européen uniforme à l'égard des ressortissants de pays tiers peut être influencée par la coexistence de ces différentes situations juridiques. Et aussi dans quelle mesure cela peut influencer l'intégration des ressortissants de pays tiers en séjour régulier. Le volet social de ce statut européen, entendu comme le statut social conféré à un individu afin de matérialiser son « appartenance à une collectivité politiquement organisée et ce, en vue de le faire participer à la vie sociale de cette collectivité » (Maillard, 2008, p. 250), peut trouver sa source dans la diversité de statuts accordés aux différentes catégories de ressortissants de pays tiers. En tout état de cause, la pluralité statutaire actuelle semble pour le moins conditionner l'élaboration et l'éventuelle consécration future de ce statut social européen. Le traitement accordé aux travailleurs non communautaires semble dès lors constituer un bon indicateur de la place effectivement occupée par les ressortissants de pays tiers dans l'Union européenne. Comparativement, le travailleur communautaire a été jadis le sujet principal et le moteur de l'évolution de la libre circulation des personnes dans le marché commun, avant de céder la place au citoyen de l'Union (Carlier, 2005, p. 53).

### **L'apport idéalement uniformisateur de la citoyenneté sociale à l'intégration des immigrants**

Le statut des résidents de longue durée<sup>46</sup> est actuellement le plus développé des statuts applicables aux ressortissants de pays tiers. L'adoption de la directive 2003/109 marque une évolution incontestable pour l'intégration des immigrants en séjour régulier, même si le texte final reste néanmoins en deçà des ambitions mises en avant par la proposition initiale<sup>47</sup>. Certes, « on est bien évidemment loin d'accorder aux migrants non communautaires la citoyenneté européenne » (Carlier, 2007, p. 50), mais le statut des résidents de longue durée demeure celui

---

45 CJCE, 19 octobre 2004, Zhu et Chen, préc., § 45.

46 Directive 2003/109/CE du Conseil du 25 novembre 2003 relative au statut des ressortissants de pays tiers résidents de longue durée : JOUE L 16 du 23 janvier 2004, p. 44-53.

47 Proposition de directive présentée par la Commission, 13 mars 2001, COM (2001) 127 final.

qui s'approche le plus de celui du citoyen de l'Union. Pour Patrick Dollat, il s'agit même d'un « statut dérivé de la citoyenneté de l'Union » (Dollat, 2008, p. 210), compte tenu des similitudes que l'on peut trouver dans les deux statuts.

Toutefois, le statut du résident de longue durée crée encore une différence de traitement entre les ressortissants de pays tiers pris dans leur ensemble. S'il est difficile de parvenir à l'établissement d'un statut unique, la catégorisation croissante des ressortissants de pays tiers et la distance qui les sépare en termes de droits reconnus met en danger la pérennisation d'un socle minimum commun de droits. Alors que l'objectif devrait être, si l'on suit le raisonnement du Conseil européen de Tampere, celui du nivèlement des droits « par le haut », et donc par le statut des résidents de longue durée, sinon par celui des citoyens européens. La tendance consiste néanmoins plus que jamais, dans le fractionnement de la protection des ressortissants de pays tiers en plusieurs catégories. Nonobstant, ce statut comporte tout de même une garantie de stabilité juridique à ces bénéficiaires qui ne peut pas être négligée, car il « vise leur intégration dans la société des États membres » (Dollat, 2008, p. 209). Ils jouissent en effet de droits comparables à ceux des citoyens de l'Union, même si l'égalité de traitement n'est pas absolue.

En ce sens, l'idée d'une citoyenneté sociale européenne, entendue comme la participation sociale à la vie de la cité par le moyen du bénéfice et de l'exercice de droits sociaux, corrobore l'idée d'intégration des ressortissants de pays tiers en séjour régulier. Prenant appui sur la contribution fondatrice du sociologue anglais Thomas Humphrey Marshall sur la citoyenneté et les classes sociales (Marshall, 1950), la théorie de la citoyenneté sociale a pu émerger dans l'Europe de l'après-guerre. Ainsi, il a pour la première fois distingué les trois volets, civil, politique et social, de la citoyenneté. La citoyenneté civile contient des « droits-libertés », dont l'objectif est la défense du citoyen vis-à-vis de l'État. La citoyenneté politique s'exprime par la participation du citoyen dans la gestion de la vie politique de la société. La citoyenneté sociale comprend alors le bénéfice des droits sociaux, dont notamment le droit à la protection sociale. Son analyse linéaire et chronologique de la consécration des droits, bien que faisant objet de vives critiques, demeure néanmoins pertinente dans la mesure où, pour la première fois, l'aspect social de la qualité de citoyen fut mis en avant. La dimension sociale de la participation à la vie de la cité est par conséquent mise en exergue, elle s'exprime par le bénéfice des droits sociaux et par l'exercice des droits de représentation collective. Cette théorie reste particulièrement valable

de nos jours, car l'affirmation des droits sociaux est d'autant plus importante face aux défis posés par la mondialisation.

Par conséquent, la citoyenneté sociale confère théoriquement un statut social à tous ceux qui appartiennent à une collectivité donnée. Si le principal critère le définissant est la participation sociale à la vie de la cité par le bénéfice de droits sociaux, cela semble illogique d'en exclure les étrangers, pour le seul motif qu'ils n'auraient pas la nationalité d'un État. Toutefois, dans le droit de l'Union, seule une citoyenneté européenne déconnectée du lien avec la nationalité pourrait englober les ressortissants de pays tiers en séjour régulier. Tel n'est cependant pas le cas actuellement. De plus, l'évolution de la matière ne semble pas aller dans le sens d'un élargissement du champ d'application personnel de la citoyenneté européenne.

Néanmoins, il est aujourd'hui indéniable que les ressortissants de pays tiers en séjour régulier bénéficient d'un « ensemble de règles établies par la loi » (Cornu, 2000, p.883) si l'on peut considérer la notion de « loi » au sens large. Ils tirent ainsi du droit social de l'Union le bénéfice des droits sociaux, et selon la catégorie de ressortissant de pays tiers, un droit de circulation et de séjour. Ils sont par conséquent devenus des sujets du droit de l'Union. On peut dès lors affirmer qu'ils bénéficient d'un statut social, certes variable selon la catégorie à laquelle ils appartiennent, mais qui pourrait être uniformisé moyennant la reconnaissance d'un socle commun de normes sociales applicables à l'ensemble de ces personnes, dans la mesure où elles peuvent justifier de la régularité de leur séjour sur le territoire d'un État membre. Partant, leur statut social, entendu comme un « ensemble cohérent des règles applicables à une catégorie de personnes, ou d'agents, ou à une institution et qui en déterminent, pour l'essentiel, la condition et le régime juridiques » (Cornu, 2000, p. 883), ne serait pas redevable de la reconnaissance d'une citoyenneté sociale spécifique, les englobant. Car, la citoyenneté sociale européenne, comprise comme une partie intégrante de la citoyenneté européenne, n'est pas accessible aux ressortissants de pays tiers, car elle n'est pas pour le moment détachée du concept de nationalité. L'hypothèse de la mise en place d'une citoyenneté européenne de résidence n'étant pas encore reconnue en droit de l'Union. Cela n'empêche cependant pas la reconnaissance d'un statut social aux ressortissants de pays tiers résidant régulièrement sur le territoire de l'Union. Le concept de citoyenneté sociale au sens large peut effectivement leur être applicable.

Cela va dans le sens d'une plus grande intégration de ces ressortissants par le bénéfice et l'exercice des droits sociaux. En effet, l'existence d'un standard commun de garantie sociale

peut être désormais vérifiée, malgré les différences statutaires entre les différentes catégories de ressortissants de pays tiers. Ainsi, tout ressortissant de pays tiers exerçant régulièrement une activité professionnelle bénéficie de normes communes en matière de conditions de travail. Les différences statutaires sont visibles seulement dans le stade de l'accès à l'emploi, où par exemple les membres de la famille d'un citoyen de l'Union jouiront de certains avantages, tout comme les ressortissants dont le pays tiers aurait conclu avec l'Union européenne un accord d'association. En revanche, ces différences sont d'une certaine manière « gommées » lorsque le travailleur issu de pays tiers exerce régulièrement un emploi et qu'il n'est plus question de la gestion de l'accès au marché du travail, mais de l'exercice d'une activité professionnelle dans des conditions dignes et justes. Ce même constat est aussi applicable aux droits de représentation collective lorsque le travailleur ressortissant d'un pays tiers remplit les conditions nécessaires<sup>48</sup>. Partant, le bénéfice et l'exercice des droits sociaux par les ressortissants de pays tiers en séjour régulier dans l'Union européenne appuient l'hypothèse de l'émergence d'un statut social européen indépendant de la notion de citoyenneté européenne. Cela contribuerait en outre à la mise en pratique d'une véritable politique d'intégration des ressortissants de pays tiers en séjour régulier dans l'Union.

### **Un bilan mitigé de la littérature existante dans ce domaine**

Si nous pouvons constater l'existence de la citoyenneté sociale en tant que concept autonome, notamment au moyen de l'approche sociologique de T. H. Marshall (Marshall, 1950), en droit de l'Union européenne elle doit être conjuguée à la notion de citoyenneté européenne (Dollat, 2008). Certains auteurs, comme Sandrine Maillard (Maillard, 2008) démontrent l'émergence d'une véritable citoyenneté sociale européenne. Toutefois, son application aux ressortissants de pays tiers reste imparfaite, puisque la citoyenneté européenne est subordonnée à la nationalité des États membres, excluant ainsi par nature les étrangers issus de pays tiers à l'Union européenne.

L'hypothèse d'une extension de la citoyenneté européenne à toute personne résidant régulièrement et de façon stable sur le territoire des États membres (Dollat, 2008 et Carlier, 2007) ne semble pas en effet être prise en compte par les institutions de l'Union européenne, qui préfèrent adopter une démarche catégorielle de la définition des statuts des ressortissants de pays

---

48 V. not. dans le cadre d'accords d'association : CJCE, 16 septembre 2004, Commission c/ Autriche, aff. C-465/01, Rec. I. p. 8291.

tiers. Cette catégorisation peut cependant nuire l'objectif d'intégration des ressortissants de pays tiers en séjour régulier sur le territoire des États membres.

L'approche par les droits sociaux fondamentaux peut constituer par conséquent une alternative valable à l'intégration de ces ressortissants. Notre démarche est ainsi novatrice car tout en s'appuyant sur la littérature juridique existante en la matière, elle propose la prise en compte d'un statut social déconnecté de la citoyenneté européenne. Ce statut se fonde sur le bénéfice d'un socle commun de garantie de droits sociaux fondamentaux présent dans le corpus normatif européen. Il peut constituer la base d'un futur statut européen transversal commun à l'ensemble des ressortissants de pays tiers en séjour régulier. Ce faisant, il corrobore l'hypothèse d'une véritable intégration de ces personnes au sein de l'Union européenne.

## **CONCLUSION**

D'une façon ou d'une autre, la politique européenne d'immigration et d'asile a les moyens nécessaires pour faire évoluer la condition des ressortissants de pays tiers en séjour régulier dans l'Union européenne. Elle doit cependant s'insérer dans une logique d'intégration de ces personnes au sein de l'Union. Pour cela, les autorités européennes ne doivent pas négliger la protection des droits fondamentaux. En effet, les impératifs sécuritaires liés à lutte contre l'immigration clandestine et à la lutte contre le terrorisme doivent être conciliés avec la promotion et la protection des droits fondamentaux des ressortissants des pays tiers.

Plusieurs initiatives institutionnelles doivent être à ce propos saluées, comme la mise en place du programme « Droits fondamentaux et citoyenneté »<sup>49</sup> pour la période de 2007-2013. Ce programme vise à promouvoir le développement d'une société européenne fondée sur le respect des droits fondamentaux. Il s'adresse non seulement aux citoyens de l'Union, mais aussi aux ressortissants des pays tiers qui résident légalement sur le territoire de l'Union européenne. Ce type de programme est certes d'une grande valeur pour le renforcement de la protection des droits fondamentaux dans l'Union européenne. Toutefois, il n'équivaut pas à l'élaboration de normes de droit juridiquement contraignantes concernant le respect des droits fondamentaux des ressortissants de pays tiers dans l'Union européenne.

---

49 Décision n° 2007/252/CE du Conseil, du 19 avril 2007, établissant pour la période 2007-2013, dans le cadre du programme général « Droits fondamentaux et justice », le programme spécifique « Droits fondamentaux et citoyenneté » : JOUE L 110 du 27 avril 2007.

## RÉFÉRENCES

- Aubin, C. (2008). « A la recherche du modèle social européen », *Droit Social*, no 4, p. 484-490.
- Bertoncini, Y. et Wisnia-Weill, V. (2007). *La Stratégie de Lisbonne : une voie européenne dans la mondialisation*, Paris, Fondation Robert Schuman.
- Brouillet, J., Rigaux, M. et Vandamme, F. (2006). « Le modèle social européen : source ou moteur de la construction européenne », *Droit Social*, no 12, p. 1176-1182.
- De Bruycker, Ph. (2005). « Le niveau d'harmonisation législative de la politique européenne d'immigration et d'asile », dans F. Julien-Lafferrière, H. Labayle et Ö Edström (dir.), *La politique européenne d'immigration et d'asile : bilan critique cinq ans après le traité d'Amsterdam*, Bruxelles, Bruylant, p. 45-75.
- Carlier, J. Y. (2007). « Les enjeux de la citoyenneté européenne », dans S. Leclerc et J. F. Akandji-Kombe, *La citoyenneté européenne*, Bruxelles, Bruylant, p. 35-52.
- Carlier, J. Y. (2005). « De la circulation des travailleurs comme liberté fondamentale à la citoyenneté européenne comme statut fondamental », dans *Annuaire de Droit européen*, vol. 3, p. 53-70.
- Cornu, G. (2000). *Vocabulaire juridique*, Paris, PUF.
- Debarge, O., P.-Y. Laurent, O. Rabaey (dir.) (2004). *Quel avenir pour l'Union européenne : la Stratégie de Lisbonne définie par le Conseil européen de 2000*, Actes de colloque, Bruxelles, Bruylant.
- Dehousse, R. (2002). « Réflexion sur la naissance et l'évolution du principe de subsidiarité », dans F. Delperee (dir.), *Le principe de subsidiarité*, Paris, LGDJ, p. 361-366.
- Dubois L. et Blumann, C. (2009). *Droit matériel de l'Union européenne*, Paris, Montchrestien.
- Dubout, E. (2006). *L'article 13 du traité CE. La clause communautaire de lutte contre les discriminations*, Bruxelles, Bruylant.
- Gautron, J. C. (1998). « Subsidiarité ou néo-subsidiarité », dans *Revue des Affaires européennes*, no 1-2, p. 3-8.
- Guild, E. (1993). « Admission for Employment », dans P. BOELES (dir.), *A New Immigration Law for Europe ?*, Utrecht, NCB, p. 40-44.
- Guild, E. et Niessen, J. (1996), *The developing Immigration and Asylum policies of the European Union*, The Hague/Boston/London, Kluwer Law International.

Guild, E. et Staples, H. (2003). « Labour Migration in the European Union », dans Ph. De Bruycker (dir.), *L'émergence d'une politique européenne d'immigration*, Bruxelles, Bruylant, p. 171-247.

Julien-Laferrière, F. (2007). « Le régime européen de l'asile », dans V. Chetail (dir.), *Mondialisation, Migration et Droits de l'Homme : le Droit International en question*, vol. 2, Bruxelles, Bruylant, p. 523-568.

Labayle, H. (2005). « Vers une politique commune de l'asile et de l'immigration dans l'Union européenne », dans F. Julien-Laferrière, H. Labayle, Ö. Edström (dir.), *La politique européenne d'immigration et d'asile : bilan critique cinq ans après le Traité d'Amsterdam*, Bruxelles, Bruylant, p. 11-43.

Lhernould, J. Ph. (2006). « Les structures familiales en droit social communautaire. Une discipline émergente et ses effets », dans *Informations sociales*, no 129, p. 108.

Maillard, S. (2008). *L'émergence de la citoyenneté sociale européenne*, Marseille, PUAM.

Marshall, T. H. (1950). *Citizenship and Social Class and Other Essays*, Cambridge, Cambridge University Press.

Marshall, T. H. et Bottomore, T. B. (1992). *Citizenship and Social Class*, London, Pluto.

Mathieu, B. et Verpeaux, M. (2004). *Droit Constitutionnel*, Paris, PUF.

Vandamme, J. (2008). « Modèle social européen et politique sociale dans l'Union européenne », dans Mélanges en l'honneur de Jean Charpentier, *La France, l'Europe et le monde*, Paris, Pedone, p. 515-520.

## LES ASSOCIATIONS DES MIGRANTS EN FRANCE : UN VECTEUR D'INSERTION

*Zouhir Bahammou*

### INTRODUCTION

La vie associative des immigrants exerce une fonction importante de socialisation et de structuration communautaire, de développement des relations avec l'environnement social, et on sait le rôle majeur joué ces dernières années, en matière de participation et d'insertion, par les mouvements associatifs issus de l'immigration (Lorreyte, 1989, p.58).

En France, la loi du 9 octobre 1981<sup>1</sup> ouvrant aux étrangers le droit de constituer des associations par simple déclaration, dans les mêmes conditions que les nationaux, a certes créé un nouveau cadre favorable à la socialisation des immigrants. Ces derniers vont donc mettre en place des associations qui vont avoir pour tâche de les constituer en acteurs de leur relation avec la société française, et non en simples sujets d'une histoire qui les dépasse. Ces associations les aident à sortir de leur isolement et à tenter un dialogue. Elles ne constituent le plus souvent que la traduction juridique, en des termes pratiques et acceptables pour la société française, de liens de solidarité ethnique et religieuse marqués par les pays d'origine. Leur objectif est aussi de servir de relais avec les groupes voisins de même culture et de chercher un contact légitime avec les institutions de la société d'accueil (élus, administration) que les individus isolés n'auraient jamais osé tenter. Progressivement elles vont servir de lieu de transition privilégié vers l'action collective et la participation politique, en assurant un statut à leurs dirigeants puis en offrant des espaces de rencontre que les partis et les syndicats français tenteront par la suite de capter (Leveau, 1994, p. 293).

Cependant, toute discussion sur l'intégration des immigrants soulève des problèmes de terminologie. Parmi les mots employés, faut-il préférer « intégration », « assimilation », « insertion » ou un autre vocable ? Il convient de distinguer entre deux types de deux débats publics, où les connotations des mots ont plus d'importance que leur contenu conceptuel, et, d'autre part, les débats théoriques entre chercheurs. Ceux-ci ont pour vocation de construire des

---

<sup>1</sup>La loi du 9 octobre 1981 levait toutes les interdictions au droit d'association imposées aux étrangers, en les faisant entrer dans le droit commun des associations régies par la loi de 1901. L'autorisation préalable, du décret-loi de 1939, était remplacée par une simple déclaration auprès de la préfecture de police.

concepts rigoureux, même si l'usage des termes peut connaître beaucoup de flottements chez eux aussi.

## **L'INTÉGRATION : UN CONCEPT À GÉOMÉTRIE VARIABLE !**

Le terme « assimilation » revêt un sens assez précis lorsqu'il est ancré dans une tradition théorique déterminée<sup>2</sup>. En revanche, dans les débats politiques français, c'est la connotation négative –coloniale- du mot qui s'impose d'emblée : les outils de la sémantique sont utiles pour aborder ces débats politiquement chargés<sup>3</sup>. Quant à la notion d'intégration elle peut renvoyer au processus de participation à la construction d'un équilibre entre diversité et unité sociales et culturelles (Manço, 1999, p. 43).

### **La sociologie de l'intégration**

L'intégration est un concept hérité des sciences naturelles par le canal du paradigme organiciste de la sociologie positive et de l'anthropologie classique. Mais la signification que la sociologie donnera au concept d'intégration transformera assez vite la notion de réciprocité, qui lui est pourtant consubstantielle, par celle de primauté de l'institution sociale. Quant à la finalisation du phénomène, annoncée, en biologie, comme une équilibration, elle sera traduite dans les termes d'une normalisation. Cette bifurcation de sens fondamentale chargera le concept d'une ambiguïté sémantique qui fait ressentir ses effets aujourd'hui encore : l'intégration est un de ces concepts à géométrie variable, comprise différemment d'un commentateur à l'autre mais que l'on peut difficilement abandonner (Manço, 1999, p.32).

Les travaux scientifiques qui ont porté sur la question de l'intégration ont privilégié quatre approches principales (Landecker, 1965) :

- La démarche spéculative, la première d'entre elles, est de nature philosophique et sémantique. Elle a pour objet la définition du concept d'intégration. Assez paradoxalement – compte tenu de l'hypersensibilité de ce concept aux contextes idéologiques donnant lieu à d'étonnants mouvements de sens-, l'effort d'un examen critique n'est que rarement entrepris par les chercheurs (Piette, 1990) ;

---

<sup>2</sup> L'école de Chicago, par exemple

<sup>3</sup> Sur ce sujet voir : Simone Bonnafous, « Le terme "intégration" dans le journal *Le Monde* : sens et non-sens ». *Hommes & Migrations*, n°1154, mai 1992, Paris ; Françoise Gaspard, « Assimilation, insertion, intégration : les mots pour "devenir français" », *Hommes & Migrations*, n°1209, septembre-octobre, 1997, Paris

- L'approche la plus courante de la notion d'intégration est sans aucun doute la démarche descriptive. Elle consiste à décrire empiriquement le processus d'intégration d'individus ou de groupes. Cette approche permet de définir, à travers des liens probabilistes, un catalogue de conditions favorisant ou freinant le processus étudié. La description de l'intégration suppose, bien sûr, une définition préalable de la notion. Cette définition, quand elle est mentionnée, est souvent diffuse car elle participe d'une théorie implicite de la cohésion sociale largement sous l'emprise du sens commun dans lequel baigne le chercheur ;
- L'identification des « facteurs » ou des « freins » à l'intégration a inspiré des programmes de recherche-action ou d'actions sociales visant l'intégration de populations minoritaires, marginales ou immigrantes, bref : visant des populations jugées peu ou mal intégrées dans la « société ». C'est l'approche active, interventionniste de l'intégration. la question posée dans ce cadre est : « comment produire/réussir l'intégration ? » ;
- L'approche évaluative, enfin, s'intéresse à l'examen de l'intervention sociale ou politique visant à produire l'intégration sociale, comme elle peut également concerner leurs effets directs ou indirects. Dans ce cadre, une attention particulière est portée aux conséquences d'un niveau d'intégration relativement élevé ou relativement bas. Un niveau satisfaisant d'intégration permet la participation des individus ou des groupes aux enjeux essentiels de la société et, au besoin, permet de modifier ces enjeux. Par contre, une absence d'intégration est synonyme d'exclusion. Si l'échec de l'intégration coïncide avec l'abandon de la personnalité originale, on parlera d'anomie, de marginalisation ou d'aliénation : une absence totale de maîtrise et d'autonomie personnelles.

Quant à nous, nous privilégions la définition d'Abdelmalek Sayad. Selon ce dernier, « l'intégration » est le processus qui, idéalement, transforme l'altérité totale à l'identité totale, à l'identique. C'est un processus continu, de tous les instants, sans pouvoir en distinguer le début ou la fin. C'est un processus qui n'est pas indemne de tout conflit. « L'intégration » considérée comme un processus harmonieux est une illusion entretenue par les partenaires en présence, car ils ont intérêt à l'entretenir. Cette illusion suppose une « intégration » fabricante d'identité (du Même) et négatrice de l'altérité, qui signifie par là consensus, concorde et similitude (Sayad, 1994).

Pour saisir l'altérité en tant que rapport et vivre la convivialité avec « l'Autre », le « différent », il faut vivre et développer la communication, l'échange, le dialogue avec tous les Hommes, sans aucune frontière (ni culturelle, ni raciale, ni nationale, ni religieuse) dans des conditions de liberté et d'égalité. Le respect de la différence implique, comme condition essentielle, la lutte contre les inégalités et les discriminations afin que chaque personne soit capable de parler et de communiquer, et ainsi de participer avec ses particularités et son identité culturelle à l'enrichissement de la famille humaine. Dans des sociétés pluriethniques et pluriculturelles, les étrangers doivent être perçus non comme un problème à résoudre, mais comme une chance à exploiter et un défi à assumer dans la communication.

### **La crise du modèle Français d'intégration républicaine**

Depuis le commencement de son histoire, il s'agit, pour la France, grâce au brassage de populations, de consolider l'intégration nationale, mais aussi, depuis la Révolution de 1789, de réaliser l'intégration politique. En effet, le « modèle français d'intégration » donne une grande importance au rôle de l'État. Celui-ci représente la volonté politique de constituer une identité collective forte qui s'exprime dans l'idée de la « nation française » et de la « République ».

La République a constitutivement un projet assimilateur et universaliste. L'assimilation vise deux objectifs : d'une part, construire ou conserver un socle commun nécessaire à toute cohésion sociale et nationale, d'autre part satisfaire et rassurer l'identité française. Quant à l'universalisme, il stipule que tous les êtres humains sont égaux et porteurs de valeurs qui dépassent leurs différences et que la France entend incarner (Guyomar, 1999). La France est une République une et indivisible, ce qui signifie que l'intégration, loin de se fonder sur la reconnaissance de communautés ethniques, comme aux Pays-Bas ou en Grande-Bretagne, postule la participation active à la communauté nationale d'éléments variés et différents (Guimezanes, 1992, p. 49).

En fait, le modèle français d'intégration a deux origines : l'une, philosophique et politique, est la conception même de la nation que la France s'est forgée, l'autre, de nature sociale et démographique, tient au fait que la France a été depuis le milieu du XIX<sup>ème</sup> siècle une terre d'immigration sans comparaison avec les autres pays d'Europe.

En effet, la nation française est une notion, non pas ethnique, mais politique. Sa définition est fondée sur la « philosophie des Lumières ». Ernest Renan disait, dans son discours sur la

nation (*Qu'est-ce qu'une nation ?*), que son existence était « un plébiscite de tous les jours », autrement dit une adhésion volontaire. Cette conception de la nation n'a donc ni contenu ethnique, ni contenu linguistique, ni contenu religieux. Elle est d'abord le résultat d'un accord commun, d'un pacte fictif, d'une volonté de vivre ensemble (Bekkour, 2005, p. 37).

La problématique de l'intégration est aussi institutionnelle et sociale : l'école d'abord et surtout, l'usine ou la mine, le syndicat, et plus tard, pour les enfants devenus Français, le service militaire. Toutes ces institutions, doublées par une législation dans l'ensemble favorable aux naturalisations, furent des vecteurs ayant permis à des millions d'immigrants et à leur enfants de devenir Français (Lamchichi, 1999, p. 151).

Mais, après avoir bien fonctionné pendant plus d'un siècle, le « modèle républicain d'intégration » serait en crise : telle est, dans le débat sur l'immigration, une idée devenue fort populaire (Noiriel, 2002). Dans ce débat, la prétendue différence culturelle et religieuse des dernières vagues d'immigration, et en particulier celle des maghrébins, constitue le facteur principal d'explication de toutes les analyses. En effet, la visibilité ascendante de l'Islam a provoqué dans la société française, une série d'interrogations, telle que la suivante : l'Islam est-il compatible avec la laïcité ?

C'est surtout avec l'apparition, en 1989, de la première affaire dite du « foulard islamique » que le débat sur la laïcité et la démocratie française semble avoir pris un nouveau tournant. Les principes fondamentaux de la laïcité (liberté de conscience, égalité en droit des options spirituelles et religieuses, neutralité du pouvoir politique...), ne sont pas remis en cause dans ce débat. Mais, depuis un siècle, durée pendant laquelle furent péniblement instaurées ces règles laïques, la situation française a énormément évolué, la société a connu de considérables mutations, en particulier dans la culture ainsi que dans le système éducatif en crise, dont il va bien falloir tenir compte pour trouver un nouveau système de régulation, autre que l'interdiction des signes religieux dans les écoles, perçu par la communauté musulmane comme une interdiction qui vise juste les signes ayant une relation avec la religion musulmane (Bekkour, p. 38).

Concernant l'école, comme l'a écrit Michel Wieviorka, nous ne sommes plus, sous la troisième république, l'école ne correspond plus tout à fait à son concept ; les inégalités entre établissements sont patentes, la crise urbaine et la violence pénètrent au cœur de l'école, l'État a été obligé de lancer la politique dite des « zones d'éducation prioritaire » (ZEP) pour compenser

des difficultés trop criantes, ce qui revient *de facto* à pratiquer certaines formes de « discriminations positives » étrangères à la pratique républicaine traditionnelle (Wieviorka, 1995).

La laïcité se trouve mise à mal par le fossé qui sépare le mythe de l'égalitarisme républicain et une réalité de plus en plus marquée par la disqualification sociale, la désocialisation d'une partie grandissante de la jeunesse, par la montée flagrante de la précarité et du chômage, mais aussi de la discrimination et du racisme qui touchent de plus en plus les populations d'origine étrangère.

Certes, l'Islam pose une situation nouvelle à la société française, mais il ne faut pas lui faire endosser la responsabilité de la crise du modèle français d'intégration. La preuve en est d'abord, le déclin de la pratique religieuse chez la deuxième et la troisième génération (La Vie, 2006). Il convient donc d'étudier d'autres phénomènes comme l'exclusion, le chômage, la précarité... qui alimentent le sentiment de rejet dans les banlieues (Ferréol, 1994).

### ***Le poids des discriminations***

Un profilage social, exacerbé par la politique et les médias, colle à la peau des immigrants : l'intégriste musulman, le délinquant, l'exclu, le mal intégré en équilibre instable entre deux cultures. Ces stéréotypes s'appuient sur des représentations collectives construites autour des banlieues : violence, drogue, islam radical, processus d'identification communautaire, ghettoïsation, burqa, foulards (Withol De Wenden, 1999, p. 232) ...

Ces facteurs de vulnérabilité sont aggravés par les discriminations et par des stéréotypes et préjugés toujours enracinés dans les mentalités. Les pouvoirs publics, les responsables locaux et les différents acteurs de la société civile doivent consacrer l'essentiel de leurs efforts à combler le manque de représentation de ces populations, à renforcer la culture de tolérance, l'éducation aux valeurs communes, la formation professionnelle et citoyenne et favoriser le dialogue entre les différentes communautés (*Le Monde*, 2001).

Mais la réalité est autre : cette population, bien intégrée culturellement, ne l'est pas toujours économiquement. Bien souvent, des tendances contradictoires viennent encore complexifier l'intégration en cours : revendications identitaires et démarches hyper-assimilationnistes, aspirations confuses au multiculturalisme et affirmation d'un jacobinisme républicain (*Le Monde*, 2003).

La discrimination sociale soutient la discrimination économique et l'entretient dans une action réciproque. Elle est intériorisée par chacun, et sert de support à une opposition entre groupes sociaux sur le critère de la nationalité ou de la race<sup>4</sup>. Le cercle vicieux qui unit discrimination objective et antagonisme idéologique a été souvent présenté<sup>5</sup> : la discrimination à l'encontre d'un groupe abaisse le niveau de vie, de santé, d'éducation, et augmente la délinquance chez les personnes les plus vulnérables de ce groupe. La discrimination sociale crée une coupure objective entre groupes sociaux. L'antagonisme idéologique (racisme, xénophobie) se fonde sur elle, la perpétue, voire l'accentue.

D'autre part, le racisme et la discrimination, tout en rabaisant le groupe qui en est la victime, valorise le groupe qui en est l'auteur : ainsi des ouvriers blancs américains qui se sentent moins prolétaires que les ouvriers européens, parce qu'il existe en dessous d'eux un prolétariat noir à statut social inférieur<sup>6</sup>. La « conscience de race » l'emporte alors sur la conscience de classe. On peut empiriquement interroger<sup>7</sup> ou s'interroger<sup>8</sup> sur les causes du racisme et de la xénophobie. Ces causes sont évidemment multiples et peuvent empêcher de mener une analyse véritablement causale du phénomène, d'autant que les justifications données aux comportements de rejet ne rejoignent pas leurs mobiles véritables et peuvent même les voiler. Il faut démontrer l'objectif et les moyens actuels de la discrimination sociale généralisée, c'est à dire de l'ensemble des différences de statut social systématiquement entretenues, sur la base de la discrimination économique (dans la production et la consommation) et afin de perpétuer celle-ci<sup>9</sup>. Mais il n'existe pas seulement deux sous-groupes sociaux homogènes, à savoir travailleurs

---

4 Cet antagonisme idéologique latent s'exprimant dans toutes les occasions de concurrence : pour l'emploi, mais aussi pour la consommation de « biens rares », comme les hôpitaux etc. Voir à ce sujet : Marie. M., (1973).

« L'immigration et la ville », *Espace et Société*, n°8, p. 23-36

5 Surtout sur la question de l'opposition blancs-noirs aux États-Unis. Voir à ce sujet : Myrdal, G. (1948). *An American dilemma*, New York, Harper and B. et Clark, K. (1966). *Ghetto noir*. Paris, Laffont.

6 Le racisme fut une caractéristique persistante et débilante du mouvement ouvrier américain. Voir: Arnold Rose (1964), *The negro in America*, New York, Harper and B.

7 En France, de nombreuses enquêtes ont été réalisées sur le racisme. La plus ancienne, à notre connaissance, est celle de Girard, A. (1971). « Attitude des Français à l'égard de l'immigration étrangère », *Population*, n°5.

8 Voir, par exemple, Cornaton, M. (1969). « Aspects psychosociologiques de l'immigration » *Économie et Humanisme*, n°189, p. 34-42. La xénophobie dépend de la densité d'implantation des étrangers, des préjugés sur certaines nationalités, de l'existence de guerres antérieures, des différences de langues, de mode de vie, de niveau social, du caractère régulier ou clandestin de l'arrivée des étrangers, etc.

9 Sur l'analyse du racisme aux États-Unis, dans une optique voisine de la nôtre, voir : Edwards, R, Reich, M. et Weiskope, T. (1971) *The capitalist system : a radical analysis of american society*, harvard University; Sherman, H. (1971). *Radical political economy: capitalism and socialism from a marxist humanist perspective*, Basic Books.

français et travailleurs immigrants ; le sous-groupe des travailleurs étrangers est lui-même scindé et hiérarchisé, le plus souvent selon le critère de la nationalité d'origine.

## **LES ASSOCIATIONS DES MIGRANTS COMME ESPACE DE SOCIALISATION**

L'immigration peut être certes comprise et traitée comme un problème social, elle est donc affaire d'acteurs sociaux et d'action sociale (Lapeyronne, p. 320). Le mouvement associatif des immigrants rappelle cette évidence avec force depuis 1981, date d'autorisation des étrangers à constituer leurs propres associations et donc la possibilité d'être des acteurs de leur propre immigration et non pas seulement des objets de répression ou de sollicitude.

Une nette évolution dans le mouvement associatif français va faire progresser le mouvement associatif des immigrants. Jusqu'aux années 1960, les associations françaises ont découvert les immigrants à travers une attitude humaniste et paternaliste (Cravo, 1995, p. 125). Nous pouvons citer, à titre, la FASTI (Fédération des Associations de Solidarité avec les Travailleurs Immigrés). De 1970 à 1975, après une confrontation réelle et vécue entre les militants français et les travailleurs immigrants, une amitié est née au sein des mouvements associatifs français et étrangers, surtout entre les plus jeunes :

dans les foyers, les associations, les centres d'accueil, de logement d'alphabétisation, on voit affluer une multitude de jeunes Français et de jeunes filles Françaises, extrêmement ouverts aux préoccupations internationales et au développement solidaire des peuples. (...). Dans les centres d'alphabétisation, on en arrive très vite à l'échange amical entre jeunes immigrés et jeunes Français (Lanier, 1999, p. 67).

Après la phase amicale, est venu l'intérêt pour la découverte de la « culture immigrée » et le désir de mieux la connaître en la faisant vivre. Ainsi se sont créées plusieurs associations françaises ayant cet objectif. L'exemple le plus important que nous connaissons est celui de l'association Inter-Service Migrants<sup>10</sup>. A partir de 1975, les associations françaises ont commencé à travailler dans une perspective commune et ont donné des responsabilités aux travailleurs immigrants. Elles les ont appuyés dans leurs revendications sociales, se sont solidarisées avec eux dans la défense de leurs droits et ont contribué à leur expression culturelle (Cravo, p. 126).

---

<sup>10</sup> « Inter-Service Migrants » est une association créée en 1970 par un groupe de personnes qui estimaient, entre autre, qu'un étranger ne peut s'insérer dans la communauté française qu'en apportant toute son originalité culturelle, et que la valorisation de cet apport devait commencer dans les actes les plus banals de la vie quotidienne.

Un autre aspect très important de cette évolution du mouvement associatif français fut l'initiative de former les militants des associations des immigrants. L'ARAME (Association de Réflexion et de Rencontres avec les Migrants Étrangers), créée en janvier 1979 à Clermont Ferrand, en est un exemple.

Actuellement, on peut compter environ 1500 à 1600 associations françaises qui travaillent sur divers terrains avec les immigrants (Cravo, p.120). Parmi les plus connues nous citons la CIMADE, le Service social d'aide aux émigrants (SSAE), l'Association de soutien aux travailleurs immigrés (ASTI), la Fédération des associations de solidarité avec les travailleurs immigrés (FASTI), le Centre d'études et d'initiatives de solidarité internationale (CEDETIM), le Groupe d'information et de soutien des immigrés (GISTI) et le Centre d'information et d'études sur les migrants (CIEMI).

Aujourd'hui, nous pouvons dire que le mouvement associatif des immigrants est assez autonome et mûr pour répondre aux besoins de ses membres. De plus en plus, les associations régies par la loi 1901 en général et les associations des immigrants en particulier, sont considérées comme des espaces indispensables à l'apprentissage de la citoyenneté et à l'intégration sociale, alors que les autres institutions intégratrices que sont la famille, l'école ou l'entreprise peinent, aujourd'hui, à opérer cette socialisation. Relais entre espace privé et espace public, à la jonction de l'autonomie individuelle et du projet collectif, les associations sont fortement sollicitées pour leur capacité d'apprentissage de la vie sociale, la formalisation d'activités informelles, la reconstruction de codes, de rites...nécessaires au civisme.

L'État soutient les projets des associations lorsqu'ils portent sur l'intégration sociale des migrants. Il les aide à se mobiliser pour l'enseignement, l'emploi et le logement. Il finance leurs campagnes de lutte contre les discriminations et le racisme. Les municipalités prêtent des locaux pour des manifestations culturelles et sportives.

En 1998, le porte parole du gouvernement français assurait le public :

De la volonté qui habite le Premier ministre de favoriser le rôle et l'action des associations. Au moment où la mondialisation accélère le processus de libéralisation de l'économie, au moment où la perte du lien social encourage l'exclusion, au moment où les structures d'encadrement social sont en crise [...] au moment où les valeurs de solidarité et de partage passent au second plan, supplantées par l'individualisme et le profit, l'État doit tout faire pour que les associations constituent un pôle de stabilité, d'équilibre en direction de toutes les femmes et les hommes qui doivent pouvoir trouver non seulement aide et assistance, mais aussi le lieu où leur projet, individuel ou collectif, pourra être entendu et favorisé (Dossiers du CNLAMCA).

Les Assises de la vie associative, organisées en juin 1999, ont été de nouveau l'occasion d'affirmer que :

Les structures associatives sont devenues l'un des principaux supports de l'initiative citoyenne. [...]. La mise en œuvre collective d'un projet [...] donne tout son sens aux activités entreprises : contribution au renforcement de la citoyenneté, prise en charge de l'animation de la vie sociale au sens large [...]. Il faut réinventer la notion d'engagement. Celle-ci doit être en premier lieu une forme d'intégration sociale... Face à l'augmentation du chômage et de la précarisation, les associations doivent pouvoir favoriser l'accès à la vie associative de ceux qui se trouvent dans une situation d'exclusion du tissu social (Actes des assises de la vie associative, 1999, p. 20).

Le lien entre association immigrante et éducation à la citoyenneté porte sur l'implication dans la vie publique du pays de résidence, l'éducation civique ou la sensibilisation aux enjeux démocratiques. L'association immigrante se prête aisément à ce type d'activités, si elle est intégrée dans des réseaux de coordination et de consultations locales. Elle constitue alors le lieu de prédilection d'apprentissage des pratiques démocratiques, d'apprentissage du pluralisme politique tant en interne (prise de parole, gestion d'un ordre du jour, élections d'administrateurs, résolution de problèmes...) que lors de partenariats extérieurs (Geerts, 1998 ; De Moffarts, 1995).

Une telle expérience est fondamentale pour des immigrants provenant des pays où des pratiques démocratiques sont souvent absentes ou manipulées. Autant pour les immigrants et leurs descendants que pour les nationaux, les pratiques accumulées dans les espaces associatifs :

peuvent être considérées comme des expériences formatrices à l'exercice de la citoyenneté, comme un apprentissage à capitaliser, dans un second temps, dans un autre espace : l'espace politique. Selon cette conception, l'espace associatif est considéré comme un lieu d'émergence de motivations à pratiquer d'une part la « vraie » citoyenneté, celle qui est liée à des enjeux de pouvoir dans la société, et d'autre part, la résistance aux pouvoirs établis, au nom d'idéaux bien repérés, tels que les droits de l'Homme, la justice, l'égalité, etc. (Cordeiro, 1996, p. 1721).

Le développement du mouvement associatif chez les immigrants a facilité un fonctionnement efficace des mécanismes classiques d'intégration des minorités dans le système social et politique français (cooptation des individus, utilisation du vote pour obtenir des avantages en termes d'État-providence) (Leveau, 1994, p. 266).

Pour la totalité des personnes interrogées lors de mes enquêtes de terrain, la participation associative « favorise » et « renforce l'intégration » parce que « nous connaissons mieux nos

*problèmes et nous pouvons aider à les résoudre* », nous a confié, par exemple, Mohamed, un militant associatif.

L'association, comme lieu de rencontre, permet la structuration des membres, d'aplanir les différences, et de rompre la barrière générationnelle, en tant que moyens pour une ouverture sur l'Autre, « *c'est une école pour devenir un élément positif dans la société* », cette école fait apprendre à ses adhérents comment être citoyen « *d'ici* » et de « *là-bas* » ; par un travail d'explication et d'action « nous luttons contre toutes les discriminations et les inégalités »<sup>11</sup>, « l'adaptation » à la société implique d'une part la « nécessité d'apprendre la langue française et les valeurs de la République ». D'autre part « la société d'accueil, il faut qu'elle nous accepte comme nous sommes, avec nos particularités culturelles ». Ce lieu d'apprentissage des responsabilités favorise une « certaine cohésion des gens, et va ensuite influencer directement sur les liens sociaux, en général »<sup>12</sup>.

D'autres répondants, tout en reconnaissant la dimension intégrative du phénomène associatif, mettent en exergue ses limites. « C'est un moyen d'intégration, mais ce n'est pas suffisant, parce que les immigrés sont rejetés par la société française, parce qu'ils n'ont pas le droit de voter », laisse entendre Ahmed, un militant de l'Association des Travailleurs Maghrébins de France (ATMF). Raison de plus, semble répondre quelques associations, pour « fréquenter l'association, apprendre ici ce qu'on ne savait pas auparavant », pour « mieux définir notre point de vue en se comparant les uns aux autres, mobiliser les consciences et essayer d'améliorer les mentalités des immigrés »<sup>13</sup>.

Cependant, certaines associations<sup>14</sup>, il faut le reconnaître, ont des fondements idéologiques et donc elles veillent à la fidélité de leurs membres à l'égard du pays et de la culture d'origine. Ce qui fait, comme le dit Michel Oriol (Oriol, 1979), que l'autonomie du migrant dans le processus d'intégration est toujours partielle et précaire : d'un côté l'école, les services collectifs, les avantages sociaux, bref tout ce qui est institué par le pays de résidence constitue des pressions vers l'assimilation, de l'autre les amicales, les consulats agissent de façon analogue mais dans l'autre sens, pour le compte de l'État d'origine.

---

<sup>11</sup> Entretien Avec Ayad Ahrame président de l'« Association des Amis de Taourirt »

<sup>12</sup> Ibid.

<sup>13</sup> Entretien Avec Allal Tahri de l'association « Wartasse Solidarité & Développement »

<sup>14</sup> Les associations relais du Pouvoir du pays d'origine comme les Amicales ou quelques associations religieuses qui gèrent des mosquées en France et qui ont des allégeances à des États étrangers.

En somme, la participation associative est un élément important dans le processus vers l'intégration des étrangers, en tant que lieu d'éducation au développement et à la citoyenneté, l'association génère un « sentiment social », et permet l'apprentissage des responsabilités et la découverte de l'autre. Pour rencontrer une culture exogène, il est nécessaire d'appréhender d'abord la sienne (Diop et Kastoryano, 1999, p. 111).

## **LES ASSOCIATIONS DES MIGRANTS : UNE COURROIE DE TRANSMISSION ENTRE LES DEUX RIVES**

Les contributions des migrants sont multiformes, leur action en faveur de leur pays d'origine et d'accueil sont multisectorielles (économiques, sociales, culturelles, sportives, politiques...) et montrent une grande diversité d'approches nourries de la richesse multiculturelle.

Les associations des immigrants sont des vecteurs du dialogue interculturel et de démocratie dans le monde, quand on arrive à les aider à porter des valeurs fondatrices de la démocratie au sein des sociétés européennes et à les consolider dans ce rôle de vecteur d'un discours universel sur les valeurs fondamentales (Gakunzi, 2006).

Quel que soit le type et le contenu des actions initiées, le cœur des pratiques est bien la relation interculturelle en ce sens qu'indéniablement les associations des migrants sont porteuses de projets qui mettent en relation, directement ou indirectement, deux sociétés, deux cultures, parfois deux mondes radicalement différents. Elles deviennent alors, à travers leurs actions, un trait d'union entre sociétés du Nord et sociétés du Sud (Blion, 2005, p. 239).

En jouant d'un atout indéniable, à savoir la connaissance qu'elles ont des deux sociétés, elles peuvent permettre d'instaurer des formes de dialogues et d'échanges, originales et renouvelées, entre les représentants de ces deux sociétés. Ces acteurs sont donc bien complémentaires d'autres acteurs de coopération au développement ; et pour la plupart, ils se revendiquent comme tels. En favorisant la relation interculturelle, il ne s'agit pas pour eux de se substituer à d'autres mais bien de se faire trait d'union, agents de mise en relation ou en réseau, plutôt qu'acteurs directs (Blion, 2005).

## LES ASSOCIATIONS DES MIGRANTS : UN LEVIER DE LA COOPÉRATION DÉCENTRALISÉE

La coopération décentralisée c'est la possibilité offerte aux collectivités françaises de conduire des projets d'intérêt commun avec une ou plusieurs collectivités étrangères, dans le cadre de leurs compétences respectives.

La forte présence des communautés immigrantes dans presque toutes les collectivités territoriales françaises ne pourra-t-elle pas faciliter ce type d'échange et de coopération entre le pays d'origine et le pays d'accueil ?

Nombreuses sont les municipalités qui ont expérimenté diverses formes d'association des immigrants au pouvoir local. La forme la plus répandue a été longtemps l'ouverture des commissions municipales à des non-élus, invités occasionnellement, à titre consultatif, ou, mieux, la création de commissions mixtes extra-municipales, en parallèle avec les commissions municipales. Les élections municipales de 1977 ont été suivies d'un grand nombre d'initiatives de ce type. On a enregistré 80 à 100 villes de plus de 50 000 habitants qui faisaient fonctionner, à l'époque, de telles instances (Gontcharoff, 1989, p. 24). Les élections municipales de 1983 ont marqué une très nette régression de cette forme de participation, pas seulement dans le domaine de l'immigration. Dans tous les secteurs d'intervention, les commissions mixtes extra-municipales sont moins nombreuses aujourd'hui. A ces instances locales lourdes et pérennes, les élus semblent préférer des commissions ad-hoc éphémères, correspondant à l'instruction d'un dossier, créées pour un projet et disparaissant avec sa réalisation. Cependant, des procédures comme celle du développement social des quartiers (D.S.Q) ont presque toujours donné lieu à des opérations d'animation sociale et au fonctionnement d'instances durables de concertation. Des immigrants, des jeunes issus de l'immigration ont souvent pu s'associer à ces efforts. D'autant plus qu'ils étaient présents dans des associations spécifiques (ethniques, interethniques, culturelles, culturelles...) ou dans des associations françaises de leur quartier, après l'abolition du décret de 1939<sup>15</sup>.

---

<sup>15</sup> La loi du 1<sup>er</sup> juillet 1901 a consacré le droit d'association : « les associations de personnes pourront se former librement sans autorisation, ni déclaration préalables... » (Article 2 de la loi du 1<sup>er</sup> juillet 1901). Cependant, Malgré ces dispositions générales, claires et applicables à toute situation, le Parlement français de 1901, au cours d'un vif débat, finit par voter un article 12 qui mettait en place une réglementation spéciale pour les associations composées d'étrangers : « *si leurs agissements étaient de nature, soit à fausser les conditions normales du marché des valeurs et des marchandises, soit à menacer la sûreté intérieure de l'État, elles pourraient être dissoutes par décret du Président de la République, rendu au conseil des ministres* ».

## Les rapports entre les associations et les collectivités locales

C'est le plus souvent au niveau local de la commune que se négocient les relations avec la société d'accueil. C'est aussi à ce niveau que les communautés et les groupes se restructurent, entreprennent l'essentiel de leurs activités et définissent le contenu de leur participation associative (Withol de Wenden, 1988, p.119).

La présence accrue d'une vie associative immigrée ou issue de l'immigration a favorisé la création d'offices publics dans ce secteur, ce qui peut être considéré comme une plus grande institutionnalisation de l'intervention sociale et, par conséquent du dialogue social. Mais cette démarche est encore bien rare.

L'étape suivante est encore plus rare. Elle consiste à mettre en place des Conseils municipaux parallèles de l'immigration, ou à faire élire, par les différentes ethnies étrangères, des Conseillers municipaux associés, participant à part entière aux travaux des commissions et du Conseil municipal, mais n'ayant qu'une voix consultative (Withol de Wenden, 1978).

Il ne faut pas cacher que toutes ces formes peuvent être analysées de deux manières contradictoires. Certains y voient une progression vers le droit de vote des immigrants dans les élections locales. On habituerait peu à peu les Français à accepter l'intervention des étrangers ; on habituerait peu à peu les étrangers à s'engager dans les réalités françaises. Cette double

Le législateur instituait ainsi, pour les étrangers un contrôle gouvernemental a posteriori et la possibilité de dissolution par voie administrative et non plus judiciaire.

L'ensemble de la loi n'en constituait pas moins un progrès considérable dans l'exercice des libertés. Les choses en restèrent jusqu'en 1939 et permirent un fonctionnement convenable de la vie associative (On trouvera dans l'ouvrage de Caire, G. (1971). *Les syndicats ouvriers*, Paris, Éditions P.U.F. Le développement et la justification de ce que nous ne faisons que rappeler).

Au seuil de la deuxième guerre mondiale, le gouvernement Daladier imagina qu'une disposition d'exception lui permettrait de lutter plus efficacement contre les groupements nazis apparentés en France. Il présenta à la signature du président Lebrun, le fameux décret du 12 avril 1939, devenu le tire IV de la loi 1901 qui soumettait toutes les associations « étrangères » à l'autorisation préalable et au contrôle discrétionnaire du Ministre de l'Intérieur.

Ce décret ne changea, évidemment rien, au désastre qui se préparait en France, mais devint, par contre, un vulgaire instrument de répression entre les mains des hommes de Vichy qui l'utilisèrent cyniquement contre le parti communiste français (PCF) réputé association étrangère, ayant ses instances à Moscou.

Aussi, est-ce à l'initiative du P.C.F. que fut déposé en 1948, une proposition de loi tendant à l'abrogation du décret-loi de 1939, soit que les parlementaires aient estimé qu'ils avaient d'autres chats à fouetter, soit qu'ils aient pensé que ce dispositif d'exception tomberait de lui-même en désuétude.

Les gouvernements français se servirent de ces décrets dans l'arsenal des mesures multiples mises en place contre les étrangers. Le coup d'envoi a été donné par Michel Poniatovski, le 23 décembre 1976, dans un arrêté frappant de nullité l'Organisation des Communistes Africains (O.C.A.) (Voir Le Monde du 8 janvier 1977) ou encore un arrêté ministériel (voir Journal Officiel du 13 juin 1978) qui a frappé de nullité l'Association des Travailleurs Maliens en France (S.T.M.F.) en 1978, pourtant créée légalement en 1970, sans que l'administration ait pris la peine d'en avertir les responsables.

pédagogie de la participation, utilisant progressivement toute la palette des formes que nous avons décrites, déboucherait sur le droit de vote comme sur une évidence.

D'autres, au contraire, estiment que toutes ces formes (inférieures ?) de participation constituent une alternative au droit de vote et permettent, même, de fuir la vraie question, celle de la plénitude du droit démocratique.

Cette discussion, peu formelle, ne doit pas masquer un autre aspect capital : celui de l'évolution nécessaire des mentalités des immigrants eux-mêmes. L'insertion démocratique est évidemment en dialectique avec l'insertion sociale. Plus les immigrants et les jeunes issus de l'immigration s'engageront dans la vie associative, plus ils participeront aux projets de développement local, plus ils dégageront de leaders, plus ils rendront efficaces leurs pratiques de communication, plus ils seront aptes à peser dans un débat local plus démocratique.

## **DU SILENCE À L'ACTION COLLECTIVE**

La loi du 9 octobre 1981 qui a levé toutes les interdictions au droit d'association imposées aux étrangers, en les faisant entrer dans le droit commun des associations régies par la loi de 1901, a donné une impulsion décisive à la vie associative des immigrants en France. Des processus de 'passage au politique' (entendus comme une série d'actions tendant au contrôle du politique dans la vie quotidienne et posant la question de l'accès légitime au politique 'par le bas') se sont souvent opérés par le relais associatif, tandis que naissaient aussi de nouveaux enjeux, portés également par le mouvement associatif : la « nouvelle citoyenneté », les droits civiques (Withol de Wenden, 1988).

La littérature sociologique relative à l'immigration a été presque essentiellement consacrée à la description de la situation des travailleurs immigrants. Ils n'apparaissaient guère comme des acteurs sociaux et semblaient réduits à l'exploitation économique. Tout au plus, les travailleurs immigrants pouvaient être considérés comme des acteurs dans le cas de luttes et de mouvements où ils n'intervenaient pas directement comme immigrants mais comme travailleurs dans le cadre du mouvement ouvrier. Les années soixante-dix ont été marquées par quelques grèves d'ouvriers immigrants et par des luttes dans les foyers de travailleurs étrangers, mais l'action collective des immigrants restait encore très marginale, considérée comme le symbole d'une situation intolérable et d'un système injuste. Ce n'est que dans le processus d'installation progressive que se constitue réellement une action collective conduite par les immigrants au nom

de l'immigration. L'action collective des immigrants n'est pas limitée au seul problème de l'entrée dans le système politique. Les protestations contre le racisme, par exemple dans les mouvements d'affirmation culturelle, s'efforcent de définir la place des immigrants et de leur culture dans la société française ; désirent-ils s'y fondre en maintenant une spécificité culturelle dans la sphère du privé, ou bien souhaitent-ils que leurs « différences » soient reconnues et acceptées comme un trait collectif ? Dans ce cas, les mouvements sociaux des immigrants amorceraient un changement sensible des idéologies et des représentations du modèle national français, en séparant totalement la citoyenneté de l'identification culturelle.

La crainte des immigrants de se voir contester le droit de rester pousse à la naturalisation, puis à la revendication d'une participation politique active. Les associations des immigrants vont jouer un rôle clé dans cette transition vers le politique, y compris dans les stratégies personnelles qui poussent leurs dirigeants à passer du service social à la revendication d'une participation politique qui, leur donnera véritablement un pouvoir sur les décisions concernant leur groupe d'origine (Leveau, 1991, p.270).

Aujourd'hui, les nouvelles générations, ne sont plus dans cette situation ; le chômage est là, le travail ouvrier s'est transformé et les syndicats concentrent leurs forces dans le secteur public. Aussi, il semble que c'est dans l'articulation des mouvements culturels associatifs, des forces politiques et des services de l'État que se réalise la cooptation, l'émergence d'une élite et l'entrée dans la participation politique. Dans le cas de la participation aux élections locales, il importe que le tissu associatif soit déjà là, mais il reste que dans une large mesure, c'est le système politique et certains agents de l'État qui « créent » leur interlocuteur, qui en font un organisateur, qui le choisissent. En ce sens, les municipalités, les associations anti-racistes, les comités de soutien, les travailleurs sociaux, occupent la place des militants ouvriers, ils cooptent et créent une intelligentsia chargée de construire une ethnicité et une élite ayant vocation de la gérer au sein du système politique. Il semble que les sciences humaines participent de ce mécanisme ; aussi ne l'étudient-elles que trop rarement, puisque c'est le « versant militant » des chercheurs qui est ici en jeu.

Cette image un peu cynique d'une action collective de participation et de cooptation, ne doit pas masquer le fait que les mouvements immigrants, dans la mesure où ils se sont constitués en force de protestation morale contre le racisme et la dualisation de notre société, se sont placés au « centre » des conflits sociaux. Bien souvent, ce sont eux qui prennent la parole au nom de

tous ceux qui se sentent exclus, étrangers ou non. Ce sont eux qui, dans les marches, les fêtes et les protestations, posent l'exigence d'une solidarité qui les déborde (Dubet, 1989).

C'est pourquoi la nécessité d'une reconnaissance et d'une intégration à la société d'accueil s'imposera de plus en plus de façon évidente. Dans cette hypothèse, il est nécessaire qu'une réflexion des collectivités sociales et politiques s'amorce avec la participation active des minorités concernées ; il s'agirait d'adopter une approche interculturelle intégrant toutes les données sociales sans fixer, ni aggraver la condition de cette catégorie de population.

### **LE PLAIDOYER DES ASSOCIATIONS D'IMMIGRANTS**

Dans l'immigration, les stratégies actuelles des associations d'immigrants qui se développent sont des stratégies de lobbying, de visibilité sur le terrain. Les associations ont décidé de se regrouper afin de mieux affirmer leur continuité, leur impact sur la société civile et pouvoir faire savoir aux autorités publiques qu'elles sont là, avec la capacité de se faire entendre. Elles organisent, de mieux en mieux, leur visibilité sociale ; c'est dire qu'elles font tout pour que leur action soit plus manifeste, mieux perçue et donc mieux considérée qu'auparavant.

Les associations arrivent à mettre, par effet de synergie, des moyens en commun et donc à se trouver plus en état de créer des instruments de communication. Elles cherchent non seulement la reconnaissance dans les frontières mais au-delà des frontières. Dans ce contexte, les associations d'immigrants tentent de faire bouger l'ensemble des politiques publiques.

Ces associations interviennent en tant que force de contestation et de proposition. Aujourd'hui, les campagnes d'opinion sur les questions globales sont devenues un des outils privilégiés de sensibilisation de l'opinion publique aux questions de solidarité internationale.

Sensibiliser, informer, éduquer, mobiliser : les programmes et les projets des différentes associations agissantes dans ce domaine poursuivent plus ou moins ces objectifs. Elles accordent à peu près la même importance à l'un ou à l'autre panel d'actions. Elles les conçoivent ou les interprètent de façon différente. Elles sont toutes de plus en plus nombreuses à poursuivre des objectifs explicites de mobilisation du public. Ce qui change, c'est le degré de mobilisation du public, ainsi que le type de changement attendu, que ce soit au niveau micro-social, celui du comportement de chacun, soit au niveau macro-social, celui des évolutions institutionnelles et politiques (HCCI et DGCID, 2005).

Mais, c'est plutôt du côté des modes informels de transition vers la politique qu'il faut chercher la signification de l'engagement associatif après 1981. Au départ, les immigrants-travailleurs sociaux sont avant tout des intermédiaires entre l'État-providence et un milieu « communautaire » fortement concentré, dont les besoins collectifs doivent être interprétés et canalisés pour ne pas déboucher en comportements violents, surtout parmi les jeunes. Dans cette démarche, la police et les services municipaux sont souvent plus sensibles que l'école à la nécessité d'un traitement approprié de ces besoins si l'on renonce à imposer le modèle dominant. En retour, les immigrants qui s'engagent dans cette voie, quel que soit le support formel pris par l'action associative, allant du culturel proche du religieux à l'organisation du soutien scolaire, des stations de radio ou des actions de solidarité internationale, vont développer une compétence en matière de négociation avec les responsables politiques et administratifs locaux.

Le rôle des gestionnaires des conflits, des donneurs d'avis officiels, des décrypteurs des comportements va s'accroître. Ils vont d'abord en tirer des ressources ayant acquis, à cette occasion, la connaissance des circuits de décision. Dans ce jeu, ceux qui négocient avec rudesse en sachant faire céder les autorités, s'introduisent en même temps dans l'administration préfectorale et dans l'entourage des hommes politiques. Ils cultivent leur image d'opposants, tout en maniant l'action collective non violente (manifestations, communiqués de presse, grèves de la faim). Ils obtiennent une reconnaissance locale et nationale qui leur assure alors des ressources matérielles et symboliques nécessaires à la poursuite de leur vie publique. De son côté, l'administration d'autorité et les hommes politiques apprennent à apprécier ces leaders locaux d'un nouveau type. Ils veulent garder le contact et si possible s'assurer le contrôle de leur action avec le souci d'éviter le passage à la violence.

Dans ce dialogue conflictuel, le jeu subtil des subventions devient pour les uns une victoire que l'on arrache et pour les autres un filet que l'on tisse pour maîtriser les leaders. Les enjeux matériels sont importants. Une association "ordinaire" obtient facilement une subvention de plusieurs milliers d'euros. Il est fréquent que l'administration ou les élus aident à remplir le premier dossier et procurent alors, non seulement l'influence et la ressource mais aussi un mode d'emploi du système. A partir de là, les projets se bâtissent. On peut, donc, louer un local, embaucher des salariés. Certaines associations locales ont des budgets plus élevés lorsqu'elles savent utiliser de différentes ressources. Les associations nationales passent de leur côté pour disposer de plusieurs centaines de milliers d'euros. En contre partie de ces ressources et d'un

savoir-faire vite acquis auprès du personnel administratif et politique, les leaders intermédiaires ont effectivement assuré le calme provisoire d'un milieu dont l'explosion aurait pu alimenter en retour une poussée de l'extrême droite. Les responsables français ressentent confusément la crainte de voir se développer des violences urbaines à l'image de celles qui s'étaient produites en novembre 2005, dans les ghettos des banlieues. C'est dans ces conditions que s'est fait la rencontre de leaders à la recherche d'un rôle et de responsables politiques déconcertés par une évolution sociale réintroduisant le facteur religieux dans le jeu politique (Leveau, 1991).

Le mouvement associatif des immigrants va jouer un rôle de sas politique. Ceux qui s'y engagent apprennent à travailler avec le système social et politique français, sans avoir à accepter d'allégeance formelle dans l'immédiat. Ils reconnaissent cependant la règle du jeu, telle qu'elle est instituée, même s'ils ont le sentiment qu'elle n'est pas faite pour eux. Ils ne vont pas s'organiser pour proclamer son refus, mais pour obtenir des résultats concrets et immédiats, sans vouloir donner tout de suite de contrepartie. Pour le moins, ils n'ont pas le sentiment de céder, de disparaître et de devenir comme tout le monde (Leveau, 1991, pp.266).

Certaines associations<sup>16</sup> développent une action sociale et éducative de terrain qui s'inscrit dans une logique de promotion collective de la communauté. Cette démarche consiste dans un effort déployé par les leaders de construction ou de perpétuation identitaire ou encore dans un travail éducatif et formatif de terrain qui vise directement à diminuer certains désavantages dont souffrent les immigrants. Ainsi des associations<sup>17</sup> organisent des cycles de formation en informatique et en langues, à l'intention des jeunes des quartiers, ou encore des manifestations culturelles comme par exemple des projections-débats afin d'élever le niveau culturel des membres de la communauté. En fait, en organisant ces activités, les associations veulent combler les lacunes de la politique française à l'égard des populations d'origine immigrante.

## **CONCLUSION**

Le droit associatif octroyé par la loi de 1981 a permis aux immigrants de s'organiser pour lutter contre le climat d'insécurité, d'exclusion, de précarité, de xénophobie, de racisme : d'où la marche pour l'égalité en 1983, les marches pour les droits civiques en 1985 et bien d'autres

---

<sup>16</sup> Comme la Fédération des Associations de Figuij-Maroc France (FAF-MF)

<sup>17</sup> Comme l'Association des Travailleurs Maghrébins de France (ATMF)

actions réalisées par la nouvelle génération. Le mouvement associatif animé par la communauté immigrante semble très actif en sa qualité d'acteur dans la vie sociale. Il participe de plus en plus à la transformation du cadre de vie, notamment dans les quartiers dans lesquels ils vivent.

Les immigrants ont pris en charge leur destin. Ils deviennent de plus en plus autonomes. Leur réussite est comparable à celle de tous les Français. Ils participent activement à la vie associative pour favoriser les actions d'intégration et de développement, en devenant des partenaires à part entière des pouvoirs publics, notamment des collectivités locales.

En se basant sur la relation interculturelle qui naît de leurs propres situations, les associations d'immigrants sont porteuses de modes nouveaux d'intervention, dans les sociétés d'accueil, sur les questions d'insertion sociale et d'intégration économique, notamment pour les enfants français nés de parents immigrants. Nombreux sont les exemples de projets associatifs sur lesquels vont se greffer des échanges de jeunes entre sociétés du Nord et sociétés du Sud<sup>18</sup> ; ces jeunes pouvant être nés de parents immigrants ou non. En développant de telles initiatives, les associations d'immigrants entendent susciter un changement de regard à l'égard du pays d'origine des parents, souvent dénigré, et faciliter ainsi les processus de construction identitaire, processus souvent perturbés par cette pluri-appartenance culturelle. La relation culturelle ainsi instaurée dans les différents projets, tant collectifs qu'individuels, peut avoir également des effets bénéfiques pour les dynamiques sociales des pays d'accueil en faisant émerger une appartenance culturelle mixte et non partagée dans le temps, l'espace et les sociétés (Blion, p. 240).

Assurément, la citoyenneté demeure au centre de ces enjeux concernant autant la démocratie que la justice sociale. Sur le droit au logement, sur le droit au travail, sur le droit à l'éducation ou encore le droit à la résidence, toutes les revendications portées par les différentes composantes du mouvement associatif indiquent l'émergence d'une identité collective minoritaire. D'autre part, ces immigrants ne sont pourtant pas les seuls à avoir quelques bonnes raisons de faire irruption sur la place publique, et bien d'autres groupes<sup>19</sup> seraient également en situation de pouvoir revendiquer plus de justice et plus de citoyenneté. À observer les occurrences de la citoyenneté dans la revendication collective, et non plus dans la rhétorique

---

<sup>18</sup>Nous pensons par exemple aux chantiers de jeunes organisés par l'association « Migration & Développement » depuis 1989. Depuis cette date, 1000 jeunes ont, ainsi, participé à 100 chantiers, à raison de 10 à 15 chantiers par an. Voir Daoud, Z. (2004). *Marocains de l'autre rive. Les immigrés marocains acteurs du développement durable*, Paris, Éditions Paris-Méditerranée.

<sup>19</sup>Nous faisons allusion aux associations des sans-papiers ou encore des sans logis.

publique, force est de constater que des groupes imprévus ont su porter cette question, groupes précisément exclus à priori du droit à la parole publique. Pourtant ces mouvements sont bien inscrits dans le politique, au sens où ils interpellent les institutions et les politiques étatiques, où ils sont à chaque fois en rapport avec des décideurs, quelle que soit leur place dans la hiérarchie politique (le maire, le préfet, le ministre...), au sens où ils dérangent l'ordre établi et ne peuvent laisser indifférent, au sens enfin où ils sont parfois en mesure de gagner à leur cause des fractions diversifiées du corps social (Daum, 2006, p. 219).

Les appareils de socialisation secondaire que sont les entreprises, les professions, le syndicalisme, sont aussi les associations locales et nationales. Celles-ci permettent une socialisation postscolaire et constituent, sur un monde alternatif, une socialisation professionnelle qui, pour Max Weber, constitue l'un des processus essentiels de la modernisation, c'est-à-dire le passage d'une socialisation principalement « communautaire », où le statut est hérité, à une socialisation « sociétaire » où le statut social dépend des tâches effectuées et des critères rationnels de compétence et de spécialisation (Weber, 1995). Elles sont aussi, comme l'a dit Catherine Wihtol de Wenden, un lieu de militantisme, de professionnalisation, de médiation exceptionnels et ont surtout été porteuses d'espairs, faisant émerger des élites, des figures sociales, des postures politiques qui ont aussi fait évoluer la citoyenneté en France et en Europe (Wihtol de Wenden et Leveau, 2007, p.13).

Les associations forment un « marché secondaire » du travail et d'emploi et permettent d'éviter le chômage. Elles donnent aux militants une identité sociale et professionnelle. Ces associations contribuent donc à l'ascension sociale de ces militants. Elles leurs permettent de devenir des médiateurs entre les institutions nationales et les populations immigrantes ou d'origine immigrante avec lesquelles elles travaillent (Baillet, 2001, p.317).

Le militantisme associatif peut donc être considéré comme une réponse à la crise actuelle des institutions, qui ont perdu de leur fonction de socialisation et remplissent, de plus en plus mal, comme le dit Didier Lapeyronnie, leur fonction de médiation entre l'individu et le monde (Lapeyronnie, 1992, p.53).

Si plusieurs actions portées par les associations d'immigrants sont effectivement tournées vers les pays d'origine, nombreux sont les programmes visant à intégrer des objectifs et des dimensions propres au pays d'accueil. Ainsi, pour de nombreuses associations de l'immigration

que nous avons étudiées<sup>20</sup>, initier un projet de développement en direction du pays d'origine est également le moyen de stimuler une mobilisation de la communauté dans le pays d'accueil et de sensibiliser des groupes particuliers, notamment les enfants nés de parents immigrés, aux réalités du pays d'origine.

Les militants des associations d'immigrants se mobilisent face à une Europe fermée, une Europe des visas. Leurs actions pour élaborer des réseaux transnationaux apparaissent comme une réponse aux replis identitaires des nations, exprimés plus ouvertement lors des débats sur le traité de Maastricht. Cela entraîne une perte de confiance en l'universalité des États-nations et les fait recourir à une autre conception de l'universalité qui serait un espace où les étrangers, résidents européens, feraient partie de la pluralité des cultures, au même titre que les identités nationales qui la composent. Telle est la représentation de l'Europe. La recherche d'une représentativité au niveau européen par le biais des associations apparaît comme un moyen de faire face à des identités nationales ancrées dans la mémoire et l'histoire, de se constituer en « communauté transnationale » en réaction aux sentiments « communautaristes » des nations. Non seulement leur mobilisation pour développer des réseaux transnationaux leur confère le droit de participer à la construction politique de l'Europe, mais aussi des projets européens des États-nations leur procurent l'espoir de participer à la construction de l'Europe et de contribuer à forger son identité. Tout comme aux États-Unis, pays d'immigration dès sa constitution, les vagues successives ont pris part à la définition de la nation américaine (Kastoryano, 1994, p. 178).

La chance des migrations, chance qu'il faut saisir, est que l'immigrant d'ici est toujours l'émigrant de là-bas. Les migrations internationales permettent à une société de rencontrer une société de là-bas à travers un témoin concret, à la fois individuel et universel (Gineste, 2003, p.104).

## RÉFÉRENCES

Baillet, D. (2001). *Militantisme politique et intégration des jeunes d'origine maghrébine*, Paris, L'Harmattan.

---

<sup>20</sup> En particulier Immigration Développement Démocratie (IDD) qui défend une citoyenneté d'ici et de là-bas et qui est très active dans plusieurs collectifs tels que Coordination Sud, le CRID, le FORIM...

Bekkour, J. (2005). *Le processus d'intégration des jeunes issus de l'immigration marocaine*. Mémoire de DEA en sociologie politique, Université Paris X Nanterre.

Blion, R. (2005). « Les associations françaises issues de l'immigration, nouveaux acteurs de la solidarité internationale? », dans R. Blio et B. Meknache (dir.). *Europe des migrations/Europe de développement*, Paris, Karthala, p. 233-243.

Bonnafous, S. (1992). « Le terme 'intégration' dans le journal *Le Monde* : sens et non-sens », *Hommes & Migrations*, no 1154, p. 35-59.

Clark, K. (1966). *Ghetto noir*, Paris, Laffont.

Collectif (2001). *Le Monde*, 5 mars, p 8.

Comité national de liaison des activités mutualistes, coopératives et associatives- CNLAMCA (1999). « Associations et fondations : acteurs de la construction européenne », *Lettre de l'économie sociale*, no. 856, Paris, CNLAMCA, p. 41-53.

Cordeiro, A. (1996). « Pratiques associatives, pratiques citoyennes », *Hommes & Migrations*, no 1196, p. 17-29.

Cornaton, M. (1969). « Aspects psychosociologique de l'immigration », *Économie et Humanisme*, no 189, p. 34-42.

Cravo, A. (1995). *Les Portugais en France et leur mouvement associatif (1901-1986)*, Paris, L'Harmattan.

Daoud, Z. (2004). *Marocains de l'autre rive. Les immigrés marocains acteurs du développement durable*. Paris, Éditions Paris-Méditerranée.

Daum, C. (2006). « Le Citoyen et l'Étranger ». In « Citoyenneté, engagements publics et espaces urbains », *L'Homme et la Société*, no 160-161, p. 195-219.

Délégation interministérielle à l'économie sociale-DIES (1999). *Actes des Assises de la vie associative*, Paris, DIES.

De Moffarts, F. (1995). « De l'exil à l'intégration : un secteur associatif omniprésent », *L'Observatoire*, no 6, p. 44-48.

Diop, M. et Kastoryano, R. (1999). « Le mouvement associatif islamique en Île-de-France », *Revue Européenne des Migrations Internationales*, vol. 7, no 3, p. 107-135.

Dubet, F. (1989). « Immigrations : qu'en savons-nous ? », *La Documentation Française*, no 4887.

Edwards, R., Reich, M. et Weiskope, T. (1971). *The capitalist system: a radical analysis of american society*. Harvard University.

Enquête (2006). « Islam : le sondage qui remet les idées en place », *La Vie*, no 3186, semaine du 21 septembre.

Ferréol, G. (1994). *Intégration et exclusion dans la société française contemporaine*, Presses Universitaires de Lille.

Gakunzi, D. (2006) « Migration et co-développement : quels positionnement pour les ONG européennes ? », Conférence, *Conseil de l'Europe*, Paris, 24 et 25 avril.

Gaspard, F. (1997). « Assimilation, insertion, intégration : les mots pour "devenir français" », *Hommes & Migrations*, no 1209, p. 45-66.

Geerts, A. (1998). « Quelle place pour les associations dans cette société en crise », *Environnement*, no 44, p. 6-31.

Gineste, P. (2003). « Dettes migratoires : point de vue d'un altermondialiste », *Migrations Société*, CIEMI, vol. 15, no 87-88, p. 97-126.

Girard, A. (1971). « Attitude des Français à l'égard de l'immigration étrangère », *Population*, no 5, p. 72-105.

Gontcharoff, G. (1989). « Les immigrés, les collectivités locales et la décentralisation », dans *Les immigrés et la participation à la vie locale*, Actes de colloque, Belfort, Adels/ Syros, p. 61-76.

Guimezanes, N. (1992). « Les politiques d'immigration en Europe », *La Documentation Française*, no 673, p. 41-63

Guyomar, M. (1999). « La politique d'immigration française depuis 1945 », dans P. Dewitte, (dir.). *Immigration et intégration. L'état des savoirs*, Paris, La Découverte et Syros, p. 297-309.

Haut Conseil de la Coopération Internationale (HCCI) et Direction Générale de la Coopération Internationale et du Développement (DGCID). (2005). *Sensibilisation de l'opinion publique à la solidarité internationale : agir ensemble*, Rencontres et Débats, Paris, publication du HCCI.

Kastoryano, R. (1994). « Mobilisations des migrants en Europe : du national au transnational », *Revue Européenne des Migrations Internationales*, vol. 10, no 1, p. 167-189.

Lamchichi, A. (1999). *Islam et musulmans de France. Pluralisme, laïcité et citoyenneté*, Paris, L'Harmattan.

Landecker, W. S. (1965). « Types of integration and their measure », *American Journal of Sociology*, Traduction française dans Boudon et Lazarfeld, vol. 56, p. 43-75.

Lanier, P. (1999). *Travailleurs étrangers et responsabilités collectives*, Lyon, Éditions Chronique Sociale de France, Collection 'Dossiers l'Essentiel'.

Lapeyronnie, D. (1992). *L'individu et les minorités*, Paris, P.U.F.

Lapeyronnie, D. (1989). « Les jeunes d'origine immigrée, acteurs de leur intégration », dans B. Lorreyte (dir.). *Les politiques d'intégration des jeunes issus de l'immigration*, Paris, L'Harmattan, p. 319-334.

Lorreyte, B. (1989). « L'Agence pour le Développement des Relations Interculturelles ADRI », dans *Les immigrés et la participation à la vie locale*, Actes de colloque, Belfort, Adels/ Syros, p. 113-139.

Leveau, R. (1994). « Les associations ethniques en France », dans B. Falga, C. Wihtol de Wenden et C. Leggewie (dir.). *De l'immigration à l'intégration en France et en Allemagne*, Paris, Les éditions du CERF, p.259-293.

Leveau, R. (1991). « Mouvement associatif et transition ambiguë vers la politique dans l'immigration maghrébine », *Études politiques du Monde arabe*, Dossier du CEDEJ, p. 241-270

Manço, A. (1999). *Intégration et identités. Stratégies et positions des jeunes issus de l'immigration*, Bruxelles, De Boeck Université.

Marie, M. (1973). « L'immigration et la ville », *Espace et Société*, no 8, p. 23-36.

Myrdal, G. (1948). *An American dilemma*, New York, Harper and B.

Noiriel, G. (2002). « Petite histoire de l'intégration à la française », *Le monde Diplomatique*, janvier, p. 4-5.

Oriol, M. (1979). « Identités produite, Identité instituée, Identité exprimée », *Cahiers Internationaux de Sociologie*, vol. 46, p. 19-27.

Piette, A. (1990). « L'école de Chicago et la ville cosmopolite d'aujourd'hui : lecture et relecture critiques », dans A. Bastenier et F. Dassetto (dir.), *Immigration et pluralismes nouveaux : une confrontation de sociétés*, Bruxelles, De Boeck-Université, p. 67-83.

Rose, A. (1964). *The negro in America*, New York, Harper and B.

Sayad, A. (1994). « Qu'est ce que l'intégration », *Hommes & Migrations*, no 182, p. 5-31.

Sherman, H. (1971). *Radical political economy: capitalism and socialism from a marxist humanist perspective*. Basic Books.

Weber, M. (1995). *Économie et société*, Paris, Plon.

Wieviorka, M. (1995). « Laïcité et démocratie », *Pouvoirs*, no 75, p. 61-85.

Wihtol de Wenden, C. (1999) « Les “jeunes issus de l’immigration” , entre intégration culturelle et exclusion sociale », dans P. Dewitte (dir.). *Immigration et intégration l’état des savoirs*, Paris, La découverte, Paris. p. 215-261.

Wihtol de Wenden, C. (1988). « Associations d’immigrés: une citoyenneté concrète », *Cahiers de l’Orient*, no 11, p. 87-121.

Wihtol de Wenden, C. (1978). *Les immigrés dans la cité*, Paris, La Documentation française, Collection Migrations Société.

Wihtol de Wenden, C. et Leveau, R. (2007). *La beurgoisie*, Paris, CNRS Éditions.

## IMMIGRATION BOLIVIENNE À SÃO PAULO, INDUSTRIE DU VÊTEMENT ET LÉGISLATION<sup>1</sup>

*Sophie Le Blanc*

### INTRODUCTION

Le Brésil a une longue histoire d'accueil des immigrants d'horizons multiples. Il a été ainsi un des pôles majeurs de l'immigration japonaise, italienne, syrienne et libanaise. Aujourd'hui, les Boliviens constituent l'un des groupes d'immigrants les plus nombreux. La plupart n'ont pas de documentation légale au Brésil. Il est donc difficile d'évaluer avec certitude leur présence. Après avoir recoupé les estimations de divers acteurs de la communauté, la présence bolivienne peut être évaluée à 150 000 personnes dont seulement 47 000 ont un statut légal (Cardona, 2009, Illes, 2009 et Da Silva, 2006, p. 72). Globalement, le Ministère du Travail estime à 900 000 le nombre d'immigrants au Brésil (Ministério do Trabalho, 2010).

La migration bolivienne a commencé dans les années 1970 par l'arrivée d'étudiants qui sont restés au pays pour exercer des professions libérales (Da Silva, 1997, p. 84). Elle a augmenté exponentiellement surtout à partir de 1980 et se poursuit jusqu'à aujourd'hui. On estime que 10 à 12 bus arrivent tous les jours à São Paulo (Cardona, 2009). Les immigrants arrivent avec des visas de touristes ou sont transférés via le Paraguay dans des bus aux heures de pointe.

Le flux migratoire est en grande partie orienté vers la ville de São Paulo. En fait, la migration est ancrée dans le secteur vestimentaire où travaille au moins 80% de la communauté travaille (Camacho, 2009). La plupart des nouveaux arrivants ont déjà un contrat soit avec un membre de leur famille soit avec un contractant inconnu qui les a contactés en Bolivie. C'est l'une des particularités de cette communauté. Ils sont couturiers ou propriétaires de petits ateliers de couture regroupant entre 5 et 30 concitoyens. Les travailleurs sont le plus souvent non-déclarés (comme une partie des ateliers). Ils travaillent de longues heures pouvant aller jusqu'à 16 heures par jour dans des conditions sanitaires souvent déplorables (par exemple, les fenêtres demeurent fermées afin de cacher l'existence de l'atelier, ce qui est très dommageable dans le

---

<sup>1</sup>Certains extraits de ce texte ont déjà été publiés dans Sophie le Blanc (2010) « Réseaux de production et immigration : les Boliviens à São Paulo », Mémoire de maîtrise, Montréal : Université du Québec à Montréal, 167 p. Les résultats présentés se basent sur la recherche effectuée pour la rédaction du mémoire. L'auteure aimerait remercier le CRSH et le FQRSC pour le financement accordé à ce projet.

travail du vêtement qui produit une fine poussière). En général, le patron fournit à ses employés un logement et la nourriture qui sont soustraits du salaire. Un travailleur perçoit environ 500 reals par mois soit environ 300 dollars. Le travail des enfants est également courant.

Bien que la majorité soit sans papiers, les Boliviens sont très bien installés dans l'activité de couture. La vente demeure encore dominée par d'autres communautés : les Coréens pour la mode femme, les Arabes<sup>2</sup> et les migrants du Nordeste brésilien pour le jeans. Les Boliviens sont alors dans des relations contractuelles avec des magasins, principalement coréens.

Nous nous intéressons ici à l'environnement légal entourant l'existence de la communauté bolivienne sans papiers dans le secteur vestimentaire. Nous étudierons d'abord la législation liée à l'immigration pour ensuite nous pencher sur celle liée à l'activité économique des immigrants. Nous soutenons ici que le décalage entre la sévérité des lois d'immigration et leur application encourage le statut illégal des immigrants. D'ailleurs, la principale source de revenus de la communauté est elle-même située dans un méandre informel/illégal. Cette contrainte à l'informalité n'encourage pas les immigrants à légaliser leurs activités.

### **LOI D'IMMIGRATION DE 1980**

Le Brésil est régulièrement présenté comme l'un des pays aux lois d'immigration les plus strictes. Historiquement, le contenu des lois d'immigration au Brésil a souvent varié entre acceptation et rejet, respect et exploitation des étrangers (URB-AL, 2007, p. 14). Le point tournant des politiques d'immigration est l'année 1930<sup>3</sup>, au cours de laquelle diverses lois sont adoptées pour limiter l'entrée d'immigrants, en contrôler l'origine et la localisation ainsi que favoriser les nationaux pour le travail (URB-AL, 2007, p. 15).

Aujourd'hui, la loi 6815/80, « Estatuto do Estrangeiro » régit les migrations au Brésil. Adoptée en 1980 par le gouvernement militaire, elle a été précédée dans la même année d'une amnistie pour les immigrants sans papiers. Cette nouvelle loi cite souvent les intérêts nationaux pour restreindre l'arrivée d'immigrants. De même, seule la main-d'œuvre spécialisée est accueillie avec contrat de travail pour travailler sur le territoire national (URB-AL, 2007, p. 21).

---

<sup>2</sup> Ce sont généralement des membres des communautés syriennes et libanaises.

<sup>3</sup> L'année 1930 marque l'arrivée au pouvoir du dictateur Getúlio Vargas, qui restera en place plus de quinze ans.

Il est important de souligner que le Conseil national d'immigration<sup>4</sup> (CNI) est un organe qui émet des normes concernant l'immigration. Il est relié au Ministère du Travail. Ses décisions interprètent la loi avec plus ou moins de souplesse, en fonction du contexte national (URB-AL, 2007, p. 24). Parmi ses fonctions, le CNI doit :

I. Formuler la politique d'immigration; II. coordonner et orienter les activités d'immigration; [...] V. établir des normes de sélection des immigrants visant à fournir la main d'œuvre spécialisée aux divers secteurs de l'économie nationale et capter les ressources pour des secteurs spécifiques; [...] VIII. donner son opinion sur des changements aux législations relatives à l'immigration<sup>5</sup> (Ministério do Trabalho, s/d)

Son interprétation est souvent soumise à polémiques, notamment à cause du décalage entre la loi et le contexte actuel.

Au moins une résolution du CNI a permis d'améliorer les conditions d'entrées. Paulo Illes du Centre d'appui aux immigrants, souligne que c'est grâce au travail des associations d'immigrants que cette résolution a été adoptée. Il s'agit de la résolution 80 laquelle « régit la concession d'autorisation de travail pour l'obtention d'un visa de travail temporaire à l'étranger ayant un lien de travail au Brésil »<sup>6</sup> (Ministério do Trabalho e Emprego, 2009). Cette résolution assouplit les exigences de qualification. Ainsi, cette dernière est évaluée en fonction de l'emploi qui va être occupé. Seule une éducation de neuf ans et deux ans d'expérience dans le métier peuvent suffire à l'obtention d'un visa de travail (Ministério do Trabalho e Emprego, 2009). Cette preuve d'expérience n'est pas demandée aux citoyens des pays sud-américains (Ministério do Trabalho e Emprego, 2009). Bien sûr, il faut détenir un contrat de travail écrit, d'une entreprise enregistrée, afin d'obtenir ce visa. De plus, il faut également respecter les termes du contrat pour conserver le document de travail. Enfin, le coût du visa s'élève à 100\$ US. Et ce prix n'inclut pas la somme supplémentaire à déboursier à la Police Fédérale, une fois sur place. Accumuler les coûts pour se rendre au Brésil encourage les relations de dépendance où le travailleur est en dette avec l'employeur et/ou avec un passeur. Or, Les Boliviens arrivent

---

<sup>4</sup> Traduction libre de « Conselho Nacional de Imigração ».

<sup>5</sup> Traduction libre de « I Formular a política de imigração ; II Coordenar e orientar as atividades de imigração ; [...]VI Estabelecer normas de seleção de imigrantes, visando proporcionar mão-de-obra especializada aos vários setores da economia nacional e captar recursos para setores específicos ; [...] VIII Opinar sobre alteração da legislação relativa à imigração, quando proposta por qualquer órgão do Poder Executivo ».

<sup>6</sup> Traduction libre de « Disciplina a concessão de autorização de trabalho para obtenção de visto temporário a estrangeiro com vínculo empregatício no Brás il. ».

généralement au Brésil endettés de leur voyage auprès de leur patron ou de leur passeur. Ils n'ont pas d'économies au pays.

En fait, ce n'est pas seulement au contexte économique actuel que la loi est en décalage. La Constitution de 1988 octroie des droits humains aux immigrants qui ne sont pas respectés par la loi (URB-AL, 2007, p. 25). L'article 5 donne des droits civils identiques aux nationaux et aux étrangers résidents (Presidência da República, [1988]). Le point XIII octroie le droit de travail à tous, sous réserve de qualifications professionnelles (Presidência da República, [1988]). Ainsi, il est possible de soutenir que les droits sociaux et du travail sont compris dans l'ensemble des droits attribués aux immigrants (URB-AL, 2007, p. 25).

Les responsables de la communauté nous ont rapporté des tentatives de renouveler la loi d'immigration (Cymbalista et Xavier, 2007, p. 128). Néanmoins, les projets qui étaient apparus autour de 2005-2006 étaient plus stricts que la loi actuelle (Câmara Municipal de São Paulo, 2006 : 51). Le nouveau projet par exemple, allongeait la période requise pour demander la citoyenneté, de quatre à dix ans (Câmara Municipal de São Paulo, 2006, p. 51). Alors que l'idée de protéger les droits des immigrants est mentionnée, les actions imposées par le nouveau projet allaient dans un sens contraire, conservant l'idée de l'étranger : menace à la nation (Câmara Municipal de São Paulo, 2006, p. 50). Enfin, les immigrants non-qualifiés n'ont aucune place dans les différents types de visa proposés (Câmara Municipal de São Paulo, 2006, p. 52). Le projet a en fait avorté.

De plus, le Mercosur a plusieurs accords qui ont été signés sur les migrations de ses résidents. Il y a deux accords de résidence en vigueur qui concernent d'une part les ressortissants des pays membres du Mercosur<sup>7</sup> et d'autre part un autre qui inclut le Chili et la Bolivie<sup>8</sup>. L'accord sur la résidence signé en 2002, mais mis en place à partir de 2005 au Brésil et en Bolivie, facilite l'obtention de la résidence permanente pour les nationaux du Mercosur. Le nombre de documents à présenter est réduit. Néanmoins, il faut payer une taxe élevée. De plus, il

---

<sup>7</sup> Il s'agit de l'Accord sur la Résidence des ressortissants des États partis du Mercosur (Acuerdo sobre Residencia para Nacionales de los Estados Partes del MERCOSUR) signé le 6 décembre 2002.

<sup>8</sup> Il s'agit de l'Accord sur la Régularisation migratoire interne aux ressortissants du Mercosur, Bolivie et Chili (Acuerdo sobre Regularización Migratoria Interna de Ciudadanos del MERCOSUR, Bolivia y Chile) signé le 5 décembre 2002 (mais en attente de validation par la Bolivie et du Brésil) et l'Accord sur la résidence des ressortissants des États partis du Mercosur, de Bolivie et du Chili (Acuerdo sobre Residencia para Nacionales de los Estados Partes del MERCOSUR, Bolivia y Chile) signé le 6 décembre 2002.

faut présenter un certificat d'antécédents policiers ce qui est très difficile à obtenir en Bolivie (Cardona, 2009). D'autres accords s'occupent d'autres aspects des migrations<sup>9</sup>.

L'Accord de régularisation migratoire Brésil-Bolivie signé en 2005 (et qui a duré un an<sup>10</sup> du 15 septembre 2005 au 15 septembre 2006) exige la preuve de moyens de subsistance au pays et le paiement d'une amende maximale de 830 réais (512 \$ CA) pour séjour illégal (Silva da Paz, 2008). Le Bolivien doit donc occuper un emploi formel. C'est pourquoi seuls 12 000 Boliviens ont bénéficié de cet accord en un an (Camacho, 2009). En comparaison, 18 000 ont été légalisés via leur enfant né au Brésil (Camacho, 2009).

Depuis la mise en place de cette loi, des amnisties régulières ont été adoptées. Ceci montre que les immigrants parviennent toujours à traverser les frontières. Les immigrants demeurent dans des situations précaires pendant plusieurs années avant d'accepter une régularisation souvent temporaire.

Les Boliviens sont parmi les groupes qui ont le moins bénéficié de ces amnisties. C'est un fait rapporté par les associations d'immigrants mais observable aussi dans les chiffres. Alors qu'il y aurait environ 150 000 Boliviens à São Paulo, seuls 47 000 seraient légalement enregistrés auprès des autorités en 2008 (Illes et al, 2008, p. 203). Pourtant, il y a eu plusieurs amnisties : 1980, 1988, 1998 et 2009. En fait, les coûts très élevés (jusqu'à 1000 réais par personne, multipliés par le nombre de demandes par famille) ont souvent été un obstacle. L'information a souvent mal circulé dans cette communauté. Les amnisties avant celle de 2009 proposaient des papiers temporaires pour deux ans. Au bout des deux ans, il fallait renouveler les papiers pour ensuite pouvoir demander la résidence permanente. Chacun de ces processus demandant le paiement de frais. Dans certains cas, la preuve d'une activité économique légale était aussi demandée. Or, bien souvent, même une fois régularisés, les Boliviens continuent de travailler sans être déclarés. Cela leur permet de ne pas payer d'impôts, mais surtout de continuer

---

<sup>9</sup> Il s'agit notamment de l'Accord contre le trafic illicite de Migrants entre les États faisant partie du Mercosur, de la République de Bolivie et de la République du Chili (Acuerdo Contra el Trafico Ilicito de Migrantes entre los Estados Partes del MERCOSUR, la Republica de Bolivia y la Republica de Chile), signé le 16 décembre 2004 et de l'Accord pour la concession d'un temps de 90 jours aux touristes nationaux des États Partis du Mercosur et des États associés (Acuerdo para la Concesión de un Plazo de Noventa Días a los Turistas Nacionales de los Estados Partes del MERCOSUR y Estados Asociados) signé le 20 juillet 2006, mais qui n'est toujours pas en vigueur.

<sup>10</sup> L'Accord Brésil-Bolivie est fondamentalement un accord d'amnistie mutuelle pour les ressortissants boliviens au Brésil et des ressortissants brésiliens en Bolivie. L'objectif était de régulariser les ressortissants en situation irrégulière et non d'encourager de nouvelles arrivées.

à être payés à la pièce plutôt qu'au salaire minimum, ce qui est leur est souvent plus rentable (Padre Geremia, 2009).

La dernière amnistie soulève des espoirs importants pour la communauté bolivienne. Beaucoup de publicité a été faite. La consule de la Bolivie a souligné les efforts mis en place par les associations d'immigrants et par le consulat pour améliorer les conditions pour les Boliviens. Les frais ont ainsi été radicalement diminués (ils s'élèvent maintenant à 95,63 réais soit 59 \$ CA). De même, une des victoires a été de substituer à la preuve d'absence de casier judiciaire, une déclaration sur l'honneur, sachant les difficultés à obtenir la première en Bolivie (Minisério das Relações Exteriores, 2009). La consule a également souligné que les prix des documents à obtenir auprès du Consulat ont été diminués<sup>11</sup> (Cardona, 2009).

La sévérité de la loi d'immigration, associée à des options de régularisation peu attrayantes pour les immigrants ont mené à une situation où le nombre d'immigrants sans papiers est plus important que le nombre de régularisés. Les immigrants contournent les restrictions et entrent soit illégalement soit avec un visa de touriste dont les conditions ne sont pas respectées. La fermeture des frontières permet le développement d'un commerce de passeurs qui connaissent les meilleurs endroits et moments pour passer illégalement. Les amnisties ont été souvent l'occasion de monter des ateliers de couture. Néanmoins, même une fois régularisés, les immigrants ne déclarent pas leur emploi (Padre Geremia, 2009; Camacho, 2009). Les Boliviens préfèrent ne pas payer d'impôts et conserver l'argent qu'ils gagnent lors de leurs longues journées de travail (Camacho, 2009). Cela leur permet d'envoyer plus d'argent en Bolivie<sup>12</sup>.

## **L'EXTERNALISATION**

Nous l'avons expliqué au début de cet article, le travail des Boliviens s'observe surtout dans le domaine du vêtement et particulièrement dans l'activité de couture. La vente demeure un domaine accaparé par d'autres communautés. Les vêtements cousus par les Boliviens se retrouvent en vente en majorité dans des établissements coréens. En fait ce sont ces derniers qui sous-contractent, ou externalisent, l'activité de couture aux ateliers boliviens. Ils fournissent la

---

<sup>11</sup> Le Consulat a mis en place une carte d'identité consulaire notifiant en plus des preuves d'identité l'emploi des personnes qui la portent. Elle coûte 23 réais (environ 13 \$CDN).

<sup>12</sup> Pablo dit avoir envoyé de 100 à 150 réais (60 à 90 \$CDN) tous les mois depuis son arrivée au Brésil. Étant donné qu'il a un atelier, un couturier qui ne met pas d'argent de côté peut en envoyer plus. Comme tous les transferts de fonds et surtout entre pays du Sud, il est difficile d'évaluer combien d'argent est envoyé chaque année.

plupart des contrats. Les deuxièmes partenaires des Boliviens sont les Brésiliens, puis dans une moindre mesure, les Arabes. Les magasins de vêtements conçoivent les modèles et envoient le tissu généralement découpé ainsi que les patrons aux ateliers qui, sous une échéance fixée à l'avance, cousent les vêtements.

L'externalisation des activités économiques est une affaire complexe au Brésil. Elle ne possède pas de réglementation légale (Ricci Gomes, 2009). En fait, elle est dans sa majorité interdite sauf pour les services de sécurité, de conservation et de nettoyage. Ces trois activités sont définies dans la loi 7102 du 20 juin 1983. En dehors de ces exceptions, il appartient au Tribunal supérieur du travail de statuer. En général, les activités finales de l'entreprise ne sont pas externalisables. Toutefois, les activités auxiliaires<sup>13</sup> (par exemple, la cuisine, le ménage) ont été plus souvent tolérées (Ricci Gomes, 2009). C'est la loi 8666 du 21 juin 1993 qui définit les paramètres. Les employés ne doivent pas être subordonnés. Dans les cas où l'employeur des entreprises sous-traitées ne remplit pas les conditions de droits du travail (paiement des salaires, conditions de travail), c'est à l'entreprise principale qu'incombe l'obligation de réparer les dommages (Ricci Gomes, 2009).

Or l'activité de vente de vêtements contient la fonction de production dans son activité finale. Il est donc interdit de donner des contrats à des entreprises externes pour produire une partie ou l'ensemble de ses vêtements. Pourtant, c'est ce que font la plupart des magasins, particulièrement dans la communauté coréenne depuis les années 1990. Bien que l'externalisation dans ces cas ne soit pas légale, les tribunaux considèrent l'application en parallèle : les entreprises qui emploient des ateliers clandestins y sont responsables des conditions de travail et des salaires.

Cette situation implique qu'un atelier clandestin démantelé est sous la responsabilité de l'entreprise qui travaille avec. Les commerçants coréens, pourtant libérés de la responsabilité financière de l'emploi de couturiers boliviens, demeurent responsables si des vêtements ou leur marque est apparente dans l'atelier. Néanmoins, il y a eu peu de cas connus où le contractant surtout coréen a été poursuivi pour les conditions de travail dans les ateliers<sup>14</sup>.

---

<sup>13</sup> Traduction libre de « atividades meias ».

<sup>14</sup> En 2009, un propriétaire coréen a passé deux mois en prison pour un atelier bolivien clandestin démantelé (Kim, 2009). Selon Kim, l'accusé n'avait aucun lien avec l'atelier et aurait été libéré au bout de deux mois.

Dans nos entrevues, les accords sur les prix des vêtements étaient convenus informellement, le plus souvent. Les traces écrites qui demeurent concernent des notes fiscales qui accompagnent la marchandise en transit. Celle-ci doit toujours être identifiée. Sur les notes fiscales sont écrits les noms et CNPJ (code d'entreprises) des entreprises concernées ainsi que le contenu de ce qui est en transit. Les liens commerciaux sont donc en fait informels, même si le magasin et l'atelier sont déclarés. Il est déjà apparent que les problèmes et la visibilité médiatique des situations d'esclavage rencontrés dans certains ateliers ont poussé beaucoup de vendeurs coréens à chercher des ateliers possédant un CNPJ, c'est-à-dire, des ateliers déclarés. Il nous semble que cette informalité contrainte amplifie la difficulté de réguler les relations entre contractants. La légalisation des travailleurs n'apporte que peu de bénéfices aux activités économiques principales des immigrants boliviens.

## **CONCLUSION**

La législation brésilienne en termes d'immigration est très restrictive. Elle laisse peu de places à une immigration peu qualifiée. Pourtant, l'arrivée de Boliviens ne diminue pas depuis plusieurs années. Le Brésil se repose sur une régularisation régulière des immigrants au lieu de changer la législation. La consultation actuelle sur un nouveau projet de loi devrait permettre de prendre en compte la réalité du flux d'immigration le plus dynamique aujourd'hui : les Boliviens (Ministério do Trabalho e Emprego, 2010).

En plus des questions de coûts d'immigration légale ou de régularisation, il faut s'interroger sur les bénéfices perçus par les immigrants lors de la régularisation. Ils sont souvent contraints à rester dans des relations d'emploi et économiques dont la légalité est plutôt floue. Les employés préfèrent poursuivre un mode de travail où la rémunération est attribuée à la productivité personnelle et qui rémunère bien mieux qu'un salaire minimum. Les associations d'immigrants ont beaucoup œuvré pour la mise en place d'une amnistie accessible aux immigrants les plus pauvres. De même, les campagnes d'information dans la communauté ont été très importantes. Néanmoins, la question de la légalisation de l'externalisation est principalement abordée par la communauté coréenne qui est toujours susceptible d'être condamnée pour les pratiques qui furent les siennes et qui maintenant sont celles des Boliviens. Il serait intéressant et pressant que les associations d'immigrants s'emparent de ce dossier et

voient ce qui peut être fait pour encadrer une activité très répandue, mais dont les contours demeurent très flous.

## RÉFÉRENCES

Camacho, R. (2009). *Entrevue avec Ruth Camacho*, juin, São Paulo, notes personnelles.

Câmara Municipal de São Paulo (2006) « Relatório final da comissão parlamentar de inquérito para apurar a exploração de trabalho análogo ao de escravo », Processo no 0024/2005 : Commission parlementaire d'enquête, *Para apurar a exploração de trabalho análogo ao de escravo nas empresas, regular ou irregularmente instaladas em São Paulo*, <[http://www.camara.sp.gov.br/central\\_de\\_arquivos/vereadores/CPI-TrabalhoEscravo.pdf](http://www.camara.sp.gov.br/central_de_arquivos/vereadores/CPI-TrabalhoEscravo.pdf)>, consulté le 15 mars 2009.

Cardona, R. V. (2009). *Entrevue avec Rosa Virginia Cardona*, mai, São Paulo, notes personnelles.

Cymbalista, R. et Xavier, I. R. (2007). « A comunidade boliviana em São Paulo : definindo padrões de territorialidade », *Cadernos Metrópole*, vol. 17, p. 119-133.

Da Silva, S.A. (2006). « Bolivianos em São Paulo : entre o sonho e a realidade », *Estudos Avançados*, vol. 20, no 57, p. 157-170.

Da Silva, S.A. (1997). *Costurando sonhos : Trajetória de um grupo de imigrantes bolivianos em São Paulo*, São Paulo, Paulinas, 292 p.

Illes, P. (2009). *Entrevue avec Paulo Illes*, mars, São Paulo, notes personnelles.

Illes, P., Soares Timoteo, G. L. et Da Silva Fiorucci, E. (2008). « Tráfico de pessoas para fins de exploração do trabalho na cidade de São Paulo », *Cadernos Pagu*, vol. 31, p. 199-217.

Kim, L. (2009). *Entrevue avec Luciano Kim*, juin,, São Paulo, notes personnelles.

Ministério das Relações Exteriores (2009). *Anisita aos Imigrantes Irregulares*, <<http://www.portalconsular.mre.gov.br/mundo/america-do-sul/republica-oriental-do-uruguai/montevideu/informacoes/anistia-aos-imigrantes-irregulares>>, consulté le 5 novembre 2009.

Ministério das Relações Exteriores (2009). *Resolução Normativa no 84, 10/02/2009*, <[http://www.mte.gov.br/legislacao/resolucoes\\_normativas/2009/rn\\_20090210\\_84.pdf](http://www.mte.gov.br/legislacao/resolucoes_normativas/2009/rn_20090210_84.pdf)>, consulté le 5 novembre 2009

Ministério do Trabalho e Emprego (2010) *Ministério do Trabalho e Emprego – Política Nacional de Imigração e Proteção ao Trabalhador Migrante*, <<http://www.mte.gov.br/politicamigrante/default.asp>>, consulté le 1er juillet 2010.

Geremia, Padre M. (2009). *Entrevue avec le Padre Mario Geremia*, mai, São Paulo, document personnel.

Presidência da República, [1988]. *Constituição*, <[http://www.planalto.gov.br/ccivil\\_03/constituicao/constitui%C3%A7ao.htm](http://www.planalto.gov.br/ccivil_03/constituicao/constitui%C3%A7ao.htm)>, consulté le 25 juin 2010.

Ricci Gomes, K. C. (2009). « Terceirização : uma realidade sem legislação », *Consultor Jurídico*, <<http://www.conjur.com.br/2009-fev-18/terceirizacao-praxe-empresarial-isso-regulamentada>>, consulté le 5 novembre 2009.

Silva da Paz, E. (2008). « Migração Boliviana no Brasil : Datos útiles del consuldao general de Bolivia en San Pablo para la comisión de regularización migratoria », Document donné par la consule Rosa Virginia Cardona, 8 p.

URB-AL (2007). « A imigração na cidade de São Paulo : Integração dos imigrantes na cidade como forma de combate à pobreza », São Paulo, 91 p.

## **LATINO-AMÉRICAINES À BRASÍLIA : L'ESPACE PSYCHOPHYSIQUE ET L'ISOLEMENT DES IMMIGRANTES DANS LA VILLE**

*Delia Dutra da Silveira*

### **L'OBJET DE LA RECHERCHE**

L'objet de la présente recherche est de comprendre comment un groupe de femmes originaires des pays de l'Amérique latine (hispanophones) vivent l'expérience d'être immigrantes dans la ville de Brasília. Nous cherchons à identifier les particularités de leurs modes d'intégration sur le marché du travail et à la culture de la ville en général ainsi que les différentes formes de production de leur espace.

Les femmes ici étudiées sont des immigrantes qui travaillent à Brasilia comme employées domestiques auprès de riches familles étrangères ou brésiliennes, chez qui elles habitent. Elles arrivent seules, laissant leurs familles dans leur pays d'origine.

La recherche, conduite entre 2008-2012, est une étude qualitative qui vise à problématiser les processus d'intégration sociale, professionnelle et culturelle des immigrantes et la production de leur espace, dans une ville avec des caractéristiques historiques et urbaines qui sont uniques au Brésil et dans la région.

### **LA PROBLÉMATIQUE**

Fondée en 1960, Brasilia, capitale du Brésil, a toujours reçu des flux d'immigration interne et, plus récemment des flux d'immigrants internationaux. Malgré l'absence de recherches sur ce dernier type de flux, la présence des immigrants arrivant à Brasilia provenant des pays de la région et qui ont conditions socio-économiques et politiques moins favorables, est aujourd'hui de plus en plus significative.

Le Brésil est devenu un pays ciblé par les immigrants des pays plus pauvres d'Amérique latine, depuis que les portes d'entrée des pays développés se sont fermées pour ce type d'immigration. Des ONG consacrées à la défense des droits des immigrants au Brésil dénoncent

l'existence au pays d'un marché clandestin d'intermédiaires<sup>1</sup> qui les amènent à travailler dans des conditions de semi-esclavage.

En 2009, le gouvernement brésilien a prononcé une amnistie pour les sans-papiers (43 mille amnistiés), visant à combattre la pratique d'exploitation des immigrants et souhaitant que les citoyens brésiliens à l'étranger (4 millions) reçoivent un meilleur traitement.

## LE CADRE D'ANALYSE

La recherche s'inscrit dans les domaines de la sociologie de l'immigration et de la sociologie urbaine. La théorie de l'assimilation segmentée nous permet de comprendre quels sont les modes d'incorporation (ou d'intégration, dans notre cas) des immigrantes au marché du travail et à la culture de la ville en général. Le concept de production de l'espace, articulé à cette théorie, nous aide à approfondir les particularités d'appropriation d'une ville avec des caractéristiques urbaines uniques au pays et à la région.

La théorie de l'assimilation segmentée (Portes 2007, 2008; Portes et Zhou, 1993), développée dans un contexte de recherches sur la deuxième génération des immigrants aux États-Unis, démontre que les transformations des mouvements migratoires internationaux, « caractérisés par une polarisation très grande en termes de revenu, d'éducation et de formation professionnelle, induisent plusieurs modes d'incorporation dans les segments du marché du travail » (Labelle *et al*, 2007, p. 17).

Portes explique que le « mode d'incorporation » est un concept qui réfère à trois niveaux essentiels et déterminants dans le contexte de réception : 1) le gouvernement; 2) la société 3) la communauté (Portes, 2008, p. 3). C'est-à-dire que les caractéristiques personnelles d'une immigrante (le « capital humain », selon l'auteur) et les possibilités de réaliser leur potentiel au sein de la société d'accueil dépendent des conditions des politiques d'immigration du pays, de la réceptivité des citoyens locaux et de l'existence d'un réseau social co-ethnique.

Identifier les modes d'intégration des femmes à la société de Brasilia et les différentes formes d'appartenance nous permet d'expliquer comment ces femmes immigrantes produisent leur espace.

---

<sup>1</sup>Voir IMIGRANTES Ilegais podem chegar a 300 mil no Brasil. <http://www.fatimane ws.com.br/ canais/noticias/?id=89128> [2 sept., 2009]

La notion de *production de l'espace* (Lefebvre, 2000), que nous identifions comme l'espace psychophysique<sup>2</sup> des immigrantes, vise à mettre l'accent sur les processus dynamiques entre les conditions ou les éléments *objectifs* et *subjectifs* de l'espace des immigrantes.

Les éléments objectifs, tels que l'espace physique, matériel et économique de la ville, renvoient à l'accès à l'emploi et aux services publics de transport et de santé, aux possibilités de participation (ou non) à des associations religieuses ou sportives et à des événements culturels, et enfin aux politiques migratoires du pays d'accueil. Quant aux éléments subjectifs de l'espace des immigrantes, ils comprennent l'histoire de vie personnelle et la culture d'origine, l'état d'esprit, les habitudes, les valeurs, et convictions.

Selon Ostrowetsky (1996) « l'espace est partout en vérité et ce n'est pas la ville mais les formations sociales et leurs régimes de propriété qui devraient à priori donner le ton des rapports sociaux et de leurs formes concrètes » (p. 10).

Alors, nous soutenons l'idée que l'espace ne peut pas être caractérisé que par le quartier, la ville, ou le pays. L'espace psychophysique se produit tout au long du processus de socialisation et d'individualisation des immigrantes. Cela signifie que nous reconnaissons qu'il s'agit d'un espace propre, individuel mais qui est affecté par : 1) une situation structurelle économique et politique du pays d'origine et d'accueil; 2) des logiques d'interaction urbaines propres à la ville; 3) l'appartenance à une classe sociale, et la condition des femmes immigrante seules avec un statut migratoire spécifique (sans-papier ou visa de temporaire); 4) une langue maternelle et une autre adoptée au pays d'accueil; 5) la possibilité ou non de participer aux activités en dehors du travail.

La plupart des ces femmes immigrantes travaillent pour des familles étrangères à Brasilia (diplomates, cadres des entreprises internationales). Il est possible de faire une analogie entre ce phénomène avec la notion d'enclave ethnique (Portes, 1980), même si cela ne correspond pas exactement à la définition donné par l'auteur. L'analogie est possible dans le sens où Portes identifie dans la relation d'employeur-immigrant et subordonné-immigrant (même communauté ethnique) un « phénomène contradictoire d'exploitation-protection » (Labelle, 1987, p.21).

D'une part, « la protection » est illustrée par l'obtention d'un visa temporaire qui peut seulement être octroyée par un type d'employeur, soit les diplomates étrangers. Sinon, travailler comme employée domestique chez une famille brésilienne implique de le faire « sans-papier »,

---

<sup>2</sup> Nous empruntons de Robert Park (1979) ce terme. L'auteur parlait de la ville comme *mécanisme psychophysique*.

selon les conditions des politiques d'immigration du Brésil. D'autre part, le volet « exploitation », résulte de cette dépendance à cette protection qui limite leur mobilité professionnelle. Aussi, le visa de courtoisie confine le travailleur chez une seule famille, ce qui alimente une dépendance extrême qui, en général, se manifeste dans des relations d'oppression.

Cette absence de mobilité professionnelle des femmes immigrées a pour effet la ghettoïsation dont parle Labelle: elles « restent bloquées dans les mêmes types d'emploi, peu qualifiés, instables et peu payés » (1987, p. 206). Il faut aussi identifier divers mécanismes qui

se conjuguent pour amener les travailleuses immigrées dans ces emplois et les y maintenir ensuite. Plutôt que de mécanismes d'ailleurs, il vaudrait mieux parler d'un enchaînement de facteurs qui se renforcent mutuellement [...] l'ignorance de la langue, le rôle des réseaux ethniques informels dans le recrutement et l'orientation de la main d'œuvre, une faible scolarisation à l'arrivée [...]. (Labelle, 1987, p. 206-207).

## LA MÉTHODOLOGIE

Menée à l'aide d'une approche ethnographique inductive, cette recherche vise à découvrir plutôt qu'à démontrer. Ainsi, nous tenterons de généraliser dans le sens expliqué par Grawitz (1986, p.20), c'est-à-dire d'étendre à une classe d'objets ce que l'on a observé sur quelques cas particuliers.

Nous travaillons donc avec un groupe de femmes, âgées de 28 à 60 ans, qui immigrent en général à Brasilia de façon temporaire (entre 5 et 10 ans). Ces femmes proviennent des classes sociales inférieures des pays d'Amérique latine, notamment des pays andins (Bolivie, Colombie, Equateur, Pérou et Venezuela).

Jusqu'à maintenant nous avons interviewé 15 femmes, en vue d'une première approche exploratoire de terrain afin de pouvoir évaluer la validité de la recherche. Il faut souligner qu'au début ces femmes éprouvaient une réticence à s'exprimer en raison de la peur causée par la fragilité qui caractérise leur situation d'immigration et d'emploi. Mon contact avec ces femmes a été facilité par ma propre condition d'immigrante et le fait que nous partageons la même langue maternelle (l'espagnol).

Un premier contact a d'abord été établi avec une femme péruvienne par l'intermédiaire d'une amie commune, et un second avec une femme colombienne par le biais de l'église. Nous avons par la suite bénéficié du « bouche à oreille » et des réseaux.

Des entretiens en profondeur ou des entretiens centrés seront réalisés avec chacune des femmes. J'ai eu également l'opportunité de participer à des réunions en petits groupes organisées

les dimanches dans des espaces publics. Ces réunions sont rares, puisque tel que mentionné, ces femmes habitent dans leur lieu de travail.

Cette première approche de terrain nous permet d'identifier quelques éléments communs à ces femmes :

- 1) elles expriment un fort sentiment d'isolement, bien que manifesté de façons différentes et à des moments différents de leur trajectoire dans la ville;
- 2) pour des raisons diverses, elles sont actives en tentant de sortir de leur espace confiné. Malgré leurs conditions précaires de travail ou de situation d'immigration, elles essaient de développer des stratégies de réaction;
- 3) Puisqu'elles parlent espagnol, elles doivent s'adapter à une autre langue (le portugais), et cela produit divers sentiments tels que la honte, l'impuissance, la satisfaction de réussir, lors de l'interaction. Il faut mentionner qu'il n'existe aucune possibilité de suivre un cours de portugais. Le seul cours gratuit qui existe se donne à l'Université de Brasilia, les matins et il est fréquenté par des universitaires étrangers qui ont besoin d'améliorer leur portugais;
- 4) Le parcours migratoire étudié est sud → sud (pas sud → nord, traditionnellement étudié). Elles arrivent au plus grand pays de la région de l'Amérique latine avec des prénotions et des préjugés sur le « Brésil » et ses habitants (pourquoi travailler (ou non) avec une famille brésilienne, etc.);
- 5) Brasilia : n'a jamais été pensée comme première destination d'émigration (elles rêvent de l'Espagne, des États-Unis, par exemple). Brasilia apparaît en général comme « une porte qui, à la fin, s'est ouverte ». Cela donne aussi le ton aux formes d'appropriation et de production de leur espace.

## CONCLUSION

La motivation de départ de cette recherche est l'existence d'une problématique d'exploitation des travailleuses immigrantes à Brasilia, qui n'est discutée ni dans l'opinion publique, ni dans le domaine académique. Pourtant, l'immigration internationale fait, depuis longtemps, l'objet de débats permanents, à São Paulo, Porto Alegre, Rio de Janeiro, etc...

Le défi que pose cette recherche est d'essayer de reconnaître cette situation provoquée par les politiques d'immigration actuellement existantes au Brésil et les conditions précaires (pas

seulement économiques, mais, politiques, culturelles) des pays de la région de l'Amérique latine. De ce fait, il est nécessaire d'avancer et de provoquer le débat, afin de ne pas rester au niveau de la dénonciation.

## RÉFÉRENCES

Grawitz, M. (1986). *Méthodes des Sciences Sociales*. Paris, Dalloz.

Labelle, M. (1987). *Histoires d'immigrées. Itinéraires d'ouvrières Colombiennes, Grecques, Haïtiennes et Portugaises de Montréal*, Montréal, Boréal.

Labelle, M., Field, A.-M., et Icart, J.-C. (2007). *Les dimensions d'intégration des immigrants, des minorités ethnoculturelles et des groupes racisés au Québec*. Montréal, Rapport présenté à la Commission de consultation sur les pratiques d'accommodement reliées aux différences culturelles, août.

Lefebvre, H. (2000, [1974]) *La production de l'espace*. Paris, Anthropos.

Ostrowetsky, S. (ed.) (1996) *Sociologues en Ville*. Paris, L'Harmattan.

Park, R. E. (1979). «A Cidade: Sugestões para a Investigação do Comportamento Humano no Meio Urbano», dans O.G. Velho (dir.) *O fenômeno urbano* RJ, Zahar, p. 26-67.

Portes, A. et Fernández-Kelly, P. (2008). «No Margin for Error: Educational and Occupational Achievement among Disadvantaged Children of Immigrants», *ANNALS, AAPSS*, no 620, p. 12-36.

Portes, A. (2007). «Migration Development, and Segmented Assimilation: A Conceptual Review of the Evidence», *ANNALS, AAPSS*, no 610, p. 73-97.

Portes, A. et Zhou, M. (1993). «The New Second Generation: Segmented Assimilation and Its Variants», *ANNALS, AAPSS*, no 530, p. 74-96.

Wilson, K. L. et Portes, A. (1980). «Immigrant Enclaves an Analysis of the Labor Market Experience of Cubans in Miami», *American Journal of Sociology*, vol. 86, no 2, p. 295-319.

## LA PERSÉVÉRANCE AUX ÉTUDES DE FEMMES IMMIGRÉES DANS DES COURS DE FRANCISATION DANS LE CADRE D'ATELIERS D'ÉCRITURE

*Michela Claudie Ralalaitiana*

À mi-parcours de notre recherche doctorale, ce texte se veut une contribution à la réflexion sur la persévérance aux études chez les immigrantes dans des cours de francisation. Dans ce texte, nous présentons notre problématique ainsi que quelques éléments du cadre conceptuel et de la démarche, sachant que nous ne sommes pas encore en mesure de rendre compte des résultats. Plus précisément, ce texte tentera de réfléchir sur les apports des récits de vie par le biais des ateliers d'écriture informels dans le but de contribuer à la compréhension de la persévérance aux études des femmes immigrées dans les cours de francisation.

### INTRODUCTION

L'apprentissage d'une langue seconde est un grand défi pour les immigrants adultes non francophones, selon Chica et Charest (2008). Du côté du gouvernement du Québec, plusieurs politiques et programmes sont mis en place pour aider les immigrants adultes dans l'apprentissage du français et dans l'intégration à la société québécoise (Gouvernement du Québec, 2007). Par ailleurs, des études ont montré que pour le cas des femmes immigrées, la persévérance aux études dans des cours de francisation a un effet positif sur leur insertion professionnelle (Cardu et Sanschagrin, 2002; Gouvernement du Québec, 2005; Mongeau, Pinsonneault et Rose, 2007). En effet, ces recherches ont fait le lien entre la maîtrise du français chez les femmes immigrées et leur situation professionnelle.

Pourtant, d'après Chica et Charest, le taux de participation (hommes immigrés et femmes immigrées) aux cours de francisation se situe entre 60 et 70 % (Chica et Charest, 2008). Selon le Conseil de la langue française (2008), le taux d'abandon est de 20 %. En outre, l'abandon des études a des conséquences directes sur la personne et la société (Sauvé *et al.*, 2006). De surcroît, devant les politiques et services offerts aux immigrants, il s'avère, que connaissant préalablement ou non le français, tous les immigrants n'ont pas le même défi face à l'intégration à la société québécoise : c'est le cas des femmes immigrées (Gouvernement du Québec, 2005).

Consciente des enjeux personnels et sociaux de leur persévérance aux études dans les cours de francisation, nous visons par cette recherche le maintien en apprentissage des femmes immigrées. Nous nous intéressons plus particulièrement à la persévérance aux études de femmes immigrées dans des cours de francisation en salle.

## **SURVOL DES RÉCENTS POLITIQUES ET PROGRAMMES RELATIFS À L'IMMIGRATION, L'INTÉGRATION ET LA FRANCISATION**

Pour bien comprendre l'objet de notre recherche, nous examinerons sommairement le contexte politique et pédagogique qui entoure la francisation des immigrants.

### **Contexte politique**

La baisse du taux de la natalité au Québec depuis les années 1960 a pour conséquence l'augmentation des besoins en immigration (Mariane et Lacerte, 2008). En corollaire avec ce besoin démographique, la défense de la langue française conduit le gouvernement du Québec à sélectionner les immigrants pour favoriser la pérennité de la langue française. De plus, l'anglais est aussi utilisé surtout dans la région de Montréal et certains immigrants ont appris l'anglais avant de venir au Québec (Amireault et Lussier, 2008). En outre, deux fois plus de femmes immigrées que d'hommes immigrants ne parlent ni le français ni l'anglais (7 % en comparaison de 4 %) et la méconnaissance de ces deux langues caractérise 19% des femmes immigrées âgées de 65 ans et plus (Gouvernement du Québec, 2005). Dans le regroupement familial, 61,3% ne parlent pas le français; chez les réfugiés, le pourcentage est de 65,5% (Chica et Charest, 2008). Même si le taux de faiblesse en français est plus élevé chez les immigrants faisant partie du regroupement familial et les réfugiés, il s'avère que la situation peut être en partie due au fait que, pour ces deux catégories, il n'est pas nécessaire de maîtriser le français pour être admis au Québec (Gouvernement du Québec, 1991).

*L'Énoncé de politique en matière d'immigration et d'intégration*, adopté en 1990, contient les objectifs de la politique d'immigration et d'intégration des immigrants au Québec (Gouvernement du Québec, 2007). Ainsi, la francisation des immigrants permet de répondre à deux enjeux majeurs : la pérennité de la langue française et la rétention des immigrants dans la société québécoise (Conseil de la langue française, 2008; Gouvernement du Québec, 2007). De ce fait, la réussite de cette francisation favorise l'intégration de l'immigrant (sociale,

professionnelle...). C'est pourquoi, la question de l'immigration est inséparable de l'enjeu linguistique, car elle conditionne la pérennité du français au Québec. Une récente publication du gouvernement du Québec (2008) confirme cette politique d'intégration linguistique :

La société québécoise est régie par la Charte de la langue française qui fait du français la langue officielle du Québec. Le français est la langue des institutions publiques et la langue normale et habituelle du travail, de l'enseignement, des communications, du commerce et des affaires. Le Québec tient à préserver et à promouvoir sa langue officielle. Le français représente non seulement un instrument de communication essentiel, mais aussi un symbole commun d'appartenance à la société québécoise.

Pour s'intégrer dans son nouveau milieu de vie, la personne immigrante qui ne maîtrise pas la langue française doit faire des efforts pour l'apprendre. Pour l'assister en ce sens, le gouvernement du Québec offre des cours de français. Les enfants des immigrants qui s'établissent à titre permanent au Québec fréquentent normalement l'école française. Les candidats à l'exercice d'une profession régie par un ordre professionnel doivent démontrer une connaissance suffisante de la langue française pour obtenir un permis régulier. (p.8).

Ainsi, pour le Québec, chaque immigrant qui ne maîtrise pas le français est invité à suivre des cours de français selon la politique linguistique du gouvernement du Québec.

### **Contexte pédagogique**

Concrètement, le ministère de l'Immigration et des Communautés culturelles a pris en charge la francisation et l'intégration des immigrants au Québec. Les cours de français (temps partiel, temps complet) sont désormais offerts dans les établissements d'enseignement (Gouvernement du Québec, 2007). Le cours à temps complet est de 990 heures au total depuis 2005 (Valderrama-Benitez, 2007). La durée des cours est de 33 semaines.

Concernant le type de cours offerts en salle, il en existe deux types : *Le programme de français langue seconde* et *Le programme d'alphabétisation* (Johansson et al., 2005). Le premier a été conçu pour des adultes alphabétisés dans une langue autre que le français (*Ibid.*). Autrement dit, un immigrant possédant un certain niveau de scolarité suit les cours de francisation en salle selon ce programme, le second, a été mis en place pour les immigrants dont le niveau de scolarité et d'alphabétisme ne leur donne pas accès à ce programme.

En ce qui concerne le *programme de français langue seconde*, les enseignants utilisent les manuels « *Québec Atout* » conçus à partir du *Programme général d'intégration linguistique*,

mis en place par le ministère de l'Immigration et des Communautés culturelles (Calinon, 2007). De plus, d'après Calinon, les contenus ont été élaborés en fonction des besoins des immigrants dans leur processus d'intégration au Québec (la recherche de travail, l'éducation, la démocratie, etc). En matière d'approche pédagogique, c'est l'approche communicative qui est privilégiée.

Conçue dans les années 1970, l'approche communicative est venue répondre aux besoins d'uniformisation de la communication langagière dans les États de l'Union européenne (Germain, 1991). La compétence en communication vise à développer les compétences linguistiques. Toujours, selon Germain, elle accorde de l'importance à la pratique et à la connaissance d'une langue selon le contexte social. Ainsi, à l'instar des autres approches pédagogiques qui favorisent la place centrale accordée à l'apprenant, l'approche communicative requiert de ce dernier la capacité de prendre la responsabilité de son apprentissage. De ce fait, toujours selon Germain (1991), l'enseignant joue le rôle de guide et l'apprenant est appelé à être autonome, responsable, actif tout au long de son apprentissage. D'autres modèles pédagogiques comme la pédagogie différenciée, les approches qui favorisent l'évaluation formative, la pédagogie par projet, mettent aussi l'accent sur la place centrale de l'apprenant (Raynal et Rieunier, 1997).

Après ce bref survol du contexte politique et pédagogique, nous allons poursuivre cette réflexion par la description du problème.

### ***Description du problème***

L'examen des politiques et programmes en matière d'immigration et l'intégration des immigrants révèle que le gouvernement du Québec accorde une importance particulière à la réussite de la francisation et de l'intégration des immigrants. En effet, nous avons mentionné précédemment que la réussite de cette francisation des immigrants favorise la pérennité du fait français et la rétention des immigrants au Québec (Gouvernement du Québec, 2007; Conseil de la langue française, 2008). De plus à Montréal, la langue française subit la concurrence de la langue anglaise (Amireault et Lussier, 2008).

Pour le cas des femmes immigrées issues des minorités visibles, la persévérance aux études dans les cours de francisation a des répercussions sur leur intégration (Gouvernement du Québec, 2005). Par rapport à cet objectif sociétal, les difficultés d'intégration auxquelles font

face les immigrants affectent à des degrés divers la persévérance aux études des immigrants dans les cours de francisation.

Face aux enjeux personnels et sociaux de la persévérance des immigrants dans les cours de francisation, nous allons aborder quelques facteurs qui entrent en jeu à partir du choix ou de la contrainte d'émigrer jusqu'aux difficultés rencontrées dans les cours de francisation en salle. Nous allons terminer le problème de l'abandon dans les cours de francisation par la situation économique des femmes immigrées.

### ***Insertion sociale d'un immigrant***

Que ce soit un projet personnel, familial ou imposé par une contrainte (fuir son pays pour des raisons de sécurité par exemple), la décision d'immigrer évoque un acte de rupture. Et bien souvent, lors de l'immigration, les liens familiaux dans le pays d'origine de l'immigrant sont perdus (Cardu et Sanschagrin, 2002). Par ailleurs, les études de Cardu et Sanschagrin (2002); Graber (2008); Kanouté (2002); Valderrama-Benitez (2007) mentionnent toutes que l'insertion sociale d'un immigrant est un long cheminement tant d'un point de vue personnel que social.

Sur le plan professionnel, Cardu et Sanschagrin (2002), citant Vincens (1998); Vernières (1993), Trottier (1995), mentionnent que « l'insertion professionnelle désigne un processus lors duquel une personne, à partir de son arrivée en terre d'accueil, s'inscrit ou cherche à s'inscrire activement dans le marché du travail, par l'exercice d'un emploi » (p. 88). Elle est aussi un processus multidimensionnel, graduel, continu et bidirectionnel (Chica et Charest, 2008). En outre, selon la publication du ministère de l'Immigration et des Communautés culturelles (1990) :

l'intégration est un processus d'adaptation à long terme, multidimensionnelle et distincte de l'assimilation. Ce processus, dans lequel la maîtrise de la langue d'accueil joue un rôle essentiel, n'est achevé que lorsque l'immigrant ou ses descendants participent pleinement à l'ensemble de la vie collective de la société d'accueil et ont développé un sentiment d'appartenance à son égard (p. 16).

Par ailleurs, comme c'est le cas pour la majorité des immigrants, l'apprentissage de la langue du pays d'accueil fait partie de ce processus d'insertion sociale, apprentissage difficile pour certains immigrants.

Avant d'aborder les difficultés rencontrées par les immigrants dans les classes de francisation, il s'avère nécessaire de présenter quelques faits qui pourraient avoir des incidences sur le déroulement de l'apprentissage dans les classes de francisation.

D'abord, des études ont montré que la langue est une porte d'entrée à l'intégration à une société (Amireault et Lussier, 2008; Cardu et Sanschagrín, 2002). Ensuite, pour apprendre, il est important de tenir compte de l'autonomie de l'individu et de la satisfaction de ses besoins (l'échelle de Maslow) (Gouault, 2000). De plus, une étude effectuée au Québec par Ouellette affirme que « la disponibilité intellectuelle et affective n'est pas à son meilleur lorsque tout autour de soi est nouveau [...] lorsque la famille est restée au pays parfois dans une situation dangereuse » (Ouellette, 1991, p.188). D'autres auteures confirment que les facteurs « tels que la séparation avec le pays d'origine, la peur de l'inconnu, le choc culturel, le souci d'intégration, les différentes croyances et valeurs, et la recherche d'un travail peuvent affecter le déroulement de l'apprentissage. » (Mariane et Lacerte, 2008, p.35).

En outre, la formation « déstabilise non seulement parce qu'elle met en question des idées reçues, mais aussi parce qu'elle implique souvent des changements insécurisant dans les relations, dans les appartenances de l'apprenant » (Solar, 2001, p.43). Par la suite, selon Amireault et Lussier « la langue et les représentations culturelles sont constamment mises en relation puisque la langue structure les représentations que les acteurs sociaux ont du monde social » (Amireault et Lussier, 2008, p.15). Concrètement, citant Bourdieu (1982) et Zarate (1993), Amireault et Lussier (2008) mentionnent que « les représentations culturelles constituent des schèmes mentaux qui orientent notre perception du monde ainsi que notre rapport aux autres cultures » (p.14). De plus, toujours d'après Amireault et Lussier (2008), les apprenants ont une représentation de la société d'accueil. Ces représentations d'après Graber (2008) peuvent être culturelles et aussi pédagogiques.

De ce fait, Amireault et Lussier affirment que la francisation des immigrants adultes pose un problème, car, entre autres, elle remet « en question [...] leurs valeurs et [...] leurs références interculturelles » (Amireault et Lussier, 2008, p.12). Cardu et Sanschagrín rajoutent que lorsqu'il immigré dans un autre lieu, la culture et la personnalité d'un individu l'accompagneront toujours (Cardu et Sanschagrín, 2002).

Ainsi, ces représentations de la société d'accueil peuvent affecter les immigrants dans leurs apprentissages. Toutefois, il est à souligner que les résultats de la recherche d'Amireault et

Lussier montrent que les représentations culturelles des immigrants sont positives envers les Québécois francophones et la société québécoise.

Dans un contexte d'apprentissage, généralement nécessaire, de la langue du pays d'accueil, tout immigrant adulte entretient aussi un rapport au savoir. Concrètement, selon Solar, le rapport au savoir « recouvre des aspects cliniques, sociaux et politiques qui vont influencer sur la démarche collective lorsque les adultes sont placés dans un contexte d'apprentissage en groupe » (Solar, 2001, p.60). En effet, chaque être humain véhicule dès sa naissance une valeur et une représentation du monde qui lui est spécifique (Graber, 2008). De plus, toujours selon Graber, l'individu s'approprie le monde qui l'entoure tout en se référant à son expérience personnelle. En effet, l'étude de Solar précise que « toute personne construit au fil des ans son bagage subjectif de connaissances à partir de son expérience ainsi que d'éléments du sens commun, des connaissances générales, du bagage social des connaissances et des savoirs spécialisés » (Solar, 2001, p.63 citant Luckmann, 1983). Ainsi, en contexte d'apprentissage avec d'autres personnes, l'immigrant entretient un rapport avec le groupe selon ses connaissances et son rapport au savoir.

Solar mentionne que l'attitude de l'immigrant et son comportement seront toujours influencés par les bagages subjectifs (attitudes, comportements) (Solar, 2001). En effet, d'après Solar, les bagages subjectifs (attitudes, comportements) de l'apprenant peuvent être des obstacles aux apprentissages en petit groupe. Ainsi, la confrontation de la culture première de l'apprenant adulte avec la culture québécoise ne se fait pas sans heurts. Par exemple, le rapport au savoir des immigrants adultes peut entraîner des difficultés lors de travaux en équipe (Verbunt, 1994). Plus précisément, ce rapport au savoir comprend la représentation du statut de l'enseignant et la capacité d'adaptation de l'apprenant adulte dans un nouveau système d'apprentissage. Concrètement, selon Solar, la plupart des apprenants adultes proviennent des sociétés où les groupes et la hiérarchie sont importants (Solar, 2001). De plus, d'après Verbunt, la représentation de l'enseignant par les apprenants issus des sociétés traditionnelles diffère de la société occidentale (Verbunt, 1994). Solar soutient que dans les sociétés traditionnelles, le savoir appartient seul au maître et tout ce qu'il dit n'est pas sujet à discussion (Solar, 2001).

Toujours d'après Solar, il semble que la majorité des sociétés judéo-chrétiennes met le savoir en lien avec l'affranchissement, d'où l'image du maître comme seul détenteur du savoir. Par conséquent, la discussion n'est pas possible par respect pour l'enseignant. De plus, la confrontation d'idées peut nuire aux rapports sociaux dans le groupe. En outre, toujours selon

Solar, la hiérarchie est importante et celle-ci nuit à l'interaction dans le groupe. Dans cette situation, le savoir est en lien direct avec la culture. Pourtant, cette confrontation d'idées est nécessaire dans les travaux d'équipe dans les centres d'éducation au Québec. Rappelons que l'approche pédagogique utilisée dans les cours de francisation en salle fait appel à la capacité de l'immigrant adulte à travailler en équipe et à se mettre en situation de communication par des jeux de rôles par exemple (approche communicative).

De son côté, Graber mentionne que l'immigrant porte avec lui son bagage culturel et sa représentation du monde en poursuivant des études à l'étranger (Graber, 2008). C'est pour cette raison que les apprenants venant de l'étranger ont besoin de temps d'adaptation pour s'ajuster à la pédagogie du pays qui l'accueille. Concrètement, dans la recherche effectuée en Suisse par Graber, les étudiants viennent de pays qui appliquent des méthodes pédagogiques traditionnelles (behavioristes) alors qu'en Suisse, une approche plutôt constructiviste est de mise. Cette confrontation du mode d'apprentissage de ces étudiants avec le style d'enseignement du pays d'accueil crée des difficultés pour les enseignants, constat qui fonde la recherche de l'auteure. En effet, d'après elle, ces enseignants sont habitués à recourir à des approches interculturelles mises en place pour les autochtones. Or, l'arrivée massive des étudiants africains dans l'université a engendré des difficultés dans les interventions des enseignants. Il ressort de la recherche de Graber que du côté des étudiants africains, la motivation d'apprentissage joue un rôle important pour affronter l'adaptation tant à la culture qu'à la pédagogie de la Suisse. Ainsi, la conception de l'école en Afrique se différencie des pays occidentaux comme la Suisse, le Canada. À ce titre, Mukène a étudié particulièrement le cas des écoles en Afrique. Celui-ci évoque que l'école africaine est une entité à part entière de la société (Mukène, 1998). En effet, la colonisation a marqué l'éducation en Afrique ce qui a entraîné des tensions, des distances, car les savoirs dispensés à l'école sont issus de la culture des colonisateurs. Pourtant, la culture africaine diffère totalement de la culture occidentale. Par exemple, sur le plan pédagogique, les connaissances enseignées sont plus théoriques et livresques. L'accent est mis sur la mémorisation. De ce fait, le transfert des connaissances ainsi que l'utilisation des stratégies d'apprentissage sont mis de côté. Par contre, dans les cours de francisation au Québec, l'approche communicative fait appel à la capacité de l'apprenant à être responsable de son apprentissage et à être autonome (Germain, 1991).

Face à ces situations, qu'en est-il de la participation des immigrants dans les cours de francisation?

### **La participation des immigrants dans les cours de francisation**

Une étude menée par Chica et Charest (2008) montre que 30 à 40% des non-francophones ne suivent pas les cours de francisation malgré la gratuité et l'accessibilité des cours. Pourtant, dès leur arrivée au Québec, le gouvernement du Québec a mis en place des structures d'aide pour faciliter l'apprentissage du français pour les immigrants. À ce titre, des allocations mensuelles sont accordées aux participants aux cours à temps complet (Calinon, 2007).

Pour les femmes ayant des enfants en bas âge, certains Centres communautaires se sont dotés de garderies. Par ailleurs, deux chercheuses ont effectué une étude qualitative dans un Centre communautaire à Montréal auprès d'immigrants adultes qui suivent les cours de francisation à temps partiel (Mariane et Lacerte, 2008). Leur recherche vise deux objectifs. Le premier objectif est d'« analyser et comprendre la vision des immigrants devant les efforts fournis par le gouvernement québécois pour les aider dans leur apprentissage du français » (*Ibid.*, p. 17). Quant au second objectif, il s'agissait pour ces deux auteurs de « vérifier le rapport entre les conditions de vie des immigrants et leur motivation à apprendre le français et à s'intégrer dans la communauté québécoise » (*Ibid.*). L'existence de liens entre la maîtrise du français et le processus d'intégration à la société québécoise ressort de l'étude de Mariane et Lacerte (2008).

Pourtant, pour ne pas attribuer directement la non-maîtrise du français aux problèmes d'intégration professionnelle, elles précisent que « la langue n'est pas un mécanisme ayant un effet direct sur l'établissement professionnel, mais le facilite grâce à la création de liens sociaux structurés » (*Ibid.*, p. 13). En outre, celles-ci révèlent que l'accessibilité des services de francisation n'assure pas la participation des immigrants. Elles mentionnent trois facteurs entraînant une baisse de la motivation dans l'apprentissage du français : la scolarisation de l'immigrant, ses responsabilités personnelles et sa perception de la société d'accueil. Pour la scolarisation, il ressort de cette étude que le revenu et le statut d'immigration ont des impacts sur le déroulement de l'apprentissage de ces immigrants. De son côté, Calinon rajoute que pour certains immigrants, la satisfaction des besoins fondamentaux (se nourrir, payer son loyer) l'emporte sur l'apprentissage du français (Calinon, 2007). D'ailleurs, l'étude menée par Gouault

confirme que, pour apprendre, il est important de tenir compte de la satisfaction des besoins (l'échelle de Maslow) (Gouault, 2000).

De plus, toujours selon Calinon, dans certains cas, l'éloignement du centre d'apprentissage du français par rapport au domicile des immigrants est aussi un élément de dissuasion pour suivre les cours de francisation.

Par ailleurs, une étude menée par Beausoleil révèle que, chez les réfugiés salvadoriens, les priorités au cours de la première année d'arrivée au Canada sont: la reconnaissance du statut de réfugié, la recherche d'emploi et l'apprentissage du français (Beausoleil, 2001).

Concernant la participation aux cours de francisation selon le sexe, la recherche effectuée par Calinon (2007) montre que plus de femmes que d'hommes s'inscrivent dans les cours de francisation en salle. Selon l'auteure, les responsabilités familiales (garde des enfants en bas âge, etc.) sont aussi des entraves pour les femmes immigrées pour suivre avec assiduité les cours de francisation.

Or les participants aux cours de français font également face à divers problèmes.

### ***Les difficultés rencontrées par les immigrants en classe de francisation***

L'apprentissage du français est un grand défi pour les non francophones mentionnent Chica et Charest (2008). Par ailleurs, le retour aux études par le biais des cours de francisation semble difficile pour les adultes ayant arrêté leurs études depuis plusieurs années (Calinon, 2007). Que l'immigrant soit scolarisé ou non, ce retour aux études leur semble difficile. D'autant plus que, selon elle, il doit à la fois assimiler les contenus des cours et aussi gérer son adaptation au pays d'accueil aux plans administratifs et familiaux.

Dans les cours à temps partiel offerts dans les Centres communautaires, l'éloignement de la langue maternelle de l'immigrant avec le français semble constituer un obstacle pour les apprenants adultes (Valderrama-Benitez, 2007; Mariane et Lacerte, 2008). Valderrama-Benitez (2007) ajoute l'hétérogénéité liée à la scolarité comme autre entrave pour les apprenants adultes. Toujours d'après elle, dans les cours à temps partiel, les immigrants qui suivent les cours du soir peuvent être d'âge et de scolarité différents. En effet, l'évaluation de leur niveau de compétence en français ne tient pas compte de leur niveau de scolarité. Autrement dit, un immigrant ayant un niveau élevé de diplomation peut se retrouver en classe avec un autre immigrant n'ayant pas le

même niveau de scolarité. En outre, Mariane et Lacerte mentionnent que « le degré de difficulté de la langue française peut être un obstacle à la motivation » (Mariane et Lacerte, 2008, p.35).

Par ailleurs, même au niveau intermédiaire en français langue seconde, des difficultés dans l'apprentissage du français subsistent et les femmes immigrées semblent plus touchées par ces difficultés. En effet, dans la recherche effectuée par Amireault et Lussier, dont l'échantillon est composé majoritairement de femmes immigrées (66,7% femmes et 33,3% hommes), les répondantes ont mentionné que même si elles maîtrisent le français en classe, elles se sentent moins confiantes quand elles discutent en français avec les Québécois (Amireault et Lussier, 2008). Par rapport à ces difficultés en français oral, ces auteures rapportent que la raison principale évoquée par ces répondants est la différence entre le français oral enseigné en classe et le français oral utilisé par les Québécois francophones (débit, prononciation). Ils éprouvent également plus de difficultés en français écrit.

Pour les femmes immigrées, l'âge et les difficultés liées à l'apprentissage du français semblent constituer des obstacles à leur apprentissage (Cardu et Sanschagrín, 2002). Une étude menée par Gouault (2000) citant Boyer et Boucher (1998) rajoute que « les difficultés de lecture et d'écriture seraient, en partie du moins, responsables de la situation de niveau sévère de détresse psychologique des apprenants » (p. 28).

Certains immigrants adultes qui suivent les cours de francisation abandonnent le cours.

### ***Abandon dans les cours de francisation***

Parmi les abandons dans les cours de francisation, certains présentent un caractère circulaire (Conseil de la langue française, 2008). Les immigrants adultes (hommes et femmes) qui suivent dans un premier temps les cours de francisation, abandonnent les cours dès qu'ils trouvent un travail. Dans la majorité des cas, ceux-ci vont travailler dans les manufactures. Cependant, après quelques temps, ils reviennent suivre les cours.

Face à cette situation, Calinon avance que le manque de ressources financières serait en partie une cause de l'abandon des cours de francisation (Calinon, 2007). Une étude de Renaud (1991) citée par Calinon (2007) mentionne que :

le cercle vicieux dans lequel peuvent tomber les immigrants : pour avoir accès à de meilleurs emplois et à des revenus plus élevés, ils doivent maîtriser la langue, mais pour pouvoir améliorer leur français, ils doivent se contenter de l'allocation perçue pendant les cours (p. 61).

Toujours d'après Calinon, les allocations sont seulement offertes aux immigrants qui suivent les cours à temps complet. Signalons que certains immigrants qui suivent les cours à temps partiel obtiennent un remboursement des frais de transports et de garderie.

Une autre réalité non négligeable entraîne aussi l'abandon des cours de francisation. D'après la recherche d'Amireault et Lussier, l'immigration est considérée par la majorité des immigrants comme une « possibilité accrue de développement personnel et professionnel » (Amireault et Lussier, 2008, p.11). Ainsi, leur but premier est de pouvoir travailler rapidement dans le pays d'accueil afin d'améliorer leur situation économique.

Par ailleurs, les femmes immigrées en recherche d'emploi semblent toujours éprouver de la difficulté à maîtriser la langue française même après quelques années de séjour au Québec (Cardu et Sanschagrin, 2002).

Ainsi, pressés par des besoins d'ordre familial (trouver du travail), certains immigrants et immigrantes abandonnent les cours de francisation. Pourtant, ils ne maîtrisent pas suffisamment le français pour occuper un emploi avec exigence de communiquer en français. De ce fait, ils vont décrocher un emploi ne nécessitant pas une grande maîtrise du français mais, par conséquent, dans la majorité des cas leur situation économique reste précaire.

### **La situation économique des femmes immigrées**

Signalons au passage que pour les femmes immigrées, le travail est à la fois un outil d'insertion sociale, de reconnaissance par les pairs et d'épanouissement personnel selon Cardu et Sanschagrin (2002). En outre, l'impact économique de l'intégration est considérable, car :

une intégration économique réussie est le facteur principal du développement des personnes et des communautés. Elle conditionne la capacité des personnes à accéder aux services dont elles ont besoin, à avoir une bonne qualité de vie, à participer à la vie sociale et politique et à développer un sentiment d'appartenance à leur milieu (Gouvernement du Québec, 2006, p. 50).

Nous avons choisi d'évoquer dans cette étude la situation économique des femmes immigrées, car les études de Cardu et Sanschagrin (2002), du gouvernement du Québec (2005), de Mongeau, Pinsonneault et Rose (2007) démontrent toutes le lien direct entre la maîtrise du français chez ces dernières et leur situation économique. Selon ces auteurs, la maîtrise du français favorise leur insertion professionnelle. Par exemple, dans la recherche effectuée par Cardu et Sanschagrin (2002) auprès de femmes immigrées (mère de famille ou non) établies

depuis au moins trois ans dans la ville de Québec et qui sont en processus de recherche d'emploi, les répondantes ont mentionné à 49 % que la faible maîtrise du français constitue un obstacle à leur intégration. Cette non-intégration se manifeste par la précarité sociale, le chômage, l'isolement et un faible salaire. Ceci nous amène à aborder une à une ces situations.

Les indicateurs utilisés par Mongeau, Pinsonneault et Rose (2007) pour mesurer la précarité économique des femmes immigrées (recensées en 2001) sont le taux d'activité, l'emploi et le chômage (travail à temps plein ou à temps partiel), les revenus. Dans la participation au marché du travail, les indicateurs sont la connaissance du français ou de l'anglais. Ces femmes immigrées sont nées à l'étranger et admises au Canada (immigrante reçue, résidente permanente, citoyenne canadienne). Leur situation économique a été d'abord comparée à l'ensemble de la population du Québec. Par la suite, leur situation a été comparée aux autres femmes québécoises. Enfin, elle a été comparée à celles des hommes immigrés.

Concrètement, pour le type d'emploi, toujours selon Mongeau, Pinsonneault et Rose, ces femmes immigrées travaillent à temps partiel ou à temps plein dans le domaine manufacturier même, si certaines d'entre elles possèdent un diplôme universitaire. Les chercheurs nomment cette situation « sous-emploi » (inadéquation entre le travail effectué et le niveau de scolarité). D'ailleurs, le bureau de la Statistique du Québec le confirme : le quart des femmes immigrées travaillent dans le domaine de la fabrication (Gouvernement du Québec, 2005).

Plus précisément, d'après cette étude du gouvernement du Québec (2005) sur la situation salariale des femmes immigrées :

seize communautés ethnoculturelles sont surreprésentées dans les entreprises manufacturières, dont neuf des dix communautés membres des minorités visibles (en particulier, asiatique et sud-asiatique, indochinoise, chinoise, haïtienne, africaine et jamaïcaine) (p. 64).

Le caractère manuel des emplois dans le domaine de la fabrication implique que ces femmes immigrées ne sont pas assujetties à l'obligation de maîtriser ou de parler le français. Par conséquent, leur situation linguistique ne semble pas s'améliorer. L'étude effectuée par Mongeau, Pinsonneault et Rose (2007) confirme cette situation.

Cette étude démontre également en matière de revenu, que ces femmes immigrées reçoivent un salaire inférieur à celle des autres femmes possédant la même scolarité; leur salaire est 66 % inférieur à celui des femmes canadiennes (Cardu et Sanschagrín, 2002). De plus, elles sont faiblement rémunérées que les hommes immigrés.

Le chômage les affecte aussi. Selon Mongeau, Pinsonneault et Rose (2007), leur taux de chômage est supérieur à celui de l'ensemble de femmes. Cardu et Sanschagrín soutiennent que les femmes immigrées en général, même si elles sont fortement scolarisées, ont un taux de chômage très nettement supérieur à celui de l'ensemble des femmes canadiennes (17 % contre à 4 %) (Cardu et Sanschagrín, 2002).

Concernant le pays d'origine des femmes immigrées touchées par la précarité économique, ces dernières viennent d'Asie méridionale, du Moyen-Orient, d'Asie occidentale et centrale, d'Europe septentrionale, d'Afrique du Nord, d'Amérique centrale et d'Europe méridionale. Les femmes immigrées venant d'Asie (sauf d'Asie du Sud-Est) et d'Afrique appartenant à la catégorie des minorités visibles connaissent une situation économique précaire, surtout si elles viennent d'arriver au Canada et qu'elles sont moins scolarisées (Mongeau, Pinsonneault et Rose, 2007).

Les minorités visibles sont des « personnes autres que les Autochtones qui ne sont pas de race blanche ou qui n'ont pas la peau blanche et qui se reconnaissent comme telles auprès de leur employeur » (Gouvernement du Canada, 1995). De plus, les personnes appartenant à des minorités visibles sont « les Noirs et/ou les Antillais, les Chinois, les Sud-Asiatiques, les Arabes et les Ouest-Asiatiques, les Asiatiques du Sud-Est, les Latino-Américains et les individus originaires des îles du Pacifique » (Gouvernement du Canada, 1989).

Pour ne pas expliquer cette précarité sociale par la seule faiblesse dans la maîtrise de la langue française, il importe de relever quelques réalités qui favorisent cet état de fait. En effet, Cardu et Sanschagrín (2002) évoquent que ces femmes immigrées subissent aussi le racisme et la discrimination. Il en va de même pour les femmes immigrées en processus de recherche d'emploi. Toutefois, même si ces problèmes externes existent, ces deux auteures précisent que ces femmes immigrées ont une image positive de la société québécoise.

Face à ces problèmes rencontrés par les immigrants et les immigrantes, plusieurs auteurs ont apporté quelques propositions de solutions.

## **QUELQUES PROPOSITIONS DE SOLUTIONS**

L'intérêt des chercheurs pour le domaine de l'intégration nous amène à rapporter quelques propositions de solutions pour faire face à cette situation problématique.

Les études de Mongeau, Pinsonneault et Rose (2007); Chica et Charest (2008), insistent sur l'importance d'adapter le programme de francisation aux besoins de ces femmes immigrées. D'autres ont avancé la nécessité de tenir compte de la définition identitaire des immigrants et de la formation interculturelle (Graber, 2008). Certains chercheurs ont proposé l'importance de recourir à l'apprentissage informel pour maintenir la persévérance aux études des immigrants (Amireault et Lussier, 2008). D'autres soutiennent la nécessité de tenir compte des caractéristiques des étudiants ainsi que du contexte socio-économique (Sauvé *et al.*, 2006). Graber (2008) mentionne également la nécessité de tenir compte de la motivation d'apprendre des étudiants face à l'adaptation aux pratiques pédagogiques du pays d'accueil. Par ailleurs, des études ont montré que certaines activités sont davantage appréciées par les immigrants et ont démontré l'efficacité de l'outil de récit de vie (Cognigni, 2009; Bertaux, 2005). Cette activité favorise la réflexion et la recherche identitaire pour les immigrants qui apprennent une langue seconde dans un contexte de mobilité.

Concernant la persévérance aux études, un groupe de chercheurs a proposé un cadre théorique qui favorise la persévérance aux études (Levesque, Lavoie et Aubin-Horth, 2008). Ces auteurs ont travaillé avec des adultes en alphabétisation. Quant au cadre pour l'apprentissage informel, l'atelier d'écriture semble répondre aux besoins de recherche identitaire des immigrants (Pimet et Boniface, 1999).

## **PROBLÈME DE RECHERCHE**

Ainsi, ces auteurs ont montré dans l'ensemble l'importance de tenir compte de la personne qui apprend, a proposé des pistes d'actions, mais jusqu'à maintenant, aucune étude empirique n'a été effectuée sur la persévérance aux études de la femme immigrée.

Pourtant, la situation de la femme immigrée diffère à plusieurs égards de celle de l'homme immigrant. Selon Cardu et Sanschagrin (2002) citant Bertot et Jacob (1991), les repères identitaires de celles-ci sont affectés à plusieurs niveaux. Citant Zavalloni et Guérin (1989) Cardu et Sanschagrin (2002) mentionnent que :

la notion d'identité psychosociale renvoie [...] à la dynamique liée à la représentation qui accompagne la transformation des croyances et valeurs d'origine au contact de celles de la société d'accueil : l'identité est [...] conceptualisée comme un système d'interrelations dynamiques des représentations de Soi et d'autrui, appelé « environnement intérieur ». (p. 90).

Par exemple, la transformation identitaire se manifeste dans le changement du rôle social des femmes immigrées. Ainsi, dans les pays industrialisés, d'après Cardu et Sanschagrin (2002) citant Bertot et Jacob (1991), la responsabilité de l'éducation des enfants est partagée entre la mère et la garderie, ceci affecte l'identité de la femme immigrée. Rappelons que dans certaines sociétés traditionnelles, l'éducation des enfants est du ressort exclusif de cette dernière. D'autant plus qu'avec l'immigration, ces mères ont laissé la famille élargie dans leur pays d'origine. Pourtant, dans bien des cas, ce soutien familial eût pu aider la femme immigrée à se concentrer à son apprentissage. Rappelons que Calinon (2007) mentionne, parmi les obstacles à la participation aux cours de francisation, l'éducation des enfants en bas âge. Ainsi, cette vision « traditionnelle » du rôle de la femme en tant qu'éducatrice des enfants et mère au foyer peut aussi constituer un obstacle à l'apprentissage.

Face à cette situation, l'étude de Sauvé et al. (2006) mentionne que pour comprendre la persévérance aux études des adultes, il est important de tenir compte des caractéristiques des étudiants et du contexte socio-économique. L'identité des immigrants se retrouve dans les thèmes abordés par quelques auteurs.

### ***L'atelier d'écriture et le récit de vie***

Les recherches de Cognigni (2009) et de Bertaux (2005) montrent les apports du récit de vie dans la recherche identitaire et l'apprentissage d'une langue. Ces études mentionnent l'importance de tenir compte de la définition identitaire des immigrants par le biais de la proposition d'outils qui prennent davantage en considération leurs préoccupations (le récit de vie comme espace de réflexion et d'apprentissage). Bertaux précise qu'il y a récit de vie « dès lors qu'un sujet raconte à une autre personne, chercheur ou non, un épisode quelconque de son expérience vécue » (Bertaux, 2005, p. 36). D'autre part, Vatz Laaroussi (2009) s'est penchée sur les récits de vie, l'histoire de mobilité des familles immigrantes et réfugiées au Québec en vue de comprendre et mettre en évidence leurs stratégies pour affronter les difficultés d'intégration (recherche de travail).

En outre, le cadre conceptuel conçu par Levesque, Lavoie et Aubin-Horth (2008) montre l'importance de l'utilité des activités proposées en classe pour maintenir la persévérance aux études des adultes. L'étude de Viau (1994) confirme aussi qu'une tâche significative permet de maintenir la motivation des apprenants. Toujours selon lui, la perception de sa compétence, la

perception de la valeur de la tâche et la perception de contrôle, sont les facteurs déterminants de la motivation de l'apprenant. En outre, toujours d'après lui, dix conditions doivent être respectées pour qu'une activité puisse maintenir la motivation des apprenants : être significative aux yeux de l'apprenant, être diversifiée et s'intégrer aux autres activités, représenter un défi pour l'apprenant, être authentique, exiger un engagement cognitif de l'apprenant, le responsabiliser en lui permettant de faire des choix, permettre à l'apprenant d'interagir et de collaborer avec les autres, avoir un caractère interdisciplinaire, comporter des consignes claires et se dérouler sur une période de temps suffisante. L'atelier d'écriture, d'après Pimet et Boniface, est un cadre d'apprentissage qui permet de tenir compte de l'identité (Pimet et Boniface, 1999). Il pourrait permettre de maintenir la persévérance aux études des femmes immigrées. De plus, d'après Viau, la persévérance aux études permet de prévoir la réussite aux études (Viau, 1994). En outre, d'après la recherche effectuée par Bélisle, l'écriture à travers les apprentissages informels favorise la construction de l'identité. L'apprentissage informel s'oppose à l'apprentissage formel (Bélisle, 2006). En d'autres termes, l'éducation formelle (apprentissage formel) est constituée de cours donnés en classe selon un programme établi et dont la réussite est sanctionnée par un diplôme. En revanche, l'éducation informelle ou non formelle :

peut être envisagée comme un espace d'apprentissage modulé par les préoccupations quotidiennes des gens qui le fréquentent, animé par des personnes aux formations hétérogènes, faiblement réglementé, axé sur des projets plus que sur des programmes, où l'apprentissage, le partage, le détournement, la transmission ou la création de codes, qu'ils soient écrits, techniques, graphiques, musicaux ou autres, interviennent au cours d'un processus global de développement des personnes, des collectifs et des communautés (Bélisle, 2004, p.165).

De plus, l'étude effectuée par Gohard et Rachedi (2009), citant Ricoeur (1991), mentionne que le récit de vie permet de mettre en évidence l'identité du narrateur. De surcroît, selon Bélisle, les thèmes de la vie courante rattachés aux activités de lecture et d'écriture contribuent à l'alphabétisme (Bélisle, 2004).

Ce que nous ignorons, c'est l'apport de ces outils (atelier d'écriture, récit de vie) sur la persévérance aux études des femmes immigrées qui suivent les cours de francisation à temps complet. Nous ne savons pas non plus quel est l'apport des apprentissages informels dans le maintien de la persévérance aux études des femmes immigrées. En effet, nous avons évoqué précédemment que la conclusion de la recherche d'Amireault et Lussier insiste sur l'importance de l'apprentissage informel pour maintenir la motivation d'apprentissage des immigrants à

majorité composée de femmes immigrées (Amireault et Lussier, 2008). De plus, aucun des auteurs n'a proposé le type d'outils pour l'apprentissage informel. Pourtant, nous croyons que la voie de l'apprentissage informel telle que proposée par Amireault et Lussier est une voie pertinente à explorer. De plus, l'étude du gouvernement du Québec mentionne que « les femmes immigrées ont des rencontres sociales plus rares que les hommes de leur communauté : 13 % d'entre elles disent avoir à peine une rencontre par an ou jamais » (Gouvernement du Québec, 2005, p.84). De plus, la catégorie de femmes immigrées appartenant au groupe des minorités visibles vit davantage dans la précarité sociale. En outre, nous avons montré précédemment que cette précarité sociale des femmes immigrées est liée directement avec la non maîtrise du français, laquelle est due dans la majorité des cas par l'abandon des cours de francisation. Ceci, s'expliquerait entre autres par les difficultés de l'apprentissage du français, la faible perception de la nécessité de suivre les cours de francisation, les besoins de survie (trouver du travail). Pourtant, d'après la publication du gouvernement du Québec, la persévérance aux études dans les cours de francisation a des répercussions positives sur l'intégration de ces femmes immigrées issues des minorités visibles (Gouvernement du Québec, 2005).

Les constats sur ce que nous avons et ce que nous savons constituent le problème de recherche. Ils nous amènent à aborder la question de recherche et l'objectif de recherche.

## **LA QUESTION GÉNÉRALE, LA QUESTION DE RECHERCHE**

L'état de la situation, les recommandations des chercheurs ainsi que le problème de recherche nous amènent à nous interroger sur les apports de la participation à des ateliers d'écriture sur la persévérance aux études des femmes immigrées dans les cours de francisation. Ainsi, nous formulons la question de recherche comme suit : En quoi la participation à des ateliers d'écriture contribue-t-elle à la persévérance aux études des femmes immigrées dans leurs cours de francisation ?

## **L'OBJECTIF DE LA RECHERCHE**

Pour répondre à notre question de recherche, nous orientons notre investigation vers la recherche de solutions pour maintenir aux études ces femmes immigrées scolarisées, issues des minorités visibles, en améliorant leur compétence linguistique par le biais des ateliers d'écriture communautaire dont les thèmes des activités rejoignent leurs préoccupations personnelles et

professionnelles. Ainsi, cette recherche a pour objectif de décrire les effets de la participation à des ateliers d'écriture sur la persévérance aux études des femmes immigrées dans les cours de francisation.

### **Pertinence de la recherche**

Sur le plan social, le problème de la faible maîtrise de la langue française chez les femmes immigrées au Québec justifie l'importance d'une telle étude. En effet, la persévérance aux études dans les cours de francisation a des répercussions positives sur l'intégration des femmes immigrées issues des minorités visibles, ce que confirme la publication du gouvernement du Québec (2005). De plus, l'abandon des études a des conséquences directes sur la personne et la société (Sauvé *et al.*, 2006). En effet, citant les études de Barr-Telford, Cartwright, Prasil et Shimmons (2003), Grayson (2003), Sauvé *et al.* (2006) ont démontré que l'abandon des études a des conséquences importantes pour la société et pour la personne concernée (manque de qualification au travail, perte de productivité face aux autres pays, etc.). De surcroît, en lien avec les politiques et services offerts aux immigrants, la publication du gouvernement du Québec précise que, les défis relatifs à l'intégration à la société québécoise auxquels font face les divers groupes d'immigrants, connaissant préalablement ou non le français, sont multiples : c'est le cas des femmes immigrées (Gouvernement du Québec, 2005).

Quant à la pertinence scientifique, nous constatons dans la recension des écrits que peu d'études se sont penchées sur la question de la persévérance aux études dans les cours de francisation en mettant en évidence l'effet de genre et l'acculturation. Notre recherche faciliterait la compréhension du problème de persévérance aux études des femmes immigrées issues des minorités visibles. De plus, selon la recherche de Sauvé *et al.*, l'abandon ou la persévérance aux études résultent de plusieurs facteurs (individuels, social, administratif...) (Sauvé *et al.*, 2006). En outre, les ateliers d'écriture et le récit de vie, en tant que moyens d'apprentissage informels pourraient faciliter la persévérance aux études de ces femmes immigrées. De plus, la conclusion de la publication du gouvernement du Québec sur la situation des femmes immigrées au Québec confirme que :

une plus grande connaissance de leur réalité devrait entraîner une meilleure reconnaissance de ce qu'elles ont apporté au Québec et continuent de lui donner. Tout en préservant leur culture d'origine et en nous la faisant partager, les néo-Québécoises s'adaptent à notre collectivité et l'enrichissent (Gouvernement du Québec, 2005, p. 89).

## ASSISES CONCEPTUELLES

Notre recherche s'articule autour des principes de la psychologie cognitive liée avec le socioconstructivisme. En effet, les cours de langue seconde offerts aux immigrants s'inscrivent dans l'approche communicative de la psychologie cognitive. Le cognitivisme « a détrôné le behaviorisme dans le domaine de l'éducation vers le milieu des années 1970 en posant la question du « comment » : comment l'être humain apprend-il ? » (Vienneau, 2004, p.61). Toujours selon lui, le courant cognitif met en évidence la place des stratégies cognitives et métacognitives chez l'apprenant dans le traitement de l'information. Les finalités de l'école consistent dans « le développement des capacités d'apprentissage de chaque personne (par un traitement efficace de l'information » (*Ibid.*).

Par ailleurs, notre cadre conceptuel s'inspire de celui conçu par Levesque, Lavoie et Aubin-Horth (2008). Rappelons que ces chercheurs ont tenu compte de trois variables importantes à la persévérance dans l'élaboration de ce cadre conceptuel : le projet de formation, les finalités et les moyens. D'un point de vue théorique, Levesque, Lavoie et Aubin-Horth (2008) se sont inspirés de cinq théories : le sentiment d'autoefficacité (Bandura, 1977 ; 1982), la contrôlabilité, Weiner, 2005), l'engagement (Ziegler et Durant, 2001), l'immédiateté Mehrabian (1967, 1969, 1981).

Concernant l'importance de la motivation à apprendre pour maintenir la persévérance aux études des immigrants adultes, de concert avec la politique du ministère de l'Éducation du Québec (2002), « nous croyons que l'adulte s'engage dans un apprentissage si celui-ci a du sens pour lui » (Moldoveanu, 2007, p. 120). Moldoveanu rajoute plus que « l'apprentissage chez l'adulte représente un processus de transformation, de redéfinition de ses conceptions et de sa compréhension de la réalité, ainsi que de son propre rôle dans le monde. » (*Ibid.*). Nous avançons que l'outil récit de vie des femmes immigrées à travers des ateliers d'écriture rejoint cette conception de l'apprentissage. D'ailleurs, citant Mezirow (2000), Moldoveanu (2007) confirme que « l'apprentissage adulte se trouve relié à l'expérience de vie ainsi qu'au développement personnel et professionnel, et s'organise autour d'un processus de reconstruction du sens.» (*Ibid.*).

Par ailleurs, pour atteindre l'objectif de recherche et répondre à la question de recherche, nous avons choisi les trois concepts suivant : l'acculturation, la persévérance aux études et la

motivation à apprendre. Dans la motivation à apprendre, les concepts perception de la compétence et l'auto efficacité seront abordés.

### ***L'acculturation***

En contexte d'intégration des immigrants, le concept d'acculturation ne peut être passé sous silence. En effet, dans l'acculturation, « les modifications produites concernent le système culturel, ses prémisses, ses modèles et représentations ; elles concernent aussi toutes les expressions culturelles : usage d'objets, expressions artistiques par exemple » (Kanouté, 2002, p. 107 citant Mucchielli, 1992). D'après cette auteure, cette acculturation peut déstabiliser psychologiquement, socialement un immigrant qui vient s'établir définitivement dans un pays d'accueil, causant du stress élément d'acculturation. Autrement dit, l'immigrant peut être confus, anxieux et dépressif. Ainsi, l'acculturation se présente quand un individu arrive dans un pays dont les valeurs s'éloignent des siennes et que l'individu essaie différents processus d'acculturation (Kanouté, 2002). Ce processus d'acculturation peut se manifester par l'assimilation, l'intégration et la marginalisation. L'un de ces éléments pourrait affecter la persévérance aux études en contexte d'apprentissage d'une langue seconde.

### ***La persévérance dans les études***

Selon divers écrits scientifiques, la persévérance est aussi nommée rétention ou persistance. Toutefois, entre ces termes des distinctions se manifestent.

Ben-Yoseph, Ryan, Benjamin et *al.* (1999), DeRemer (2002) cités par Sauvé et *al.* (2006), King (2005) proposent chacun une définition de la persévérance. Ainsi, pour Ben-Yoseph, Ryan et Benjamin et *al.* (1999), la persévérance renvoie au maintien des effectifs tandis que pour King (2005), la persévérance se définit par le fait de compléter un programme d'étude et d'obtenir un diplôme. Pour la persistance, DeRemer (2002) la définit comme étant une décision pour finir ses études et obtenir le diplôme. Pour d'autres, cette persistance est définie en terme de durée pour terminer une formation (Levesque, Lavoie et Aubin-Horth, 2008). Ces auteurs ont emprunté cette définition à Comings, Parrella et Soricone (1999) et de Kerka (2005). Persistance, persévérance, rétention, ces mots font appel à un autre concept important. En effet, la persévérance est parmi les indicateurs de la motivation avec l'engagement cognitif, le choix et

la performance (Viau, 1994). Toujours selon lui, « la persévérance est un prédicteur de la réussite scolaire. » (*Ibid.*, p.77). Ainsi, des facteurs déterminent la motivation.

### ***Les facteurs déterminants de la motivation***

Pour un apprenant<sup>1</sup>, la perception de la compétence, la perception de la valeur de la tâche et la perception de contrôle sont les facteurs déterminants de la motivation (Viau, 1994).

La perception de soi repose en grande partie sur l'évaluation de ses compétences. La perception de la compétence d'un apprenant provient de quatre sources : les performances antérieures, l'observation de l'exécution d'une activité, la persuasion et les réactions physiques et émotionnelles (Bandura, 1986).

La perception de la valeur de la tâche se réfère au sens que l'apprenant attribue à une activité et, à plus grande échelle, à l'école. De cette perception de la valeur de la tâche, l'apprenant confère des buts aux activités et à l'école (Viau, 1994; Wentzel, 1992).

Quant au contrôle de la tâche, il s'applique à une activité à réaliser. Cependant, il est difficile de séparer ce contrôle de la perception du contrôle sur les résultats antérieurs de l'apprenant, de l'attribution des réussites ou des échecs découlant de la perception de celui-ci à réussir ou non une activité. Les dimensions attributionnelles de Weiner (1992, 1984) regroupent les causes des résultats obtenus par l'apprenant selon trois schèmes : le lieu, la stabilité et le contrôle.

## **ÉLÉMENTS MÉTHODOLOGIQUES**

De nature descriptive et compréhensive, notre étude s'inscrit dans le paradigme qualitatif/interprétatif. En effet, dans ce type de recherche, la vision de « la réalité est construite par les acteurs d'une situation; elle est globale, car c'est la dynamique du phénomène étudié que le chercheur veut arriver à comprendre » (Savoie-Zajc, 2004, p. 133). Par ailleurs, pour opérationnaliser notre objectif, nous allons mettre en place des ateliers d'écriture communautaire dont les thèmes des activités rejoignent les préoccupations personnelles et professionnelles des femmes immigrées issues des minorités visibles. Par la suite, nous allons évaluer avec l'aide des professeurs les impacts que ces ateliers ont sur ces dernières. Pour ce faire, nous allons procéder à des entrevues semi-dirigées auprès de ces femmes quant à leur motivation, à leur perception de

---

<sup>1</sup>Le mot apprenant inclut toute personne en processus d'apprentissage.

leur compétence (Viau, 2009), sur leur maîtrise du français et sur leur affirmation identitaire. En effet, l'entrevue semi-dirigée « consiste en une interaction verbale animée de façon souple par le chercheur » (Savoie-Zajc, 2003, p.296). Les entrevues seront analysées à l'aide du logiciel NVIVO.

## CONCLUSION

Même à mi-parcours de notre recherche doctorale, cette contribution nous a permis d'avancer et de partager notre réflexion par rapport à la persévérance aux études chez les immigrants, plus particulièrement chez les femmes immigrées. Ainsi, ce texte se veut un éclairage sur les rôles de l'apprentissage informel pour maintenir aux études des femmes immigrées. D'abord, il ressort de notre réflexion que le récit de vie est un outil qui permet de tenir compte de l'identité du narrateur, c'est aussi un outil de réflexion pour un immigrant dans le contexte d'apprentissage d'une langue. Ensuite, la participation à des ateliers d'écriture est une voie qui pourrait favoriser la persévérance aux études de ces femmes immigrées. Ces ateliers d'écriture seront considérés comme des apprentissages informels.

Pour terminer cette réflexion sur la persévérance aux études des immigrants, nous sommes en accord avec Amireault et Lussier, qui affirment que les immigrants « forment une partie de nos sociétés plurielles que l'on ne peut plus ignorer et que l'on devrait plutôt tenter de mieux comprendre » (Amireault et Lussier, 2008, p.13).

## RÉFÉRENCES

Amireault, V. et Lussier, D. (2008). « Représentations culturelles, expériences d'apprentissage du français et motivations des immigrants adultes en lien avec leur intégration à la société québécoise ». *Langue et sociétés*, no 45, p. 1-45.

Bandura, A. (1986). *Social foundations of thought and action*. Prentice-Hall, Englewood Cliffs

Beausoleil, J. (2001). «Travailler pour s'établir : Les expériences des réfugiés salvadoriens à Montréal». *Les Cahiers du Gres*, vol. 2, no 1, p. 7-27.

Bélisle, R. (2004). « Éducation non-formelle et contribution à l'alphabétisme ». *Ethnologies*, vol. 16, no 1, p. 165-183.

Bélisle, R., et Bourdon, S. (2006). *Pratiques et apprentissage de l'écrit dans les sociétés éducatives*. Québec, Les Presses de l'Université Laval.

Bertaux, D. et de Singly, F. (2005). *L'enquête et ses méthodes : Le récit de vie* (2e éd ed.). Paris, Armand Colin.

Calinon, A.-S. (2007). « Les cours de francisation : Accès, résultats, réinvestissement », dans J. Archibald et J.-L. Chiss (dir.), *La langue et l'intégration des immigrants. Sociolinguistique, politiques linguistiques, didactique* Paris, L'Harmattan, Collection Logiques Sociales. p. 55-69.

Cardu., H. et Sanschagrin, M. (2002). Les femmes et la migration : Les représentations identitaires et les stratégies devant les obstacles à l'insertion socio-professionnelle à Québec. *Recherches Féministes*, vol. 15, no 2, p. 87-122.

Chicha., M.-T et Charest, E. (2008). *L'intégration des immigrés sur le marché du travail : Politiques et enjeux*, Montréal, Institut de recherches en politiques publiques (IRPP), Choix IRPP, vol. 14, no 2, 62 p.

Cognigni, E. (2009). « Se raconter en migration : Du récit biographique langagier à la co-construction de la relation interculturelle », dans A. Gohard-Radenkovic et L. Rachedi (dir). *Récit de vie, récits de langue et mobilités Nouveaux territoires intimes, nouveaux passages vers l'altérité*, Paris, L'Harmattan. Collection Espaces interculturels. p. 19-34.

Conseil supérieur de la langue française (2008). *Le français, langue de cohésion sociale*. Avis à la ministre responsable de l'application de la Charte de la langue française, Québec. Conseil supérieur de la langue française.

Germain, C. (1991). *Le point sur l'approche communicative en didactique des langues*. Anjou, Centre éducatif et culturel.

Gohard-Radenkovic, A. et Rachedi, L. (dir) (2009). *Récit de vie, récits de langue et mobilités Nouveaux territoires intimes, nouveaux passages vers l'altérité*. Paris, L'Harmattan. Collection Espaces interculturels.

Gouault, M. (2000). « La magie des lettres : Réflexions sur 15 années de pratique en alphabétisation en de l'insertion sociale des apprenants adultes », *Revue Ontaroise d'intervention Sociale Et Communautaire*, vol. 4, no 1, p. 154-179.

Gouvernement du Canada (1989). *Les minorités visibles au Canada en 1986. Présentation graphique*, Ottawa, Multiculturalisme et Citoyenneté.

Gouvernement du Québec (2008). *Pour enrichir le Québec : affirmer les valeurs communes de la société québécoise. Mesures pour renforcer l'action du Québec en matière d'intégration des immigrants*, Montréal, Direction des affaires publiques et des communications, ministère de l'Immigration et des Communautés culturelles (MICC).

Gouvernement du Québec (2007). *La planification des niveaux d'immigration, 2005-2007, consultation 2008-2010*, Montréal, Direction de la recherche et de l'analyse prospective, ministère de l'Immigration et des Communautés culturelles (MICC).

Gouvernement du Québec (2006). *Vers une politique gouvernementale de lutte contre le racisme et la discrimination : document de consultation*, Montréal, Direction des affaires publiques et des communications, ministère de l'Immigration et des Communautés culturelles (MICC).

Gouvernement du Québec (2005). *Des nouvelles d'elles, les femmes immigrées au Québec*. Québec, Gouvernement du Québec.

Gouvernement du Québec (1995). *Profil des personnes nées hors du Canada, aptes au travail, à l'aide de dernier recours*, Québec, Directeur général des politiques et de programmes, ministère de la sécurité du revenu (MSR).

Gouvernement du Québec (1991). *Accord Canada Québec relatif à l'admission temporaire des Aubains (Accord Gagnon-Tremblay, McDougall)*, Québec, Gouvernement du Québec.

Gouvernement du Québec (1990). *Au Québec pour bâtir ensemble, énoncé de politique en matière d'immigration et d'intégration*. Montréal, Direction des communications, de l'Immigration et des Communautés culturelles (MICC).

Graber, M. (2008). *Apprentissage des adultes, communication interculturelle et interculturalisation de la formation. Motivation dans le processus d'apprentissage des étudiants africains subsaharien*, Genève, Centre d'Étude de la Diversité Culturelle et de la Citoyenneté dans la santé et le social (Laboratoire Civic),

Johansson, L. et al. (2005). *Alphabétisation pour immigrants adultes en français langue seconde (FLS) : Selon les niveaux de compétence linguistique canadiens*. Ottawa, Centre des niveaux de compétence linguistique canadiens (CNCLC)

Kanouté, F. (2002). « Profils d'acculturation d'apprenants issus de l'immigration récente à Montréal », *Revue des sciences de l'Éducation*, vol. 20, no 1, p. 171-190.

Levesque, J-Y., Lavoie, N. et Aubin-Horth, S. (2008). *Persévérance des adultes en alphabétisation*. Rapport de recherche présenté à initiatives fédérales-provinciales conjointes en matière d'Alphabétisation (IFPCA), Rimouski, Éditions Appropriation.

Mariane, L.-W et Lacerte, M.-L. (2008). « La perception des immigrants face à la nécessité de se franciser au Québec ». *Enjeux*, La revue des sciences humaines, p. 11-55.

Ministère de l'Éducation (2002). *Politique gouvernementale d'éducation des adultes et de formation continue*, Québec, Ministère de l'éducation.

Moldoveanu, M. (2007). « De la dynamique entre l'offre de formation et les attentes des immigrants adultes en cours de francisation au Québec », dans J. Archibald et J.-L. Chiss (dir.), *La langue et l'intégration des immigrants. Sociolinguistique, politiques linguistiques, didactique* Paris, L'Harmattan, Collection Logiques Sociales. p. 117-135.

Mongeau, J., Pinsonneault, G. et Rose, D. (2007). *Portrait économique des femmes immigrées recensées au Québec en 2001*. Montréal, ministère de l'Immigration et des Communautés culturelles du Québec.

Ouellette, M. (1991). *Former des adultes en milieu multiethnique*. Laval, Beauchemin

Pimet, O. et Boniface, C. (1999). *Ateliers d'écriture: mode d'emploi : guide pratique de l'animateur*. Parsi, ESF (Ed.)

Raynal, F. et Rieunier, A. (1997). *Pédagogie: Dictionnaire des concepts clés*. Paris, ESF.

Sauvé, L. et al. (2006). « Comprendre le phénomène de l'abandon et de la persévérance pour mieux intervenir ». *Revue des Sciences de l'Éducation*, vol. 32, no 3, p. 783-805.

Savoie-Zajc, L. (2004). « La recherche qualitative/interprétative en éducation », dans T. Karsenti et L. Savoie-Zajc (dir.), *La recherche en éducation : Étapes et approches* Sherbrooke, Éditions du CRP (3e éd.). p. 123-150.

Savoie-Zajc, L. (2003). « L'entrevue semi-dirigée », dans B. Gauthier (dir.). *Recherche en sciences sociales : La problématique à la collecte des données* (4ième éd), Ste-Foy, PUQ, p. 293-316.

Solar, C. (dir.) (2001). *Le groupe en formation des adultes : Comprendre pour mieux agir* Montréal, Éditions De Boeck Université.

Valderrama-Benitez, V. (2007). *Aperçu de la francisation à temps partiel des immigrants dans les milieux communautaires à Montréal, en 2004-2005*. Québec, Conseil de la langue française.

Vatz Laaroussi, M. (2009). *Mobilité, réseaux et résilience : Le cas des familles immigrantes et réfugiées au Québec*. Québec, Presses de l'Université du Québec.

Verbunt, G. (1994). *Les obstacles culturels aux apprentissages : Guide des intervenants* Paris, C.N.D.P

Viau, R. (2009). *La motivation à apprendre en milieu scolaire*, Saint-Laurent, Éditions du Renouveau Pédagogique Inc.

Viau, R. (1994). *La motivation en contexte scolaire*, Saint-Laurent, Éditions du Renouveau Pédagogique Inc.

Vienneau, R. (2004). *Apprentissage et enseignement : théories et pratiques*, Montréal, Gaëtan Morin Éditeur.

Weiner, B. (1992). *Human motivation*. Newbury Park, CA, Sage Publications.

Weiner, B. (1984). « Principles for a theory of student motivation and their application within an attributional framework », dans C. Ames et R. Ames (dir.), *Research on motivation in education* (Volume 1 - Student motivation), New York, NY, Academic Press. p. 15-38.

Wentzel, K. (1992). « La motivation et la réussite à l'adolescence: Un des objectifs multiples perspectives », dans D. Schunk et J. Meece (dir.), *Les perceptions des apprenants en classe: Causes et conséquences*, Hillsdale, N. J, Lawrence Erlbaum. p. 287-306.

**POUR SORTIR DE LA FAUSSE ALTERNATIVE ENTRE UNIVERSALISME ET « IDENTITARISME » :  
ANALYSE CRITIQUE DE QUELQUES PARADOXES DE L'IMAGINAIRE DE LA GLOBALISATION.**

*Tesnim Khriji*

« Le réel positif, celui qui est ou serait immédiatement réel ne se pense pas et ne se dit pas, il se recopie, il se clone. « Ce qui est est », point final. L'être est ce qui est. Le réel positif est tautologique : il n'y a rien d'autre que ce qui est, entièrement fermé sur soi-même, dans le silence et l'obscurité, sans posture et sans phrase. Mais ainsi rien n'existe, rien n'est vu, rien n'est dit, rien n'est su, rien n'est désiré ni craint. Le réel est dit et vu et désiré comme réel n'est pas celui qui est simplement : c'est ce qui existe dans une distance, une distance qui est en lui comme une faille intime, ontologique. Et nous sommes nous-mêmes, comme sujets, la constitution de cette faille. Nous n'habitons que dans la non immédiateté d'exister quelque part dans ce qui nous a depuis toujours précédé. Il a fallu d'abord que nous venions au monde... Et que le monde qui était là avant nous, perdure après nous ».

Michel Freitag, « Penser l'aporie postmoderne ».

«History in any substantive sense is plural. It is diverse, multiple, and particular. (...) Such plurality is, however, but a part of the problem, though admittedly the major part. Even within a single area or people there is a plurality of histories: technological, economic, political, religious, educational, artistic, moral and so on. To suppose that any one of those histories is literally confined within the single area or people of our interest (...) is, absurd. Not only are there many histories; there are many chronologies, many *times*, if I may put into accurate plurality here what is usually thought of in terms of single homogeneous flow. ...when we ruminate upon past, present and future.... by a gigantic act of faith we assume that the chronology in which we fit (with difficulty and distortion enough!), (...) is also the chronology of mankind»

Robert A. Nisbet,

*Social Change and History: Aspects of Western Theory of Development.*

## **INTRODUCTION**

Le présent article tente de contribuer aux débats et réflexions autour des questions relatives à la migration, à l'insertion professionnelle des « immigrants » ainsi qu'à la citoyenneté (comme fondement de l'égalité des droits et des chances) dans le contexte actuel en se situant dans la tradition de la sociologie critique. Il essaye de saisir les paradigmes fondamentaux qui dominent les débats autour de ces questions en dégagant d'abord les discours dominants qui tentent de rendre compte de la globalisation. Une sociologie critique se doit en effet de dégager le sens d'une époque (telos) ou son principe d'organisation afin d'être en mesure d'éclairer les objets et les enjeux qu'elle analyse.

Cet article se penche particulièrement sur deux discours dominants en matière d'ordre global et qui font appel à deux principes différents de découpage et d'explication du monde.

D'abord, celui qui en parle comme étant un monde unifié et homogénéisé technico-économiquement et formant tendanciellement « une société-monde », incarnant, pour certains, la « fin de l'histoire » et réunissant, pour d'autres, les conditions d'un « parachèvement de la modernité ». Ensuite, celui qui analyse l'ordre global en faisant de la distance culturelle le fondement d'un modèle explicatif du monde qui l'organise en entités incommensurables, fermées sur elles-mêmes (ex : les civilisations, les religions), ce qui rend difficile les échanges avec l'extérieur. La logique qui définirait l'ordre global serait l'affrontement ou un conflit qui s'exprimerait en termes civilisationnels-religieux-culturels, dans le cadre de la globalisation (exemple : la thèse du choc des civilisations).

Ces deux discours se rattachent à des conjonctures particulières du monde de l'après-guerre froide, mais ils sont également devenus des paradigmes spontanés pour l'imaginaire globalisé et sont au cœur des paradoxes qui marquent notre contexte actuel (marqué par les processus de la globalisation néolibérale). Au-delà de leur opposition apparente, ils ont été mobilisés comme justification idéologique des politiques globales dans le monde de l'après-guerre froide : utilitarisme économique comme fondement des politiques de l'immigration vers le Nord pour ce qui est du premier discours, interventionnisme humanitaro-militaire, sécurité, renforcement des frontières pour ce qui est du deuxième discours examiné.

Les paradoxes de l'imaginaire globalisé contemporain sont le point de départ de quelques interrogations et réflexions qui m'amènent à faire une critique normative du contexte actuel engagée à partir du critère du politique et cherchant à promouvoir une sociologie et une philosophie de l'acceptation de l'autre.

Si une théorie critique se doit de dégager le telos d'une époque pour pouvoir l'analyser, elle doit aussi construire ou définir un idéal-type sociétal qui lui permette d'évaluer les tendances du présent afin de mieux le confronter. En traitant des questions relatives à la migration et la citoyenneté dans le contexte globalisé du monde de l'après-guerre froide, je privilégie le point de vue du politique, tel qu'il s'est exprimé dans la modernité, comme idéal-type sociétal ou postulat normatif qui me sert de critère pour évaluer les tendances du présent, mais aussi pour juger de la validité et de la valeur heuristique des grilles dominantes de son analyse. Je mobilise dans cette démarche une conception du politique qui en fait non pas une essence, ni un dispositif de contrôle et de domination, ni un vecteur d'influence, mais plutôt un principe d'institution de l'être-ensemble de la société (Hannah Arendt, Jacques Rancière et autres.). Ce principe est au

fondement de son autoréflexivité et de son action sur elle-même (Michel Freitag). C'est le sens du politique tel qu'il s'est normativement exprimé au sein de la modernité.

C'est par rapport à ce critère du politique, lequel constitue le cadre de définition de la souveraineté, de la légalité et de la légitimité modernes, que j'interroge les transformations des sociétés contemporaines dans le sillage des processus de la globalisation, mais aussi celles de l'imaginaire idéologique de la modernité. Partant de l'idée arendtienne selon laquelle le politique est un mode éminent du vivre ensemble et de l'institution d'un monde commun qui n'exclut pas le conflit mais qui permet l'expression du « dissensus » (Rancière), mon analyse tente de saisir les origines des paradoxes qui caractérisent l'imaginaire globalisant et les modes de régulation du vivre ensemble qui lui sont spécifiques (régulation systémique et négation de la différence, d'un côté, ontologisation des différences, de l'autre côté).

À partir de ce point de vue normatif sur le politique, j'affirme la nécessité de dépasser la fausse alternative entre universalisme et identitarisme dans laquelle nous enferme l'imaginaire contemporain (néolibéral), car l'universel et le particulier se définissent mutuellement dans un rapport dynamique et dialectique, tel celui qui s'est exprimé dans le champ du politique dans le cadre de la modernité.

## **L'ÉTAT GESTIONNAIRE À L'ÉTAT SÉCURITAIRE : CASI-PARADOXES DE L'IMAGINAIRE GLOBALISÉ**

Avec la chute du mur de Berlin, le libéralisme s'est présenté comme ayant triomphé des ténèbres des totalitarismes, ouvrant ainsi l'histoire à la réalisation de son sens, dans une présumée « fin de l'histoire » (Fukuyama, 1992). C'est ainsi que, dans le discours néo-libéral, la globalisation était censée procéder à la généralisation imminente des bienfaits de la libéralisation économique (croissance économique, démocratie, etc.) dans un monde débarrassé des idéologies, de la lutte des classes, interdépendant et interconnecté, grâce à l'économie globalisée. Tout cela le rapprocherait de l'avènement d'une société-monde, renforcée par la porosité des frontières et l'affaiblissement salutaire des souverainetés étatiques, qui laisseraient la place à une dynamisation de la société civile ainsi qu'à une pacification des passions (causées, naguère, par la politique et l'idéologie).

La théorie politique libérale des années 1990 a ainsi promu une conception aseptisée de la société civile, fondée sur le « mythe de l'harmonie collective » (Keane, 2003)<sup>1</sup> et fondant une pensée du consensus qui serait désormais facilitée par « la disparition des idéologies »<sup>2</sup>. Grâce à la nouvelle « société-monde », dont les contours se dessinent, nous nous dirigerions donc vers « un monde transparent de l'information partagée, fondé sur la légitimité et la reconnaissance » (Lévy 1993, p. 43), réalisant ainsi les conditions d'un « parachèvement de la modernité » et de son « potentiel dialogique » (Habermas, 1998). Le type de relation qui décrirait le fonctionnement du modèle de la société-monde qui sous-tend ces analyses optimistes est : la communication.

C'est ce qui explique l'engouement, surtout pendant les années 1990 et jusqu'au début des années 2000, pour des auteurs tels que Jürgen Habermas et John Rawls ainsi que pour certaines formes de philosophie du droit et de philosophie morale d'inspiration kantienne (Nagel, 1986; Rawls, 1993; Scanlon, 2000; Bernier et Capeillères, 2004).

En 2001, les attaques terroristes contre les États-Unis, ont cependant semblé avoir impulsé un changement de discours radical, faisant passer de la prédominance du discours néolibéral à celle du discours néoconservateur, avec les priorités qu'il accorde aux questions de la sécurité, la pénalisation du droit (comme l'illustre le durcissement des législations sur les questions de la délinquance par exemple), son obsession ontologisante et sa criminalisation de l'ennemi, ainsi qu'à l'interventionnisme militaire. Sur « le territoire de sa fin » (Rancière, 2004), nous aurions ainsi assisté au « retour du politique » (Beck, 2001).

Sur le territoire décrit par la thèse de « la fin de l'histoire », ce à quoi on a assisté avec « la guerre contre le terrorisme » c'est la généralisation d'un discours différent, non plus celui du

---

<sup>1</sup>John Keane souligne les dangers de la popularité du concept de société civile qui se fonde souvent sur la croyance en la possibilité de l'élimination du conflit. Il parle ainsi du « *myth of Collective Harmony with its dangerous belief in the possibility of a world without division and conflict, its disgust for the political, its quest for actors' authenticity and mutual recognition of Truth, and its fantasy of abolishing state institutions based on representatives, spokespersons, delegates, mandate-holders* ». Keane, J. (1998). *Civil Society. Old Images, New Visions*, Stanford, California, Stanford University Press, p. 33.

<sup>2</sup>Dès les années soixante en analysant la nature du phénomène idéologique, Daniel Bell, ([1979] *La fin de l'idéologie* (traduit de l'américain par Emmanuelle Baillon, préface de Raymond Boudon), Paris, PUF). a parlé de la fin des idéologies. Jean François Lyotard affirme en 1979 que « l'ère postmoderne » est celle de la fin de la croyance aux méta-récits ou des grands récits de légitimation, des idéologies, des valeurs ou encore des doctrines philosophiques qui ont pour objet l'émancipation de l'humanité et sont donc liés à l'idée du progrès qui a tant marqué la modernité. Elles connaissent un déclin considérable avec les attaques que subit cette idée. Depuis la parution de ce livre le concept d'idéologie a été au centre de nombreuses analyses des sociétés post-industrielles (Alain Touraine), du capitalisme avancé (Anthony Giddens) mais elle ne se limite pas toujours au sens fort de l'idéologie comme idéologie politique. Le concept est aussi lié dans d'autres analyses au symbolique et à l'action significative (Clifford Geertz, Paul Ricœur, Michel Freitag) pour inclure les idées, les idéaux, les croyances, les valeurs, les visions du monde (*Weltanschauungen*), les systèmes moraux, les philosophies.

« pluralisme consensuel », mais de la « communauté » menacée de désintégration par l'autre, que l'on se représente comme suspect, problématique, voire violent et même terroriste.

Le discours de la droite a trouvé dans la conjoncture engendrée par les attaques terroristes contre les États-Unis une bonne occasion, non seulement pour la promotion et l'accélération des conditions d'une confrontation globale (qui s'expliquerait par un choc des civilisations et des cultures, comme le soutenait Samuel Huntington (1996), mais aussi les conditions propices pour imposer l'évidence de la vision néoconservatrice du monde à l'intérieur des démocraties libérales.

Cette vision promet un discours typique de l'insécurité et de la peur qui frise la paranoïa et qui est organisé autour « [...] d'images simples et fortes qui [...] figent [l'imaginaire] dans le cliché et le préjugé et qui s'articulent sur des oppositions artificielles entre des essences différentes et irréductibles » entre des identités absolues (Corm, 2002, p. 36). Cette logique pousse le différentialisme jusqu'à l'élimination de l'autre et nous appelle à puiser dans les réserves des mythes des origines. Ainsi parallèlement à l'obsession sécuritaire de l'ennemi extérieur, une autre obsession s'est déchaînée contre l'ennemi interne : l'immigrant ou tout simplement l'« étranger ». La priorité accordée à la question de la sécurité et le contexte d'obsession de l'ennemi a élevé la cote des discours traditionnellement formulés par la droite, lesquels reprennent souvent les thèmes de l'immigration et de « l'identité nationale ». Soutenue par le contexte de la guerre contre le terrorisme, la droite réussit même à établir une association entre immigration et terrorisme.

Alors, tandis que la « [...] globalisation [...] fait tomber les barrières pour imposer au maximum la libre circulation du capital, des marchandises, de l'information et de la culture de masse, les États du Nord rendent leurs frontières plus étanches aux personnes » (Veilleux, 2007, p. 11). C'est ce qui fait que « l'étranger est refoulé dans un non-lieu légal, national, économique et imaginaire » (Ibid.). Les attaques du 11 septembre semblent donc être à l'origine d'un durcissement du discours sur l'immigration (ex : Autriche, Danemark, Allemagne, Grèce, Italie et Portugal mais aussi partout ailleurs aux États-Unis et en Europe) et sur la sécurité qui déhistoricise des notions utilisées dorénavant comme allant de soi tels que l'État, le territoire, la nation, l'identité, etc. pour justifier un durcissement généralisé des lois sur l'immigration et un accent mis sur la dimension sécuritaire fondée non pas nécessairement sur les menaces réelles mais jouant sur la dimension symbolique : les croyances, les émotions et les valeurs.

La généralisation du paradigme de l'insécurité s'accompagne de celui de l'état d'exception : « [...] l'exception devient la règle » (De Benoist, 2003). La société entière est en état de défense indéfini qui justifie, selon la formule de Pierre Hassner, une sorte d'« état d'exception permanent » (Hassner, 2003) à l'égard des règles du jeu démocratique que ce soit à l'intérieur ou à l'extérieur du pays. Ceci reflète un « tournant autoritaire », non seulement aux États-Unis mais dans la plupart des démocraties occidentales. Ainsi, « on assiste à une concentration sans précédent des pouvoirs aux mains de l'exécutif et à un recul important des libertés publiques » (Golub, 2000).

D'un discours universaliste et du cosmopolitisme à la kantienne emprunté au libéralisme classique, l'idéologie néolibérale est ainsi passée à un discours sécuritaire qui fait de la migration au sein des démocraties du Nord un nœud de problèmes urgents à régler à travers le prisme de la sécurité et qui met l'accent sur les identités dangereuses dans des débats qui perdent parfois le rapport avec la réalité socio-historique complexe. Très souvent aussi ces débats opposent à l'universalisme abstrait de la logique processuelle de la globalisation, un « différentialisme aigu » qui organise le monde et la société en entités incommensurables fermées sur elles-mêmes. Ainsi l'imaginaire contemporain (néolibéral) nous emprisonne-t-il dans l'alternative entre universalisme et identitarisme qui oppose la grande communauté (nation, humanité) aux petites. Or cette fausse alternative nous empêche d'affronter la question du multiple. Elle sape la base politique des conflits dans la société contemporaine et empêche la reconnaissance politique de l'autre alors que cette reconnaissance et ce traitement politique du conflit sont au fondement de la démocratie et de l'exercice de la citoyenneté.

Il est ainsi nécessaire de dépasser la fausse alternative entre universalisme et identitarisme qui est centrale dans les débats sur les questions relatives à la migration et à la citoyenneté. Cette fausse alternative nous impose des configurations de l'espace politique qui relèvent d'un imaginaire de (né)gation ou de (né)forclusion du politique comme lieu de manifestation du sujet politique, d'expression du « dissensus » (Rancière, 2004) et de « formation d'un être de la société qui n'est pas un soi, mais relation d'un soi à un autre » (Ibid., p. 187).

Ces idées ont été centrales dans ma tentative de répondre à deux questions qui ont constitué une sorte de fil conducteur à mes réflexions : Comment sommes nous passés de la logique de la globalisation néolibérale à la rhétorique culturalise (du choc des civilisations, de l'incompatibilité entre identités particulières et communauté politique)? Les événements du

11 septembres sont ils suffisants pour expliquer ce passage qui nous fait basculer de la logique de la fin de l'histoire à la scène des origines, laquelle nous ramène aux identifications primaires nous butant inévitablement contre « l'Autre »?

Certaines analyses mettent en effet l'accent sur la nouveauté radicale de la phase actuelle de l'histoire des sociétés occidentales, ce qui s'expliquerait principalement par le contexte mondial après les attaques terroristes contre les États-Unis le 11 septembre 2001. Le passage de la prédominance de l'idéologie néolibérale au néoconservatisme expliquerait aussi, selon d'autres analystes, le fait du passage à un discours répressif qui met l'accent sur l'autorité, la discipline et l'ordre. Pour d'autres ce contexte semble confirmer la validité de l'idée d'un affrontement global entre ensemble géo-culturels mutuellement exclusifs, ce qu'exprime la thèse du « choc des civilisations ».

Le présent article défend plutôt la thèse que la conversion paradoxale du modèle de l'État libéral-gestionnaire favorable à la globalisation et incarnant « la fin de l'histoire » en État sécuritaire d'exception (engagé dans une guerre contre le terrorisme) n'indique pas une remise en question fondamentale de l'idéologie de la globalisation mais s'inscrit en une continuité profonde avec sa logique.

Ainsi, la rupture apparente entre le discours globalisant et le discours sécuritaire de l'état d'exception doit être dépassée pour examiner leur convergence paradoxale comme deux modes de forclusion du politique et d'imposition de l'évidence sensible de la légitimité de la domination du capitalisme. Partant de l'idée arendtienne selon laquelle le politique est un mode éminent du vivre ensemble et de l'institution d'un monde commun qui n'exclut pas le conflit mais qui permet l'expression du « dissensus » (Rancière), mon analyse tentera de retracer quelques éléments d'explication des paradoxes qui caractérisent l'imaginaire globalisant et les modes de régulation du vivre ensemble qui lui sont spécifiques (régulation systémique et négation de la différence d'un côté, ontologisation de l'ennemi, de l'autre côté) et débouche sur une interrogation des transformations de l'imaginaire idéologique de la modernité.

## **LE POLITIQUE ET LA DIALECTIQUE DE L'UNIVERSEL ET DU PARTICULIER**

Dans la même ligne que Marcel Gauchet, Claude Lefort, Cornélius Castoriadis, Michel Freitag, mais aussi d'autres (ex : Chantal Mouffe), on peut saisir le politique non pas comme « une instance spécifique et "objective" » mais comme « [...] la manière dont les rapports

sociaux se trouvent d'emblée représentés » (Mouffe, 1994, p. 25). Il est, comme dirait Hegel, le lieu de totalisation de la société, de synthèse du particulier et de l'universel.

Loin d'une définition essentialiste, le politique s'éclaire comme ce qui existe dans l'écart de la société d'avec elle-même, comme une relation qui ne vit que de la pluralité des êtres humains (comme c'est le cas par exemple pour Hannah Arendt ou Michel Freitag). Hannah Arendt, mais aussi Marcel Gauchet, ainsi que, plus près de nous, Michel Freitag ont une conception non « chosiste » du politique. Leur phénoménologie du politique les amène à le concevoir comme ce qui ne vit que de cette distance, de cette faille du réel par rapport à lui-même (Gauchet, Freitag) qui permet sa représentation ainsi que la dialectisation du particulier et de l'universel qui rend possible leur synthèse.

Gauchet soutient que « l'écart politique de la société d'avec elle-même, tel qu'incarné notamment dans la transcendance d'un point de vue de pouvoir, est cause et forme première de toute société » (2005, p. 61). Le sens du politique s'éclaire, selon lui, à travers l'exploration et l'analyse des formes précédentes de représentation de l'origine du lien social (le mythe, la religion) à l'égard desquels le politique a une « dette de sens ».

La modernité se définit comme une rupture avec le système symbolique garanti par la tradition et assurant l'intégration de l'action et l'institution de la société. Selon Gauchet « c'est au travers de sa disjonction qu'un espace social s'instaure, et spécialement de sa disjonction » (Ibid.). C'est le mythe politique de la souveraineté, qui assure la transcendance d'un point de vue absolu du pouvoir dans le cadre de la théorie politique moderne. Le principe de la souveraineté se trouve, en fait, au fondement de la façon dont la modernité a pensé, en dehors de la métaphysique, le fondement de la société, c'est-à-dire sa représentation d'elle-même, de son identité et de son unité. Il est au cœur de l'idéologie de légitimation moderne du pouvoir.

Le pouvoir, au sens de Freitag est « [...] toujours de l'ordre de l'institution, du rapport de force reconnu », par opposition au « [...] concept de puissance (qui) réfère à une force de nature animiste ou magique, qui opère "immédiatement", c'est-à-dire sans médiations formalisées, instituées » (2002b, p. 45). Enraciné dans la volonté des sujets sociaux, laquelle est fondée par la Raison, le pouvoir devient dépendant de la société, le lieu de son auto-représentation, de sa synthèse réfléchie et de son action réflexive sur elle-même et non simplement l'expression de la domination.

Cette définition du pouvoir, on la retrouve déjà dans la pensée de Arendt. Rebelle à toute définition « chosiste », elle conçoit le pouvoir non pas comme quelque chose de matériel ou d'instrumental mais comme existant entre les hommes qui parlent et agissent en commun. La communauté politique au sens de Arendt n'a rien d'une communauté native, originaire, c'est une communauté instituée dans et par l'agir qui instaure un lien humain, un espace de cohabitation entre ceux que rien ne relie *a priori*, en vue de faire advenir un monde commun qui n'est pas donné d'avance, c'est-à-dire d'un monde proprement humain. Pour Arendt l'institution d'un monde censé va de pair avec l'institution d'un monde commun. La communauté politique est ainsi entièrement instituée. Elle est plurielle. Cette pluralité humaine est même le seul bien que nous avons en commun, affirme-t-elle. Elle est au cœur de la tension entre le Un et le Multiple qui est au fondement du politique. Cette pluralité, au sens de Arendt, est ce qui crée une distance où les êtres humains peuvent se reconnaître mutuellement. Dans *Qu'est ce que la politique?* (2001), mais aussi dans *La condition de l'homme moderne* (1983) Arendt insiste sur cette idée. Pour elle, sans cette pluralité, il n'y aurait pas de politique, elle est le mode de l'expression du multiple qui agit ensemble : « Ce sont des hommes, et non pas l'homme, qui vivent sur cette terre et habitent le monde ». Arendt conçoit ainsi le politique comme quelque chose de relationnel ne pouvant exister qu'entre les hommes. N'étant pas une substance, il ne « prend naissance (que) dans l'espace-qui-est-entre-les-hommes » (Ibid., p. 15-17). Ce qui selon elle nécessite d'« examiner les différents modes de pluralité humaine et des institutions qui leur correspondent », c'est-à-dire « les modes d'être-ensemble, de vivre-ensemble avec d'autres hommes, leurs égaux, d'où jaillit l'action » (Kelkel, 1998, p. 313).

Le politique n'est pas ainsi l'expression de la domination de l'Un sur le multiple mais ce qui se trouve au cœur de la tension de l'un et du multiple. On retrouve cette conception du politique au fondement de la distinction ranciérienne entre ce qu'il appelle le principe du politique et le principe de la police.

Il y a en effet, selon Jacques Rancière, deux façons de compter les parties d'une communauté : celle de la police et celle de la politique. « La première ne compte que les parties réelles, des groupes effectifs définis par des différences dans la naissance, les fonctions, les places et les intérêts qui constituent le corps social, à l'exclusion de tout supplément ». Elle est fondée sur « une loi implicite qui définit les formes de l'avoir-part en définissant d'abord les modes perceptifs dans lesquels ils s'inscrivent » (2004, p. 241). Elle effectue ainsi un « partage

du sensible » et procède selon une « découpe du monde » selon un « *nemein* sur lequel se fondent les *nomoi* de la communauté ». Dans la découpe du monde qui se fonde sur cette loi implicite, il n'y a ni vide ni supplément.

La société y consiste en groupes voués à des modes de faire spécifiques, en places où ces occupations s'exercent, en modes d'être correspondant à ces occupations et à ces places. Dans cette adéquation des fonctions, des places et des manières d'être, il n'y a de place pour aucun vide. C'est cette exclusion de ce qu'il n'y a pas qui est le principe policier au cœur de la pratique étatique (Ibid.).

Cette logique se trouve au fondement de « l'axiomatique de la domination », ou encore de « la corrélation entre une capacité à commander et une capacité à être commandé » (Ibid., p. 232).

Adoptant une perspective critique à l'égard de la tradition dominante dans la philosophie politique moderne, qui interprète la nature du politique en termes de domination et de subordination d'une volonté à une autre, Rancière définit la politique comme manifestation de la rupture de la correspondance entre ces capacités corrélées (domination, subordination). Comme Hannah Arendt, il affronte avec vigueur l'approche instrumentale du politique qui réduit le rapport de pouvoir à l'exercice de l'autorité à travers la contrainte. Ainsi pour lui, comme pour Arendt, la politique est action concertée contre la domination. Elle est expression du supplément et configuration de l'espace selon un principe qui fait voir le monde de ses sujets et de ses opérations. Selon Rancière « l'essence de la politique est de perturber (l')arrangement (de l'espace selon la logique de la police) en le supplémentant d'une part des sans-part identifié au tout-même de la communauté ». Il affirme que « le litige politique est celui qui fait exister la politique en la séparant de la police qui constamment la fait disparaître, soit en la niant purement et simplement, soit en identifiant sa logique à la sienne propre » (Ibid, p. 239-242).

La politique est ainsi en son essence « manifestation du dissensus », reconfiguration de l'espace institué par la logique de la police de telle sorte à ce que puisse se manifester le sujet politique : le peuple, les travailleurs, les citoyens. Elle est « le litige institué sur le partage du sensible, sur ce *nemein*, qui fonde tout *nomos* communautaire » (Ibid., p. 242). (Les deux principes opposés de la police et de la politique expriment en quelque sorte la tension fondamentale entre la souveraineté, ce principe qui se trouve au fondement de l'autorité politique dans la théorie politique moderne et la légitimité, qui justifie le droit de commander et dont le peuple, seul détenteur de la souveraineté, est la source dans la théorie de la souveraineté

démocratique du pouvoir de Rousseau (la souveraineté populaire). La définition de la politique sur laquelle Rancière insiste tire le pouvoir du côté de la source de la légitimité, le peuple, contrairement aux définitions qui le tirent du côté de la puissance, soucieuses de « gestion » et de « contrôle » du politique et qu'il décrit comme fonctionnant plutôt sous le principe de la police que sous celui de la politique).

Quant à Hegel, penseur par excellence de la modernité, il conçoit le politique comme le lieu du dépassement des contradictions entre les moments de l'universel et du particulier de la dialectique de l'esprit. Selon lui, l'État de droit constitutionnel est le lieu de synthèse qui permet de dépasser la contradiction de ces deux moments sans les anéantir. En effet, dans la perspective hégélienne, si le conflit est la caractéristique de l'état de nature, le passage à l'état de droit n'est pas une élimination du conflit mais transformation de la négation réciproque en sursomption, c'est-à-dire en « négation qui se conserve autrement ou à un autre niveau » (Hegel dans Taminiaux, 1984, p. 34). Le principe de la souveraineté du pouvoir dans la théorie politique moderne réalise ceci : L'État est à la fois cet universel qui nie le particulier mais sans lequel le particulier ne vaut ni pour soi ni pour les autres particuliers. Dans la philosophie politique moderne, le principe de la souveraineté qui se trouve au fondement de l'idée moderne de la puissance publique intègre les volontés particulières, permettant l'intégration harmonieuse du divers et du multiple à travers leur union synthétique dans la figure du souverain. En lui se réalise donc formellement l'harmonisation de l'universel et du particulier qui les conserve tous les deux et ne les élimine pas.

Cette intégration du particulier dans l'universel au sein du politique est selon Rancière ce qui permet la remise de l'universel sous forme polémique dans le processus démocratique. Il affirme en effet que le processus démocratique implique « [...] l'action de sujets qui, en travaillant sur l'intervalle des identités, reconfigurent les distributions du privé et du public, de l'universel et du particulier ». De même, le politique commence par la reconnaissance de l'existence d'un monde commun « [...] sous la forme d'un espace public où deux groupes parlent, [...] échangeant leurs arguments, où le sujet politique peut s'identifier à un universel commun à tous » (2004, p. 180) et peut ainsi s'exprimer. C'est selon Rancière dans l'identification d'un écart d'avec cet universel que réside le fondement et la condition de possibilité de la « scène argumentative politique » qui permet la formulation politique des conflits.

## DE LA NÉGATION DU POLITIQUE COMME LIEU DE SYNTHÈSE ET D'EXPRESSION DE L'IDENTITÉ MODERNE : ANALYSE CRITIQUE DES TRANSFORMATIONS DU POLITIQUE

La « scène « argumentative » politique » qui permet la formulation politique des conflits n'existe justement pas dans le monde privé du travail et de l'économie » (Ibid, p. 178), qui dans la vision libérale est le lieu de la rencontre d'intérêts privés. Dans la seule rationalité des intérêts privés, le libéralisme classique prétendait, en effet, trouver un meilleur principe de constitution et de régulation des liens sociaux, une meilleure voie de leur pacification à travers leur dépassionnalisation.

Au cœur de l'idéologie de la globalisation se trouve l'idée du passage à un mode de régulation post-étatique et apolitique de l'économie dont l'expansion à l'ensemble de la vie collective des sociétés et même de l'humanité serait souhaitable. Étant compris comme le lieu de la rencontre libre des intérêts, le marché nous libèrerait des passions politiques et semblerait être le mécanisme d'intégration globale du monde de l'après-guerre froide finalement débarrassé de l'idéologie, mais aussi de la politique elle-même, avec le déclin de la souveraineté, l'affirmation de la société civile et le triomphe de l'État de droit. Dans sa promotion du commerce comme moteur de la paix, le néolibéralisme repose sur une croyance indéfectible au caractère objectif et naturel des catégories économiques ainsi que sur une foi intarissable en la suprématie de l'économique sur les autres modes de régulation des rapports sociaux.

Le projet d'émancipation de l'économie à l'égard de toute finalité définit la globalisation non pas comme un mouvement d'élargissement des structures de l'État et de la société, mais comme leur effacement ou leur soumission à la logique économique pure c'est-à-dire à son affranchissement de toute limite normative sociale ou politique. La globalisation correspond ainsi à l'approfondissement des conséquences de ce que Karl Polanyi a décrit comme « la grande transformation » qui a libéré l'économie de son « encastrement » (*embeddedness*) dans le social et le politique qui a caractérisé jusqu'ici les activités économiques dans les sociétés humaines pour la faire passer au rang de cadre définissant la vie de ces sociétés. Freitag affirme aussi dans ce sens que,

(...) le caractère fondamental de la globalisation dans laquelle s'inscrit l'AMI, c'est de résulter, non pas du développement d'une solidarité politique élargie au niveau mondial, mais d'un processus autorégulé et autoréférentiel d'extension de la logique mercantile, celle-là même qu'Aristote opposait sous le nom de « chrématistique » (*ta chremata*, « argent ») à la structure normative complexe qui régissait l'*oikonomia* (*oikos*, « la maison ») (1999, p. 234).

C'est le rêve des libéraux d'une gestion apolitique de la société. Pourtant il s'agit d'un programme et d'une utopie politiques comme le montre bien Pierre Rosanvallon dans *Le capitalisme utopique* (1999). L'intégration de la société à travers la généralisation des rapports marchands est-elle porteuse de pacification comme l'affirme la sagesse libérale? Que penser alors de l'exacerbation des conflits, des guerres, de la généralisation sur le plan ontologique de la guerre de tous contre tous? Comment dans cette « société-monde », celle de la démocratie raisonnable et consensuelle de la fin de l'histoire, a-t-on pu voir le retour de l'obsession de l'ennemi et de la politique de la peur? Pourquoi la globalisation censée aboutir à une société-monde, fondée sur la légitimité et la reconnaissance, a-t-elle pu s'accommoder aussi facilement de la politique du pire qu'est « la guerre contre le terrorisme »?

L'intégration économique de la société et des sociétés est, dans l'optique libérale, censée être supérieure à son intégration politique comme voie de réalisation de la paix civile et démocratique. Mais l'intégration économique, censée être le moteur de la paix démocratique, ne peut réaliser une intégration harmonieuse du divers et du multiple, ni une unité synthétique des contraires, ni d'ouverture sur la diversité contrairement à ce que stipulent les thèses libérales et néolibérales. Faute d'une telle finalité d'intégration harmonieuse du divers et du multiple, assurée à travers un projet et des institutions de reconnaissance politique de l'autre et de régulation politique du conflit, la logique processuelle de la globalisation, celle de la généralisation de la régulation par le marché, (censée être également, dans l'idéologie néolibérale, le moteur de la paix démocratique, synonyme du règne de l'homogène), aboutit paradoxalement au différentialisme poussé à l'extrême et à l'obsession de l'hétérogène. D'où le retour de la scène des origines, celle de la peur de l'autre et de l'obsession de l'ennemi sur le territoire de « la fin du politique ».

Au-delà de leurs divergences, la thèse de « la fin de l'histoire », dont les néolibéraux faisaient la promotion, et celle du « choc des civilisations », qu'ont défendu les néoconservateurs, nous ramènent ainsi aux deux « bords du politique », celui de la « scène des origines » et celui de la « fin ». Les deux configurations de l'espace politique que ces thèses nous proposent relèvent d'un même imaginaire qui aboutit à la forclusion du politique comme lieu de manifestation d'un « dissensus », de la manifestation d'une « intervalle », comme lieu de « la formation d'un être qui n'est pas un soi, mais une relation d'un soi à un autre ». L'une voit, dans la disparition du prolétaire comme figure de « l'Autre » de la modernité et son « évanouissement,

comme un analyseur de l'être ensemble » la fin de l'histoire et le début du consensus; l'autre y voit plutôt une prolifération dangereuse du multiple « cette mauvaise partie du tout, qui ne cesse de se reproduire sans loi et qui doit pour cela être exclue du consensus, exclue pour que le consensus soit » (Rancière, 2004, p. 187).

Le corollaire de la négation du politique -qui exige toujours l'élaboration d'une idéologie de légitimation- est la suractivation de l'imaginaire symbolique. En effet, plus on dépolitise les conflits plus ils se chargent de symboles sacrés. Plus les libéraux progressistes cèdent du terrain au néolibéralisme et à la souveraineté du marché vis-à-vis de la logique politique de la souveraineté du peuple, plus ils virent à droite pour emprunter au conservatisme son discours fermé sur des sujets tels que la perte de l'identité occidentale, la menace que constitue l'autre (l'étranger, le délinquant, etc.) et plus aussi ils orientent le rôle de l'État, auquel ils ne reconnaissent plus aucune responsabilité sociale (ni aucune responsabilité dans un processus de libération), vers la sécurité.

Faute d'une plateforme permettant l'expression politique des conflits et la formulation d'alternatives à l'ordre existant, ce sont la recherche de boucs émissaires (Girard, 1982) et la guerre contre l'autre qui canalisent les énergies, les peurs et la violence comme nulle autre cause. Un mouvement centrifuge fait ainsi tourner la machine consensuelle dans le monde de l'harmonie et de la paix démocratique contre tout ce qui est autre, contre tout ce qui divise et empêche l'être d'être « un » en vivant justement non pas dans l'« ailleurs » et l'« autrefois » mais en vivant au sein du « nous » : l'ennemi intérieur (*the enemy within*). L'étranger, l'immigrant, devient l'incarnation de la figure de l'autre. La machine du consensus pousse le délire de la diabolisation de l'autre en confondant l'ennemi intérieur et l'ennemi extérieur dans le lien établi entre immigration et terrorisme. Ennemi intérieur et ennemi extérieur y deviennent identiques, déchaînant ainsi l'hostilité à l'égard de tout ce qui n'est pas le « même ».

Cette confusion déplace les conflits sociaux et politiques des sociétés contemporaines du plan politique au plan symbolique. Elle suscite des ruptures et des fractures imaginaires dans une réalité qui tend dans les faits à être de plus en plus homogénéisée à travers les processus de la globalisation systémique. Elle revitalise même le principe pré-politique de l'ethnicité et en fait un paradigme explicatif des conflits et des enjeux considérés, quand bien même ils n'y joueraient pas un rôle premier.

C'est ainsi que la machine consensuelle canalise, oriente le sens des transformations du monde et les catalyse du même coup en retraçant sans cesse la rupture du temps et la frontière des territoires que l'on avait prétendu évanescents avec le mouvement des capitaux, des idées et des populations qui caractériserait la globalisation.

Si on veut retracer schématiquement l'origine de ces paradoxes, nous nous trouvons au cœur des paradoxes de la modernité et au cœur de la logique dialectique qui a défini son évolution : on peut dire que la réalisation du credo libéral, repris par l'idéologie néolibérale dans la société de marché, constitue une transformation de la raison normative de la modernité (Freitag) en raison instrumentale, préoccupée seulement par la domination de la nature. Cette transformation a abouti à la mise en échec du projet politique de la modernité de faire régner les normes juridiques qui substituent les rapports de droit aux rapports de force et qui lient le pouvoir et le limitent par la légitimité.

Cette transformation ouvre elle-même la voie à l'autofinalisation de l'économie et du marché qui répondent désormais, dans le cadre de la financiarisation du capitalisme, à une raison autoréférentielle (cybernétique) qui n'est plus orientée par une finalité significative du point de vue des sociétés. Cette transformation aboutit à la destruction du monde comme monde commun et au règne non plus de la logique du politique, intégrant le multiple, mais de ce que Rancière décrit comme « la logique de la police », logique de puissance au cœur du capitalisme et qui aboutit à ramener sans cesse l'universel à « un partage du pouvoir entre naissance, richesse et compétence qui joue dans l'État comme dans la société » c'est-à-dire à une privatisation du public et à une particularisation de l'universel (Rancière, 2005, p. 69) ramené sans cesse, au sein du capitalisme, sous la logique de la police. Or, comme l'affirme Rancière, « la démocratie (comme principe du politique) ne s'identifie pas à la domination de l'universel sur le particulier » (Ibid.).

Si la modernité a ouvert la voie à l'autonomisation de l'intérêt individuel, en le détachant des normes culturelles et symboliques dans lesquelles il était inscrit dans l'économie traditionnelle et qui transcendaient ses modalités formelles de fonctionnement, le sens de l'émancipation de l'individu dans la modernité demeurait, cependant, attaché à l'horizon collectif. C'est collectivement que les citoyens pouvaient agir politiquement (la volonté générale : Rousseau) et c'est par rapport à la collectivité qu'ils pouvaient inscrire leur émancipation individuelle et collective. La société, comme entité *sui generis*, s'exprimait de

façon réflexive dans le politique qui est le lieu de la détermination de son identité, de la réalisation de son unité et de son action réflexive sur elle-même (Freitag).

Si la modernité a donc ouvert la voie à l'autonomisation actuelle des intérêts à travers l'autonomisation de l'individu, elle a conservé une normativité dont la source n'est plus la culture ou la religion mais l'ordre politique et institutionnel. L'individu s'y affirmait à travers une identité universelle abstraite (comme citoyen) dont la tension avec la « perpétuelle privatisation de la vie publique » constituait le propre du jeu politique. C'est ainsi que la normativité politique permettait en même temps de limiter et d'encadrer les conséquences sociales du développement du capitalisme industriel.

Or, dans les sociétés capitalistes avancées (ce que d'aucuns décrivent comme étant postmodernes), la participation de l'individu à la société n'est plus faite à travers une identité universelle abstraite de l'individu autonome (chère aux libéraux) mais à travers « [...] une identité partielle et tronquée qui a son fondement dans les conditions particulières (“curriculaires”) de participation à la société organisationnelle » (Freitag, 2002a, p. 220). À travers leur participation organisationnelle et corporative,

[...] les individus et les groupes se trouvent à nouveau hiérarchisés selon la puissance qu'ils détiennent empiriquement dans les jeux de l'influence, selon la capacité qu'ils ont de mobiliser toutes sortes d'intérêts et d'identités spécifiques et selon les aptitudes qu'ils déploient pour faire reconnaître dans le public de manière médiatique, la légitimité de leurs objectifs ou la valeur des finalités qu'ils poursuivent, ces finalités et cette valeur finissant par s'identifier tautologiquement aux conditions d'opération du système et à la puissance qui y est détenue ou exercée (Ibid.).

C'est ce qui transforme l'espace public en « espace publicitaire » régi non plus par la logique politique (de mise en scène politique d'une faille, d'un écart par rapport à un principe universel) mais de sollicitation médiatique (et de simulation, comme dirait Jean Baudrillard).

En l'absence de structuration sociétale synthétique et apriorique des rapports sociaux, l'imaginaire contemporain est projeté « [...] directement dans le monde systémique de l'économie, sous le mode d'une participation compulsive à la consommation, d'une course à la réussite ou d'une exigence anxieuse de sécurité (assurance, etc.) » (Ibid.). Or l'économique ne fonde pas de lien social. C'est le règne de l'intérêt privé qui fonde l'individualisme possessif dont la prédominance aboutit à un solipsisme généralisé, contraire à toute conception de l'être

comme être-entre ou comme être-ensemble (*mit-sein*). La société de marché (société capitaliste) a ainsi paralysé les capacités dialogiques de la raison moderne à cause du règne de l'intérêt privé comme seul principe de constitution et de régulation des liens sociaux.

L'individu des théories libérales (exemple : Locke) qui se trouve au fondement du credo libéral -et qui est repris dans les slogans néolibéraux-, est en effet conçu dans son individualité immédiate qui est complète et libre en elle même. Elle l'est dès l'état de nature et non pas face à la société qui constitue la condition ontologique de son existence et de son autonomie. Sa liberté est comprise comme « disposition naturelle de l'individu à poursuivre son intérêt » (ex : Locke, Montesquieu). Cette individualité est caractérisée par son individualisme possessif (Macpherson, 2004). Elle est en ce sens un être-là exclusif en état de tension (concurrence) avec les autres individualités. Cet individualisme implique que l'autre est exclu. La prise en possession des choses par les individus exprime en effet « la puissance (du soi) à l'égard de toutes choses », mais elle « revêt aussi la signification d'exclure un tiers » (Hegel dans Taminioux, 1984, p. 34).

Les théories modernes essayent de comprendre comment cette possession devient légitime ou de droit. Or cette légitimité, au sens de Hegel, ne peut venir d'un droit naturel, ni de l'immédiateté de la possession mais d'une reconnaissance préalable entre les individus. Cette reconnaissance est ce qui vient avant. Elle est « la première chose qui doit advenir ». Loin de fonder le lien social, l'intérêt individuel fondé dans la possession des choses, ne peut être reconnu comme légitime que médiatisé par le lien social qui vient avant lui. Ainsi la possession des choses « n'est pas essentielle », elle ne fonde pas de lien. L'individualisme possessif qui exclut l'autre comme conscience effective exclut aussi la possibilité de rencontre d'avec soi-même car « on ne vaut pas à titre de singularité immédiate exclusive de l'autre, mais à titre de singularité médiatisée par l'autre » (Ibid., p. 36).

De même, la sursomption de l'être de l'étranger en celui de son pour-soi le plus propre est la condition de la transformation de l'individualité naturelle immédiate en personnalité juridique. Pour qu'il y ait droit il faut qu'il y ait reconnaissance de l'autre et de soi à travers l'autre, donc « il faut que la primauté de l'individualisme possessif soit dépassée » (Ibid.). C'est la condition première de la reconnaissance de l'autre en soi et d'une inscription dans le monde qui est sensible à son être réel et qui est en mesure de rencontrer l'autre.

Dans le cas de la problématique de la migration, de l'insertion et de la citoyenneté dans le contexte actuel, cela signifie aussi la nécessité de dépasser le simple utilitarisme économique issu

de la philosophie pragmatiste comme fondement des politiques de l'immigration pour construire une plate-forme politique ouverte qui permet l'intégration socio-politique des identités complexes au sein des démocraties actuelles. Il ne s'agit pas d'une intervention de l'État pour légiférer, mais de favoriser des réflexions collectives qui mettent l'accent sur la contribution des migrants dans leur nouvelle société ainsi que de promouvoir une philosophie politique et sociale de la reconnaissance de l'autre comme étant un trait essentiel de la démocratie.

Pour sortir de la fausse alternative entre universalisme abstrait et particularisme, il faudrait aussi sortir d'une conception fixiste de l'identité. Si on ne peut négliger la place déterminante de l'identité et de la culture dans la configuration des rapports sociaux ou au sein des relations internationales, et si les sciences sociales connaissent un intérêt renouvelé pour les questions relatives à l'identité, il faut, néanmoins, souligner le caractère éminemment contestable, du point de vue de la sociologie, de l'approche substantialiste et non critique de l'identité et de la culture en général.

Du point de vue de la sociologie de la culture, les identités et les processus culturels ne doivent pas être figés dans une approche fixiste et naturaliste. Ils apparaissent plutôt comme étant dynamiques et vivants. La sociologie de la culture (ex : Marrès, 2009; Geertz, 2006) met en cause « la vision dominante d'acteurs stables produisant et reproduisant un monde prévisible et incitent à prendre davantage en considération l'hétérogénéité et les contradictions des univers culturels et sociaux en jeu » (Cesari, 2001).

## **CONCLUSION**

Avant de conclure, je voudrais souligner que si mon analyse de la modernité s'est située au niveau formel, la dimension idéale, normative à laquelle ce niveau formel renvoie, ne doit pas être comprise comme une fausse façade des rapports de domination modernes, mais elle constitue le fondement même du politique comme l'idéologie de légitimation du pouvoir. L'idéologie n'est pas une fausse connaissance mais joue un rôle instituant. Elle constitue l'horizon idéal de la modernité, qui permet de la juger et d'en faire une critique immanente. Les sociétés modernes étaient tournées vers la réalisation de cet horizon idéal et sa contradiction avec la logique économique du capitaliste a constitué un fondement des luttes politiques et sociales contre les effets dévastateurs de son emprise sur les sociétés modernes. L'action politique n'est en effet possible que par rapport à cet horizon idéal qui fournit une base universelle aux

revendications sociales et politiques. C'est ce que soutient également Rancière pour qui la mise en scène politique n'est possible qu'au nom d'un universel : l'égalité de tous qui remet en question le titre au pouvoir revendiqué par quelques uns.

La disparition de ce fondement universel sape la base du politique et pose le problème de l'action dans la dynamique sociétale générale actuelle. La constitution de la globalisation technico-économique vise d'ailleurs à éliminer stratégiquement le pouvoir des sociétés sur elles-mêmes qu'elles exercent de façon réflexive dans le politique. Ce lieu de représentation de son unité, de son identité et d'exercice de son auto-réflexivité est aboli au profit d'une multitude de mécanismes d'ajustement systémique qui visent l'adaptation. Dans ce contexte, toute entité synthétique devient suspecte car antithétique avec le fonctionnement systémique. Elle ne peut être que résiduelle. Sa permanence est vue comme une menace contre l'existence même du système.

Ce diagnostic peut sembler alarmiste, se rangeant du côté pessimiste de l'histoire. Mais en décrivant les tendances du présent ainsi que les logiques qui président à son évolution, je parle du *telos* d'une époque, de son principe d'organisation que la théorie critique se doit de dégager pour éclairer les enjeux qui se donnent à l'analyse. Je construis un idéal-type sociétal qui permet d'évaluer les tendances du présent afin de mieux le confronter et non pas renoncer à le faire. Comment le faire? Je pense que le premier pas dans ce sens peut-être entrepris en reconnaissant d'abord le mode propre de domination spécifique à l'époque actuelle qui, comme le souligne Freitag, «se confond avec les formes encore diversifiées de la régulation systémique...qui sont la négation de toute auto-nomie des êtres réels» (2003, p. 387). Cette autonomie n'est pas à comprendre dans le sens libéral d'une liberté abstraite, mais dans une inscription de l'être dans le monde ainsi que dans la recherche d'une nouvelle normativité collectivement élaborée «à travers le dialogue des cultures et des civilisations et un ensemble de luttes sociales». Il s'agit de reprendre les voies de la «[...] formation synthétique, de la réflexion et de la capacité d'orientation normative au niveau global» (Ibid.). C'est la voie d'une reprise de la capacité de l'action. Ce projet normatif ne se fonde pas malgré tout, uniquement à partir du principe de la peur, ni seulement sur un «principe de la responsabilité» (Hans Jonas), mais à partir d'une reconstruction ontologique qui fonde une réconciliation avec le monde tel qu'il est humainement vécu et expérimenté, c'est-à-dire dans toute sa complexité et sa diversité.

## RÉFÉRENCES

- Arendt, H. (2001). *Qu'est ce que la politique?*, Paris, Seuil.
- Arendt, H. (1988). *Condition de l'homme moderne*, Paris, Pocket.
- Beck, U. (2001). « Globalization's Chernobyl », *Financial Times*, 5 novembre.
- Bernier, C. et Capeillères, F. (dir.), (2004). *Kant et les kantismes dans la philosophie contemporaine 1804-2004*, France, Presses universitaires du Septentrion.
- Cesari, J. (2002). « Islam de l'extérieur, musulmans de l'intérieur », *Cultures et conflits*, no. 44, <<http://www.conflits.org/index738.html>>, consulté le 10 mai 2010.
- Corm, G. (2002). *Orient. Occident. La fracture imaginaire*, Paris, La Découverte.
- De Benoist, A. (2003). « La guerre nouvelle », *Amis de Alain de Benoist. com*, <<http://www.alaindebenoist.com/pages/textes.php?cat+actualite&lang+fr>>, consulté le 27 avril 2010
- Freitag, M. (2003). « De la terreur au meilleur des mondes. Globalisation et américanisation du monde : vers un totalitarisme systémique », dans D. Dagenais, ( dir.) *Hannah Arendt, le totalitarisme et le monde contemporain*, Québec, Presses de l'Université Laval, p. 353-404.
- Freitag, M. (2002a). *L'oubli de la société, Pour une théorie critique de la postmodernité*, Québec, Les Presses de l'université Laval.
- Freitag, M. (2002b). « La dissolution systémique du monde réel dans l'univers virtuel des nouvelles technologies de la communication informatique : une critique ontologique et anthropologique », dans A. Mattelart et G. Tremblay, (dir.), *Bogues 2001, Globalisme et pluralisme. Communication, démocratie et globalisation*, Québec, Presses de l'Université Laval, p. 279-296.
- Freitag, M. (1999). « La globalisation contre les sociétés, Par delà l'échec circonstanciel de l'AMI : La portée historique de l'autonomisation du capital financier », dans M. Freitag et É. Pineault (dir.), *Le monde enchaîné*, Québec, Nota Bene, p. 231-318.
- Freitag, M. (1986). *Dialectique et société, vol. 1 : Introduction à une théorie générale du symbolique, vol. 2 : Culture, pouvoir et contrôle. Les modes de reproduction formels de la société, L'Âge d'Homme*, Montréal, Éditions Saint-Martin.
- Fukuyama, F. (1992), *La fin de l'histoire et le dernier homme*, Paris, Flammarion.
- Gauchet, M. (2005). *La condition politique*, Paris, Gallimard.

Geertz, C. (2006). « La religion. Sujet d'avenir », Colloque *Les science sociales en mutation*, Paris, mai, <[http://www.sezame.com/La-religion,-sujet-d-avenir,-par-Clifford-Geertz-\\*\\_a405.html](http://www.sezame.com/La-religion,-sujet-d-avenir,-par-Clifford-Geertz-*_a405.html)>, consulté le 14 avril 2010.

Girard, R. (1982). *Le bouc émissaire*, Paris, Grasset.

Golub, P. S. (2002). « Une nouvelle grammaire des rapports internationaux », Colloque international du 11 septembre 2002 organisé par *Attac France*, <<http://www.France.attac.org/spip.php?article1158>>, consulté le 22 mars. 2010

Habermas, J. (1998). *Théorie de l'agir communicationnel*, (T1 : *Rationalité de l'agir et rationalisation de la société*, T 2 : *Pour une critique de la raison fonctionnaliste*) Paris, Fayard.

Hassner, P. (2003). « Vers l'état d'exception permanent? », *Le Monde*, 24 juin.

Huntington, S. (1996). *The Clash of Civilizations and the Remaking of World Order*, New York, Simon and Shuster.

Kelkel, A. (1998). « La modernité et la mutation du politique », dans J. Poulain, F. Gaillard, et R. Shusterman, *La modernité en questions. De Richard Rorty à Jurgen Habermas*, Paris, Cerf, p. 295-321.

Lévy, J. (1993). « Espaces-monde: mode d'emploi », dans M.-F. Durand, J. Lévy et D. Retailé, *Le monde. Espaces et systèmes*, Paris, Presses de la Fondation Nationale des Sciences Politiques & Dalloz, p. 19-44.

Macpherson, C. B. (2004). *La théorie politique de l'individualisme possessif de Hobbes à Locke*, Gallimard, Paris.

Marrès, T. (dir.) (2009). *Mondialisation et identité, les débats autour de l'occidentalisation et de l'orientalisation (19<sup>e</sup>-21<sup>e</sup> siècles)*, Louvain-La-Neuve, Academia Bruylant.

Mouffe, C. (1994). *Le politique et ses enjeux. Pour une démocratie plurielle*, Paris, La Découverte/Mauss.

Nagel, T. (1986). *The View From Nowhere*, Oxford, Oxford University Press.

Rancière, J. (2005a). *Chronique des temps consensuels*, Paris, Seuil.

Rancière, J. (2005b). *La haine de la démocratie*, Paris, La fabrique.

Rancière, J. (2004). *Aux bords du politique*, Paris, Gallimard.

Rancière, J. (1998). « La méésentente », dans J. Poulain, F. Gaillard, et R. Shusterman, *La modernité en questions. De Richard Rorty à Jurgen Habermas*, Paris, Cerf, p. 169-185.

Rawls, J. (1993). *Justice et démocratie*, Paris, Seuil.

Rosanvallon, P. (1999). *Le capitalisme utopique. Histoire de l'idée de marché*, Paris, Seuil.

Scanlon, T. (2000). *What We are to Each Other*, Cambridge (Mass.), Harvard University Press.

Taminiaux, J. (1984). *Naissance de la philosophie hégélienne de l'État*, Paris, Payot.

Veilleux, M. (2007). « Nouveaux visages de la migration », *Relations*, no 720, p. 10-11.

**DOMESTIC WORK: A CASE STUDY OF FOREIGN WOMEN WORKING IN ITALIAN HOUSEHOLDS**

*Laura Stefanelli*

**INTRODUCTION**

Southern European countries share common patterns and process as regards their recent social, economic and demographic evolution as well a specific Southern European “model of immigration” (King and Russell, 2000, p. 38) that has taken place in the last thirty years.

Mainstream migration researches assumed that it was men who crossed the borders, migrated to work in the factories of Western Europe, or as in Italy, left from the South to work in the industries and service sectors of big northern Italian cities, as Milan, Turin and Genoa. The male bias of migration studies alone are not equipped to analyze the female dimension of international migration within the Mediterranean basin. This “gender-blindness” has been corrected by the development of feminist approaches to social science in the 1970s and early 1980s (Phizacklea, 1983; Morokvasic, 1984). The gender perspective introduced in the literature on migration highlights the increasing participation of women in the international dimension. The feminization of international migration is one of the key trends in the new migration landscape of Southern Europe, in particular in the domestic and care sector. In this sector, the Mediterranean countries receive heterogeneous high flows of women (im)migrants, who migrate increasingly on their own, and on their own initiative. Women pioneer migration care chains between the host societies and the countries of origin, wherein they play an important role in maintaining the responsibility of the reproductive labour.

Over the last twenty years in Southern Europe, and in Italy in particular, domestic and care workers from foreign countries have substituted positions, previously held by internal migrants from Southern Italy over the last 40 to 30 years. Migration has a “woman’s face” in “new immigrant countries” such as Italy. With the increase in the number of women entering the labor market, an aging population, and the crisis of welfare social services for dependent persons, whether elderly, disabled or children, transnational migration of women for low-wage labor has expanded rapidly. Documented and undocumented women immigrate for domestic and social care work through legal or illegal channels because it is the most accessible entry into the labour market. Hopefully, in many cases, it can lead to a work permit and legal status. The presence of a

foreign workforce for care coexists with the changes that have occurred within the welfare structure of Southern Europe, which used to be family-based.

The existence of supply and demand for low-skilled jobs has to be understood in the broader context of the socio-economic formation of Southern Europe. This context includes: the novelty of immigration; the heterogeneity of immigration flows; the new international division of reproductive labour, and its structure and insertion into the local labour market; the dynamic role of the informal economy; the migratory projects of migrants; the inequalities of gender relations; and the enforcement of state immigration control policies through quota slots. These characteristics reinforce the existence of gendered and ethnicized labour niches (Portes, 2003) characterized by the ethno-segmentation of unskilled work. Low-wage workers are incorporated into the leading sectors, but under conditions that render them (socially) invisible. This is the case with domestic and care workers, whose tasks are “visible” once accomplished in a private sphere, thus exposed to less economic control.

The phenomenon of female caregivers who care for non-dependent adults has not changed in relation to the past. However, what is new nowadays are the characteristics of women involved in the migration process. Economics alone do not necessarily determine the migration of women to another country. Approaches that analyze pull and push factors in the effort to understand international movement (and deracination) alone are not equipped to analyze the complex and dynamic phenomenon of care and domestic work. Other perspectives have to be used, such as the agency dimension of women in determining their migratory projects and objectives.

In the process of labour migration for care, ethnic minority women constitute a transnational transfer of reproductive labour from sending to receiving countries. The migration of women as domestic workers has important and decisive impacts on the welfare systems of the countries from where they originated from and where they are received. The departure of female adults leads to better social and economic conditions for the families left home. As a result a “care chain” is established so that the migrant women’s families can be taken care of in their absence. The tasks of looking after children, and sick or elderly relative seem to have been passed on to other *female* family member, (grandmother, aunt, adult daughter) or by hiring other migrant woman. In the destination countries, the female migration of care workers has become a structural part of the welfare system. By being “in the middle” of two countries and moving through circular migration, migrant women working as caregivers or domestic workers are agents

of a “transnational welfare”. This new form of producing well-being is framed simultaneously within the social, cultural, economic and structural factors of two countries. Transnationalism here is used not as a new approach; rather it is used as an alternative lens to conceive of the welfare state in sending and receiving countries.

In this paper, I develop an explanation of how the social, economic and political transformations that have occurred in Italy have triggered the expansion of migrant women working as care workers. To develop my argument, I will answer the following research question: to what extent do the changes in the structure of the labor market in Italy and gender relations account for the extension of the transnational care-giving sector and the particular working and living conditions of migrant domestic workers?

The analysis of domestic work is here focused on the nexus of care, gender and migration regimes (Lutz, 2008). Thus, to explain the living and working conditions of domestic workers in Italy, I review three bodies of literature: first, on the global domestic and care sector which attracts flows of women from multiple geographical spaces. Second, the Southern welfare state with its model of (im)migration and segmented labour markets; and the feminist perspective on paid and unpaid domestic labour combined with the challenges that black feminist thought brings to Western feminism in considering the reproductive labour of care as a task transferred to migrant women. Lastly, this paper considers the intersectionality approach, which interlocks categories of gender, migrant status and ethnic minority within multiple and simultaneous levels of social position. This study also underlines the idea of agency of migrant women as an important complementary dimension to the existing literature on the domestic issue, highlighting the empowerment of migrant women as a key factor in their personal development and the development of their families back home.

## **DOMESTIC WORK IN GLOBAL PERSPECTIVE**

In sending countries, structural adjustment policies and development programs have propelled a global increase of women’s employment in the low-wage service sector overseas and have enforced the global system of gender stratification and inequality. The destruction of local economies; unemployment and poverty in the poorer regions of the world; the policies of structural adjustment programs and structural adjustment loans prescribed by developed countries and international lending organizations such as the International Monetary Found (IMF) and the

World Bank have set the preconditions for loans to developing countries to make these more “competitive,” which typically meant cutting basic social services, devaluing local currencies and imposing wage freezes (Zarembka, 2003). These effects have “pushed” women to migrate. Immigration flows respond to a demand for certain types of jobs, which are low status and low wage, and are located primarily in the expanding informal economies. Hondagneu-Sotelo (2001) describes a “new world domestic order” in which the increasing domestic and childcare needs in affluent nations are filled by vulnerable and low-paid immigrants from developing countries (Litt, and Zimmermann, 2003). Hondagneu-Sotelo and Avila (1997) argue that in the “new world domestic order,” there are new forms of structural inequalities and social consequences that are engendered by the extension of commodified reproductive labour<sup>1</sup> to a transnational terrain.<sup>2</sup>

European welfare states have seen the growing demand for labour power in the domestic work sector. One of the key reasons for this is the aging population, which leads to higher demand for care workers for the elderly there (Elrick and Lewandowska, 2008).

In European societies, the phenomenon of the domestic sector can be understood as part of the crossroads between care (state policy responses to changes in family and work), migration (state policy responses to changes in work, population and development) and gender (state policy responses to involve women in paid work, but with few public services). At the same time, these policies contribute to amplification of existing disparities and racialized division of domestic labour. By looking at the Italian case in particular, the feminization of migration in care work can be a reason of the pressure of an aging population and the rising rates of activity for women. “Italy offers [state] subsidies to the relatives of persons in need of care; these relatives are often tempted to use this money to employ cheap *migrant*<sup>3</sup> labor [nannies and elderly care assistants], instead of doing the care work on their own” (Elrick and Lewandowska, 2008, p.720).

---

<sup>1</sup>By reproductive labour, I refer to the definition of Salazar Parrenas, i.e. “the labour needed to sustain the productive labour force. Such work includes household chores; the care of elderly, adults, and youth; the socialization of children and the maintenance of social ties in the family.” (Salazar-Parrenas, 2000, p. 561).

<sup>2</sup>The feminization of migration in care work is not just occurring along the South to North or the East to West axis of movement, but also along the South-to-South axis. In Europe, this movement has been shaped by geopolitical changes: The “enlargement of the European Union, war and the effects of neo-liberal changes in Central and Eastern Europe on women’s economic opportunities have also led to an increase in migration of women to Western Europe in search of work.” (Williams and Gavanas, 2008, p. 13).

<sup>3</sup>Emphasis is mine.

## THE SOUTHERN WELFARE STATE

Mediterranean countries share structural similarities in their labour law, welfare, and social programs, such as high expenditures for pensions, health care, and education. The “Mediterranean” cluster of welfare states (Ferrera, 1996) has some similar traits with some European continental countries, for example matching the expansion of care services with sustaining flows of foreign labour.<sup>4</sup>

The Southern European model of immigration has its specificities and is very different from other parts of continental Europe. This new model, experienced in Italy, Spain, Greece and Portugal, comprises a number of key features, such as the heterogeneity of migrant source countries (especially true for Italy and Spain), flexibility in employment, a heavy concentration of immigrant employment in the tertiary sector, the dynamic role of the shadow and informal economy, and a heavy segmentation and deregulation of the labour market.

Social reproduction is mostly considered women’s work and it faces tension between the dual-earner adults’ model and the aging of the population, which increases the number of households where reproduction labour is difficult to reconcile with increasing female participation in the labour market. Such tension may be managed by maintaining a cheap, flexible, migrant, gendered provision of domestic services. This is the point at which migration comes in and maintains the gender division of labour. The migration regime is the main mechanism that produces a context in which the demand for gendered foreign care labour, originated by the welfare regime, can be met. Foreign labour responds to low skill job demands in the labour market, thereby strengthening a segmented (foreign) labour market. This is exactly what occurred in the case of the Italian labour force. Italy, as a member of the traditional cluster of welfare states (Esping-Andersen, 1990), is largely designed according to the family, which has remained the socio-economic structure that redistributes care services to dependents and is the beneficiary of “cash for care payments.” Today, most of the families that have dependent adults

---

<sup>4</sup> Esping-Andersen (1990, 1999) has classified welfare states according to the form of their welfare regime, focusing on the nexus of relationships between states, households and labour markets. The classification proposes three clusters: liberal-social, democratic and conservative. The three clusters of welfare regime have been criticized by feminist scholars for the absence of gender in the state-market-labour relations. (Andrew 1998; Duxbury and Higgins 2001; Esping-Andersen 1999, 2002; Lewis 1992, 2001; Morrissens and Sainsbury 2005; Orloff 1993, 1996; Sainsbury 1994, 1999; Yuval-Davis 1997). In particular, Orloff argues that gender has to be incorporated in the three dimensions: (1) state-market-labour relations; (2) stratification of paid-unpaid labour and (3) social citizenship and the rights of decommodification. Lewis argues that there is need to build a “women-friendly welfare state” instead. The shift from the male breadwinner to adult worker model has to imply a “gender-equal adult worker model,” which includes the equal sharing of care work and promotes the paid employment of care.

usually use money (cash for care payments) to “make or buy alternatives” for other sources of personal services.<sup>5</sup>

In Italy, the cash for care payments are “unregulated” and this can attract undocumented care workers who are in general engaged in unregistered employment. This reinforces the shadow economy: “[D]omestic workers who are paid but not declared have a considerable impact on the black economy. This form of work, which is hidden and not easily quantifiable, provides a significant proportion of women with a source of income which is not subject to any form of state control.” (Anderson, 2006, p. 5). In particular, in the care and domestic sector, in which the percentage of irregular workers is higher, one may find the circular migration system. Newly migrant workers tend to be live-in workers, in order to maximize profits and eventually go back to the country of origin. In other cases, they experience domestic work as a transitional phase, leaving it as soon as linguistic skills are developed, or better working conditions are identified, while new entrants fill the gap. Italy has experienced regularization policies in order to regularize the resident permit of irregular workers and make visible the “invisible” work of migrants employed in the household and personal service sectors, and in general in the tertiary sector.<sup>6</sup>

### **FEMINIST AND INTERSECTIONAL PERSPECTIVE OF DOMESTIC WORK**

In the feminist literature and among scholars using intersectionality analysis, domestic space became a subject in debates in recognizing care work as an occupation.<sup>7</sup> The reason is that domestic workers change the meaning of the household, since the private space becomes their workplace, while it represents the rest place for the family employer. The private space represents the core of the “invisible” work: cooking, cleaning and caring are “visible” tasks only once they are accomplished. The migrant who is engaged in unregistered employment is not only “invisible” to the employer, but tries to “disappear” in the public sphere due to his or her irregular status. Thus, domestic work represents a category that intersects the situation of full illegal

---

<sup>5</sup> In a few cases, families use cash for payments to care for their dependents. Most of the time, cash for care payments are used to employ a (foreign) domestic worker to take care of an elderly family member.

<sup>6</sup> The last mass amnesty was in 2002. After that, the European Union Council forbid Italy to manage its structural segment of unregistered and undocumented workers through more effective immigration policies, rather than the *ad hoc* mass amnesty. Other regularization programs carried out in other Southern European countries (in Spain the last mass amnesty was in 2005) have reduced the size of the illegal population.

<sup>7</sup> See H. Lutz, (2008) “When Home becomes a Workplace: Domestic Work as an Ordinary job in Germany?” in Lutz, H. ed. *Migration and Domestic Work, A European Perspective on a Global Theme*, Ashgate, Aldershot, p. 161-176.

migrant workers and regular domestic workers. Furthermore, the feminist perspective is pertinent for such analysis because it includes gender in migration research and in particular in the analysis of the domestic and care work. Intersectionality deals with the relationship among the dimensions of gender, migrant status, ethnic minority, age, ability/disability, sexual orientation and domestic work. Intersectionality is a methodological instrument and a theoretical argument for understanding “[H]ow multiple categories of social differentiation co-construct and reinforce each other” (Bilge, 2009, p. 2). Adopting intersectionality as an integrated analysis has a twofold purpose. As a structural aspect of social organization, it highlights the interactions of such categories within the production and reproduction of social inequalities. As an instrument of investigation, it accentuates the multiple, simultaneous and interactive dynamics alongside the axes of inclusion/exclusion of entitlement to certain resources in social organization. The concept of “simultaneously interlocking” inequalities is one of the most important peculiarities of intersectional theorization to reveal how social categories are constructed within detected multiple marginalities (Brah and Phoenix, 2004).

Feminist scholars have also paid attention to the gendered division of housework and domestic employment across class and racial lines. Others feminists advise to look at the transnational migrant flow of domestic workers, which suggests a contemporary exportation of care workers and their consequent effects on the practice of transnational motherhood (Hondagneu-Sotelo and Avila, 1997; Salazar Parrenas, 2008). Through daily transnational practices, migrants are able to maintain their membership and to construct their lives in both countries.<sup>8</sup> In the globalized world of connections, communication and rapid circulation of people, women who are “impelled” to sell and those who purchase labour forces for caring are part of a global care chain. The migration of caregivers from other parts of the world has an impact on the arrangements of new care strategies. Women who migrate alone have to face being physically apart from their children and kin. New technologies allow mothers to be involved in their families’ everyday life and to express their love in different ways (Salazar Parrenas, 2005). Women attempt to reconstitute mothering not only to encompass breadwinning but also to

---

<sup>8</sup> Salazar Parrenas (2001) underlines a less positive feature of the transnational family, which is the establishing of the “double displacement” that migrant domestic workers maintain with their families in the homeland. Double displacement describes the migrant domestic worker’s capacity of maintaining ties with the country of origin, while needing to leave it to financially support the family. In this sense, transnational families demonstrate many of the inequalities of globalization.

include nurturing from afar. Thus, emotions, “intimacy”<sup>9</sup>, familiarity and intergenerational caring relations evolve from a distance and are shaped in the form of a chain. Migrant mothers have to face the responsibility of caring for other people’s children while being unable to look after their own. In coping with this prospect, migrant women working overseas transfer their care duties for their children or elderly to another woman, often a member of the family, or pay another migrant woman.<sup>10</sup> The responsibility of caring for “other dependents” across distances strains relations in the care chain by distributing the work of emotional care among members of the family or by turning to other migrant women. Often, another member of the family fills the absence of the mother, usually a grandmother, aunt or daughter if the latter is a young adult. In other cases, other women take over the work left behind by migrant mothers or are hired as nannies to look after the children left home.

### THE AGENCY OF CAREGIVERS

The agent-centered perspective adopted in this text helps to understand whether or not women “choose” to work as domestic workers or caregivers as a “strategy” in their migration process. The question of agency examines how migrant women give signification to their work.

In this analysis, agency is interlocked with intersectionality as methodology to account for the lived experience of migrant minority women. This approach, defined by McCall as *intercategorical complexity*, requires the adoption of “[E]xisting analytical categories to document relationships of inequality among social groups and changing configurations of inequality along multiple and conflicting dimensions,” (2005, p. 1773).

The agent-centered approach has the ability to go beyond the passive victimization of women presented in certain feminist studies that tend to speak for women and consider them trapped in the unequal distribution of resources of global economic forces. According to the victimization theory of some liberal/universalistic feminist discourses, migrant women are economic actors in need of money. These discourses deprive women of agency in making

---

<sup>9</sup> In spite of the great efforts that mothers put into the achievement of intimacy in the family via transnational communication, transnational intimacy does not provide “full” intimacy to the family; rather it is a “fleeting” intimacy. Physical contact and physical proximity are denied to migrant mothers.

<sup>10</sup> See for example Leira and Saraceno’s (2002) argument on how the care chain is happening in Italy, i.e. the sharing of the responsibilities between two immigrant sisters. They alternate between working for the same family in Italy and for their own two families at home. For example, one of them would work in Italy for six months, while the other cares for both their families in their home country; they then switch places.

decisions and taking risks (in perhaps leaving a violent husband or a militarized country) and maintain that certain “choices” cannot be qualified as choices. In contrast, the agency perspective argues that there are unequal dynamics that penalize women more than men, but it disagrees with the dangerous portrayal of migrant domestic workers as passive victims. It considers the decision to migrate from a more individual point of view without “[O]ver-romanticiz[ing] (...) those who might be seizing such opportunities to escape poverty, [abuse], violence or to see the world,” (Anderson, 2006, p. 8).

Any analysis of migrant workers has to take into account the personal decision of women to leave and to become autonomous, resourceful and independent agents. This drive is particularly strong for young women, who decide to migrate and work as domestic workers as a first and easy occupation in the destination countries.

Women’s pioneer role as migrants does not only encompass breadwinning for the family but also being an *agent* of empowerment in their transnational migration process. The term *agent* is used here in a threefold sense: They are *agents* of reshaping care relations in the household, they are *agents* of change and development in their country of origin, and they are *providers of transnational welfare*, a position they achieve by working abroad and sending remittances and goods back home, thereby contributing to the livelihood of their home country. Thus, migration symbolizes a conscientious choice of empowerment and it represents a psychological process of personal achievement.

To sum, the main theoretical ideas of this text, we have seen that the existing literature draws attention to the structural dynamics of global and local labour markets, which influence and limit the actions of domestic workers. It highlights also the (in)effectiveness of state social services and the flexibility of the Southern welfare state in managing the migration flow and its insertion in the job market, which results in creating gendered ethnic niches of a foreign workforce in care work. Migrant women answer a persistent call for low-skilled workers in sectors deemed unattractive to the “native” workforce. (Black) feminist theory suggests that through the “substitution” of migrants, who perform domestic tasks that native women are no longer willing to do, the reproductive labour of domestic work is held in women’s hands and the international division of care work strengthens the configuration of care chains. Yet, the intersectionality approach interlocks the existence of articulated hierarchical power’s relationship among women in order to simultaneously take into account the intersection of multiple social

locations of women based on their gender, migrant status and ethnic minority belonging. Finally, the *agency* dimension challenges the established readings of women, which consider them only as “victims of the global strands” or “passive and unfortunate recipients” of migration processes. The actor-centered perspective avoids victimized and heroic figures and instead brings agency back in. Care giving can be either a temporary choice or a strategic and functional decision in relation to the migratory project, but overall migrant women are subjects of their individual empowerment and key to their kin’s development back home.

### **CONCLUSION: MIGRANT CAREGIVERS AND TRANSNATIONAL WELFARE**

Transnational care workers maintain multiple unbounded homes, defined not by nation-states or geography but by social relations they hold with siblings in being “here and there.” This contemporary form of living the migration process could be considered a “third way” to add to the classical forms of assimilation or pluralism experienced in continental Europe. Migrant women develop forms of “reterritorialized homes” through their social relations, development work and social positioning, enabling transnational well-being in their homes and in households abroad. Migrant women bring benefits to their country of origin, contributing to socio-economic well-being and socio-economic growth in the host country as well as back home, redefining the nature and the scope of welfare. As discussed above, considering migrant women as transnational actors of welfare, it means going beyond the readings of female migration as only an outcome of structural and global forces.

Transnational welfare is understood thus as a conceptual vehicle that requires the articulation of space, time, and well-being beyond the national boundaries of states. It requires a conceptual re-engagement of what women’s work means when multiple tasks are accomplished simultaneously, such as development of the home community, well-being, personal empowerment, family responsibility and keeping home and care tasks in female hands. Transnational welfare might be the outcome for migrant women who are “at home but not at home”, as they are being a breadwinner for their families back home and an important source of emotional and social support for Italian families.

To conclude, this text feeds into the literature on transnationalism that brings gender back into immigration studies<sup>11</sup> with a particular look at women's work in the domestic and care sector in the Southern European countries.<sup>12</sup> This study also highlights the need to re-think the form of well-being produced by migrant women working as domestic and caregivers in Italy.

## REFERENCES

- Andall, J. (2003), *Gender and Ethnicity in Contemporary Europe*, (dir.) Berg, Oxford.
- Anderson, B. (2006) *A very Private Business: Migration and Domestic Work*, Working Paper No WP-06-2, Oxford, COMPAS, <<http://www.c#ompax.ox.ac.uk/about/publications/wp-06-28.shtml>>, consulté le 23 février 2010.
- Andrew, C. (1998) «Les Femmes et l'État-providence. Question revue et corrigée», *Politique et Pociétés*, vol.17, no 1-2, p.171-182.
- Anthias, F. et Lazaridis, G. (dir.) (2000). *Gender and Migration in Southern Europe: women on the move*, Berg, Oxford.
- Bilge, S. (2009a), «Théorisations Féministes de l'Intersectionnalité», *Diogène*, no 225, janvier-mars, p. 70-88.
- Bilge, S. (2009b), «Smuggling Intersectionality into the Study of Masculinity: Some Methodological Challenges», Colloque, *Feminist Research Methods: An International Conference*, University of Stockholm, février.
- Brah, A. et Phoenix, A. (2004) «Ain't I a Woman? Revisiting Intersectionality», *Journal of International Women's Studies*, vol. 5, no 3, p. 75-86.
- Colombo, A. et Sciortino, G. (2004). «Italian Immigration: the origins, nature and evolution of Italy's migratory system», *Journal of Modern Italian Studies*, vol. 9, no 1, p. 49-70.
- Crenshaw, K. (1991). «Mapping the Margins: Intersectionality, Identity Politics and Violence against Women of Color», *Stanford Law Review*, vol. 43, no 6, p. 1241-1299.
- Duxbury, L. et Higgins C. (dir.) (2001), *Work-Life Balance in the New Millennium: Where are we? Where do we need to go?*, *Réseaux canadiens de recherche en politiques publiques (RCRPP)*, <[www.cprn.org/fr/doc.cfm?doc=52](http://www.cprn.org/fr/doc.cfm?doc=52)>, consulté le 8 octobre 2009.

---

<sup>11</sup> Andall 2003; Ehrenreich and Hochschild 2003; Glick Schiller et al 1999; Hondagneu-Sotelo 2001; King and Zontini 2000; Pessar and Mahler 2003, Phizacklea 2003.

<sup>12</sup> Anthias and Lazaridis 2000; Colombo and Sciortino 2004; Lutz 2008; Nakano Glenn 1992; Ribas Mateos 2000; Salazar-Parrenas 2008.

Ehrenreich, B. et Hochschild, A. R. (2003). *Global Women. Nannies, Maids and Sex Workers in the New Economy*, Metropolitan Books, New York.

Elrick, T. et Lewandowska, E. (2008). «Matching and Making Labour Demand and Supply: Agents in Polish Migrant Networks of Domestic Elderly Care in Germany and Italy», *Journal of Ethnic and Migration Studies*, vol. 34, no 5, p. 717-734.

Esping-Andersen, G. (2002). «Vers un contrat social pour l'égalité entre homes et femmes à l'ère post-industrielle», *L'avenir du travail, de l'emploi et de la protection sociale*, compte rendu du symposium France-OIT, p. 121-141. Organisation internationale du travail. <[www.ilo.mirror.cornell.edu/public/french/bureau/inst/download/luonfr.pdf#page=123](http://www.ilo.mirror.cornell.edu/public/french/bureau/inst/download/luonfr.pdf#page=123)>, consulté le 8 octobre 2009.

Esping-Andersen, G. (1999). *Social Foundations of Postindustrial Economies*, Oxford University Press, Oxford.

Esping-Andersen, G. (1990). *The Three Worlds of Welfare Capitalism*. Polity press, London.

Ferrera, M. (1996). «The Southern Model of Welfare in Social Europe», *Journal of European Social Policy*, vol. 6, no 1, p. 17-37.

Glick, S. N., Bausch, L. and Szanton Blanc, C. (1999). «From Immigrant to Transmigrant: Theorizing Transnational Migration», dans L. Pries (dir.). *Migration and Transnational Social Spaces*, Ashgate, Aldershot, p. 73-105.

Hondagneu-Sotelo, P. (2001), *Domestica: Immigrant workers cleaning and caring in the shadows of affluence*, University of California Press, Berkely.

Hondagneu-Sotelo, P. et Avila, E. (1997). «I'm here, but I'm there The Meanings of Latina Transnational Motherhood», *Gender and Society*, vol. 11, no 5, p. 548-571.

King, R. et Zontini. E. (2000). «The Role of Gender in the South European Immigration Model», *Papers: Revista de Sociología*, no 60, p. 35-52.

Leira, A. et Saraceno, C. (2002). «Care: actors, relationships and contexts», dans B. Hobson, J. Lewis et B. Siim (dir.), *Contested Concepts in Gender and Social Politics*, Edward Elgar, Cheltenham, UK, p. 55-83.

Lewis, J. (2001). «The decline of the Male Breadwinner Model: Implications for Work and Care», *Social Politics*, vol. 8, no 2, p. 152-169.

Litt, J. S. et Zimmermann, M. K. (2003). «Global Perspectives on Gender and Care work: An Introduction», *Gender and Society*, vol. 17, no 2, p. 156-165.

Lutz, H. (2008). *Migration and Domestic Work, A European Perspective on a Global Theme*, Ashgate, Aldershot.

McCall, L. (2005). «The Complexity of Intersectionality», *Signs*, vol. 30, no 3, p. 1771-1800.

Morokvasic, M. (1984). «Birds of Passage Are Also Women», *International Migration Review*, vol. 18, no 4, p. 886-907.

Nakano Glenn, E. (1992). «From Servitude to Service Work: Historical Continuities in the Racial division of Paid Reproductive Labor», *Signs: Journal of Women in Culture and Society*, vol. 18, no 1, p. 1-43.

Orloff, A. S. (2009). «Gendering the Comparative Analysis of Welfare States: An Unfinished Agenda», Colloque *RC19 Social Policies: Local Experiments, Traveling Ideas*, Université de Montréal, août, <[www.cccg.umontreal.ca/RC19/PDFTrifiletti](http://www.cccg.umontreal.ca/RC19/PDFTrifiletti)>, consulté le 7 mars 2010.

Pessar, R. P. et Mahler, S. J. (2003). «Transnational Migration: Bringing Gender In», *International Migration Review*, vol. 37, no 3, Transnational Migration: International Perspectives p. 812-846.

Phizacklea, A. (dir.) (1983). *One Way Ticket: Migration and Female Labour*, London, Routledge and Kegan Paul.

Phizacklea, A. (2003). «Gender Actors in Migration», dans J. Andall (dir.), *Gender and Ethnicity in Contemporary Europe*, Berg, Oxford, p. 23-38.

Portes, A. (2003). «Theoretical Convergences and Empirical Evidence in the Study of Immigrant Transnationalism», *International Migration Review*, vol. 37, no 3 Transnational Migration: International Perspectives, p.874-892.

Ribas Mateos, N. (2000). «Immigración femenina en el sur de Europa: Presentación», *Papers: Revista de Sociología*, no. 60, p. 13-34.

Sainsbury D. (1999). *Gender and Welfare State Regimes*, Oxford University Press, Oxford.

Sainsbury D. (dir.) (1994). *Gendering Welfare States*, Sage: London.

Salazar Parrenas, R. (2008). *The Force of Domesticity, Filipina Migrants and Globalization*, New York University Press, New York.

Salazar, Parrenas R. (2005). *Children of Global Migration, Transnational Families and Gendered Woev*, Stanford University Press, Stanford, California.

Salazar Parrenas, R. (2001). *Servants of Globalization: Women, Migration and Domestic Work*, Stanford University Press, Stanford, California.

Salazar Parrenas, R. (2000). «Migrant Filipina Domestic Workers and the International Division of Reproductive Labor», *Gender and Society*, vol. 14, no 4, p. 560-580.

Williams F. et Gavanas A. (2008). «The Intersection of Childcare Regimes and Migration Regimes: a Three-Country Study», dans H. Lutz, *Migration and Domestic Work, A European Perspective on a Global Theme*, Ashgate, Aldershot, p. 13-28.

Yuval-Davis, N., (2006). «Intersectionality and Feminist Politics», *European Journal of Women's Studies*, vol. 13, no 193, p. 193-209.

Zarembka Joy, M. (2003). «Americas's Dirty Work: Migrant Maids and Modern-Day Slavery» dans B. Ehrenreich et A. R. Hochschild (dir.), *Global Women, Nannies, Maids and Sex Workers in the New Economy*, Metropolitan Books, New York, p. 142-153.

## NOTES BIOGRAPHIQUES

**Zouhir Bahammou** est docteur en sociologie, diplômé en droit, en science politique et en criminologie. Il est chercheur associé à l'Institut Maghreb-Europe (ERASME) de l'Université Paris VIII. Sa thèse est intitulée *Les associations socioéconomiques des migrants marocains en France entre pays d'origine et pays d'accueil* (2008). Ses champs d'intérêt se rapportent à la migration et au développement, à l'exode des compétences et son impact sur le pays d'origine, aux associations des migrants marocains, au développement rural, ainsi qu'à la solidarité internationale. Son travail de recherche effectué à la CRIEC en tant que postdoctorant porte sur *Les pratiques associatives transnationales des immigrants marocains du Québec*.

**Ana Beduschi** prépare un doctorat en droit public à l'Université de Montpellier 1 - Faculté de Droit - l'Institut de droit européen des droits de l'Homme (France). Elle a été allocataire de recherches et est actuellement attachée temporaire d'enseignement et de recherche (ATER) au sein de l'Université de Montpellier 1 (France). Elle fait également partie du Réseau d'études des dynamiques transnationales et de l'action collective/ pôle immigration (Redtac) de l'Université de Montréal. Ses principaux axes de recherche sont le droit international comparé et européen des étrangers, le droit international comparé et européen des droits de l'Homme, et le droit des droits fondamentaux de l'Union européenne.

**Dutra da Silveira** est doctorante en sociologie à l'Université de Brasilia, pour la période 2008-2011. Récipiendaire d'une bourse du CNPQ Brésil, elle a été stagiaire à la Chaire de recherche en immigration, ethnicité et citoyenneté (CRIEC) entre novembre 2009 et mars 2010. Ses domaines de spécialisation portent sur la migration internationale des femmes latino-américaines vers le Brésil et leur intégration dans le milieu urbain de Brasilia.

**Bréma Ely Dicko** est doctorant en Sociologie à l'Unité de Recherche Migrations et Société (URMIS) de l'Université Paris 7 Diderot. Ses domaines de recherche et champ d'intérêt portent sur le lien migration et entrepreneuriat immigré, migration et développement du pays d'origine ; la problématique de la réinsertion des migrants. Par ailleurs, je travaille sur la migration intra-africaine et sur les questions de décentralisation notamment les rapports chefferies locales et élus municipaux.

**Tesnim Khriji** a obtenu son doctorat en sociologie à l'UQAM en 2010. Sa thèse porte le titre suivant: « *Conjonctures, discours et structures de la globalisation : Ruptures et continuités : Autour de quatre modèles de découpage et d'analyse du monde de l'après-guerre froide* ». Ses recherches dans le cadre de ses études de doctorat l'ont amenée à s'intéresser à un vaste champ de questions qui touchent à la sociologie et à la philosophie politiques de même qu'à la sociologie de la connaissance. Plus particulièrement elle s'intéresse à l'analyse des transformations des sociétés contemporaines dans le contexte de la globalisation et plus précisément aux questions relatives à la démocratie et à la citoyenneté, tout en cherchant à les intégrer dans une compréhension plus large et plus fondamentale des modes de constitution, de régulation et d'intégration des sociétés centrée sur une analyse critique de leurs fondements ontologiques, politiques, sociaux et culturels.

**Sophie Le Blanc**, récipiendaire d'une bourse doctorale du CRSH, est étudiante au doctorat en science politique à la University of Delaware et elle a obtenu sa maîtrise et son baccalauréat à l'UQAM. Elle s'intéresse aux questions migratoires dans les Amériques et particulièrement aux théories des réseaux de production et à leur application à l'industrie du vêtement. Son mémoire de maîtrise présente les résultats de recherches terrains à São Paulo auprès des

immigrants boliviens et des professionnels de la confection. Elle s'intéresse également aux théories des relations internationales et féministes.

**Louise Paquet** est doctorante en sciences humaines appliquées à l'Université de Montréal tout en agissant comme chargée de cours en travail social à l'UQAM et à l'Université de Sherbrooke. Elle est détentrice d'une maîtrise en travail social de l'UQAM et d'une autre en administration publique de l'ÉNAP. Ses champs d'intérêt professionnel et de recherche gravitent autour de l'immigration et des femmes réfugiées, de la participation citoyenne et politique des femmes en Afrique, de la contribution des organismes communautaires à l'exercice de la démocratie et de la citoyenneté et de la mobilisation collective en faveur du changement social.

**Michela Claudie Ralalattiana** est étudiante au doctorat en éducation à l'Université Sherbrooke. Ses recherches portent sur la persévérance aux études, les femmes immigrantes dans les cours de francisation et les ateliers d'écriture, récit de vie, et apprentissage informel.

**Marie-France René** est doctorante au département de sociologie de l'Université du Québec à Montréal depuis 2007. Elle effectue des recherches sur les imaginaires et les trajectoires migratoires des Maghrébins qui désirent venir s'installer au Québec et ceux qui y sont déjà. Elle a récemment publié, en collaboration avec Rachad Antonius, un article dans le *Global Media Journal* portant sur les médias communautaires maghrébins à Montréal.

**Laura Stefanelli** est effectue un doctorat en science politique a l'Université de Montréal. Elle a été assistante de recherche au Centre sur les politiques et le développement social de l'Université de Montréal, et est actuellement chercheure a l'European Research Institute on Cooperatives and Social Enterprise (EURICSE) de l'Université Trento en Italie. Ses intérêts de recherche portent sur la migration et les études ethniques, le genre et le développement et les migrations transnationales. Laura Stefanelli est également membre du Réseau d'études des dynamiques transnationales et de l'action collective/ pôle immigration (Redtac) de l'Université de Montréal.